LA NORMANDIE

SOUS

LA MONARCHIE ABSOLUE

(Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI)

PAR

A. LEGRELLE

AVEC UNE PRÉFACE

PAR

CH. DE BEAUREPAIRE

ROUEN

A. LESTRINGANT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

11, Rue Jeanne d'Arc

1903

LA NORMANDIE

SOUS

LA MONARCHIE ABSOLUE

Braine-le-Comte. — Imprimerie ZECH ET FILS.

LA NORMANDIE

SOUS

LA MONARCHIE ABSOLUE

(Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI)

PAR

A. LEGRELLE

AVEC UNE PRÉFACE

PAR

CH. DE BEAUREPAIRE

ROUEN

A. LESTRINGANT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

11, Rue Jeanne d'Arc

1903

PRÉFACE

Ce volume, qui porte pour titre *La Normandie sous la monarchie absolue*, est une faible partie d'un ouvrage considérable dont M. Arsène Legrelle s'occupait depuis plusieurs années et qui ne devait être rien moins qu'une histoire générale de cette vaste province.

Ceux qui n'avaient point eu le bonheur d'être admis dans l'intimité de cet écrivain, aussi modeste qu'érudit, ont pu éprouver quelque surprise en apprenant que non seulement il avait conçu le projet d'entreprendre un si long travail, mais qu'il en avait rassemblé les matériaux, qu'il en avait poussé très loin la rédaction, et qu'il lui eût suffi d'un temps assez court pour la mener à bonne fin. Il faut convenir, en effet, que les diverses publications qui ont placé M. Legrelle si haut dans l'estime publique appartiennent, en général, à un ordre d'idées différent. Il suffit, cependant, de jeter un coup d'œil rapide sur la carrière littéraire qu'il a parcourue pour s'apercevoir que ce n'était pas la première fois qu'il avait changé de route, et que déjà il avait pu le faire avec un plein succès, grâce à la merveilleuse flexibilité de son talent, à l'étendue de

ses connaissances et à la puissance d'application dont il était naturellement doué.

Jusqu'en 1870, on ne connaissait guère de lui que des productions purement littéraires : *Eloge de Turnèbe,* en 1854 ; *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Bernard Palissy,* en 1855 ; *Notice sur Houdon* (en collaboration avec M. Delerot), en 1856 ; *Notice biographique et littéraire sur Berquin,* en 1857 ; *De l'influence de la littérature contemporaine sur les mœurs en France, considérée au théâtre et dans le roman,* même année ; *Holberg considéré comme imitateur de Molière ; De celeberrima apud Germanos fabula quæ inscribitur Iphigenia Taurica,* deux thèses pour le doctorat ès-lettres, en 1864 ; *A travers la Saxe, Souvenirs et Etudes,* en 1866 ; *Marcus Ulpius Trajan, Scènes romaines,* en 1868 ; *Iphigénie en Tauride, de Goethe, traduite en français et précédée d'une introduction,* en 1870.

Toutes ces productions, dont quelques-unes, restées à l'état de manuscrits, sont précieusement conservées dans les archives des sociétés savantes qui les ont couronnées, révélaient en leur auteur un homme d'un goût très fin, qui connaissait à fond, outre les langues anciennes qu'on enseignait dans nos collèges, les langues étrangères qu'on n'y enseignait guère et qu'il lui avait fallu étudier dans les pays où elles sont parlées. En continuant de suivre la voie dans laquelle il s'était engagé, il n'eût pas manqué d'obtenir une place honorable parmi nos critiques les plus judicieux et nos plus agréables conteurs, à la suite d'Hippolyte Rigault et de Xavier Marmier. Mais survint cette fatale guerre de 1870 qui dissipa tant d'illusions et inspira tant d'alarmes pour l'avenir. Alors un sentiment très vif

de patriotisme détermina M. Legrelle à orienter son esprit vers d'autres études, moins séduisantes, mais plus sérieuses et d'une portée plus haute.

A partir de ce moment la littérature fut pour lui une distraction; l'histoire, dans ce qu'elle présentait d'honorable et de grand pour la politique de la France, devint l'objet principal de ses préoccupations.

Tout d'abord, à la vue de nos discordes civiles, qui étaient venues s'ajouter aux malheurs de l'invasion étrangère, il avait fait œuvre de polémiste en écrivant, sous le pseudonyme de « Jacques Bonhomme, Electeur rural, » la brochure « *Qu'est Paris en France? absolument tout. Que devrait-il être? infiniment moins.* »

La France et la Prusse devant l'Histoire, Essai sur les causes de la guerre, qui parut vers le même temps, est encore un livre d'actualité écrit sous l'impression poignante de désastres récents.

Mais bientôt, sous la plume de l'auteur, cette œuvre se développe et se perfectionne. Elle reçoit sa forme définitive dans une cinquième édition en deux volumes, datée de 1880 : *La France et la Prusse devant l'Histoire, Essai sur les causes, Essai sur les conséquences de la guerre de 1870-1871.*

Il n'avait point attendu jusque-là pour faire paraître son *Histoire de Louis XIV et Strasbourg,* d'après les documents officiels et inédits, œuvre des plus remarquables, mûrement méditée, très solidement documentée, dont la scrupuleuse préparation eut, entre autres avantages, de lui révéler l'excellent parti qu'il pourrait tirer, pour un sujet plus vaste, sinon plus important, d'une source de

documents encore inexplorés, mis à sa disposition dans les archives des Ministères de la Guerre et des Affaires étrangères.

Ce beau livre, qui fait si bien connaître toutes les circon stances du grand fait de la réunion de Strasbourg à la France, et qui est la justification de la politique de Louis XIV, porte la date de 1878, et a eu une 4me édition en 1884.

Les années qui suivirent furent consacrées à l'élaboration d'un ouvrage plus étendu, « *La Diplomatie française et la Succession d'Espagne,* depuis le traité des Pyrénées en 1659 jusqu'aux stipulations de la quadruple alliance en 1725, » ouvrage qui parut en quatre volumes de 1888 à 1892, et dont une seconde édition, en six volumes, fut imprimée de 1895 à 1900. On ne peut se rappeler sans de vifs regrets, que, peu de temps avant la mort de l'auteur, les cinq premiers volumes de cette édition, amenée à sa perfection au prix de si laborieuses recherches, furent détruits par un incendie dans l'imprimerie où ils étaient en dépôt. Par bonheur, quelques exemplaires, mis en réserve, ne furent pas compris dans ce sinistre ; ils pourront être consultés dans quelques-unes des principales bibliothèques publiques de France et de l'étranger, auxquelles ils ont été libéralement attribués.

Si absorbante qu'eût été pour M. Legrelle la dernière révision de cette œuvre magistrale dont, trop tardivement, l'Institut a proclamé le mérite, cette lourde tâche n'avait point suffi à donner pleine satisfaction à l'activité de son esprit, toujours en éveil et que rien ne rebutait. S'il aimait la grande patrie, la France, il aimait aussi la petite patrie, le pays natal. Inspiré par cette seconde affection,

il voulut que le travail de ses dernières années fût pour la province à laquelle le rattachaient, outre son origine, les souvenirs de son enfance, de sa studieuse jeunesse, de ses longs séjours à Pont-de-l'Arche et de constantes amitiés.

Il avait, en quelque sorte, préludé à cette étude par quelques notices telles que *le Régiment de Normandie pendant la guerre de la Succession d'Espagne ; les Assemblées de la Noblesse Normande en 1658 et 1659 ; Notice historique sur Pont-de-l'Arche ; d'Esnambuc et ses descendants aux Antilles ; le Chevalier de Grémonville ; Notes sur le diplomate Mesnager ; Notice sur le poète Saint-Amand.*

Quel que soit l'intérêt qu'ils présentent, ces mémoires sont peu de chose en comparaison de ce que M. Legrelle nous réservait. Il se proposait, en effet, de décrire la Normandie sous tous ses aspects, d'en suivre l'histoire dans ses diverses phases, depuis l'époque romaine jusqu'en 1790, d'y accorder une large place aux découvertes maritimes des Normands, aux colonies qu'ils ont contribué à fonder, aux sciences, aux lettres et aux arts qu'ils cultivèrent avec succès. Pour remplir un pareil programme, il se mit à étudier le sol de la Normandie en topographe et en géologue ; il consulta tout ce qui avait été écrit sur l'histoire de cette province, en s'aidant, quand cela lui paraissait nécessaire, des documents manuscrits conservés dans les dépôts publics. M. Maurice Croiset, dans l'excellente notice qu'il a consacrée à la mémoire de son ami (1), signale, dans les précieux manuscrits qui lui ont été communiqués, les chapitres de M. Legrelle sur les origines, sur le gouver-

(1) *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Arsène Legrelle.* Braine-le-Comte, 1900.

nement des Ducs, sur les conquêtes normandes, sur les découvertes maritimes et les colonies, sur la guerre de Cent Ans, sur la Renaissance, la Réforme, sur les lettres, les sciences et les arts aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, sur l'organisation administrative et provinciale. Il ajoute : « Les parties de cet ouvrage qui ont été terminées... font regretter vivement qu'il n'ait pu être complété. M. Legrelle se serait montré là aussi exact, aussi bien informé, aussi judicieux, aussi habile à coordonner un grand ensemble qu'il l'avait été déjà précédemment; mais, en outre, il aurait eu, grâce à la variété naturelle de son sujet, une occasion excellente de mettre à profit la diversité de ses aptitudes et de ses connaissances. »

La simple énumération donnée par M. Croiset fait connaître le plan que M. Legrelle s'était tracé. C'était bien celui qui convenait pour une histoire de la Normandie. Depuis qu'elle avait été réunie à la France, cette province avait perdu son autonomie. Il n'y avait plus guère à lui donner une sorte de personnalité que sa *coutume* et ses cours souveraines, dont le ressort s'arrêtait devant quelques domaines princiers. Il n'y avait pas à tenir grand compte de ses Etats particuliers, dont les attributions étaient mal définies, et les sessions irrégulières et subordonnées à la volonté du Roi... D'ailleurs, dès le milieu du XVII[e] siècle, elles cessèrent pour toujours, en sorte que de cette institution libérale et populaire, il ne resta bientôt qu'un vague souvenir. L'unité politique et administrative manquant, le rôle de l'historien, en ce qui concerne la Normandie, se réduit donc à des études de mœurs, à une suite de monographies, sans lien bien apparent entre elles, à des recherches

sur le point de savoir quelle application avait pu y être faite de mesures administratives ou de dispositions législatives prescrites pour tout le royaume. De là, nécessité de ne point perdre de vue la conduite des Cours souveraines, Parlement, Cour des Aides, Chambre des Comptes, qui conservaient une sorte d'unité à la province. Ainsi, par la nature même de son sujet, M. Legrelle se voyait contraint de raconter, mais en les jugeant à sa manière, les mêmes faits dont M. Floquet avait fait le récit dans son *Histoire du Parlement de Normandie*.

Ce qui donne à l'ouvrage de M. Legrelle un caractère particulier, c'est que, d'un bout à l'autre, on reconnaît une idée principale qui détermine toutes ses appréciations, l'intérêt de la grandeur de la France, à laquelle il s'agissait de rendre ses frontières naturelles. C'est ce sentiment qui explique l'aversion très prononcée de l'auteur pour tous ceux, de quelque autorité qu'ils fussent revêtus, à quelque parti qu'ils appartinssent, qui furent un obstacle à la poursuite de ce double but ; la sévérité avec laquelle il condamne les agitations imprudentes de la Fronde, les intrigues de la noblesse féodale, les soulèvements du parti protestant, les tracasseries mesquines du Parlement dont l'effet était de paralyser l'action du gouvernement et de le priver des ressources indispensables au succès de nos armées. M. Floquet parle toujours du Parlement avec respect, avec indulgence, et voit en lui le défenseur officiel des justiciables et des contribuables. M. Legrelle juge la même magistrature avec moins d'égards ; il lui sait mauvais gré d'avoir, par une opposition inopportune et systématique, compromis la politique du

gouvernement dans ses rapports avec l'étranger. Pour lui, les meilleurs ouvriers de la France ne sont point les hommes de robe, acheteurs de leurs offices, mais ceux qui, soit par les armes, dans les armées et dans les escadres, soit par des négociations habiles, dans les ambassades, secondèrent le pouvoir royal dans l'œuvre de la formation de notre territoire national.

Quoique l'ouvrage de M. Legrelle suppose de longues recherches, il se présente d'abord aux yeux du lecteur sans cet appareil de notes, presque de rigueur aujourd'hui, bien qu'elles fassent parfois l'effet d'échafaudages masquant les édifices qu'ils ont servi à construire. M. Legrelle, au contraire, sous une forme agréable, s'est plu à cacher une érudition très sérieuse. Il a donné à ses chapitres le titre de Causeries qui l'autorisait à prêter à son style une allure plus dégagée et un cachet plus personnel. Il n'a retenu dans ses récits que les circonstances dignes d'attention, celles qui lui paraissaient propres à faire envisager les évènements sous leur vrai jour et à mettre en relief les mobiles auxquels obéissaient les personnages qui entraient en scène.

On lira avec un vif intérêt tout ce qui concerne les épidémies de peste qui désolèrent la ville de Rouen, la révolte des Nu-pieds, la Fronde, les tentatives séditieuses qui la suivirent, la révocation de l'Edit de Nantes, la longue lutte des cours souveraines avec l'autorité royale, l'établissement des Conseils Supérieurs dont nous avons adopté le fonctionnement, tout en conservant, par une singulière inconséquence, notre sympathie pour les anciens parlementaires, le rappel de ces derniers au moment où l'on commençait à comprendre que la Justice

pouvait se passer d'eux. Une large place est faite au voyage de Louis XVI à Cherbourg, voyage qui semblait présager pour le pays une ère de prospérité et de concorde, et que suivirent presque aussitôt la reprise des hostilités par le Parlement, oublieux de ce qui avait été fait en sa faveur, et, chose plus grave, l'aveu public d'embarras financiers auxquels le Roi tenta de remédier par la convocation de l'Assemblée des Notables, « qui équivalait à une répudiation du régime de Louis XIV en mettant fin à la monarchie absolue. »

Ces évènements, ces variations de système, ces manifestations contradictoires de l'opinion sont exposés et jugés par M. Legrelle avec une remarquable lucidité et une parfaite indépendance d'esprit.

Sur certains points on pourra différer de sentiment avec lui; on pourra trouver quelques-uns de ses jugements trop sévères. On ne pourra s'empêcher de rendre hommage à la patience qu'il lui a fallu pour réunir tous les matériaux de son travail, à l'art avec lequel il les a groupés, au patriotisme qui l'a constamment animé, à son esprit d'humanité et de justice qui lui fait répudier toutes les menées séditieuses et toutes les mesures oppressives, de quelque spécieux prétexte qu'elles se couvrissent.

L'histoire que M. Legrelle se proposait d'écrire manquait à notre littérature. Si malheureusement il n'a point eu le temps de l'achever, on peut juger par les précieux fragments qui nous sont restés qu'il était en état de l'entreprendre et de lui donner toute la perfection désirable.

CH. DE BEAUREPAIRE.

LA NORMANDIE

SOUS LA MONARCHIE ABSOLUE

Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI

PREMIÈRE CAUSERIE

Le règne des quatre Louis. — Mort de Henri IV. — Avènement de Louis XIII. — Convoitises pour le gouvernement de la Normandie. — Il passe du comte de Soissons à Marie de Médicis. — Elle y prend pour lieutenant-général Fervaques, puis Montbazon, puis Concini. — Projets de Concini. — Luynes le remplace. — Assemblée des Notables en 1617. — Louis XIII à Rouen et à Dieppe. — Fâcheux état de la province. — Ornano succède à Luynes. — Marie de Médicis cède son gouvernement au duc de Longueville. — Révolte de 1620. — Louis XIII vient en juillet à Rouen et y interdit le duc. — De Rouen, il se rend à Caen. — La Normandie ramenée à l'obéissance en un mois. — Soulèvement des huguenots au printemps de 1622. — Montchrétien de Vatteville.

Le règne des quatre Louis, qui se succédèrent sur le trône de France, depuis le début du XVIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, constitue une période tout à fait distincte dans notre histoire nationale. Cette période a pour caractère et pour substance, en quelque sorte, le développement continu et à outrance du principe monarchique. Jusqu'à Henri IV, notre pays n'avait eu que de simples rois, obligés de compter, sinon précisément avec l'opinion publique, du moins avec l'humeur indépendante de l'aristocratie. A dater d'Henri IV, le roi se transforma peu à peu, en raison surtout des résistances ambiantes et irréconciliables, en un véritable autocrate, prétendant ne plus rendre

compte qu'à Dieu seul des décisions prises par lui dans toute la sincérité de sa conscience et pour le bien de l'Etat. Richelieu, sous Louis XIII, assura le triomphe du régime nouveau. Louis XIV en tira un merveilleux parti et le porta à son apogée. Avec Louis XV, il périclita et ce fut le commencement de la décadence. L'infortuné Louis XVI le laissa périr et périt avec lui.

La Normandie, pendant ces deux siècles et ces quatre règnes, reflète exactement la vie imposée à la nation entière. Elle est agitée et misérable de 1610 à 1643, calme et glorieuse entre 1643 et 1715, amollie et florissante jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, moment où les transformations administratives dues à la Révolution française lui enlevèrent pour toujours son caractère de province distincte.

C'est l'histoire de cette dernière et curieuse période de la vie personnelle de notre province que nous nous proposons de retracer dans quelques rapides causeries.

Lorsque la nouvelle de l'assassinat de Henri IV parvint en Normandie, elle y provoqua une poignante et douloureuse surprise, assez voisine de la consternation. Les principaux dépositaires de l'autorité royale se trouvaient alors à Paris, où les avaient attirés le sacre de la reine et le départ imminent du roi. Villars, aussitôt le crime commis, partit à franc étrier pour le Havre, dont il était gouverneur, en compagnie de Sigognes, qui occupait le poste analogue à Dieppe. Il traversa Rouen pendant la nuit du 14 au 15 mai, et, dans un billet laconique, il fit prévenir au passage le chef par intérim du Parlement, le président Maignart. A peine au Havre, dès la pointe du jour, il convoqua l'élite de la ville en même temps que les officiers royaux, et, pour plus de sûreté, ordonna de fermer les portes. De même à Rouen, Maignart, feignant de croire et affectant de dire qu'Henri avait été simplement blessé, alla, sans perdre un

moment, s'assurer des dispositions de celui qui commandait dans le Vieux-Palais. C'était un ligueur endurci, dont la fidélité pouvait être suspectée. Maignart, en outre, intimida, par un avertissement sévère, le ministre huguenot de Quevilly, et mit bonne garde tant auprès des deniers publics qu'aux portes de la cité. Le premier président Faucon de Ris, arrivant ensuite de la capitale avec le maréchal de Fervaques, fut en mesure d'affirmer que tout y était resté calme, et que Marie de Médicis, dans la soirée même, avait été proclamée régente.

Les précautions prises suffisaient à la fois pour contenir et rassurer la population. Le petit Louis XIII, âgé de neuf ans, n'était pas du reste un inconnu pour bien des Normands. Un excellent Rouennais, en juillet 1604, était venu s'agenouiller devant lui à Saint-Germain, « la larme à l'œil et chantant le cantique de saint Siméon ». Le jeune Dauphin, en outre, au mois de décembre de la même année, avait été présenté par son père à des députés des Etats. Plus tard, l'archevêque de Rouen, Charles de Bourbon, le président de Ris, le baron de Courtomer avaient pu également juger de sa grâce enfantine.

Une sorte d'ovation s'improvisa spontanément, en l'honneur de Fervaques, à sa sortie du Parlement. Au surplus, ce grand Corps fit publier à son de trompe un arrêt menaçant par avance de mort tous les fauteurs de troubles. Fervaques s'était hâté de prévenir les échevins de Caen par un billet daté du 15. Un « chevaucher ordinaire des Ecuries du Roi », Jean le Franc, leur apporta bientôt une lettre de la Chancellerie qu'avait signée le petit Louis XIII. M. de Montbazon, qui avait accompagné Fervaques, se chargea d'avertir et de surveiller la basse Normandie.

En dépit de cette émotion favorable de la première heure, le règne de Louis XIII, si brillant et si utile pour la France, devait être l'un des plus néfastes pour notre

compte qu'à Dieu seul des dé … it nomina…
toute la sincérité de sa consc … suite l'une
Richelieu, sous Louis XIII … ux. De là
nouveau. Louis XIV en … brigues
porta à son apogée. Av … comte
le commencement de … gue
le laissa périr et pér …

La Normandie, … par le
règnes, reflète ex … présentant
Elle est agitée … était pris trop
rieuse entre … le Dauphiné et fut
fin du XVIIIe … différer, « avec un con-
nistratives … ale personne de qualité de
pour tou … ué d'aller au-devant de lui ».
C'est … plus d'éclat, quelques-uns avaient
la vie … ns les « gens » qui les accompagnaient.
posc … le remarque justement Fontenay-Mareuil,
… n'a point de bornes, et M. de Soissons n'enten-
…s en rester là. « Toute cette bonne réception ne ser-
…t qu'à lui donner plus d'audace, croyant qu'on n'oserait après cela lui rien refuser, de peur qu'il ne fît la guerre, et qu'il n'eût dans ce cas toute la Normandie à sa dévotion. » Ces pressentiments n'étaient que trop fondés. « M. le comte » avait le dessein de s'assurer dans son nouveau gouvernement beaucoup mieux qu'une simple place ou une forteresse pour sa sûreté personnelle, comme du Plessis-Mornay en détenait une à Saumur, le duc de Vendôme, à Blavet, en Bretagne, le duc d'Epernon, à Metz : il prétendait s'y tailler un véritable apanage.

Il ne tarda guère à afficher ses desseins. Vernon, qu'il avait obtenu à titre particulier dès 1611, ne lui semblait qu'un modeste acompte. Il convoitait avant tout Alençon et ses riches dépendances. Afin de les arracher par voie indirecte à la reine et à ses ministres, il avait commencé par les « retirer du duc de Wurtemberg », à qui ils

province. Le Gouvernement, qui en appartenait nominalement au Roi comme Dauphin, devint tout de suite l'une des faveurs les plus convoitées par les ambitieux. De là une déplorable instabilité et une succession de brigues plus funestes encore. Le premier prince du sang, le comte de Soissons, espérait marier sa fille aînée à M. de Longueville, l'un des plus puissants seigneurs de la région et, sur ses instances, cette proie si enviée lui fut adjugée par la reine-régente. Son frère, le prince de Conti, représentant de la province à la cérémonie du sacre, s'y était pris trop tard. « M. le comte » abandonna donc le Dauphiné et fut reçu à Rouen, où il se rendit sans différer, « avec un concours de monde incroyable, nulle personne de qualité de la province n'ayant manqué d'aller au-devant de lui ». Afin de paraître avec plus d'éclat, quelques-uns avaient tiré des pays voisins les « gens » qui les accompagnaient. Mais, comme le remarque justement Fontenay-Mareuil, l'ambition n'a point de bornes, et M. de Soissons n'entendait pas en rester là. « Toute cette bonne réception ne servit qu'à lui donner plus d'audace, croyant qu'on n'oserait après cela lui rien refuser, de peur qu'il ne fît la guerre, et qu'il n'eût dans ce cas toute la Normandie à sa dévotion. » Ces pressentiments n'étaient que trop fondés. « M. le comte » avait le dessein de s'assurer dans son nouveau gouvernement beaucoup mieux qu'une simple place ou une forteresse pour sa sûreté personnelle, comme du Plessis-Mornay en détenait une à Saumur, le duc de Vendôme, à Blavet, en Bretagne, le duc d'Epernon, à Metz : il prétendait s'y tailler un véritable apanage.

Il ne tarda guère à afficher ses desseins. Vernon, qu'il avait obtenu à titre particulier dès 1611, ne lui semblait qu'un modeste acompte. Il convoitait avant tout Alençon et ses riches dépendances. Afin de les arracher par voie indirecte à la reine et à ses ministres, il avait commencé par les « retirer du duc de Wurtemberg », à qui ils

avaient jadis été engagés. Malgré toutes les espérances qu'il s'était forgées à lui-même, la reine-régente lui refusa ce magnifique domaine « avec beaucoup de sécheresse ». Ce n'était qu'à « son opiniâtreté » et à « la peur » qu'elle éprouvait de son mécontentement qu'elle avait accordé le gouvernement d'une province où M. de Longueville était déjà si puissant, « mais avec la ferme résolution de ne lui donner jamais Quillebeuf, ni quelque autre chose que ce fût, quoique il pût faire ni dire ». Elle alla jusqu'à lui déclarer « qu'il n'avait pas de petits desseins, puisqu'il voulait s'approprier ce qui était réservé pour apanage aux fils de France ». Désireuse d'ailleurs d'éviter toute controverse superflue et de débouter bien nettement « M. le comte » de ses prétentions, elle fit l'acquisition d'Alençon pour elle-même.

Force fut en conséquence à « M. le comte » de se rabattre sur quelque moindre morceau. Il jeta son dévolu, faute de mieux, justement sur Quillebeuf ou Henricarville, qu'on était bien décidé à ne lui céder à aucun prix. La possession de ce petit port à l'extrémité de la Seine permettait en effet d'affamer à volonté au moins Rouen, sinon Paris. Tous les vaisseaux étaient obligés d'y prendre un pilote, afin de s'y reconnaître et de circuler au milieu des *barres* de sables mouvants qui encombraient l'estuaire, « de sorte que celui qui y commandait était comme le maître de tout le commerce qui se faisait par la rivière ». Il tenait, en quelque sorte, sous son canon toutes les communications par mer des deux capitales de la Normandie et de la France. Mais Quillebeuf appartenait déjà à Fervaques, qui en appréciait toute l'importance. Il déclara « que, le feu roi lui ayant fait l'honneur de lui confier cette place, il ne la rendrait jamais à personne qu'au Roi, et quand il serait majeur. » Afin de mieux justifier ses prétentions, « il vint à Paris, accompagné de plus de cent de ses amis qui le suivaient partout, et même dans le Louvre ». Bref,

il fit si bonne contenance que « M. le comte » n'osa jamais rien lui dire, ni se mettre en devoir de lui faire quitter le pavé et de le renfermer dans son logis, comme il s'en était souvent vanté. » Un jour même, Fervaques poussa la hardiesse jusqu'à rencontrer volontairement, à la tête d'une escorte de trois cents gentilshommes, le carrosse de « M. le comte ». Peu s'en fallut que, ce jour-là, les épées ne sortissent toutes seules du fourreau.

Malgré l'ancienne résolution prise « *in petto* » par Marie de Médicis, la Cour demeurait partagée entre deux sentiments contraires, car le maréchal de Fervaques était huguenot, ce qui pouvait le rendre par trop dangereux à Quillebeuf. Mais, d'autre part, « M. le comte » n'y resterait peut-être pas toujours fidèle. Tout bien pesé, au commencement de 1612, la reine, négligeant l'appui prêté par Concini au comte de Soissons, rejeta sa demande, ce qui lui fit prendre aussitôt le chemin de la Normandie. De là, grand émoi de Fervaques, qui, à l'insu des ministres, se hâta de renforcer sa garnison d'une manière alarmante. Sans perdre de temps, Marie de Médicis, dès qu'elle eut été avertie, ordonna à Fervaques d'admettre dans Quillebeuf des Suisses expédiés par elle-même. Sur cette nouvelle, le comte de Soissons se fâcha à son tour de ce qu'un changement de garnison pût s'opérer dans son gouvernement hors de sa présence et sans son autorisation. Il fallut les bons offices et la patience du baron de Luz et du marquis de Cœuvres pour amener une transaction. Elle se fit à condition que le gouverneur en titre installerait la nouvelle garnison de Quillebeuf, mais qu'il sortirait de la place au bout de deux heures, en la laissant sous les ordres du maréchal. Cette manière d'arranger les choses ne se trouva pas du goût de « M. le comte », qui n'y vit qu'une satisfaction illusoire, et qui ne dissimula pas son courroux. Heureusement, le 1er novembre de cette même année 1612, il mourut du « pourpre » à son château de Blandy, au mo-

ment où il venait de présider pour la troisième fois les Etats de la province.

Comprenant l'absolue nécessité d'y fortifier son autorité, la Régente, sans tenir compte des désirs réitérés du prince de Conti, et même de ceux du nouveau comte de Soissons, s'adjugea le gouvernement de la Normandie. Le maréchal de Fervaques se vit réintégrer dans ses fonctions de lieutenant-général, qu'il avait exercées sous le Dauphin et qui lui avaient été enlevées au profit de « M. le comte ». Ces fonctions, peu de temps après sa mort en 1613, échurent au duc de Montbazon. Mais Concini les désirait vivement pour lui-même, et, lorsque la faveur royale l'eut transfiguré en duc et maréchal d'Ancre, il arriva rapidement à son but. Montbazon, en 1616, alla occuper la lieutenance-générale en Picardie, tandis que le nouveau maréchal, qui lui abandonnait ce poste, devenait lieutenant du roi en Normandie. Par surcroît, Concini reçut le château de Caen, dont on délogea Bellefont, puis, celui de Pont-de-l'Arche, et peu après jusqu'à Quillebeuf. Désormais, il était maître d'affamer Paris à son gré. Le favori avait même trouvé moyen de faire remplacer à Dieppe M. de Sigognes par une de ses créatures, François de Villers-Houdan.

Se méfiant avec raison des revanches de l'avenir, Concini aurait volontiers fait de Caen, où il se rendait sans cesse, et où sa sœur était abbesse, sa place d'armes personnelle et son asile inviolable. Il s'empressa de la remplir de soldats à sa dévotion. Dès le 16 juillet 1616, le sire de Flers et de Condé, entre autres, reçut l'injonction de lui lever un régiment de dix compagnies à cent hommes chacune. En tout, il mit sur pied dans la province douze compagnies de ce genre. On peut les considérer comme ayant formé le véritable noyau du régiment de Normandie. Redoutant bientôt d'être arrêté, il se hâta d'aller se mettre à l'abri dans Caen, sous prétexte d'en prendre possession

effective. Un peu plus tard, il songea à gagner clandestinement l'Italie, en s'évadant par l'embouchure de l'Orne. Il fut aussi, dit-on, sur le point d'y interner sa femme en affectant de la considérer comme folle, et la sauvant par cet expédient, en se sauvant lui-même. A en croire ses ennemis, il aurait, dans ces vues de salut ou de soulèvement futur, imposé aux capitaines de ses places normandes, auxquelles il avait trouvé moyen d'ajouter Alençon, Verneuil et Falaise, une formule de serment assez inquiétante pour l'autorité de son royal maître. Il aurait en outre manifesté l'intention d'établir un gouverneur de son choix dans le Vieux-Palais de Rouen, et de relever les fortifications de la côte Sainte-Catherine. Ce dernier projet lui aurait valu l'avis charitable de se préserver « *a furore Normannorum* ». A quoi il aurait répliqué en murmurant qu'il « ferait manger les doigts » aux fâcheux qui le contrarieraient. Les enfants de la ville, par contre, se seraient moqués de lui à leur façon en parodiant une de ses phrases habituelles : « Aymez-moi, monsieur, je vous ferai favor ». Un détail caractéristique semble exact, c'est que le Parlement, soutenu par le grand-maître des eaux et forêts, Fleury, refusa d'enregistrer certain don « de bois de haute futaie », que rien ne justifiait.

Au surplus, la lieutenance de Concini ne se perpétua pas longtemps. Le 24 avril 1617, le favori du roi, Luynes, faisait lâchement assassiner le favori de la reine-mère, au moment où, précisément, il revenait de Normandie. Lui-même se réserva pour salaire, parmi les dépouilles de la victime, le gouvernement en sous-ordre de notre province. Le château de Caen toutefois fut rendu au grand-prieur de Vendôme. La Cour, à cette époque croyait pouvoir compter sur la fidélité normande. Le Parlement, en juillet 1614, avait refusé de décacheter les lettres que le prince de Condé, en s'enfuyant à Mézières, venait de lui lancer en vue de l'attacher à ses intérêts. Aussi fut-ce

Rouen que Louis XIII, proclamé majeur depuis trois ans (28 septembre 1614) choisit pour y tenir l'avant-dernière assemblée de notables que la France devait voir avant 1787. Parti du palais archiépiscopal de Gaillon, qui l'avait abrité huit jours, le jeune souverain put montrer sa bonne grâce d'abord au château de Rouville, où il coucha le 23 novembre, puis à Rouen, où l'abbaye de Saint-Ouen lui offrit un logis convenable. Les préparatifs que nécessitait la réunion de l'assemblée n'étaient pas encore terminés. En attendant le jour fixé pour l'ouverture de ses délibérations, l'aimable fils d'Henri IV se laissa tenter par le désir tout naturel de voir de près la mer.

Le 27 du même mois, il s'achemina en conséquence vers Dieppe, avec arrêt successif à Tôtes et à Bacqueville. Les Dieppois lui avaient préparé une réception digne de son glorieux père. Dix compagnies de bourgeois sous les armes se portèrent à sa rencontre jusqu'aux « haies de Janval » et s'y formèrent en bataillon carré sur son passage. Après le discours prononcé par le syndic à la porte de la Barre, Sa Majesté fit son entrée avec son brillant cortège, au bruit de salves multipliées par tous les canons du château, du port et des navires. Elle alla prendre gîte dans une des plus belles maisons de la ville, appartenant à un sieur d'Ancourt et qui reçut depuis le surnom de « logis du Roi ». Le lendemain 29, les corps constitués furent introduits devant Sa Majesté par Luynes, fort heureux de prendre possession de sa charge nouvelle en Normandie sous le patronage personnel de son prince. L'après-midi fut consacrée à une promenade à cheval au Pollet, où le royal adolescent admira du haut du fort les manœuvres à la voile et à la rame d'une de ses galères. Il visita ensuite la plus ancienne cité de son royaume, celle de « Lîmes ». Après cette visite, où l'archéologie sans doute eut moins de part que la simple curiosité, il descendit sur la plage, et, comme la mer était basse, il s'y livra

au plaisir de la pêche sur les rochers et sur le varech. Les grands seigneurs qui l'accompagnaient revinrent en partie dans la ville avec leurs bottes pleines d'eau. Sa Majesté, raconta-t-on, aurait même fait prendre un bain forcé à l'écuyer de sa mère, le sieur de Frasque. La journée se termina par un feu d'artifice et de nouvelles canonnades, que le roi honora de sa présence du sommet de la tour « aux crabes ». Il eût bien voulu aller donner un coup d'œil à Arques le lendemain, et contempler ce petit champ de bataille qui lui avait valu sa couronne. Les Dieppois, en rivalité avec les habitants d'Arques, eurent l'habileté de lui faire préférer une seconde partie de pêche au pied des falaises de Puys. Nous n'osons pas affirmer que Louis XIII, bien qu'on l'ait prétendu, ait poussé alors réellement son excursion jusqu'au Havre et même jusqu'à Quillebeuf. Mais il semble assez probable que ce voyage dut donner toute satisfaction à son ancien goût pour les ivoireries ou « petites besoignes » de Dieppe.

Quoi qu'il en soit, l'ouverture de l'assemblée des notables se fit le 4 décembre avec toute la solennité requise, mais non pas sans bien des difficultés d'étiquette. Louis XIII ne quitta Rouen que tout à fait à la fin de l'année, trois jours après la clôture des travaux, et très fier sans doute d'avoir fait pour la seconde fois acte direct d'autorité devant un certain nombre de ses sujets les plus qualifiés. Son Chancelier Villeroy y était mort, par malheur, au cours de la session. Luynes, suivant son double désir, en sortait, sinon complètement absous de l'assassinat politique, du moins triomphalement installé dans la province, et, par surcroît, ayant fait fonctions de favori devant les représentants de la France entière. C'était, assure Richelieu, tout ce qu'il avait attendu et souhaité de la Normandie.

La Normandie, elle, avait un peu mieux attendu, non pas peut-être de Luynes, mais de son jeune roi. L'état où elle se trouvait, au milieu de cet enchevêtrement incessant

de disputes intestines, pouvait justement être appelé misérable. Condamnée à passer d'une main dans une autre, comme une balle au jeu de paume, elle était bien loin de goûter le doux charme de la tranquillité publique. Le baron d'Echauffour, enfermé dans le château de Cisay, n'avait pu, en 1615, être délogé qu'à coups de canon du repaire féodal où il accumulait le produit de ses pillages. Un certain Mailloc-Saint-Denis, après avoir exercé assez longtemps le même genre d'industrie à Conches, l'avait transportée en 1616 aux environs du château d'Exmes. Une autre troupe de bandits, accoutumée à exploiter avec succès les forêts d'Evreux, ayant tenu tête aux archers du grand-prévôt, lui avait tué son fils. Les officiers royaux, démoralisés par les exemples qui venaient des courtisans, manquaient à leurs devoirs ou du moins s'en souciaient fort peu. Afin d'échapper aux déprédations de la soldatesque sans cesse en mouvement à travers les campagnes, il ne restait aux citoyens paisibles d'autre ressource que de mettre la main perpétuellement à leur poche. Ils avaient chance ainsi de devancer les rapines brutales des uns ou d'éveiller la protection intéressée des autres. Le gouverneur particulier de Neufchâtel, en 1616, ne consentait à remplir ses fonctions que moyennant le cadeau d'une chaîne d'or. C'était le pot-de-vin du temps. Aussi les Etats provinciaux, en 1618, un an après le séjour de Louis XIII à Rouen, lui rappelèrent-ils son intention de « faire tenir des grands jours en l'une des villes » de la province. « Votre Majesté », disaient-ils, « est suppliée de tenir cette promesse et ordonner du lieu et du temps de la séance d'iceux, et députer les juges et commissaires, afin que votre peuple vous honore comme un hercule d'avoir chassé et châtié les monstres qui outragent vos sujets. »

Cette même année, 1618, Luynes jugea à propos d'abandonner sa lieutenance-générale de Normandie. A l'origine,

il désirait la céder au duc de Guise, qui lui aurait rétrocédé la Provence. Mais la combinaison ne réussit pas. Il reçut en compensation beaucoup mieux encore : le Gouvernement de l'Ile-de-France, accru des villes de Soissons, Noyon, Chauny, Coucy et autres. Le duc de Mayenne, qui en était investi, fut dédommagé en Guyenne, d'où l'on retira Ornano, colonel-général des Corses, à qui l'on promit, outre le bâton de maréchal, la succession de Luynes en Normandie. Ornano présida en effet l'ouverture des Etats, le 26 novembre 1618. Toutefois il ne conserva pas longtemps ce poste, parce que Marie de Médicis dut elle-même, sur le conseil de Richelieu, résigner son propre titre. A la fin d'avril 1619, elle se résolut à ce sacrifice, afin d'avoir le gouvernement de l'Anjou, où elle s'était retirée. Ornano se contenta, bon gré mal gré, des seules places de Pont-de-l'Arche et de Honfleur, qu'il ne perdit, en 1626, que par suite de son arrestation. La Normandie passa, et pour un tiers de siècle, entre les mains d'un nouveau gouverneur, le duc de Longueville, qui la convoitait impatiemment, au moins depuis le traité de Loudun.

Henri II d'Orléans, comte de Dunois, de Chaumont et de Tancarville, duc de Longueville et d'Estouteville, avait épousé en mars 1617 la fille de « M. le comte », la trop célèbre Mme de Longueville, Louise de Bourbon. Déjà l'un des plus riches propriétaires fonciers de la province, il y exerçait la charge de connétable à titre héréditaire. Sa résidence à Trie, près de Gisors, plus rapprochée encore de la capitale que son château de Longueville, passait pour fastueuse. Il se trouvait apparenté ou allié aux premières familles de la région. Son cousin germain Matignon commandait en basse Normandie. Son beau-frère, le comte de Soissons, détenait l'abbaye de Saint-Ouen, en attendant le moment de la lui abandonner. Le comte de Belin venait de recevoir de Marie de Médicis le château

d'Alençon. Celui de Caen restait au pouvoir du grand-prieur de Vendôme, cabaleur émérite. Les créatures de la reine venaient s'ajouter à celles du duc lui-même. A défaut du Parlement, il se croyait assuré dans Rouen du dévouement de personnages importants, entre autres de Bauquemare du Mesnil, commandant du Vieux-Palais, du président le Roux du Bourgtheroulde, dont le nom rappelle celui du premier possesseur du magnifique édifice qui subsiste encore, et surtout du fils de ce dernier, Saint-Aubin, lieutenant-général du bailliage, qui jouissait de pouvoirs presque discrétionnaires à l'intérieur de la ville et au delà.

Le duc de Longueville, qui s'attribuait parfois, contrairement à l'usage, la qualification de prince, avait déjà agité la Normandie avant d'en être gouverneur, en vue d'y soutenir la rébellion du prince de Condé. On pouvait deviner à l'avance quel rôle il y jouerait, dès qu'il y aurait pris possession du gouvernement. La faveur injustifiable de Luynes, comme auparavant celle de Concini, avait surexcité partout la jalousie des grands, toujours prêts à chercher un point d'appui dans l'esprit d'indépendance des parlementaires et des huguenots. C'était le moment où Marie de Médicis, reléguée à Angers et mal conseillée par Richelieu, allait entreprendre une partie décisive contre son fils. Une vaste explosion se préparait, en sa faveur et sous sa haute direction, depuis Dieppe jusqu'à Bayonne, dans toute cette longue suite de provinces maritimes du nord et de l'ouest, que les Anglais n'avaient pas encore désespéré de recouvrer un jour ou l'autre. Dès l'année 1620, le moment sembla propice au nouveau gouverneur de la Normandie pour associer ses destinées et celles de sa province aux aventures de la reine-mère, et hélas! de Richelieu, dont l'excès provisoire de gratitude menaçait d'égarer sur une fausse route le génie trop impatient.

Afin d'introduire dans Rouen le plus grand nombre possible de complices et de gens d'armes, sans y éveiller

forcément les soupçons, là comme à Paris, le duc de Longueville prit d'abord pour prétexte de ce déploiement de troupes l'entrée solennelle que se proposait d'y faire sa femme, membre légitime de la maison de France. Le Parlement cependant ordonna de compter aux portes les nouveaux venus, en même temps que de surveiller leurs agissements en ville. L'entrée de la duchesse eut lieu le 2 juillet, au milieu d'un cortège paré d'aiguillettes bleu, blanc et vert, couleurs de la maison ducale. Heureusement, Louis XIII et ses conseillers avaient été avertis. Ils mandèrent à Longueville et à ses trois principaux séides de se présenter sans retard à la Cour afin d'y expliquer leur conduite. Au lieu de prendre la route de Paris, les intéressés préférèrent se répandre autour d'eux en doléances et en récriminations. Le duc convoqua même les bourgeois les plus influents de la cité à l'abbaye de Saint-Ouen, où il avait établi son logis. A l'aide d'un tableau, fort noirci, de ses griefs contre les ministres, il s'évertua à entraîner ses auditeurs dans sa cause. Le lendemain, 7 juillet, il se risqua jusqu'à aller également souffler en plein Parlement le feu de la discorde civile. Après y avoir énuméré de nouveau, et sur le ton le plus amer, ses prétendus sujets de mécontentement, il déclara, tout en protestant de sa loyauté, qu'il était venu chercher des avis et des conseils. Il les reçut séance tenante du premier président Faucon de Ris, qui se montra bien inspiré. « Ce qui est licite envers le souverain », lui dit-il, « c'est l'obéissance ». Et, après une réplique du duc, Faucon de Ris ajouta, à propos des nobles et des mercenaires, qui affluaient dans la ville, que, si ces rassemblements se prolongeaient, « la Cour serait contrainte d'en faire justice, suivant les ordonnances ». Longueville se retira fort dépité, non sans avoir derechef attesté ses bonnes intentions. Il n'en fit pas moins venir en hâte un renfort de douze cents soldats aux abords de la ville, et il fut convenu qu'un

coup de main décisif serait tenté le 9. Un des plus exaltés de ses partisans, Rouville, parlait même d'arrêter Faucon de Ris et de tirer au besoin le canon du Vieux-Palais sur les maisons.

Il était temps que la monarchie fît preuve d'énergie. Louis XIII avait pris le bon parti, celui d'aller les armes à la main vers le duc de Longueville. Ses fourriers se présentèrent à Saint-Ouen le 8, avant que rien d'irréparable n'eût été accompli. Longueville envoya quérir au plus vite l'un de ces « maréchaux », et lui demanda où il avait laissé Sa Majesté. — « A Pontoise », répondit l'homme, « mais il est maintenant bien avancé, car il vient en diligence et couche à Magny. » — « Et où le logerez-vous? » ajouta le duc. — « Céans, Monseigneur », répliqua le fourrier. — « C'est raison », conclut Longueville, « que je lui quitte la place. » Et, montant à cheval vers les cinq heures du soir, il s'achemina dans la direction de Dieppe. En très peu de jours, il y entassa une garnison de quatre mille hommes de pied et de six cents chevaux. Simultanément, le Roux et Saint-Aubin déguerpissaient clandestinement par d'autres portes. Leurs coupe-jarrets prirent également le large, et au plus vite. Une heure après la fuite de Longueville, Ornano, arrivant de Pont-de-l'Arche, entrait dans Rouen. Sans perdre un moment, il annonça aux principaux du Parlement et de la ville que le roi qui l'avait dépêché couchait en effet à Magny et avait pris toutes ses mesures pour prévenir les désordres prêts à éclater. Le soir même, il assura Bauquemare que Sa Majesté « le tenait pour son serviteur ». Bauquemare, sur le conseil de ses amis, redouta quelque ironie dans ce langage. Il jugea plus sûr d'abandonner au plus tôt, à l'exemple de Longueville, le Vieux-Palais, où il venait d'accroître la garnison ordinaire de cent cinquante hommes. Le prince de Condé, en ce moment fidèle à la royauté, survint à son tour, et transmit à Ornano l'ordre d'y faire pénétrer ses gens. La seule rumeur de la

venue du roi avait produit à Rouen les mêmes effets que la trompette devant les murs de Jéricho.

Louis XIII se présenta en personne le 10 juillet vers 10 heures du matin. Il amenait avec lui plusieurs compagnies de ses gardes, qui, en raison du calme de la ville, furent dirigées aussitôt vers la basse Normandie, sous le commandement du maréchal de Praslin et de M. de Créquy, chef des gardes françaises. Le Parlement en corps alla saluer Sa Majesté, avant qu'elle se fût mise à table, et, dans de pompeux discours, la compara à l'ange tutélaire de la Normandie. La journée suivante vit se tenir le lit de justice qui était le but et la première conclusion du voyage.

Dès quatre heures et demie du matin, plusieurs lieutenants des gardes avec leurs soldats et des exempts avec leurs archers étaient venus au palais se mettre en possession des clés et disposer les sentinelles. Les magistrats, au grand complet, se réunirent dès sept heures, en robes rouges, dans la Grand-Chambre, où avaient été ajustées des « fourmes » recouvertes de tapisseries fleurdelysées. Ces « fourmes » étaient à l'usage des hauts officiers venus avec le souverain. Sur les dix heures, une délégation, avec deux présidents en tête, descendit jusqu'au bas des degrés pour y saluer Sa Majesté dès qu'elle paraîtrait. Presque aussitôt s'avança le garde des sceaux, du Vair, en robe de velours noir, suivi des membres du Conseil et des maîtres des requêtes amenés de Paris. Louis XIII ne tarda pas à faire aussi son entrée, en compagnie de son frère Gaston, du prince de Condé, du duc d'Elbeuf, de Luynes, d'Ornano, et de Schomberg. Une fois assis sur son trône, au-dessous du dais, les portes furent closes afin de mieux contenir la foule. Le monarque eut ensuite à essuyer une assez belle harangue du premier président, qui, désireux sans doute de ménager le duc de Longueville et l'avenir, exhorta en termes très chaleureux

Sa Majesté à la clémence. En dépit de ces conseils, peut-être un peu prématurés, lecture fut donnée par le premier commis du greffier civil d'une double déclaration royale, concernant, l'une, le duc de Longueville, l'autre, le président du Bourgtheroulde et son fils. En raison de son refus de comparaître et de sa fuite précipitée, Sa Majesté ordonnait que son cousin le duc de Longueville « ne fût plus reconnu ni obéi en la charge de gouverneur de cette province... ni qu'il fût reçu en aucune ville, et nommément en celle de Rouen ». Pour les mêmes causes, les sieurs du Bourgtheroulde se voyaient interdire l'entrée de la cité, du Parlement, du présidial et de la maison de ville. Après avoir pris les ordres du roi, le garde des sceaux se leva et recueillit les suffrages de banc en banc, avec le cérémonial habituel, puis prononça les paroles sacramentelles : « Le Roi, séant en son lit de justice, a ordonné et ordonne que ses lettres de déclaration présentement lues, seront enregistrées... pour être exécutées selon leur ordre et teneur. » Le coup d'Etat projeté par les amis du duc gouverneur était écrasé *ab ovo*.

Le cardinal de Guise avait déjà été désigné pour le remplacer dans le gouvernement. M. d'Elbeuf et le maréchal de la Châtre reçurent tout spécialement la mission de veiller sur les environs de Dieppe, et, d'une manière plus générale, de faire une sorte d'intérim dans la province. De nouveaux « capitaines de la ville » furent nommés et assermentés. Après quoi, dès le 12, Louis XIII, Gaston, Henri de Condé, du Vair, toute la suite du roi, en un mot, ou peu s'en faut, prenait la route de Caen. Il venait en effet de s'accomplir, dans la capitale de la basse Normandie, un étrange enchaînement de faits aussi alarmants que compliqués. Dans la soirée du 7 juillet, à son passage dans Pontoise, le roi en avait été informé par une députation de la ville, accourue en toute hâte pour le mettre au courant.

Cette députation devait bien assurer Sa Majesté que les habitants de Caen lui voulaient rester fidèles. Seulement, ils désiraient beaucoup que sa présence parmi eux les aidât à se tirer d'embarras. Le 1er juillet, une créature de M. de Vendôme, le sieur Prudent, que Richelieu traite de « pédant » et qui aurait été jadis précepteur de Vendôme, était survenu dans la ville. Il avait débuté par faire porter force munitions dans le château. Trois jours plus tard, l'ancien gouverneur dudit château, M. de Bellefont, s'était présenté à son tour avec des lettres royales pour le présidial et le corps de ville. Ces lettres déclaraient que le grand-prieur ayant manqué à ses devoirs d'obéissance, la population de Caen cessait de lui être confiée, et que le roi n'hésitait pas à croire qu'elle réussirait à faire prévaloir son autorité. Bellefont lui était dépêché en vue de diriger ses efforts. Le nouvel arrivant s'avança même jusqu'à promettre que, « si on lui voulait bailler 200 hommes », il s'engageait à bloquer et à affamer la garnison du château, en lui coupant la route des champs. Le royalisme des Caennais, quelque sincère qu'il fût, n'était pas sans se préoccuper un peu des boulets que Prudent aurait peut-être fantaisie de lancer sur leurs toits. Ils l'envoyèrent prier de venir conférer avec eux, ce dont Prudent se garda bien, connaissant la venue et la mission de Bellefont. Il promit seulement de ne pas faire, jusqu'à nouvel ordre, usage de ses canons. Afin de reconnaître ce bon procédé, il fut arrêté en l'assemblée de ville « d'entretenir habilement la bonne intelligence qu'on avait avec ceux du château ». Pour mieux faire encore, on avait décidé de nommer et on avait nommé sur l'heure un « Conseil de ville de tous les corps, pour pourvoir à toutes affaires ». A la tête de ce Conseil, on plaça le lieutenant-général la Fresnaye et la plupart des officiers royaux, avec adjonction de deux huguenots. On notifia ensuite à Prudent le résultat de cette élection. Il consentit à remettre alors les clés

de la cité, à la seule condition « qu'on ne les baillerait point au sieur de Bléville ». Tel était l'état de Caen, lorsque les députés l'avaient quitté le 5.

A ces nouvelles, Louis XIII y avait immédiatement expédié le marquis de Mauny, conseiller d'Etat, « pour assister les habitants et les fortifier par sa présence en attendant qu'il s'y rendît lui-même ». Sa missive, écrite le 7, fut remise le 8 aux destinataires par Mauny, que vint rejoindre 24 heures plus tard un autre avant-coureur royal, le sieur Pierre Arnauld, maistre de camp général des carabins. L'un et l'autre se présentèrent ensemble devant le Conseil de ville, afin de voir s'il ne serait pas disposé à recevoir une garnison royale. La juste horreur que tous les gens paisibles avaient de la soldatesque produisit son effet naturel. Le Conseil déclara sans ambages que « la ville n'était nullement résolue de souffrir l'insolence des gens de guerre » et que ce « mot de garnison porterait le peuple à l'extrémité ». En somme, il aurait voulu ménager sa bonne intelligence avec « ceux du château » jusqu'à « l'approchement de Sa Majesté ». Désireuse toutefois de mettre sa loyauté hors de doute, la municipalité refusa tout net à Prudent le renvoi des commissaires royaux, et prit dans l'intérieur de la ville les mesures militaires que prescrivaient les circonstances. Les corps de garde une fois installés et les chaînes tirées en travers des rues, cette sorte de Directoire envoya par surcroît au souverain le sieur de Victot, bailli de Caen, pour lui bien confirmer leur résolution « de demeurer en son service ». Le bailli, toutefois, se trouva devancé par un gentilhomme que dépêchèrent les royalistes, et qui apporta au roi, à l'instant où il entrait dans Rouen, des assurances plus positives encore.

Le même jour, qui était le 10, entrait aussi dans Caen un officier de Vendôme, avec la nouvelle que son maître avait dîné à Falaise, qu'il faisait hâte pour préserver les

bourgeois de la garnison du roi, et qu'il comptait bien trouver libre l'accès du château. La réponse fut que Sa Majesté « venait assurément » à Caen, et que, en ce qui concernait le passage désiré par Vendôme, il était impossible de l'accorder par les rues de la cité. Cédant à de sages avis, le grand-prieur jugea plus à propos de ne pas aller se jeter dans une « souricière ». Les commissaires de Louis XIII, de leur côté, avaient dû promettre que leurs troupes ne franchiraient pas la limite des faubourgs. Seulement, il était temps qu'elles arrivassent. Le dimanche 12, le Conseil fut enfin prévenu que les compagnies aux ordres du maréchal de Praslin s'apprêtaient à passer l'Orne en bac à Colombelles. Vers trois heures de l'après-midi, Créquy se présenta en effet à la porte Milet, et déclara qu'il n'était envoyé, lui et ses compagnons, que pour délivrer les habitants de « l'oppression du château ». Le lieutenant-général, en leur nom, répondit que tous se mettaient à la disposition des officiers du roi, et, dorénavant, « dormiraient sur leur vigilance ». Praslin, dans la soirée, descendit à l'hôtel de ville, et y renouvela les mêmes déclarations. Avant la nuit, Prudent reçut une « semonce ». Il répliqua que la place lui ayant été commise par M. le grand-prieur, il attendait ses commandements. La forteresse fut immédiatement cernée du côté de la campagne, et la tranchée ouverte le lendemain matin. On comptait sur les canons du Havre promis par Villars. Le grand-prieur ne chercha pas à percer ces lignes.

Le roi cependant, quoique cheminant lentement, approchait. Le 12, il avait couché à la Bouille, et, le 13, à Pont-Audemer. Il dîna à Honfleur le 14 et, suivant la plage, vint prendre gîte à Dives. Là il reçut son procureur au présidial de Caen et trois échevins chargés de « connaître l'ordre de la cérémonie que Sa Majesté désirait qu'on observât à son entrée ». La députation s'excusa du peu de pompe dont on l'honorerait, mais « assura que les

habitants de Caen brûlaient impatiemment en l'attente de sa bienheureuse présence, et que l'éclat de ses armes, comme rayons d'un puissant soleil, dissiperait les nuages qui s'étaient formés en la Normandie ». Le remerciement du jeune monarque fut cordial : « Je ne veux point de cérémonie, dit-il, continuez à me bien servir, je vous serai bon roi ! » Le lendemain, mercredi 15, il dîna à Escoville, à deux lieues de Caen, où il s'arma et « prit son hausse-col pour la première fois ». Avant de pénétrer dans la ville, il tint à donner un coup d'œil préalable aux tranchées, et il essuya du château à cette occasion une décharge de mousqueterie. Après quoi, il revint s'installer dans le quartier Saint-Jean chez un trésorier de France, M. de la Chapelle-Blaye.

Le « Corps de la justice et de la ville » l'avait attendu à la porte. Une heure plus tard, Prudent était sommé pour la seconde fois d'abaisser son pont-levis et de lever sa herse devant le roi. Il feignit de ne point croire que Sa Majesté fût réellement dans la ville, et persista dans son refus. Les travaux des assiégeants continuèrent donc. Mais, au bout d'environ quarante-huit heures, dans l'après-dînée du 17, les soldats de Prudent, mieux instruits de la vérité et surtout effrayés par la menace « d'être tous pendus », protestèrent « qu'ils ne voulaient point s'opiniâtrer à soutenir le siège contre le roi ». A 7 heures, ils battirent une « chamade », et le lieutenant de Prudent, nommé Parisot, sollicita une entrevue avec Créquy, afin de savoir si Sa Majesté se trouvait effectivement à Caen. Sur la réponse affirmative de Créquy, la reddition eut lieu immédiatement sans conditions. Louis XIII fut si heureux de n'avoir pas eu besoin de recourir à l'artillerie pour récupérer une place de cette importance, qu'il octroya aux coupables une « abolition de leur rebellion », qui fut suivie de « plusieurs monstres ». Trois compagnies royales les remplacèrent dans le château avant qu'il fût nuit, tandis que Parisot

venait se prosterner aux pieds de Sa Majesté. Quant à Prudent, il s'esquiva du donjon à la faveur des ténèbres, pour aller avec ses fidèles s'excuser auprès de M. de Vendôme. Quelques privilèges accordés ou rétablis servirent de récompense aux bourgeois. Mais le château parut trop proche de la mer, et trop indispensable en cas de débarquement, pour que la démolition en pût être ordonnée.

Caen était retombé au pouvoir du souverain presque aussi facilement que Rouen. Le reste alla vite, l'impulsion une fois donnée. Le marquis de Beuvron, le comte de Torigny, le chevalier de la Luzerne, le comte de Montgommery se hâtèrent d'accourir auprès du plus fort. Créquy fut envoyé à Alençon, dont « on était en grand doute », « pour nettoyer tout ce qu'il trouverait être tenu en chemin par les princes et seigneurs mécontents ». Louis XIII lui-même et son escorte militaire prirent à l'ouest, ayant l'intention de passer par Lisieux et de s'assurer du Perche, tout en opérant leur jonction avec les troupes que Bassompierre amenait de Champagne. Le comte de Soissons possédait en effet dans cette région la place forte de Dreux avec plusieurs autres châteaux, et le grand-prieur y détenait également celui de Verneuil. Le 23 juillet, Sa Majesté était à Lisieux. Ensuite, elle passa trois jours à Laigle, jusqu'au 26, et y apprit que Verneuil venait de lui être rendu par le capitaine de M. de Vendôme. Le 27, à Mortagne, la même nouvelle lui parvint à propos de Dreux, et, le 28 à Bellême, à propos de la Ferté-Bernard. Bassompierre, après avoir fait enlever par les deux régiments de Picardie et de Champagne le château de Dreux à son gouverneur, M. de l'Ecluselles, s'en alla avec trois cents chevaux déloger d'Anet la duchesse de Mercœur et les enfants de M. de Vendôme. Même succès, et aussi rapide, à Alençon. A l'approche de Créquy, les habitants forcèrent celui qui y commandait à ouvrir ses portes, et M. de Blin, qui était venu au milieu d'eux faire des levées pour la reine-mère,

en fut pour sa confusion et son impuissance. Moins d'un mois, en somme, avait suffi à Louis XIII pour détacher de la ligue ennemie en train de se former la première des provinces sur lesquelles elle comptait le plus. Dès le 10 août, la paix était rétablie au Pont de Cé entre le roi et Marie de Médicis, enfin bien conseillée par Richelieu. La sagesse de la Normandie avait sauvegardé le repos de la France, et, par lettres patentes du 23 octobre, Longueville se vit réintégré, grâce à la clémence royale, dans ses fonctions de gouverneur.

A peine malheureusement les grands du royaume avaient-ils désarmé, ou fait mine de désarmer, que les huguenots rentrèrent en scène, essayant de reprendre à leurs risques et périls la grande insurrection manquée par la reine-mère avec l'assistance des princes catholiques. Etait-ce que les huguenots, sous le nouveau règne, fussent molestés en Normandie? Bien au contraire. A quatre ou cinq reprises différentes, l'édit de Nantes, depuis la mort d'Henri IV, avait été bénévolement et solennellement confirmé. A coup sûr, il n'eût pas dépendu du clergé catholique que la persécution ne les réduisît au désespoir. Les Capucins, notamment, poursuivaient à leurs dépens, avec un fanatisme moins sombre peut-être, mais égal au leur, ce qu'ils s'imaginaient être le bon combat. L'un d'eux, le P. Yves, s'attira une réprimande du Parlement pour avoir, en véritable provocateur, dirigé jusqu'à Quevilly une procession hostile de ses ouailles. Le peuple lisait avec avidité les placards injurieux où les projets, vrais ou faux, des religionnaires étaient dénoncés. Mais ni la royauté ni le Parlement n'étaient pour quelque chose dans ces procédés haineux. Aussitôt Louis XIII proclamé roi, deux commissaires étaient venus de sa part à Rouen afin de vaincre les dernières résistances des Parlementaires contre la sincère exécution de l'édit de Nantes. Les articles secrets de l'édit reçurent dans tous les bailliages la plus large publicité

qu'on pût imaginer, orale ou écrite. Les proclamations à son de trompe, ainsi que les registres des autorités judiciaires, apprirent à tous que la tolérance avait désormais force de loi. Une partie du cimetière, dénommé le « Champ du Pardon », fut réservée aux disciples de Calvin pour l'inhumation de leurs morts. A un moment où la Seine était gelée et le pont impraticable, ils furent autorisés à célébrer les fêtes de Noël à Boisguillaume, au lieu de Quevilly. A Bolbec, on les dispensa de tendre leurs maisons le jour de la Fête-Dieu. Le Parlement, revenu à un sentiment d'équité plus digne, s'appliqua même, dit-on, à tenir désormais la balance égale entre les deux partis. Du reste, il s'en fallait que les emplois publics demeurassent inaccessibles aux huguenots. Au seul présidial d'Alençon, sur treize officiers du roi, ils en comptaient jusqu'à dix des leurs. Georges de Villars, au Havre, « avait lui-même favorisé l'élection de plusieurs notables protestants aux plus hautes fonctions de la cité ».

Malgré cette mansuétude systématique, le zèle du plus grand nombre des protestants n'avait pas posé les armes. Au printemps de 1621, l'assemblée de la Rochelle, usurpant des pouvoirs qu'elle ne possédait à aucun degré, levait des taxes et des soldats, battait monnaie et fortifiait à son gré certaines villes. Elle se disposait à partager la monarchie en huit « synodes », et elle avait même désigné un commandant militaire du plus haut rang pour chacune de ces circonscriptions confessionnelles. La Normandie, l'Ile-de-France, le Berry, la Touraine, le Maine et l'Anjou devaient échoir au maréchal de Bouillon, qui, à vrai dire, ne paraissait que médiocrement disposé à accepter un si grand honneur. Les Béarnais, bien décidés à ne jamais accorder aux catholiques la moindre liberté pour exercer leur culte, donnèrent le signal de la révolte en même temps que les bourgeois de la Rochelle, et Louis XIII, au commencement de mai, fut obligé de s'acheminer vers le

midi. La Normandie, sans que l'agitation s'y manifestât autant que dans les deux régions qui viennent d'être nommées, ou que dans le Vivarais, laissait également percer des symptômes sporadiques de soulèvement prochain. Le gouvernement royal prit à temps les mesures préventives que commandaient les circonstances.

Le duc de Longueville, fidèle cette fois à son devoir, débuta par Dieppe, où il vint, le 2 mai au matin, transmettre au gouverneur, M. de Montigny, les ordres reçus. Afin d'éviter les résistances individuelles et les coups de tête, il s'entendit avec les magistrats pour visiter pendant le prêche les maisons des plus suspects, et pour enlever clandestinement leurs armes, qui seraient déposées au château. Les portes du lieu saint furent donc tout à coup fermées, et la colère des captifs ne laissa pas que de s'y épancher avec violence. Une fois la perquisition terminée, « M. de Longueville leur fit dire que tout cela se faisait par ordre du roi, mais qu'on n'empêcherait pas leurs exercices de religion, qu'on ne révoquerait pas un seul article de l'édit, qu'en conséquence ils restassent bien paisibles et ne s'étonnassent pas si, pendant toute la nuit, ils entendaient sa compagnie de chevau-légers marcher par la ville, que c'était de peur du désordre, et nullement pour leur faire du mal ». Ce langage ne calma pas ceux à qui il était adressé. A peine les cavaliers dans les rues, ils sortirent, formèrent des groupes menaçants, et, faute d'armes, prirent la résolution « de mettre le feu à celles de leurs maisons qui touchaient à celles des catholiques ». Voulant absolument éviter tout excès de leur part, Longueville fit cesser la ronde, mais, dès que le jour fut levé, conformément à ses instructions et devançant le prochain édit de Niort, il invita les huguenots âgés de plus de quinze ans à venir signer au greffe du bailliage le désaveu écrit, non point de leur foi, qui n'était pas en cause, mais des dispositions prises récemment par les séditieux

de la Rochelle. Les deux pasteurs dieppois jugèrent à propos de quitter temporairement leur troupeau, et se sauvèrent dans des barques, en compagnie de quelques exaltés. Au bout de peu de temps, on les remplaça, de Paris.

Au Havre, M. du Villars procéda à la même opération, sagement préventive. « Cette mesure », dit M. Borély, « ne souleva pas la moindre opposition, ni dans la ville, ni sur aucun point de son gouvernement. » A Rouen, elle fut appliquée le 24 mai, non sans un grand déploiement de forces. Toutes les troupes municipales, cinquanteniers ou arquebusiers, occupaient dès le matin les abords de l'abbaye de Saint-Ouen. Des canons montraient leur gueule à l'hôtel de ville. L'ordre public ainsi assuré, le duc de Longueville, entouré d'une centaine de gentilshommes, y manda les principaux réformés avec le pasteur la Rivière, et les exhorta à la soumission. L'enlèvement des armes se fit de maison en maison par deux simples bourgeois, l'un catholique, l'autre huguenot, et ne donna lieu qu'à un seul cri d'alarme provenant d'un artisan épouvanté à tort. Les échevins n'en restèrent pas moins durant trois jours en permanence jusqu'à minuit. En outre, une garde sévère fut maintenue aux portes pendant un trimestre. A Caen, le marquis de Mauny ne réussit pas moins facilement, le 23 mai. Après avoir communiqué ses instructions au lieutenant-général, aux gens du roi et aux échevins, il manda par devers lui le ministre la Fresnaye, l'un des capitaines de la cité, le sieur de Maizet, et quelques-uns de leurs coreligionnaires. Ceux-ci demandèrent « à en conférer au Corps de leur Eglise », qu'ils ne se voulaient pas flatter de pouvoir convaincre. Cependant, au bout de deux heures, cet assentiment était obtenu. « Le lendemain, ceux de la Religion portèrent ou envoyèrent telles armes qu'ils voulurent, chacun chez son capitaine, qui les faisait étiqueter et marquer par le sergent

de sa compagnie. » Le mercredi, 26 dudit mois, ces armes furent toutes portées au château et on les réunit dans un des magasins du donjon, en ayant soin d'en dresser un inventaire.

La crise se passa moins heureusement sur l'extrême lisière de la basse Normandie. A la vérité, le complot, qui avait pour objet de surprendre Verneuil, fut éventé à temps, et les coupables y perdirent leur tête par autorité de justice. Mais les châteaux de Vire et de Falaise furent réellement surpris par les affidés des Rochellois, qui s'y maintinrent quelque temps. Un dommage plus grave aurait pu être porté à la royauté de Louis XIII par le gouverneur de Pontorson, Montgommery. En sa qualité de huguenot, et eu égard à l'importance de son poste, il avait été fort travaillé par les intransigeants qui fomentaient la sédition dans le midi. C'eût été un beau coup de dés que d'occuper une pareille position entre la Normandie et la Bretagne, position qu'Henri IV n'avait jamais consenti à laisser inscrire parmi les places de sûreté. Le roi et ses conseillers, mis au courant de ces tentatives réitérées, enjoignirent à Montgommery de remettre son commandement, sauf compensation ultérieure. Montgommery, après avoir consulté ses amis, résigna en effet son emploi, mais quand il eut reçu une récompense préalable. Il eut pour remplaçant un gentilhomme catholique. Tout cependant n'était pas fini au sud-ouest de la Normandie. Une conjuration audacieuse y éclata avant la fin de l'année.

Cette conjuration avait eu, comme les autres, pour instigateurs les calvinistes de la Rochelle, et pour chef un aventurier originaire de Falaise, poète et publiciste à ses heures, Montchrétien, qui se disait sieur de Vatteville. Dans le cours de l'été, il avait, en qualité de capitaine, déployé le plus grand acharnement à Gergeau et à Sancerre, assiégés par les royalistes. Vers la fin de l'année, alors que les troupes du souverain étaient arrêtées devant

les murs de Montauban, Montchrétien voulut se donner le luxe d'une insurrection particulière. Changeant de région, mais « non de volonté », il se fit nommer dans son pays natal « lieutenant de province » par ses coreligionnaires de la Rochelle. Ce n'était pas, prétend le *Mercure,* « qu'il fût tant huguenot et zélé en sa religion », mais « il n'était pas des plus aisés de ce monde », et « s'imaginait de se faire tout d'or, au maniement des deniers royaux, du revenu des biens ecclésiastiques, et des rançons et butins ». On lui délivra donc à la Rochelle, le 9 août 1621, cent ou cent vingt commissions, avec argent et lettres de change pour enrégimenter des gens de guerre, soit à pied, soit à cheval, tant dans la Normandie que dans le Maine.

Le mois touchait à peine à sa fin qu'il visitait ses amis politiques à Caen, à Falaise, à Argentan, à Domfront, à Vire, à Alençon, et convenait avec eux d'une levée en masse, d'abord pour le 11, puis pour le 13 octobre. Le rendez-vous général était assigné dans la forêt d'Andaine. On comptait sur cinq ou six mille hommes. Toutefois, un premier coup de main tenté, à titre d'essai, contre le château de Carrouges échoua complètement. Longueville et son lieutenant, Matignon, avertis à temps, avaient déjà pris leurs mesures, notamment à Alençon et à Domfront. Montchrétien n'en persista pas moins dans ses hardis projets. Les 4, 5 et 6 octobre, il parcourut encore les principales « maisons de noblesse » dont il se croyait sûr, et, le jeudi 7, arriva la nuit tombée au bourg des Tourailles, à cinq lieues de Falaise. Il descendit à l'hôtellerie avec les six ou sept officiers qui lui servaient d'escorte. Par malechance, l'hôtelier se trouvait être un fidèle sujet du roi. Il fit prévenir en hâte le seigneur du lieu. Le sieur des Tourailles-Turgot, de son côté, s'empressa d'accourir avec deux de ses voisins et une vingtaine de gens armés qu'il avait sous la main. L'hôtellerie fut cernée. L'huissier

en titre du bourg fit aux étrangers, de par le roi, un commandement d'avoir à décliner leurs noms et à mettre bas leurs armes. Montchrétien essaya d'abord de s'en tirer en jetant à l'huissier un pseudonyme improvisé. Mais, entendant du dehors un redoublement de bruit, il se précipita sur ses armes, sortit impétueusement et se heurta à la petite troupe de des Tourailles. Après lui avoir tué deux gentilshommes et un soldat, il tomba lui-même pour ne plus se relever, atteint de deux coups de pertuisane et d'une balle de pistolet. Matignon, qui se tenait à Domfront, fut immédiatement prévenu. Avec cet agitateur émérite s'éteignit le mouvement calviniste préparé en Normandie.

DEUXIÈME CAUSERIE

Causes de mécontentement en Normandie. — La peste et ses horreurs. — Désastres agricoles. — Industrie et commerce. — Doléances réitérées des Etats. — Exagération de ces doléances. — Où est la vérité. — Impôts nouveaux. — Le régiment de Normandie. — La noblesse normande appelée à la guerre de Trente ans. — Le Parlement exploite les souffrances publiques. — Lutte contre les intendants. — Nouveau voyage de Louis XIII à Rouen. — Etats provinciaux de 1638.

Ainsi, ni la haute aristocratie avec Longueville, ni les huguenots avec Montchrétien, n'avaient réussi à ébranler sérieusement le pouvoir royal dans notre province. Ce pouvoir sortait victorieux de la double lutte engagée chez nous à titre de simple prélude, car Montmorency ne périt sur l'échafaud qu'en 1632 et la Rochelle ne succomba définitivement qu'en 1628. Ce n'est pas à dire pour cela que les semences de désordre eussent déjà été stérilisées sur les bords de la basse Seine et de l'Orne. Il y couvait, au contraire, d'une façon permanente, bien des raisons, très diverses et très complexes, de sourd mécontentement, dont la royauté réussit à se débarrasser avant la Fronde. En Normandie, il ne s'agissait pas, comme à Paris, d'un enchevêtrement de querelles entre grands personnages, querelles où les princesses elles-mêmes avaient parfois le tort de faire partir les canons, et les princes le tort,

beaucoup plus grave, d'appeler, sans rougir, l'étranger à leur aide. L'explosion des colères jaillit, en quelque sorte, des profondeurs du sol, et aboutit à une véritable jacquerie. Avant d'en retracer en partie les horreurs, il convient d'en rechercher les causes, et ces causes peuvent, en définitive, se ramener à une seule : l'excès même des souffrances du peuple.

La première, et la plus ancienne peut-être des calamités publiques, c'était ce que l'on appelait alors d'un mot aussi épouvantable que vague, « la peste », c'est-à-dire l'ensemble de toutes les maladies infectieuses que pouvait produire une méconnaissance absolue des lois de l'hygiène. Le tableau des villes pestiférées, à cette époque, est lamentable, une terreur superstitieuse venant encore s'ajouter aux tristesses naturelles de la situation. Dans les campagnes, un drapeau noir, arboré au clocher de l'église, transmettait de loin aux étrangers l'injonction de s'éloigner. Dans les cités, l'accumulation des malades et surtout des cadavres produisait d'indescriptibles scènes. Les maisons, toutes dépourvues de « cloaque », demeuraient autant de foyers de contamination permanente. Certaines rues et ruelles, à Rouen, notamment, passaient pour charrier la mort entre leurs hautes murailles. La rue Saint-Lô, la rue aux Juifs, la rue Massacre, le prieuré même de Saint-Antoine, jouissaient à cet égard de la réputation la plus sinistre. On avait imaginé certains emplois temporaires, afin de tâcher de conjurer le fléau ou de l'atténuer. Les « marqueurs », en robe bleue, avaient pour devoir d'apposer un signe distinctif, généralement une croix blanche tracée à la craie, sur les maisons suspectes, dans lesquelles on enfermait les pestiférés sous un solide cadenas. Aux « éventeurs » revenait le soin d'entretenir de grands feux de brai, ou tout au moins de matières grasses, auxquels on attribuait la propriété de désinfecter et d'assainir l'atmosphère. Mais hélas ! tous ces malheureux, en raison

de leurs rapports forcés avec les mourants, servaient aussi de véhicule à la contagion. D'autres, les « sacards » (de l'espagnol *sacar,* retirer) se faisaient une spécialité de dépouiller les morts qu'ils devaient enterrer. De plus, bien loin d'être purifiés ou brûlés, conformément aux ordres donnés, les vêtements et les objets souillés étaient revendus, à vil prix, par ces misérables et infectaient, soit de nouvelles personnes, soit de nouveaux logis.

Les classes aisées ne se montraient pas toujours à la hauteur de la situation, et donnaient trop souvent le signal de la peur. Le dévouement des Capucins et des « Frères de la mort » était au-dessus de tout éloge. On n'en fut pas moins obligé de faire venir des éventeurs de Carcassonne. Les Parlementaires, ne cherchant que rarement à passer pour des modèles en fait de courage civil, appliquaient leur prévoyance plutôt à se préserver eux-mêmes de l'épidémie qu'à agir en grand pour l'éteindre dans ses sources vives. Lorsqu'ils avaient à juger au criminel un violateur de leurs arrêts, ils le faisaient amener sous les fenêtres de la Grand'Chambre et du haut de ces fenêtres, ils fulminaient leur sentence, immédiatement exécutée. Au reste, avocats et procureurs refusaient de prendre le chemin du palais, enserré au fond d'un cercle de pestilence. Pour plus de sûreté, MM. du Parlement, non contents de multiplier leurs plaintes auprès des échevins, menacèrent en 1619 de solliciter leur translation en corps dans une autre cité, comme cela avait eu lieu pour leurs collègues d'Aix et de Toulouse. Pourtant un progrès fut obtenu, grâce en partie à leurs vives instances. On cessa d'entasser les « inficiés », comme on disait alors, à l'Hôtel-Dieu, placé tout près de Notre-Dame. Un nouvel asile hospitalier, dit le « lieu de santé », s'éleva, pour les recevoir, à l'ouest de la ville, et à peu de distance de ses portes. Quoique le vent dominant soufflât de ce côté-là, il y avait toujours pour la population le bénéfice d'un certain isolement.

Mais ce n'était pas uniquement à Rouen que sévissait le mal, et avec une fureur telle qu'à plus d'une reprise les Etats provinciaux ne purent y siéger. A Aumale, depuis le mois de mars 1633 jusqu'à Pâques 1634, la population fut décimée. A Eu, en 1636, une épidémie terrible fit en trois mois quinze cents victimes. On promit, si le fléau cessait, de consacrer et de promener tous les ans par les rues une statue en argent de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. On l'y promène encore de nos jours. Dix années auparavant, à Dieppe, avec les grandes chaleurs de l'été, la mortalité atteignit un chiffre énorme. « MM. de la Ville firent construire quinze loges avec des planches dans la prairie appelée le « Champ du pardon », pour mettre à part les malades. En outre, ils appelèrent de Rouen des « éventeurs » à raison de soixante livres par mois, somme exorbitante pour l'époque. Finalement, protestants et catholiques invoquèrent à l'envi l'intervention céleste, les uns, à l'aide de jeûnes, les autres, au moyen de processions. On s'engagea à offrir un navire d'argent à Notre-Dame de Liesse, dans le cas où le mal cesserait. Cette fois encore, il disparut, et quelques-uns des magistrats municipaux portèrent en effet à Notre-Dame de Liesse « une grande et belle barge d'argent ». Au lieu de soupçonner la colère divine, il eût peut-être été plus simple de s'en prendre à l'état de la science médicale et à l'imprévoyance publique. En 1640, dans les environs de Jumièges, douze cents personnes moururent, moines compris. En septembre 1626, la même épidémie empêcha l'Université de Caen de rouvrir ses écoles. Elle avait chassé de Cherbourg, vers 1620, une bonne partie de ses habitants. A Tinchebray, tout à l'extrémité de la province, la peste vint de Caen par Condé, et, comme le cimetière ne suffisait plus, on se vit dans la nécessité d'enterrer çà et là. Du reste, ce n'était pas seulement en Normandie que la peste enrichissait si libéralement l'Achéron. L'Angleterre,

comme les Provinces-Unies, n'était pas plus épargnée que la France. Or, un contemporain, Pontis, prétend, en exagérant sans doute, qu'en 1628 elle exerça ses ravages dans les deux tiers du royaume. Dès 1620, les Etats de Normandie parlaient déjà pour leur compte d'un million de victimes, en chiffres ronds et surtout très arrondis.

Le ciel ne frappait pas seulement la vie des hommes. Les biens de la terre se trouvaient simultanément compromis par ses rigueurs impitoyables. La grêle et les inondations, jointes à l'inopportunité des variations atmosphériques, produisaient trop souvent une stérilité prolongée et d'autant plus désolante que la contrée se montrait plus féconde d'ordinaire. Les libres chasses des seigneurs à travers les céréales faisaient aussi le désespoir des agriculteurs. Les Etats, en 1626, se plaignirent de la famine comme d'un malheur endémique, qui durait depuis trois ou quatre ans. A la parcimonie capricieuse de la nature venait s'ajouter l'exportation des blés, flétrie par les intéressés sous le nom d' « énarrhements ». Il existait bien des arrêts du Parlement prescrivant de diriger exclusivement sur Rouen les blés vendus aux marchés de Caudebec, de Duclair, d'Elbeuf et des Andelys. La capitale de la province accaparait ainsi sa nourriture aux dépens des autres. Mais cette sorte de captage alimentaire, assez égoïste, ne procurait que des résultats fort incomplets. Les cultivateurs du pays de Caux, notamment, voituraient en cachette les produits de leurs champs vers Jumièges, en un lieu dit le « gouffre », et les y confiaient à des barques, qui emportaient tout jusqu'à la mer. La spéculation, cette lèpre du commerce, s'était aussi, hélas! mise de la partie. A Caen même, au printemps de 1630, des magistrats du présidial ne rougissaient pas d'accroître leur fortune privée en participant à ces fructueuses expéditions. En vain deux bourgeois, commissionnés par la ville de Rouen, faisaient en son nom le guet à Quillebeuf. Les magistrats

condamnèrent eux-mêmes sans appel comme mutins ceux qui avaient voulu s'opposer à leurs transports illicites, et prétendirent les faire fouetter sur la place publique. Alors, l'indignation populaire ne se contint plus et dégénéra en violences. Le présidial fit aussitôt descendre du château des défenseurs bien armés, et le dernier mot lui resta pour le moment. M. de Matignon et les commissaires du Parlement intervinrent, mais, par malheur, ce ne fut que pour donner le déplorable spectacle d'un nouveau conflit de compétence. Les lieutenants civil et criminel du bailliage se virent pourtant frappés d'interdiction, et on informa contre les autres coupables. A Saint-Valery, à Dieppe, à Caudebec, à Honfleur, de pareils tumultes se reproduisirent au sujet de faits analogues. Dans Rouen, d'où le duc de Longueville prétendait envoyer des blés normands en Anjou et en Guyenne, régions moins favorisées encore, le Parlement fit bonne garde, ne se souciant pas de mourir de faim.

Une troisième cause d'appauvrissement général pesait principalement sur le travail manuel et sur l'industrie. J'entends parler de la concurrence étrangère, surtout de celle de deux nations peu aimées et très voisines, la Hollande et l'Angleterre. Quantité d'étrangers, déjà à cette époque, en vue d'exercer plus commodément leur commerce sur notre territoire, sollicitaient et obtenaient des lettres de « naturalité ». Puis, « après avoir amassé grandes richesses et mis pardevers eux les biens de la province, qu'ils font secrètement emporter, ils se retirent en leur pays, privant Sa Majesté de leur personne et de leurs facultés ». Ce n'eût été rien encore, si les intrus s'en fussent tenus à ce stratagème licite et si leurs vrais compatriotes n'eussent commis impunément et indéfiniment des fraudes éhontées. Il ne leur suffisait pas que nos nationaux, au mépris des traités les plus clairs, se trouvassent en fait hors d'état de vendre chez eux toute denrée de pro-

venance française. Il ne leur suffisait pas encore que leurs pirates, ainsi que ceux de Dunkerque, se permissent, en pleine paix, de courir sus à toutes les barques normandes qui s'aventuraient au large, et y exerçassent un pillage en règle ; il ne leur suffisait pas finalement d'apporter dans le royaume « toutes les marchandises permises par les concordats et contenues dans le tarif » ; en outre, ils y « apportaient un grand nombre de marchandises déguisées à dessein et pour frauder les droits ». En 1620, les députés de la province signalèrent l'introduction quotidienne par les étrangers « de draperies falsifiées et contrefaites à celles de cette province, sous ombre qu'ils sont exempts de visitation ». Les étoffes, dites « créseaux » payaient une taxe à l'entrée. Les Anglais les remplaçèrent par des « sargettes ». Ils n'avaient changé que l'appellation. A l'aide du même procédé, ils inondèrent nos foires d'habits tout faits, de souliers complètement achevés, de chandelles poussées à leur dernier point de perfection, etc... Les Hollandais, eux, de connivence avec les Barbaresques, écumaient la Manche aux dépens de notre marine marchande. Et, malgré tous ces méfaits, des armateurs, fermiers eux-mêmes des gabelles, à l'exemple de beaucoup d'autres, préféraient parfois engager des marins anglais ou hollandais pour leurs propres transports. La population indigène ne se plaignait guère moins des Espagnols et des Portugais, voire des Juifs, qui, après fortune faite, s'en retournaient à Rotterdam, à Amsterdam ou à Hambourg. La jalousie et la nationalité se réunissaient pour entretenir contre ces oiseaux de passage une haine intense. Ne détournaient-ils pas de son cours naturel, et par des voies malhonnêtes, une partie notable de la richesse publique? Aussi vit-on, en juillet 1632, un grand « grabuge » dans Rouen, à propos de draps anglais. Un navire qui en apportait, fut pris comme à l'abordage par un millier d'artisans de Darnétal. Ils déchirèrent les draps, puis

en jetèrent les débris dans le fleuve. Deux ans plus tard, nouvel « ouragan des reîtres d'Allemagne », c'est-à-dire des ouvriers établis sur le mont Thuringe. A les en croire, les Anglais « ruynayent lez'ouvriez en vendant l'ouvrage toutte fette », car « ysques o charetiers trouvayent bouts nœufs o vieux souliers ». Mais le Parlement, à qui s'adressait particulièrement la manifestation, fit cette fois avancer à temps la Cinquantaine.

De ces épreuves sanitaires, agricoles ou économiques il était résulté une misère générale, qu'on ne saurait méconnaître. Si l'on parcourt les cahiers des Etats de Normandie, on recule presque épouvanté devant tant de sombres peintures. Presque chaque année, on y voit surgir, comme un spectre, le type du fameux paysan de la Bruyère, réduit à se nourrir d'herbes, ou, ce qui dénoterait déjà un faible progrès, « à vivre caninement ». Dès 1618, le pauvre peuple de Normandie, d'après ses députés, « avait été contraint de vendre tout ce qu'il avait pour subvenir à sa nourriture et combattre la faim ». Deux ans plus tard, « les maux lui succèdent comme les ondes l'une sur l'autre, qui le menacent d'une submersion et naufrage évident ». Sa Majesté, en 1623, est suppliée d'avoir pitié de son peuple, si elle veut régner plutôt sur « des vivants que sur des morts, ou de pauvres languissants et voisins de la mort ». Les comparaisons les plus funèbres se poursuivaient à la réunion suivante. Le tiers-état ressemblait à un « paralytique réduit à une langueur dont la fin était la mort ». Sa vieillesse « retombait en syncope par les cruelles saignées qu'on lui baille ». En janvier 1625, « il ne lui restait rien que la mémoire d'avoir eu ». Au bout de quelques années, le ton devenait plus amer, presque sarcastique. « Les gémissements derniers », disaient les Etats de 1631, « vainement poussés en l'air, retournent entiers à leurs oreilles sans satisfaction d'aucun allègement. »

Mais c'est surtout en 1634 que s'assombrit la description de la détresse publique, et que les conclusions prennent une netteté inquiétante. « Nous frémissons d'horreur à l'objet *(sic)* des misères du pauvre paysan. Nous en avons vu quelques-uns, les années précédentes, se précipiter à la mort par désespoir des charges qu'ils ne pouvaient porter, les autres, que la patience retenait plutôt en la vie que le plaisir ou les moyens de la conserver, couplés au joug de la charrue, comme les bêtes de harnais, labourer la terre, paître l'herbe et vivre de racines, que cet élément semblait avoir honte de leur dénier... plusieurs réfugiés aux pays étrangers ou provinces voisines pour se soustraire à leurs impôts... Pour cela néanmoins nos tailles n'ont point diminué, mais accru jusques au point d'avoir tiré la chemise qui restait à couvrir la nudité du corps, et empêché les femmes, en plusieurs lieux, par la confusion de leur propre vergogne, de se trouver aux églises et parmi les chrétiens. De sorte que ce pauvre corps, épuisé de toute sa substance, la peau collée dessus les os et couvert seulement de sa honte, n'attend que la miséricorde de Votre Majesté, sachant qu'elle est l'image de ce grand Dieu, qui, d'un souffle de sa bouche, ranima les carcasses et revêtit de chairs et de nerfs les schelettes prêts de se réduire en poussière et qu'il n'aura pas plutôt effectivement senti la diminution du quart de ses charges... qu'il reprendra nouvelles forces. »

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que cette éloquence parlementaire a, ici, un peu trop usé de la figure de rhétorique appelée hyperbole.

Les œufs et le laitage étaient à cette époque à la portée des bourses les plus modestes. La douzaine de fromages dits « angelots » coûtait cinq sols. Le long de nos plages, les « *frutti di marc* », comme disent les Napolitains, et même les « monstres marins » qui sont l'ornement des tables riches, étaient à la disposition de qui voulait les

prendre. « Combien de crustacées », écrivait un maire de Dieppe en 1777, « de testacées (*sic*), de coquillages de toutes espèces servent de nourriture au peuple qui habite nos côtes maritimes, et lui tiennent quelquefois lieu de tout autre aliment. » Nos chênes produisaient des glands, les glands nourrissaient des porcs, et les porcs se transformaient en lard, antique mets populaire. Les lapins ne manquaient pas dans nos bois, ni les braconniers pour s'en emparer. Les délits ou crimes de chasse, si nombreux, et si sévèrement punis, prouvent suffisamment que tout le gibier n'était pas consommé par le seigneur. Les vignobles, sous Louis XIII, abondaient en Normandie. Parfois, « faute de fûts, les pommes restèrent en dommages ». On cita longtemps 1631 comme une de ces années de fécondité extraordinaire en fruits à brasser. A considérer les choses de près, la figure de rhétorique, qui représente nos ancêtres rampant à terre pour « paître l'herbe », nous paraît avoir en histoire une valeur analogue à la métaphore classique qui montre les riches « s'engraissant de la sueur du peuple ». Il existe d'ailleurs plus d'un document officiel, plus d'un fait indiscutable, d'où ressort l'exagération de style de ces doléances. Les cahiers des Etats de Normandie eux-mêmes se contredisent. Nous venons de voir, d'après eux, les habitants des campagnes se dépouillant de tout ce qu'ils possédaient « pour combattre la faim », et ne conservant « que la mémoire d'avoir eu ». Cependant, de l'aveu des mêmes cahiers, « les terres vaines et vagues que l'Etat « fieffait à perpétuité » trouvaient facilement des acquéreurs, et « un nombre infini de paysans les détenait ». La pénurie n'était donc pas aussi grande qu'on l'affirmait ailleurs. Il est aussi parlé de « ceux qui vivent doucement en la censive du domaine ». A Rouen, dès 1520, on comptait jusqu'à deux cent trente-huit bouchers, ce qui semblerait prouver que les populations des villes trouvaient moyen de s'acheter de la viande. Comment d'ailleurs concilier

cette peinture de nombreux paysans mourant de faim, avec les fêtes et les festins dispendieux dont une foule d'anniversaires ramenait le prétexte? Quand, chaque année, sans y manquer, le 5 janvier, le « carillon » des clochers de Rouen « excitait les chrétiens à avoir de la joie le jour suivant »; quand, le lendemain, les officiers de la cité réunis « tiraient le gâteau » devant leurs administrés, qui, au son du tambour, venaient apporter au « roi de la fève » un superbe bouquet; quand, le surlendemain, ledit souverain rendait à ses collègues et amis un plus somptueux banquet à la maison commune, peut-on supposer que, dans les champs des environs, les simples « manants » étaient réduits à « paître l'herbe »? Qu'on ouvre le poème d'Hercule Grisel, le peintre si fidèle des mœurs locales à cette époque, ou encore les premières comédies de Pierre Corneille, qui ont aussi un intérêt moral et historique, et il faudra reconnaître que les députés de la province donnaient des couleurs un peu trop vives aux maux dont elle souffrait. De quelle manière d'ailleurs expliquer l'extrême fécondité des familles à cette époque et tant de cas de longévité exceptionnelle, s'il avait fallu peiner à ce point pour vivre si misérablement?

Un contemporain, l'historien de la Normandie jusqu'à Philippe-Auguste, l'excellent curé de Menneval, Gabriel Dumoulin, qui était à même de voir des pauvres autour de son presbytère, mais qui ne laisse percer aucun sentiment d'amertume affectée, nous fournit, ce semble, le moyen de tout concilier. On croirait, en le lisant, tout d'abord au moins, que la Normandie est une sorte d'Eden rustique, planté de simples pommiers, mais où, en dépit du péché originel, l'homme a repris la tradition du vrai bonheur. « Je crois fermement », écrit-il dans sa préface en 1631, « que depuis quarante ans, (bien que, ces dernières années, la peste aye montré sa cruauté dans quelques places), la Normandie a élevé et nourri encore de

présent plus de peuple que six des meilleurs royaumes d'Espagne, ou bien des plus grandes provinces de France. » Et, un peu plus loin, à propos du duc de Longueville, il ne craint pas d'ajouter : « Les Normands le chérissent, y étant obligés par le soin qu'il a apporté à empêcher que les soldats qui s'y levaient, pour le service de Sa Majesté et par son commandement, ne ruinassent tous les villages. » Un troisième passage est plus explicite encore, et, sans nier le moins du monde la souffrance publique, la ramène du moins à des proportions vraisemblables. « Les Normands font ordinairement des festins, et y invitant tous leurs parents et amis, font grande chère. Il est bien vrai que la misère du temps et les grands subsides dont le peuple est chargé en rabattent maintenant beaucoup du passé. Sans cela on dirait... que l'abondance marcherait partout à l'envi et que le profit, avec la beauté des contrées, ferait regorger le pays de peuples et de biens. Mais, si Henri le Grand, qui voyait la paix assurée dans ses Etats, y levait, pour l'entretien de son particulier, l'an 1609, outre les gabelles, quatrièmes des vins et boires, impositions et autres, et ce, seulement pour la taille de la Généralité de Rouen, un million septante-deux mille livres, et, pour les gages des officiers, onze mille livres, et, de celle de Caen, six cent trente-huit mille deux cent quatre-vingts livres, et, pour les gages des officiers, neuf mille sept cent vingt livres, combien en a-t-on levé davantage, sans mettre en nombre les décimes de beaucoup augmentés, depuis que notre bon roi, monté au trône, a vu ses finances épuisées, débellé les hérétiques et, contre les ennemis de sa Couronne et de ses alliés, employé ses armes et son bien ! Cela se peut moins dire que penser. Mais toutefois sommes-nous bien heureux que ce n'est pas pour amasser des trésors qu'il fait tant de levées de deniers et crée de nouveaux offices, mais seulement pour nous acquérir la paix et nous faire vivre heureux à l'ombre de ses lauriers et

de ses palmes ». Cet optimisme naïf n'est-il pas aussi près de la vérité que les lamentations des trois Ordres de la province?

Dumoulin, en fait, avait mis le doigt sur le point sensible des misères publiques. Ce n'était pas sans de grands efforts, et, par conséquent, sans de grandes dépenses, que Richelieu, dont le gouvernement avait commencé, pouvait réussir à mettre fin à l'anarchie politique du pays, tout en exerçant par de modestes préludes notre armée, enfin vraiment nationale, aux vastes entreprises de la politique européenne. De toute nécessité, il avait fallu, en Normandie comme dans tout le reste de la France, augmenter les impôts et surtout les multiplier. Dès 1623, les Etats énuméraient avec force gémissements les charges de création récente. Le taillon, superposé jadis à la taille, fut doublé en 1628, sous le couvert, il est vrai, d'un dégrèvement apparent. Cette méthode est ancienne, on le voit. La noblesse elle-même était touchée par les « relèvements » de droits. Non seulement elle n'échappait pas aux vexations de la gabelle, mais elle en essuyait bien d'autres, d'une nature toute spéciale. On n'épargna plus ceux qui détenaient des sergenteries héréditaires. La taille, désormais, fut exigée pour toutes les terres prises à ferme par eux, et la dispense ne porta plus que sur la terre seigneuriale couverte par la présence effective ». En outre, les droits de franc-fief et de nouvel-acquêt furent payés, non plus tous les quarante ans, mais tous les douze ans. Lui-même, le clergé se vit englobé dans la loi commune et dans le courant de fiscalité qui envahissait le royaume. « Il est vrai cependant », faisait remarquer justement l'*Almanach de Machuel,* « qu'un terrain qui ne doit qu'un denier vaut aujourd'hui plus de cinq sols six deniers de revenu annuel ». Mais le contribuable ne voulait pas tenir compte de cet énorme écart créé par le développement continu de la richesse publique.

L'impôt sur les papiers et les cuirs ne tarda guère à porter les esprits aux pires suggestions. Il y eut dans Rouen, en 1634, une sédition violente à propos de ce surcroît de charges. Le Tonnelier de Conti, maître des requêtes, fut envoyé de Paris pour réprimer cette émeute, que dirigeait le savetier Naudin. Richelieu se défiait en effet de l'indulgence du Parlement, à qui il venait de retrancher un quart de ses gages. Il avait aussi récemment déjoué une de ses vieilles fraudes, consistant à vendre en détail le vin de ses récoltes, sans payer la taxe des cabaretiers. Conti s'arrêta au Pont-de-l'Arche pour y terminer les procédures préparatoires, faisant venir de Rouen les témoins et les pièces nécessaires. Après quoi, emmenant les juges du bailliage, il se transporta dans la ville menacée, et y mit en fonctions, dans la « salle des Grands jours », une commission spéciale, qui jugea les coupables. Le 26 janvier 1635, ce tribunal extraordinaire « condamna Jean le Maître à être pendu et étranglé, Naudin le Maître, le Rat, Hélot et Féret aux galères. Mais le roi, « ayant cependant été informé de leur repentance », raconte la *Gazette,* « et Sa Majesté, faisant marcher sa miséricorde du même pied que sa justice, comme le premier passait dans une charrette devant l'église Notre-Dame avec un placard devant et derrière, où était ce mot : Séditieux, le sieur de Saint-Martin, exempt des gardes du corps de Sa Majesté, assisté du sieur de Montigny, capitaine des gardes du sieur de Longueville, et du sieur Charpentier, lieutenant du grand-prévost de l'Hôtel, faisant arrêter la charrette et criant : grâce, rendit la vie et l'honneur à ces pauvres criminels, par l'abolition qu'il leur apporta, dont toute cette ville fut en grande joye ».

A ce surcroît d'impôts, qui ne causaient de tort qu'aux escarcelles, il avait bien fallu ajouter encore le plus lourd de tous, l'impôt du sang, qui, d'ailleurs, ne retombait guère que sur la noblesse. Nous ne mentionnerons ici que

pour mémoire le régiment régulier, le 5e du royaume, qui, depuis 1618, portait le nom de notre province, et qui, en 1634, sous les ordres de l'héroïque Manicamp, son chef, se couvrait de gloire en Alsace. En réalité, ce corps d'élite n'avait emprunté à la Normandie que son appellation. Celui, qui, à titre temporaire, l'avait précédé en 1597, ne lui avait dû qu'une simple allocation. La noblesse normande, dans le courant de mai 1635, comme celle, au reste, du royaume entier, se vit convoquer, arrière-ban compris, pour payer de sa personne. Au début de juillet, « le duc de Longueville, ayant fait savoir au sieur de la Meilleraye, lieutenant pour le roi en Normandie, au comte de Croissy et au marquis de Nonant, l'ordre qu'il avait du roi de lui amener la noblesse de Normandie, ils se rendirent le dit jour 4 de ce mois, à huit heures du matin, sur les bruyères d'Evreux, en trois brigades : la 1ere, de deux cent vingt maîtres ; la 2e, de deux cent cinquante ; et la 3e, de cent vingt. » De là le duc se transporta à Gisors, où il avait également donné rendez-vous au ban et à l'arrière-ban de la région. Quelques jours plus tard, le 11, un grand nombre de badauds sortait de Paris « pour voir le bel ordre et équipage de seize cents maîtres, faisant quatre mille chevaux, qui est une partie de la noblesse de Normandie, conduite par le duc de Longueville vers Châlons, où le duc de Montbazon est arrivé dès la semaine passée à la tête de quatre cents gentilshommes de son gouvernement de l'Ile-de-France ». C'était à Lunéville que le gouverneur devait rejoindre le maréchal de la Force, et amener ses huit mille combattants. Le 15 septembre, à Paris, « le bailli du Cotentin assembla dans l'île du Palais huit cents gentilshommes faisant partie du ban et arrière-ban de Normandie, qui partirent le même jour pour Châlons ». Le souverain ne tarda pas à passer en revue ces troupes, ainsi que celles du Vexin, à Saint-Dizier, dont le siège fut confié en octobre au duc de Longueville et à son petit corps d'armée.

Malgré tout, l'appel fait à l'ensemble de l'aristocratie française resta assez peu fructueux cette année. On craignait surtout d'être amené à franchir le Rhin, à se perdre dans des pays barbares. Evidemment, depuis Henri IV, les épées s'étaient passablement rouillées dans le fourreau.

Le comte de Soissons, l'année suivante, dès qu'il vit Corbie surprise et enlevée dans son propre gouvernement par les Espagnols, n'eut rien de plus pressé que d'appeler à son aide son voisin le duc de Longueville, avec toute la phalange armée dont il disposait en Normandie. Le danger conjuré, ces renforts furent envoyés aux frontières. Il y a lieu de supposer qu'ils se composaient plutôt de simples milices que de l'élite, par droit de naissance, de la province, car le départ donna lieu à certains désordres. Il s'opéra cependant, et dans de bonnes conditions. « La milice de Normandie », relate la *Gazette* en octobre, « en fort bon état, à laquelle le duc de Longueville a fait passer l'Oise dès le 15 du courant, va grossir l'armée du cardinal de la Valette dans la Franche-Comté ». Nous voyons pourtant, en avril 1637, à l'attaque de Saint-Amour, qui fut enlevé par le duc de Longueville en trois journées, « trois cents maîtres des troupes de Normandie ». Une partie au moins des troupes locales devait avoir été versée dans un certain régiment de Caen, dont, en octobre 1637, il est fait mention devant Bleterans, puis, en juin 1638, devant Cassel, en Flandre. Ce prétendu régiment paraît n'avoir été qu'une formation provisoire. D'un bout à l'autre des campagnes de Longueville contre le duc de Lorraine, ce fut le régiment de Normandie qui se distingua, beaucoup plus que les chevaliers ou les miliciens exhumés de la province. Le beau temps des troupes irrégulières était bien définitivement passé.

Cette participation involontaire à la guerre européenne, d'où devait se dégager notre véritable unité nationale, avait coûté à nos paysans, en fait d'argent, des sacrifices

considérables, qui laissèrent parmi eux de longs ressentiments. « Il n'y avait point de paroisse », d'après le cahier des Etats, « qui n'eût été forcée à lever, vêtir et armer trois ou quatre soldats dont l'équipage a monté jusqu'à cent livres au moins ». Le total était évalué à quatre cent cinquante mille livres. Rouen, pour ses trois régiments, avait dépensé cinquante mille livres; et Caen, pour le sien, trente mille. Par surcroît, Rouen avait payé trois mille livres pour sa fourniture de poudre et salpêtre, et les autres, à proportion. A ces déboursés s'ajoutèrent les frais de transport des canons et des munitions de guerre, lorsque la Picardie fut envahie par les Espagnols. Et puis, était survenu « le crêve-cœur d'avoir armé quelques troupes qui n'avaient quasi tiré l'épée que contre ceux qui la leur avaient mise en mains ». Telle compagnie de chevau-légers passa « des mois à vivre à discrétion, battre ses hôtes, piller, ravager, rançonner le pays, meurtrir impunément, au vu de la justice, les magistrats présents... sans avoir quasiment vu ni su où était l'ennemi que par la lecture des gazettes ». Bien mieux, dans le Cotentin, un sieur de Saint-Martin, après avoir opéré la collecte « des deniers levés par le ban et l'arrière-ban », en remplacement du service personnel, en avait porté le produit à l' « Epargne royale », au lieu de le laisser à la disposition des autorités locales. Que ces plaintes fussent ou non fondées, la gloire de maintenir à distance les Espagnols était loin de suffire à l'apaisement des esprits en Normandie.

Ces manifestations de mécontentement général devaient, par malheur, trouver de plus en plus dans le Parlement je ne sais quelle sorte de protection. Le premier Corps judiciaire de la province avait sa raison particulière, presque de principe, pour se jeter sinon dans le parti de la sédition, du moins dans celui de l'opposition. Depuis quelque temps, il cachait mal son dépit de voir la puissance royale s'exercer momentanément, mais d'une façon très

caractéristique, au moyen de commissaires délégués, qu'on avait commencé à qualifier d'intendants et qui allaient bientôt s'établir à poste fixe. Il semblait au Parlement qu'ils empiétassent sur ses attributions traditionnelles. En fait, ils n'empiétaient que sur ce que les Parlementaires avaient usurpé. Le rôle très utile de ces délégués était de remettre un peu d'ordre dans l'administration. Dès le mois de juillet 1617, un maître des requêtes envoyé de Paris, Morant du Mesnil Garnier, avait été décrété de prise de corps par le Parlement de Normandie. Il avait voulu lui-même faire arrêter au nom du roi un huissier expédié de Rouen à Caen, afin de l'empêcher de vaquer à ses fonctions. A leur tour, les maîtres des requêtes se réunirent à Paris, et lancèrent un mandat d'arrêt contre le premier président, quatre conseillers et un avocat général. Il fallut que le Conseil intervînt pour mettre fin à cette anarchie naissante, en renvoyant les deux parties dos à dos. Le Parlement ne regarda pas la satisfaction comme suffisante. Il ne céda qu'après avoir obtenu du Chancelier que la soumission de la Chambre des requêtes précéderait la sienne.

Le même antagonisme éclata encore plus d'une fois, notamment en 1632, à propos d'un autre intendant de passage, M. Turgot de Saint-Clair, dont les pouvoirs cependant ne comportaient aucun doute. Le crime de cet agent extraordinaire consistait à avoir fait usage de ses archers afin de délivrer un sieur de Sannoy, que des ennemis personnels assiégeaient dans son propre château. Mais M. Turgot s'était abstenu de montrer au préalable sa commission au Parlement. Celui-ci le somma de comparaître à sa barre, et fulmina un arrêt défendant de lui obéir. L'intendant, qui se sentait soutenu, répliqua de sa meilleure encre, accusant les magistrats de troubler le service du roi et d'encourager les factieux. Le Parlement riposta par une nouvelle prise de corps, et, du même coup, prétendit mettre aussi la main sur l'archer signataire du

factum remis aux « gens du roi ». Bien entendu, Turgot ne comparut en aucune façon. Seulement, lorsque les Etats de la province se réunirent, et qu'il voulut y prendre séance, conformément à ses ordres, il se heurta à une résistance invincible de la part des membres du Parlement. Ils intriguèrent avec la dernière opiniâtreté auprès du duc de Longueville, pour que Turgot n'y siégeât pas. Ni le gouverneur ni l'intendant ne fléchirent tout d'abord. Mais, lorsque l'assemblée eût été ouverte, le premier président et les présidents à mortier qui y assistaient, sans beaucoup de droits d'ailleurs, se levèrent et déclarèrent « qu'un député aux Etats contre qui il y avait décret n'y pouvait pas assister ». Aussitôt, ils firent mine de se retirer en même temps qu'un certain nombre de confrères. De guerre lasse, Turgot, du consentement du duc, se résigna à sortir, laissant la place libre aux contempteurs de l'autorité royale.

La Cour des aides, plus peut-être encore que le Parlement lui-même, se montrait hostile, et de toutes les façons, à ces nouveaux fonctionnaires, surtout à leurs attributions financières. Leur double titre d'intendants de justice et de finances menaçait en effet de singuliers conflits pour l'avenir la juridiction propre de cette Cour. Elle se rendait bien compte du coup fatal porté à l'arbitraire de son omnipotence. Sa jalousie et ses rancunes préventives se trouvèrent étrangement accrues, lorsqu'un Bureau des finances eut été créé à Alençon en 1636, et surtout lorsqu'une autre Cour des aides eut été instituée à Caen en juillet 1638. C'était diminuer de moitié au moins son empire. Ajoutez à cela le préjudice matériel causé aux anciens titulaires des offices de finances, comme des offices de judicature, par la multiplication de leurs charges respectives, et l'on comprendra sans peine pourquoi tout ce monde administratif paraissait si peu disposé à soutenir Richelieu dans ses vastes entreprises en Europe et dans ses nécessités fiscales à l'intérieur de la France.

Un nouvel impôt, établi en 1637, sembla au Parlement une occasion toute naturelle de lâcher la bride à ses sentiments mal dissimulés. On venait de demander à la ville de Rouen une contribution de quatre cent mille livres, à lever sur la population tout entière, y compris les exemptés ordinaires, sans préjudice de la création des offices. Une pareille demande, ou réquisition, ne pouvait produire bon effet sur des hommes de loi, qui se préoccupaient infiniment plus de leurs intérêts privés que de nos frontières. Vainement, le premier président, Faulcon de Frainville, objecta, en bon Français, à ceux qui voulaient délibérer toutes Chambres assemblées, « qu'il s'agissait des finances du roi et que ce n'était pas à la Compagnie d'en connaître ». Après un échange de paroles assez vives engagé par de jeunes conseillers, le chef suprême du Parlement fut obligé de consentir à une réunion générale. Au milieu d'une sorte de brouhaha d'indignation un arrêt y fut rendu, le 18 février 1637, portant que « très humbles remontrances seraient faites au roi sur la forme et conséquence de ses lettres de déclaration relatives aux taxes établies sur la ville, et que l'exécution en serait provisoirement sursise ». Le courroux fut grand dans l'entourage de Louis XIII. Immédiatement, on agita la question d'un lit de justice à tenir, en vue d'infliger une leçon salutaire. Des fourriers royaux accoururent à Rouen, marquant à la craie, sans aucun privilège, les portes des membres du Parlement. Quelques détachements français et suisses vinrent en même temps prendre gîte dans les faubourgs. Les parlementaires, fort intimidés, se hâtèrent d'expédier le procureur-général Sallet, afin d'expliquer leur malencontreux arrêt dans le meilleur sens possible. Sallet vit en effet les ministres, à qui il s'efforça de démontrer que ce qui avait été fait l'avait été, non pas par esprit de désobéissance, mais pour le bien même du service de Sa Majesté. Sa dialectique et son éloquence n'empêchèrent

pas le surintendant Bullion de déclarer en termes très nets qu'il fallait absolument en passer par le versement des quatre cent mille livres et l'enregistrement des autres édits. Le procureur-général, à son retour, ne cacha rien à ses commettants. Ils n'avaient point encore perdu le souvenir des sévérités encourues par leurs collègues de Paris et de Dijon. Ils prirent donc le parti d'envoyer une députation au souverain et s'en remirent à elle.

Sur ces entrefaites, au commencement de mars, Louis XIII s'était en effet acheminé vers Rouen « avec quelques forces de pied et de cheval », fort mécontent de ce que MM. du Parlement prétendissent l'empêcher « de recouvrer de l'argent pour entretenir les grandes guerres où il était embarqué », et de ce que MM. de la Ville eussent refusé « de payer l'emprunt ». Il était arrivé à Gisors et allait gagner Dangu, lorsqu'on lui annonça qu'une députation du Parlement, composée de deux présidents et de cinq conseillers avait été trouver Richelieu à Rueil. A Rouen, en effet, « comme il y avait différents partis, tant dans la ville que dans le Parlement, et que plusieurs n'étaient point d'avis de ces divers refus, ceux qui étaient encore dans la bonne grâce du roi avaient été les entremetteurs, tant pour apaiser le roi que pour faire condescendre les autres à obéir à ses commandements ». Les députés furent chargés, en définitive, « de faire les submissions et remontrances nécessaires ». Richelieu n'admit que les « submissions. » Et encore, il ajouta : « Vous ne me portez que des paroles, et le roi veut des effets ». A la fin, il fallut bien céder, mais ce ne fut qu'avec toute la mauvaise grâce possible. Néanmoins, le monarque ne dépassa point Dangu et rentra dans Paris. A sa place, « il envoya M. le Chancelier à Rouen pour passer ses édits, et faire payer à la ville ladite contribution ». Le Chancelier n'était pas seulement accompagné par plusieurs membres du Conseil, dont Talon. Il avait été « précédé

par les gardes française et suisse, et quelques autres régiments, que l'on fit entrer dans la ville et y loger, tant que ledit Chancelier y fut ». Ainsi accrédité par cette escorte, Séguier chargea Talon de ses rapports avec le Parlement. L'hôtel de ville obtint qu'on se contenterait de trois cent mille livres. Les magistrats, eux, bénéficièrent encore d'un plus grand avantage. On leur promit de surseoir à la création de nonante charges de procureurs héréditaires, et de renforcer uniquement leur corporation d'un président à mortier et de quatre conseillers. En revancne, il est vrai, ils promirent que le produit de la vente de ces cinq emplois ne s'élèverait pas à moins de quatre cent mille livres, ce qui était l'essentiel pour le gouvernement. Le 21 mars, le Chancelier était de retour à Paris, « ceux de Rouen ayant entièrement obéi ». Pour plus de sûreté, il y avait laissé « douze ou quinze compagnies de cavalerie ». Il faut avouer que Richelieu était mal compris et peu aidé par la France dans sa grande lutte contre les Habsbourg, qui devait avoir ce résultat si important de compléter l'œuvre de notre unité nationale en nous assurant une ligne de défense à l'est.

Cette première expédition du Chancelier Séguier contre le Parlement de Normandie ne s'acheva point sans laisser derrière elle une certaine désaffection. La froideur s'accrut dès la fin de l'année, lors du décès de la Meilleraye, lieutenant du roi, qui mourut d'apoplexie dans les premiers jours de novembre. On lui donna pour successeur le comte de Guiche, le futur maréchal de Grammont, qui se trouvait en ce moment à l'armée du cardinal de la Valette. Le comte s'empressa de prêter le serment d'usage et de venir prendre possession de son nouveau poste. Il ne devait pas s'y faire aimer, loin de là. Sa nomination valut cependant aux populations du duché une satisfaction d'amour-propre, la convocation des Etats qu'on avait évité de réunir depuis 1634. Cette longue vacance était mise

sur le compte des « occupations que M. le duc de Longueville avait pour le service de Sa Majesté dans ses armées ». Guiche manifesta, paraît-il, le désir de les présider en sous-ordre, aux côtés du duc, « pour son installation ». Le flot des récriminations, contenu depuis quatre années, s'épancha cette fois avec plus de liberté et aussi plus de violence que jamais. A coup sûr, il y avait bien des reproches fondés dans les doléances, bien des abus dans l'administration locale, bien des misères et des souffrances, aggravées par les impôts qui pleuvaient drû comme grêle sur le pays. Rien n'était plus mérité sans doute que l'anathème lancé contre le « tas d'exploitants, qui, comme chenilles écloses dans les brouillards du trouble des affaires, ne faisaient que rogner les restes de la substance du peuple », ou contre les collecteurs de tailles qui, « au lieu d'un sol », en réclamaient « sept », ou bien encore contre les capitaines qui obligeaient les pères « à racheter leurs fils et menaçaient de les enrôler de force, tout en violentant les femmes et en faisant le dégât ». Mais le moyen pour la monarchie de sortir de la guerre de Trente ans sans argent comptant ! « Sa Majesté », disait justement la réponse inscrite aux cahiers, « s'assure que, comme ses sujets ont bonne connaissance des immenses dépenses qu'il lui convient faire pour donner un repos assuré à son Etat, ils y contribueront volontiers, attendant qu'elle leur puisse faire ressentir les effets de ses bonnes intentions. »

Ces sages et nobles paroles ne suffirent pas à ramener la sympathie effarouchée. Lorsque, l'année suivante, en avril, la grossesse, si longtemps attendue, de la reine, fut annoncée dans Rouen, l'archevêque de Harlay s'empressa, il est vrai, de faire chanter un *Te Deum*. Mais, à la nouvelle même de la naissance du prince, nouvelle apportée par « le sieur Roger, l'un des ordinaires de la maison du roi et écuyer de Mademoiselle », l'enthousiasme public, si l'on en juge d'après la *Gazette*, ne semble pas avoir été

aussi vif dans la capitale de la Normandie que dans beaucoup d'autres villes du royaume, entre autres, Reims, Marseille, Riom, Lyon, Dijon. Néanmoins, le sieur Roger se vit reçu tour à tour par le Parlement, la Chambre des Comptes et l'archevêque. Bientôt même eurent lieu des réjouissances publiques. La *Gazette* nous entretient bien plus en détail des manifestations analogues du Havre, telles que canonnades redoublées et grands feux de joie allumés au milieu de l'allégresse populaire — devant Notre-Dame et sur la place d'armes.

TROISIÈME CAUSERIE

Les gabelles introduites dans l'Avranchin. — Troubles sanglants en juillet 1639. — L'émeute gagne toute la basse Normandie. — Absence des forces royales. — Matignon impuissant. — Jean-va-nuz-pieds. — De Caen, le mouvement s'étend jusqu'à Rouen. — Quatre jours d'émeute. — Siège de la maison du receveur des gabelles. — Le Parlement s'en mêle. — Gassion entre dans Caen avec des troupes. — Il rejoint à Rouen le Chancelier muni de pleins-pouvoirs. — La Commission royale présidée par Séguier s'installe à Rouen en janvier 1640. — Mesures de rigueur. — Suppression temporaire du Parlement. — Séguier rétablit successivement l'ordre à Caen et dans toute la basse Normandie. — Les eaux de Forges. — Mort de Louis XIII.

C'était en 1639 que devait éclater le conflit décisif. Le surintendant des finances, Bullion, ne se contentait pas de soumettre tous les nobles à la production des titres qui, selon eux, les exemptaient de la taille. Il ne se bornait pas non plus à molester les simples bourgeois en établissant sur « les aisés » des taxes arbitraires. Il avait aussi résolu d'appliquer le régime complet des gabelles dans le Cotentin, pays jusque-là de « franc salé », et, d'autre part, d'imposer le contrôle à tous les teinturiers du royaume. Les édits relatifs à ces deux innovations avaient été rendus, le premier, en janvier 1639, le second en mai. Le Parlement, d'une façon générale et absolue, refusa derechef de se prêter aux besoins financiers de l'Etat. Vainement deux com-

missaires royaux, Paris et Pascal (le père du grand Pascal), menacèrent-ils les récalcitrants de la colère du roi. Le duc de Longueville commandait les armées de Sa Majesté en Allemagne, et le comte de Guiche guerroyait également en Flandre. Ils semblaient bien loin pour être fort à craindre. Le 4 juin, la Cour des Aides, plus courroucée que jamais de l'ordonnance qui venait de confirmer au mois d'avril sa rivale de Caen, défendit, au moyen d'affiches apposées partout avec la complicité du Parlement, « de faire aucunes levées sans lettres patentes du roi dûment enregistrées ». Deux jours après ce scandale, le duc de Mercœur, assisté du conseiller d'Etat Talon, venus tout exprès de Paris, « alla, par le commandement du roi, faire registrer quelques édits en la Chambre des Comptes de Normandie, où ledit sieur Talon et, après lui, le sieur de Grainville, avocat général, ayant remontré avec quel courage les bons Français doivent employer leurs biens pour celui de l'Etat, ils furent le lendemain dans la Cour des Aides en faire la lecture et registrement ». Tous les édits que le greffier avait tirés du « sac de velours noir » se trouvaient désormais en bonne et due forme.

Sur ces entrefaites, la Cour des Aides de Caen avait été mise en fonctions par un commissaire, ou intendant spécial, M. d'Aligre. Mais déjà, d'un bout à l'autre de la basse Normandie, le bruit s'était répandu que la gabelle était instituée dans toutes les élections qui jusque-là en demeuraient affranchies, et, comme corollaire, qu'on supprimait les salines dites de « court-bouillon ». C'était, outre la ruine des ouvriers qui y travaillaient et qui en vivaient, la perspective pour tous d'inquisitions et d'impositions vexatoires. L'effet produit fut tel qu'un gentilhomme bien inspiré et ami de l'ordre, M. de Beaupré, lieutenant-général à Avranches, après avoir réussi à obtenir un sursis des nouveaux officiers fiscaux de Caen, fit en trois jours et une nuit le voyage de Mouzon, où se trouvait alors Louis XIII. Mieux

éclairé sur les périls de la situation, le monarque ne craignit pas de révoquer son édit sur la gabelle. La basse Normandie, par suite, se trouvait délivrée de ce fantôme irritant. Mais le secrétaire de Longueville et la Cour des Aides de Caen mirent une certaine négligence, soit à transmettre, soit à publier l'édit de révocation. Les esprits d'ailleurs étaient tellement prévenus et montés qu'on ne dépensa pas plus de bonne volonté pour comprendre qu'on n'en avait dépensé pour faire comprendre.

Ainsi qu'il arrive souvent en pareil cas, le premier coup de foudre avait déjà frappé à l'improviste un innocent, et c'était ce qui avait motivé le voyage précipité de M. de Beaupré. Le sieur Poupinel, lieutenant-particulier au bailliage de Coutances, venait de recevoir du Parlement de Rouen une commission pour un juge d'Avranches, commission qui n'intéressait qu'un de ses parents. Le 18 juillet, il se mit en route vers cette dernière ville. N'ayant aucun devoir de rigueur à remplir au sujet des gabelles il entra sans la moindre méfiance dans une hôtellerie. Des indiscrets y pénétrèrent hors de sa présence, et aperçurent ses papiers officiels, relatifs à sa famille. Ils n'y regardèrent pas de bien près. Pour eux, aucun doute ne fut plus possible. Cet officier du roi était venu organiser la gabelle. L'avis fut aussitôt communiqué à un sieur de Ponthébert, personnage « d'humeur fort mélancolique », grand rêveur de réformes, et qui passait pour le chef des mécontents de la région. Prévenus sans retard, les saulniers des faubourgs et des environs accoururent en foule. Au bout d'une heure ou d'une heure et demie, ils se portèrent vers l'hôtellerie, vociférant des cris de mort contre le « monopolier ». Poupinel eut l'imprudence ou le courage d'en sortir pour essayer de détromper les émeutiers. « Il ne fut pas à trois pas de la porte qu'il se vit outragé de coups de pied, de poing, de pierres et de bâton, et un jeune homme, nommé Follin, lui ayant arraché son épée,

lui en donna à travers le corps. Toujours suivi et battu, il se sauva chez le lieutenant-général, qui empêcha les émeutiers d'entrer, et envoya quérir un prêtre et un chirurgien. Ayant été confessé et pansé, il mourut trois heures après ». M. de Matignon fit dresser procès-verbal, mais, aussi bien que M. de Canisy, retranché dans le château avec une poignée d'hommes, il se sentit impuissant même à faire porter le cadavre de Poupinel au cimetière.

Le sang versé avait achevé d'affoler les séditieux. Vers les cinq heures de cet après-midi, ils assaillirent un nouveau cavalier à son entrée dans Avranches. Du moins, cette fois, ils avaient affaire à un vrai « sergent » des contrôleurs, nommé Saint-Martin. Saint-Martin avait dans son porte-manteau près de dix mille livres en or. Sa richesse momentanée le sauva. Dévalisé par un de ses collègues, roué de coups de bâton et percé de cinq à six coups d'épée, il eut la présence d'esprit de se laisser tomber dans un ruisseau devant la porte d'une vieille fille de grande piété, Mlle de Sainte-Marie. Pendant le pillage de détail, il réussit à pénétrer tout sanglant dans ce logis hospitalier, où ses ennemis ne le retrouvèrent pas, quand ils le réclamèrent. En guise de consolation, les plus zélés allèrent d'une traite au Pont-Gilbert, au bas de la côte, mettre à sac le bureau des cinq grosses fermes. Tant que dura la nuit, des attroupements armés ne cessèrent de traverser la ville et les faubourgs, déchargeant à dessein leurs mousquets sous les fenêtres des officiers royaux, et criant, au milieu des jurons, que, si on verbalisait contre eux, ils s'en vengeraient par des incendies. Une autre bande, composée des saulniers de la pointe de Saint-Léonard, prodigua également, durant la même nuit, les menaces de mort devant « le bureau des quatrièmes du sel ». Le lendemain, un troisième individu, pris encore pour un « monopolier », se vit poursuivi depuis la porte de la ville par des bandes de furieux jusqu'au couvent des Capucins, où il se réfugia. Les émeutiers ne

se laissèrent pas arrêter par la sainteté et les privilèges du lieu. Ils forcèrent l'entrée, rossèrent les religieux et retrouvèrent leur victime cachée dans leur maison. Un quart d'heure lui fut accordé pour se confesser. Après quoi, le malheureux fut traîné hors de son asile, assommé à coups de bâton et de pierres, puis enterré avant d'être mort dans une sablière, où la canaille acheva de le lapider, sous prétexte de le mieux ensevelir. Le marquis de Canisy, toujours bloqué, et s'estimant trop heureux de pouvoir garder la ville au roi, n'osa pas encore se hasarder hors du château.

C'en était fait momentanément de l'autorité royale dans le pays. Après de si beaux exploits, l'insurrection y demeurait maîtresse. Elle consolida sur-le-champ son organisation. Pour chef suprême, elle prit ou affecta de prendre le fameux général « Jean-va-nuz-pieds », dans lequel on a souvent voulu voir un pseudonyme discret de Ponthébert. Il semble cependant, d'après les reproches mêmes de ses affidés, que ce révolutionnaire de bonne maison se serait contenté de rester dans son logis d'Avranches, parmi les « hiboux », c'est-à-dire parmi les bourgeois qui n'osaient plus sortir de jour. « Jean-va-nuz-pieds », sobriquet donné en réalité à un vieux saulnier, n'aurait représenté qu'un personnage symbolique et « chimérique ». Mais ni les gentilshommes ni les prêtres ne manquaient parmi les entraîneurs de la populace urbaine et rurale. Au nombre des premiers, on citait les sieurs Champront, de Saint-Sever, les Vougues, de Chavoy, la Rue, de Saint-George de Livoye, etc... Le clergé était personnifié par trois prêtres : Morel, Lefebvre et Bastard. Le commandement militaire devait être exercé par un sieur Basilière, neveu de Ponthébert. Ses principaux lieutenants s'appelaient Turgot, Champmartin, Latour, Desplanches, Lafontaine, et se paraient presque tous du titre de brigadier. Ils arrivèrent à mettre à peu près sur pied six ou sept mille hommes armés et

enrégimentés tant bien que mal. La plus grande partie s'établit au delà de la Sélune, entre Saint-James et Pontorson, sur les confins des deux provinces.

La résistance avait été impossible pour M. de Canisy; elle le fut également pour M. de Matignon, qui ne trouva pas moyen de réunir plus de quatre cents hommes, tant la région était dégarnie de troupes. On se battait avec acharnement et de médiocres succès, sur toutes les frontières du royaume. L'insolence des séditieux, encouragés par l'impunité, ne connut plus de bornes. Il est aisé de deviner ce que devinrent les deniers du fisc qui tombèrent entre leurs mains. Reconnaissons qu'ils en donnaient ou en envoyaient quittance, par pure ironie. Les maisons des particuliers pillées, le plus souvent en raison de ressentiments personnels, ne pouvaient se compter. Les meurtres complétaient dignement ces actes de brigandage. Toutefois le trait peut-être le plus caractéristique de cette insurrection consistait dans une profusion de placards, ou « mandements », d'une hardiesse vraiment extraordinaire. La plupart étaient imprimés, et « scellés d'un scel auquel on voyait deux pieds nuz sur les cornes du croissant avec cette devise : *Homo missus à Deo* ». Ces libelles étaient, disait-on, l'œuvre du vicaire de Saint-Saturnin, « au faubourg d'Avranches », le capitaine Morel, dit « des Mondrins ». On y retrouve, à un degré de perfection aussi raffinée, la rhétorique déclamatoire et la mauvaise foi insigne qui servent encore à aveugler et à entraîner les masses populaires de nos jours. Ordre était donné de lire au prône ces pamphlets en vers ou en prose, et le plus surprenant est que les curés obéissaient à l'ordre de l'invisible général « Va-nuz-pieds ».

Pendant que l'Avranchin tout entier demeurait comme la place d'armes de la sédition, elle se propageait d'un bout à l'autre de la basse Normandie. A Mortain, trois ou quatre cents aventuriers, venus des confins du Maine,

furent les auteurs responsables du désordre. Ils avaient été attirés par les fils d'un avocat, Mesnardière, et un petit-fils de Duplessis-Mornay, le sieur de Ruffeville. « Ils pillèrent le bureau des forges de Saint-Baumer, enlevèrent la traite foraine du Teilleul, et couchèrent une nuit à Mortain, où ils voulurent couronner leurs exploits en s'emparant des deniers publics. Mais les habitants, inspirés par trois hauts fonctionnaires, frères du financier Beaupré, leur opposèrent une résistance des plus énergiques. La ville en fut quitte pour trois ou quatre maisons brûlées ». Cette bande avait trouvé du renfort à Domfront, à Mantilly et dans quelques paroisses voisines, qui avaient assez mauvaise grâce à se plaindre de l'augmentation des impôts, ayant pris depuis plusieurs années l'habitude de n'en pas payer du tout. Auprès de Vire, autre épisode. Un conseiller à la Cour des Aides de Caen, M. du Hallé, était venu s'installer dans sa maison de campagne, à dessein d'y passer la « moisson ». Il n'en fallut pas davantage pour produire une nouvelle édition des tumultes d'Avranches. Afin d'empêcher la publication des ordres que le magistrat de Caen était censé apporter pour établir la gabelle, le 12 août, la foule surexcitée s'attroupa devant le siège de l'élection, où les élus se trouvaient en ce moment réunis. Les portes furent enfoncées. Un ancien président de l'élection, M. de Sartilly, se vit criblé de pierres et laissé pour mort, tandis que ses assesseurs étaient pourchassés à l'aide des mêmes projectiles. Après ce premier triomphe, les vainqueurs allèrent se ruer sur les maisons de leurs victimes, jetèrent leurs meubles avec leurs papiers dans les rues et en firent des feux de joie. Leur besogne terminée en ville, ils se préparèrent à aller traiter de la même manière la maison de M. du Hallé. Ils ne renoncèrent à leur dessein, ou à un pire, que sur l'assurance positive que M. du Hallé était parti.

Mais un spectacle analogue attendait M. du Hallé à son

retour dans Caen. Ici, ce n'était plus le sel qui causait le mal, c'était le cuir. Le 8 août, le commis préposé à la marque des cuirs, le sieur Laporte, avait été outragé et battu par les tanneurs en pleine halle. Le samedi suivant, 13, les tanneurs, sachant « qu'il n'osait paraître, » — et pour cause — « le firent sommer de se trouver en son bureau, pour marquer leurs cuirs, afin de les porter à la foire de Guibray, demandèrent acte aux élus de leur sommation, et, comme il ne s'était présenté personne pour marquer les dits cuirs, s'en allèrent avec leurs dites marchandises ».

Cette exemption provisoire aurait dû les calmer, elle ne fit au contraire que les enhardir. Depuis le matin, ils avaient versé force rasades à leurs ouvriers, femmes et enfants compris. Vers les sept heures du soir, ils lancèrent cette bande, convenablement stylée, sur le bureau de Laporte, qui ne réussit qu'à grand' peine à sauver sa vie en grimpant sur les tuiles de son toit. La maison et le mobilier furent brûlés, une fois que le butin intérieur eut été prélevé par les combattants. Un « huissier en l'élection » passa ensuite par les mêmes péripéties, et « aucuns d'eux voulurent tuer deux petits enfants qu'ils trouvèrent couchés ». Un autre commis reçut la visite des forcenés. De son habitation, il ne resta pas pierre sur pierre, et le malheureux ne trouva avec sa femme d'asile sûr que dans les fossés du château. Encore fallut-il que le commandant fit tirer quelques coups de mousquet afin de tenir en respect la foule prête à le massacrer. Cela fait, les émeutiers hésitèrent sur la désignation d'autres victimes, d'un rang plus élevé, dans le quartier Saint-Jean, entre lesquelles figuraient le receveur des tailles, un conseiller, un président, deux employés au « bureau du papier ». Il était déjà neuf heures du soir, quand le lieutenant-général, M. de Blais, assisté « de quelque nombre de personnes de condition » et de Messieurs de la Cour des Aides, commanda de fermer les portes de la ville et se mit en mesure de réprimer

le désordre. Il n'en fut pas moins obligé de relâcher trois prisonniers sur quatre.

Toute la partie, jusqu'ici paisible, de la basse Normandie s'enflammait à son tour. Bayeux ne voulut pas rester en retard sur Caen. A Coutances, il se produisit une méprise des plus lamentables. Le receveur des tailles, Nicole, et quelques autres, qui se savaient haïs des mutins, avaient pris l'habitude de ne pas sortir sans armes et étaient très résolus à vendre leur vie le plus cher possible. A la fin du jour, le 6 septembre, ils entendirent tout à coup sonner bruyamment les cloches d'une église. Ces cloches n'annonçaient, paraît-il, qu'un baptême. Ils crurent, eux, reconnaître le tocsin, et se précipitèrent au dehors, chargeant la foule et tirant au hasard dans ses rangs. Plusieurs bourgeois inoffensifs furent atteints par leurs balles. Alors le vrai tocsin commença à retentir, et, toute la nuit, ses sinistres volées convièrent à la vengeance les villages des environs. Nicole et ses amis parvinrent à se dérober aux conséquences immédiates de leur funeste erreur, et, grâce à la complicité des ténèbres, purent se cacher en lieu sûr. La fureur publique, au lever du jour, ne trouva plus à s'exercer que sur des murailles, des meubles et des papiers ; rien ne demeura intact. Jacques de Saint-Simon, lieutenant-général au bailliage, qui s'était transporté sur le théâtre des événements, vit son autorité insultée et bravée. L'arrivée de Matignon en personne dispersa enfin cette multitude enfiévrée, au milieu de laquelle on avait remarqué les laquais et gens de service des officiers du présidial. C'était l'effet et la preuve de leur mécontentement à propos des nouvelles créations d'office. Malheureusement, Matignon n'était pas arrivé à temps pour sauver la vie du beau-frère de Nicole, nommé Goeslin. « Traîné pendant deux ou trois jours à la queue d'un cheval, pour voir mettre le feu à toutes ses maisons, il fut tué de deux coups de pistolet sur un pommier, dont il échappa encore vingt-quatre heures,

qu'il eut loisir de faire son testament et mettre ordre à ses affaires ». A la Barre, près de Cancale, les troupes de « Jean-va-nuz-pieds » s'étaient contentées d'extorquer de l'argent aux commis du grenier à sel ; aux salines de Touques, elles avaient simplement enlevé tout le sel blanc.

Il ne manquait plus que la participation de la capitale pour compléter ce réseau de rixes sanglantes. Rouen n'était pas trop resté en arrière. Il venait d'avoir ses « journées d'août », de néfaste mémoire. La résistance incorrigible du Parlement aux mesures fiscales avait, depuis le mois de juin et l'insurrection dans l'Avranchin, produit tout ce qu'on pouvait en attendre. En juillet, les procureurs, sous prétexte qu'ils étaient trop pauvres pour acheter « la robe qu'ils portaient », s'étaient avisés d'avoir recours à une ancienne espièglerie, qui consistait à disparaître tous du Parlement, à « faire défaut » collectivement, chaque fois qu'un agent du trésor s'y présentait en vue de percevoir leur taxe. Peu s'en était fallu qu'ils n'eussent, dans le sanctuaire même où ils concouraient à l'œuvre de la justice, assommé un certain Hugo, receveur-général des droits domaniaux. Ils se contentèrent de le tenir, au nom de leur bon plaisir, enfermé quatre ou cinq jours dans un cachot de la conciergerie. « Il n'y eut violence », dit M. Floquet, « qu'ils ne commissent sur ces financiers, mille qu'ils étaient contre quatre ou cinq, frappant, excédant ces malheureux, déchirant leurs habits et jusqu'à leur chemise ». Mais ce n'étaient là que les préludes parlementaires de l'insurrection.

Le 6 juin, la création des « contrôleurs de teintures », avait été enregistrée avec bien de la peine en présence du duc de Mercœur. Le 5 août, l'un de ces nouveaux officiers, le sieur Hays, qui venait de procéder à une vérification chez un tondeur, en compagnie d'un huissier du Châtelet et de deux recors, se vit attaquer, rue Malpalu, par un attroupement de gens armés de bâtons et de pierres. Le

contrôleur manœuvra de manière à gagner la cathédrale, ses compagnons en effet y trouvèrent un asile. Quant à lui-même, il fut moins heureux. Renversé sur le parvis, il y fut assassiné, et, durant plusieurs heures, son cadavre, gisant dans un ruisseau, resta exposé aux coups de talon des passants et aux sabots des chevaux. Le lieutenant-général du bailliage, Godard du Becquet, survenu en hâte, mais trop tard, interrogea une bonne centaine de témoins devant ces restes, qui, bien qu'inanimés, semblaient lui crier justice. Il ne réussit à découvrir aucun coupable à punir. Les contradictions et le peu d'empressement des déposants paraissaient même trahir de leur part une demi-complicité. La stérilité singulière des enquêtes du Parlement permit en outre de soupçonner la sincérité de son zèle. En l'absence du gouverneur et de son *alter ego*, nulle mesure sérieuse ne se trouva prise en somme pour prévenir, soit le retour, soit l'extension des désordres. La carrière demeurait toute grande ouverte aux entrepreneurs de pillage, en même temps qu'aux simples amateurs de scènes de meurtre.

La jacquerie urbaine, véritable drame en quatre journées, commença le samedi soir 20 août. La maison dite de « l'Arsenal », récemment édifiée rue Saint-Hilaire, fut mise à sac et démolie. Simultanément, une autre bande criblait de pierres le « greffe de la commission des grands fiefs ». Le lendemain, la foule irritée se rassembla sur la place de l'abbaye Saint-Ouen, où s'élevait la maison Hugot. Les plus ingambes se firent un jeu d'y grimper et de l'escalader, « comme chats et rats », tandis que les malfaiteurs d'âge mûr et de tout sexe, se contentaient de lancer de gros cailloux contre les portes et de les enfoncer. Tout ce qu'on découvrit à l'intérieur, on le jeta sur la place, après l'avoir brisé. La richesse des meubles ne faisait qu'exciter la colère et l'ardeur des pillards. La flamme eut bientôt réduit ces ruines en un immense brasier. A leur tour, les maisons

du voisinage, voire l'hôtel du Luxembourg, rue de l'Oratoire (aujourd'hui de l'Hôpital), subirent les mêmes dévastations. Les cavaliers de la Cinquantaine, sur la réquisition du premier président, pénétrèrent bien jusqu'aux abords de Saint-Ouen, mais ils s'y virent mal accueillis par les bourgeois eux-mêmes, venus pour contempler les exploits de la jeunesse rouennaise. « Voulez-vous empêcher le bien public? » demandaient ces intelligents citoyens aux Cinquanteniers. Ils firent mieux d'ailleurs. S'emparant des premières armes venues, ils prirent fait et cause pour les émeutiers, et se mirent, eux aussi, à charger les gens d'armes de la commune envoyés pour rétablir l'ordre. Le capitaine des arquebusiers, Osmont, fut poursuivi dans Saint-Ouen, frappé même d'un caillou à la tête, si bien que le lieu saint resta souillé de son sang.

Pendant ce temps, les hordes ouvrières des faubourgs et de Darnétal débouchèrent sur la place. Un chef avait surgi. Il se donnait pour le lieutenant de « Jean-va-nuz-pieds », dont il n'était peut-être que l'admirateur passionné. En réalité, il s'appelait Noël Ducastel, surnommé Gorin, et exerçait la profession d'horloger, quand il travaillait. Armé d'une barre de fer, que terminait une pomme de cuivre, il brandissait par-dessus sa tête ce singulier bâton de commandement, que suivait la multitude aveugle, hurlant les mots magiques, quoique peu compris par elle, de *Haro* et de *Raoul*. Rien ne restant plus à démolir en face de l'abbaye, Ducastel, tandis que le Parlement délibérait, prit le parti d'entraîner son monde devant la plupart des maisons où se trouvaient, soit des offices, soit des officiers de finances. Une fois marquées sur les portes avec des pincettes rougies au feu, les maisons étaient éventrées à coups de leviers et de haches. Le mobilier, ou du moins ce qu'on n'en détruisait pas sur place, était partagé entre les assaillants. Deux ou trois édifices seulement échappèrent. L'audace des séditieux s'était tellement accrue que, à quelques

pas des canons du Vieux-Palais et des soldats qui les gardaient tout braqués, ils ruinèrent jusqu'au « bureau des tanneurs », ainsi du reste que presque tous les autres bureaux établis rue de la Vicomté. Quelques coups de feu tirés sur eux ne firent que les exaspérer davantage.

Le receveur-général des gabelles, le Tellier de Tourneville, semblait, de par ses fonctions, l'un des plus exposés. Il habitait rue de la Prison et se trouvait en ce moment détenteur d'une très grosse somme, qu'il avait sans doute jugé imprudent de faire transporter au Vieux-Palais. Il avait seulement pris la précaution de se barricader après s'être approvisionné de vivres aussi bien que de poudre, et s'être entouré du plus grand nombre possible de serviteurs ou d'amis. Il eut à soutenir un véritable siège de trois jours, bien que ses communications avec le dehors ne fussent pas entièrement interrompues. Dans la nuit du 22, le lieutenant-général Godard parvint même à pénétrer jusqu'à lui, et reçut ses plaintes sur l'isolement dans lequel on le laissait. Il ne se doutait guère qu'il allait aussi avoir le Parlement contre lui, bien que la Compagnie se fût promenée *in corpore* et revêtue de robes rouges à travers quelques-unes des rues les plus tumultueuses. Un coup de mousquet, tiré par l'un des assiégés, blessa le fils d'un bourgeois, qui, au lieu de défendre l'ordre public, stationnait en curieux non loin du corps de garde placé au Vieux Marché. Les courageux miliciens sortirent alors de leur poste pour aller tirer à balle sur la maison de Tourneville jusqu'à épuisement de leurs munitions. Pour comble, le premier président se précipita au palais, s'indignant tout haut « de ce qu'on tirait au hasard, en massacrant les bourgeois qui passaient ». Un arrêt, rendu séance tenante, ordonna d'informer « sur les violences commises envers les bourgeois par les personnes barricadées » chez le receveur-général des gabelles.

La magistrature, à son tour, entrait dans la lice, et, d'em-

blée, passait du côté des séditieux. Ceux-ci, on peut le penser, n'attendirent pas la fin de l'instruction ouverte. Ils s'imaginèrent avoir entre les mains un blanc-seing, une promesse d'impunité bien en règle. L'arrêt, publié à son de trompe par la cité, servit à donner le signal d'un assaut définitif. Debout sur la tour de Sainte-Marie la Petite, qui dominait le logis du malheureux Tourneville, une escouade de forcenés la bombarda de pierres comme du haut d'un donjon. D'autres y mirent le feu par derrière, tandis qu'au moyen d'un marteau de forge un maréchal ferrant descellait les portes. Tourneville eut encore le temps de jeter, en partie dans sa citerne, en partie dans des cloaques, environ trois cent quatre mille livres, tant en or qu'en argent, qui appartenaient à l'Etat. Après quoi, sans s'occuper davantage des deux conseillers en costume venus soi-disant pour le protéger, il coupa sa barbe, revêtit à la hâte un habit de trompette, et s'esquiva à toutes jambes, parmi les décombres et les flammes, à la tête de quelques-uns des siens, qui criaient « *tue! tue!* » en ayant l'air de poursuivre un monopolier invisible. Quinze ou seize archers, mesureurs et porteurs de sel, payèrent de leur vie le tort de l'avoir assisté, sans être aussi lestes que lui.

Le Parlement n'avait pas attendu la fin de ces troubles où il sentait sa responsabilité engagée et son autorité compromise, pour faire porter à Paris sa justification par un de ses membres, le conseiller Le Noble. Le Chancelier se montra fort surpris de ce soulèvement « pour des droits qui se recueillaient paisiblement depuis trois ans ». Quelques jours après, il marqua son vif mécontentement aussi bien au conseiller Le Noble qu'aux échevins envoyés également vers lui par la ville. « Les séditions », remarqua-t-il sur un ton sévère, « sont des maux très dangereux qui regardent aussi bien les innocents que les coupables dans les châtiments que les rois en prennent ». Toutefois, obligé de patienter encore, il fit seulement partir pour Rouen un

petit-fils de Fervaques, l'abbé de Cormeilles, avec le titre de « Commissaire du roi » et des paroles souvent à double entente. Un peu plus tard, quand approcha l'heure de la justice royale, ce pacificateur provisoire fut lui-même provisoirement remplacé par trois conseillers d'Etat, la Poterie, à Caen, le Tellier et Talon, à Rouen. Leur commission leur prescrivait « d'informer » sur les événements criminels qui venaient de s'accomplir en Normandie.

Le fait est que le pouvoir royal, absolument pris au dépourvu par cette effervescence révolutionnaire, se trouvait pour le moment hors d'état d'y mettre un terme. La France avait bien alors cinq ou six armées sur pied, mais toutes couvraient la frontière, et c'était ce qui avait encouragé la témérité des rebelles. Au commencement de juin, Piccolomini nous avait battus près de Thionville. La mort de Bernhard de Saxe-Weimar, au mois de juillet, avait mis en Alsace la politique de la France à deux doigts de sa ruine, et ce fut seulement en octobre que ce contre-temps put être réparé par l'achat des quatre généraux weimariens. Dans la nuit du 26 au 27 juillet, Leganez était entré dans Turin et en avait pris possession au nom du roi d'Espagne. En Catalogne se rassemblaient des forces considérables dans l'intention de nous reprendre le château de Salces et la partie du Roussillon que nous occupions. Le gouvernement royal n'eut donc pas de troupes disponibles avant la fin de la campagne pour rétablir l'ordre dans la Normandie. De là venait toute la force de « Jean-va-nuz-pieds ». Enfin, au mois d'octobre, « le colonel Gassion fut commandé de prendre les meilleures troupes de l'armée de Picardie, et s'avancer de ce côté-là pour dissiper ces factions, châtier leurs auteurs et remettre au devoir les villes qui fomenteraient la rébellion ».

Le 24 novembre, Gassion était à Caen, se saisissait des portes et désarmait les habitants. C'était à Avranches et dans tout le pays d'alentour que sa présence se trouvait la

plus nécessaire, et le marquis de Canisy l'en fit avertir. Les scènes de meurtre et de pillage y continuaient. Le 18 octobre, des émissaires de « Jean-va-nuz-pieds » envahirent la foire de Gavray, pour y empêcher la perception des droits ordinaires. Le 23, à Munneville-sur-mer, une autre bande chassa de chez eux, « nuz en chemise » un nommé Adam et sa femme. Le 9 novembre, ils allèrent ravager une maison de campagne appartenant à la veuve de leur ancienne victime, Poupinel, menaçant de revenir, si, avant trois jours, on ne leur remettait mille livres. Lorsque ces bandits apprirent la marche en avant de Gassion, « ils firent montre à la Bruyère Aulboin, où ils se trouvèrent environ quatre mille. » Ils se divisèrent en plusieurs corps; l'un devait prendre position à Avranches, et l'autre, à Vire. Heureusement, la désertion qui commença à sévir dans leurs rangs, et surtout la promptitude de Gassion, déjouèrent ces projets. Après avoir réuni à Caen, outre un millier de gens de pied, quatre ou cinq cents cavaliers, le commandant des forces royales, sans attendre des ordres précis, prit sur lui de s'élancer à la rencontre des rebelles, et parvint à les envelopper. Néanmoins, ils eurent encore le temps de se concentrer dans Avranches où ils se fortifièrent et tinrent tête vaillamment derrière leurs retranchements improvisés. Il fallut deux heures de combat pour les forcer. Le marquis de Courtomer y perdit la vie avec sept ou huit autres officiers. D'autre part, quatre des principaux chefs parmi les insurgés jonchèrent le sol en compagnie de trois cents des leurs. Les fuyards furent sabrés et jetés à l'eau par le sieur de Tourneville, qui se tenait près des grèves à la tête d'une soixantaine de chevaux. En manière d'acompte, Gassion en fit pendre sur le champ onze ou douze. Ainsi, dit *le Mercure*, « peu de sang éteignit ce grand feu qui semblait devoir embraser toute la province ».

Gassion, toutefois, ne faisait que servir d'avant-coureur

à la justice royale. Séguier, le 15 décembre, reçut une mission extraordinaire et tous les pouvoirs possibles en vue d'achever la pacification de la Normandie par les voies de droit. Il devait aller exercer à Rouen la charge temporaire de souverain juge, et disposer même à cet effet des troupes que Gassion lui amènerait de basse Normandie. Deux jours après, le Chancelier se vit pourvu de déclarations royales portant interdiction du Parlement, de la Cour des Aides, du Corps de ville de Rouen et du lieutenant-général du bailliage. Muni d'une sorte de blanc-seing pour compléter au besoin ses instructions, accompagné en outre d'une dizaine de conseillers d'Etat et de quantité de fonctionnaires de second plan, Séguier vint coucher le 21 à Gaillon, où il attendit la nouvelle de l'entrée des troupes de Gassion dans Rouen. Il s'en fallait en effet que la cité fût définitivement calmée, malgré toutes les exhortations que l'archevêque avait recommandé aux prédicateurs de multiplier pendant l'Avent. Le 6 octobre, une potence, érigée sur la place du Vieux-Marché pour une exécution en effigie, avait été brûlée par les émeutiers, non sans avoir été affublée par eux du sobriquet de « grande monopolière ». Encore le 24 décembre, on avait été obligé d'écrouer, en compagnie de sa fille, la veuve d'un président à la Chambre des Comptes, Louis de Rassent, appréhendée rue aux Ours au milieu d'une troupe d'hommes armés, avec le concours desquels elle vidait une querelle particulière. Aussi Séguier déclara-t-il sans ambages à M. de Verthamont, le rédacteur de son Journal ou « Diaire », « qu'il jugeait important de ne point abandonner la province de Normandie sans y établir de bons règlements, en vertu desquels le chemin fût coupé à la renaissance de semblables désordres à l'avenir ». Après avoir reçu dans le palais archiépiscopal d'été, outre Gassion, des délégations du Parlement et de la Ville, le Chancelier, dont toutes les mesures étaient prises, alla coucher le 30 à Pont-de-l'Arche,

qu'il quitta seulement le lundi 2 janvier 1640, pour atteindre le terme de son voyage officiel.

L'archevêque ne vint pas processionnellement à sa rencontre, comme Séguier lui en avait fait exprimer le désir. Le bailli de la ville, M. de Maulévrier, se présenta seul, à une lieue, à la tête d'une escorte composée d'environ deux cents chevaux. Un petit corps d'archers accompagnait la longue file des carrosses, au nombre de vingt-trois ou vingt-quatre. Sur les hauteurs de Sainte-Catherine, Gassion arriva avec une dizaine d'escadrons. A la descente du cortège, le canon de la ville et du Vieux-Palais retentit suivant les règles du cérémonial. L'infanterie du roi formait la haie depuis la porte du faubourg jusqu'à l'abbaye Saint-Ouen. A l'entrée de la cité, le lieutenant-général, au nom de la seconde ville du royaume, harangua à sa portière le Chancelier. Celui-ci répondit « que les gens de bien n'avaient rien du tout à craindre », et que « ceux-là seulement qui avaient failli ressentiraient les effets de la juste colère de l'indignation de Sa Majesté ». Une fois installé à l'abbaye, il y donna successivement audience aux officiers de la ville ainsi qu'au Chapitre de la cathédrale, puis, après avoir revêtu « ses longs habillements », à MM. du Parlement. Il affecta toutefois de les recevoir comme au débotté, vers le milieu de la galerie, ce qui ne l'empêcha pas d'entendre patiemment le discours d'apparat du premier président Faucon de Ris. « C'était avec raison », leur dit-il ensuite, « que lesdits sieurs du Parlement avaient étonnement et crainte de l'indignation du roi, que, sa bonté les ayant assis sur son propre trône, et leur ayant communiqué son autorité souveraine sur la vie, l'honneur et les biens de ses sujets, ils avaient été d'autant plus obligés de ne pas la laisser blesser et tout à fait abattre par les dernières rébellions arrivées en cette ville ». Pour conclure, « il leur dit d'être, le lendemain, assemblés à huit heures du matin pour recevoir les ordres de Sa Majesté ». Une réception

plus sommaire fut faite aux autres Corps d'autorités, tels que la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le présidial, la vicomté, les référendaires de la Chancellerie. La journée se termina par le défilé des officiers de Gassion, présentés par lui-même, et par la remise au Chancelier « des enseignes colonnelles » appartenant aux divers régiments.

Le lendemain, vers huit heures (ce qui n'avait rien d'anormal), deux huissiers du Conseil, « avec leurs chaînes d'or et bonnets de velours », firent leur apparition « en la Cour du Parlement », qui espérait, plutôt qu'il n'attendait Séguier lui-même au rendez-vous. Les huissiers demandèrent itérativement si la Compagnie était bien assemblée tout entière au lieu où elle avait coutume de se réunir en pareil cas. Après cette formalité, l'un d'eux, le sieur Tourte, déclara « qu'il était envoyé de la part du roi et de Mgr le Chancelier pour leur signifier la déclaration de Sa Majesté portant interdiction de leurs charges, comme en effet il les interdisait. « Durant que nous étions sur les frontières de notre royaume », disait Sa Majesté, « exposant notre personne aux incommodités et aux périls d'un long voyage pour le bien de nos sujets, le Parlement de Normandie a vu et souffert qu'une populace mutinée ait pris les armes, ait démoli les maisons qui servaient de bureau à nos recettes, en ait emporté les titres avec l'argent de nos finances, ait trempé ses mains dans le sang de ses concitoyens et commis tous les crimes dont est capable la fureur d'une sédition, que la négligence, la connivence et la lâcheté des magistrats laissa croître jusqu'aux derniers excès que peuvent produire l'audace et la témérité, lorsqu'elles ne sont point réprimées ». Après ces considérants sévères, mais amplement justifiés, le roi « proclamait les officiers de sa cour de Parlement interdits en qualité de juges, déclarant nuls et de nul effet tous jugements, arrêts et autres actes qu'ils pourraient rendre ci-après ». En outre, il leur était

enjoint de quitter Rouen dans les quatre jours et de se rendre auprès de Sa Majesté, « faute de quoi il serait procédé contre eux ». Aucun président n'honora les huissiers du Conseil de la moindre réponse. Au surplus, Tourte ajouta « qu'il avait charge et ordre particulier de ne point désemparer que chacun de la Compagnie ne fût sorti, leur défendant Sa Majesté de faire aucunes délibérations et leur enjoignant se retirer en leurs maisons ». Les magistrats gardèrent donc le silence et allèrent commencer leurs préparatifs de départ.

Pareille signification fut faite ensuite à la Cour des Aides, en vertu d'une ordonnance également signée par le roi le 15 décembre précédent. Les observations de Sa Majesté n'étaient pas non plus sans amertume. Elle se plaignait surtout d'avoir été gênée dans la perception des taxes indispensables pour soutenir la guerre. « Lorsque », disait-elle, « nous pensions tirer de ces droits le secours et l'assistance en notre province de Normandie, notre Cour des Aides, établie en notre ville de Rouen, par un attentat extraordinaire sur notre autorité, a fait des défenses de faire aucunes levées de deniers, ni de mettre à exécution aucuns édits qu'ils n'eussent été enregistrés en leur Compagnie, ce qui a donné occasion à nos sujets de notre dite province, sous ce prétexte, de retarder de payer ce que nous avions ordonné, et, ensuite, de faire les soulèvements qui sont arrivés en icelle, au moyen de quoi nous avons été privés, au grand préjudice de nos affaires, des prompts secours que nous nous étions promis desdites levées. » Vint immédiatement le tour des officiers du bureau des finances, à qui le roi et ses ministres n'imputaient pas de moindres méfaits. « Par un mépris préjudiciable à notre autorité », disait l'arrêt d'interdiction, « qui fait voir la part qu'ils ont prise aux soulèvements populaires qui sont arrivés tant en la ville de Rouen qu'autres de la province de Normandie, ils ont refusé de rétablir dans ladite ville les

bureaux de recette de nos droits, qui avaient été brûlés par les séditieux, ce qui a retardé la levée des sommes par nous ordonnée être faite dans l'étendue de ladite Généralité, et nous prive, ce faisant, du prompt secours que nous nous en étions promis ». Les pouvoirs de la Cour des Aides de Rouen étaient transférés à celle de Paris, et les attributions du bureau des finances à la Cour des Comptes de la même capitale. Quant au Parlement, un édit du 4 janvier 1640 évoqua au Conseil royal tous les litiges qui lui étaient ou lui seraient soumis, tant au criminel qu'au civil. Des lettres patentes désignèrent en outre un certain nombre de conseillers au Parlement de Paris « pour exercer la justice souveraine à Rouen », au lieu et place du Parlement interdit.

Les corps constitués, qui représentaient l'autorité royale, et qui semblaient l'avoir trahie, avaient servi les premiers de point de mire aux foudres de Séguier. Les journées du 4, du 5 et du 6 furent employées par lui à régler l'espèce d'état de siège au milieu duquel il était venu mettre en œuvre son pouvoir discrétionnaire. Il commença par faire porter en lieu sûr toutes les armes que possédaient encore les mutins. Par surcroît de précautions, défense fut faite de sortir sans feu à partir de neuf heures et de sortir, passé dix heures. Le difficile était de ne pas rendre trop lourdes pour les habitants demeurés fidèles les charges de l'occupation militaire. Séguier, avant de quitter Gaillon, avait rejeté le désir exprimé au nom du Parlement d'une dispense générale de logement. Le 4 janvier, il reçut la visite des curés de quatre paroisses et de deux religieux qui vinrent, avec infiniment plus de raison, le conjurer d'exempter au moins les jeunes veuves et les filles vivant seules. La « Poterne », c'est-à-dire l'étroite rue de ce nom qui appartenait au couvent de Jumièges, et dont les deux extrémités étaient fermées par des portes, fut seule exemptée. A l'avance, il avait été porté à la connais-

sance du public, avec le consentement de Gassion, que le choix serait laissé à chacun de nourrir « les gens de guerre », ou de leur « bailler six sols par jour » et trente aux cavaliers, sans compter « l'ustensile ». Un édit, daté de Saint-Germain, le 5 janvier, et lu à son de trompe par un trompette et deux sergents, invita, sous les peines les plus sévères, les soldats à ne jamais manquer à la discipline. Le même jour précisément, Séguier fit annoncer que deux ou trois membres du Conseil s'installeraient au milieu des quatre quartiers occupés, « afin d'y connaître sur le champ des exactions, violences et excès commis par les troupes ». Il « enjoignit » le lendemain aux bourgeois « de donner leurs plaintes aux dits commissaires ». Quoique la justice militaire se fût empressée de sévir dans quelques cas qu'on pouvait qualifier d'exceptions, la « fête des rois », fête populaire par excellence à Rouen, se passa sans aucune des cérémonies officielles qui en consacraient la gaîté traditionnelle.

Dès la première semaine de son espèce de proconsulat, le Chancelier s'occupa de réorganiser au plus vite les diverses institutions fiscales qu'on avait trop laissé chômer. Le 3 janvier, le Conseil, siégeant à Rouen, y ordonnait le rétablissement de tous les bureaux des droits de Sa Majesté, qui avaient été provisoirement transférés à Pont-de-l'Arche. Ce rétablissement une fois proclamé, MM. d'Ormesson et de Verthamont, « ayant avec eux l'huissier Tourte et les commis des diverses recettes », s'acheminèrent d'abord vers la rue de la Prison, où se trouvait le « bureau-général » de Tourneville. Les deux conseillers d'Etat se firent montrer le puits et la basse fosse où avaient été jetées les espèces monnoyées que, depuis, les séditieux avaient trouvé moyen de retirer et de se partager. Ensuite, à défaut des officiers eux-mêmes, ils ordonnèrent la comparution d'un nommé Marchand, sergent du quartier, ainsi que de divers notables du voisinage, à qui, conformément à un arrêt du

Conseil, « ils firent les injonctions de tenir main-forte à la conservation dudit bureau, s'opposer aux entreprises qui pourraient être faites contre eux, à peine d'en répondre en leurs noms ». Une fois les mesures prises pour la signification à qui de droit du procès-verbal, la petite troupe se fit conduire rue Saint-Eloi, au grenier au sel, « du moins », remarque judicieusement M. de Verthamont, « au lieu où se tenait cette juridiction ». Derechef, avec son collègue, il commanda « aux officiers de continuer l'exercice de leurs charges, et aux voisins d'y donner toute aide et assistance, aux peines susdites ». Cela achevé, on traversa le pont, à l'effet de visiter le plus grand des « salorges », ou dépôts de sel, ainsi que ses annexes. Les mêmes injonctions, défenses et déclarations y furent renouvelées. Avant la fin du mois, deux maîtres des requêtes, MM. Paris et Colanges, arrivèrent de Paris pour remplir à Rouen les fonctions de « président, trésoriers de France et généraux des finances ».

Il restait au Chancelier, après avoir joué le rôle de réorganisateur, à aborder enfin celui de grand justicier vis-à-vis des criminels maladroits et des émeutiers de la rue. Déjà, il avait ordonné l'arrestation du lieutenant et de l'enseigne du quartier où se trouvait la maison de Tourneville. Il leur reprochait de n'avoir pas, en l'absence de leur capitaine, « détourné les séditieux qui pillèrent sa maison ». Bien qu'ils rejetassent leur inaction sur la désobéissance de leurs hommes, ils s'étaient vus provisoirement écrouer au Vieux-Palais. Ils y retrouvèrent le fameux Gorin, qui continuait à y languir, le Parlement ayant redouté sans doute d'avoir à se prononcer dans un cas aussi clair. Le samedi 7, Séguier s'occupa de Gorin et de quatre autres de ses amis politiques détenus en même temps que lui au même lieu. Il faut le reconnaître, Séguier, ce jour-là, eut le tort de rendre un jugement sommaire, dont l'urgence n'était pas prouvée. Afin, paraît-il, d'intimider plus péremptoirement les auteurs éventuels de toute rébellion future,

il prit sur lui de supprimer d'un coup les formalités et les garanties de la procédure criminelle, et, sans avoir appelé un seul des magistrats amenés par lui, il se constitua juge unique et dicta de vive voix, « militairement », dit-il, un arrêt de mort, exécutoire le jour même, contre Gorin. Il le considéra, pour lever tous ses scrupules, comme arrêté en flagrant délit, et passible en conséquence d'une peine immédiate. Par surcroît, Gorin dut subir au préalable la question. Du reste, il « demeura d'accord d'avoir été l'un des chefs de la sédition », et indiqua le nom de quelques complices de « basse étoffe ». Après quoi, on le conduisit sur la place du Vieux-Marché, dont quatre cents soldats gardaient les avenues, et où on remarqua à peine quelques curieux. Il fut roué tout vif, et ses quatre compagnons furent pendus.

Après cette exécution, le Chancelier et ses collaborateurs se reposèrent le dimanche. Pour sa part, Séguier n'était sorti que la veille dans Rouen, afin de visiter l'église de Saint-Ouen et se rendre à pied par les jardins « dans la maison des Jésuites ». La journée commença par une grand'messe à la cathédrale, messe que célébra à dix heures un conseiller clerc du Parlement. Outre Séguier et son gendre, le prince d'Henrichemont, on voyait parmi les assistants les conseillers d'Etat et les maîtres des requêtes installés dans les stalles du Chapitre. François de Harlay, en chappe violette, occupait sa « chaire archiépiscopale. » « Tout l'office fut célébré avec grande solennité, et les plus beaux et riches ornements, tous les officiants ayant rendu les inclinations, encensements et autres honneurs à mondit seigneur le Chancelier, presque égaux à ceux que l'on rend audit sieur archevêque, le tout avec un grand et extraordinaire concours du peuple ». La cérémonie terminée, le cortège quasi-royal passa dans les appartements de l'archevêché, où il avait été convié à dîner. Le Chancelier tint la première place, mais exigea que « l'archevêque prît une

chaise de velours cramoisi passementé d'or, au bout de la table, semblable à la sienne. » Gassion, quoique huguenot, se trouvait au nombre des convives. Pendant le repas, presque tout l'entretien, dirigé adroitement par le maître du logis, roula « sur remarques de l'Ecriture sainte, théologie, antiquités, et souvent pour la conversion dudit sieur Gassion, sans beaucoup de fruit ». Les mains lavées et les grâces dites, on porta debout les santés de Sa Majesté, de Mgr le Cardinal, voire du Chancelier, qui reçut fort modestement cet honneur. Son hôte l'emmena ensuite visiter en détail les merveilles du lieu saint, sacristie comprise, les sépultures historiques, les reliquaires, ou du moins ce qui en restait depuis 1563, les ornements sacerdotaux donnés par de très hauts personnages et réservés pour les jours de cérémonie. Puis, le premier magistrat de France et le primat de Normandie traversèrent la nef, où les vêpres et aussi la curiosité, avaient attiré une affluence extraordinaire de fidèles. Ils atteignirent ainsi le portail des libraires, et la « docte bibliothèque » logée au premier étage, afin de divertir et d'instruire les membres du clergé. Le prélat n'évaluait pas à moins de quarante mille le nombre des volumes déjà réunis. Une imprimerie gratuite qui du reste se confond peut-être avec celle de Gaillon, devait faire connaître au public les œuvres dignes d'une pareille propagande.

Le lendemain lundi, s'ouvrit une période nouvelle dans la mission du Chancelier. La légalité, du moins une légalité exceptionnelle et transitoire, rentra enfin en scène. Conformément à la décision royale, les conseillers d'Etat et les maîtres des requêtes, sous la présidence honorifique du Chancelier, se constituèrent dans la matinée en Parlement provisoire de Normandie, en attendant l'arrivée des membres empruntés à celui de Paris, qui allaient y exercer leurs fonctions d'une manière permanente et pour un temps indéterminé. Seul, le siège du procureur-général

fut occupé à titre définitif par un « juge-mage » de Narbonne, qui passait pour fort érudit, François Bosquet. M. d'Ormesson présida en réalité, et eut même à assoupir certaines contestations très vives de préséance. Selon l'usage, « aux pieds de la Cour » étaient assis les juges de première instance dont on déférait les décisions en appel. Ce jour-là les officiers du bailliage de Caux occupaient la sellette afin de prendre ou recevoir leur leçon de jurisprudence appliquée. Mais, « MM. les commissaires pour tenir le Parlement de Normandie » se contentant de s'installer, prêtèrent le serment habituel des magistrats de la province, puis, s'ajournèrent au lendemain, sans examiner aucune affaire. La journée toutefois ne fut pas perdue pour l'autorité du roi, car les huissiers du Conseil allèrent signifier dans la même matinée l'interdiction du 17 décembre qui frappait le lieutenant-général du bailliage, ainsi que les échevins et autres officiers de l'hôtel de ville. « Soit par lâcheté », disait la déclaration, « soit par connivence, ou par tous les deux ensemble, ils ont vu, les bras croisés, exécuter, à leurs yeux, tout ce que la rage et la violence inspirent à une populace, qui... n'est retenue par aucun frein ni réprimée par une vigoureuse résistance des magistrats qui, en des rencontres semblables, sont obligés d'exposer leurs vies pour la défense de notre autorité ». Le plus grave châtiment consistait en ce que la « maison de ville » était déchue de tous ses privilèges, que Sa Majesté révoquait expressément, en la privant même de tous ses revenus. On les déclarait réunis au domaine royal, sous réserve tacite des besoins publics et des droits des rentiers. Séguier avait été jusqu'à proposer que l'hôtel de ville fût rasé et remplacé par une pyramide sur laquelle serait gravé l'arrêt du Conseil. Richelieu n'avait pas jugé à propos de pousser la rigueur aussi loin.

Le mardi 10, seconde audience du pseudo-Parlement. Un règlement, corollaire de la récente déclaration royale,

y fut publié. Il proclamait un principe qui avait paru à Saint-Germain le plus simple pour prévenir désormais les troubles. Sa Majesté « y rendait les magistrats politiques *(sic)*, et ceux qui commandent les armes dans les villes, responsables des émotions et séditions qui pourraient arriver en icelles, et, en la campagne, les seigneurs des paroisses qui ont, d'ordinaire, assez de pouvoir pour s'y faire obéir eux-mêmes, le tout, s'ils ne justifient d'y avoir apporté les diligences à eux possibles ». L'après-midi, le Chancelier et ses fidèles séides tâchèrent d'assurer à l'avenir, par un moyen encore plus pratique, la tranquillité urbaine et rurale. Ils se transportèrent à la « maison de ville » et, après y avoir fait lever les scellés qui y avaient été apposés, ils passèrent en revue l'espèce d'arsenal qu'y entretenait la municipalité. Il s'y trouva environ dix-huit ou vingt canons, « en petites pièces de campagne, fauconneaux et orgues, avec plusieurs boulets de tout calibre ». Les piques et les mousquets étaient logés « en une salle haute ». Il existait, en outre, tant à l'abbaye de Saint-Ouen qu'à l'hôtel de ville même, un dépôt considérable d'armes remises récemment par les bourgeois. Séguier donna l'ordre de les porter au Vieux-Palais, où le commandant, la Vigerie, au nom de M. de Guiche, délivra un reçu de mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit mousquets ou arquebuses, trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept épées, mille trente-sept hallebardes, trois cent vingt-sept piques et quatre-vingt-dix pistolets. Le tout aurait suffi pour armer plusieurs milliers d'hommes. Une partie de ces armes fut sans doute rendue aux capitaines des quartiers avec faculté de les distribuer, ou de les restituer, « ès-occasions », en bonnes mains. Quelques jours plus tard, le 20, l'artillerie de la ville, munitions comprises, s'achemina également vers le Vieux-Palais. M. du Perron, commissaire *ad hoc,* constata la remise de vingt-neuf canons de différents calibres, vingt-cinq arquebuses à

croc, six mille quatre cent deux boulets et vingt-quatre mille huit cents livres de poudre.

Avant que le Parlement reconstitué prît en mains les dossiers des séditieux ou des suspects, le Chancelier se réserva d'user encore de « son autorité militaire » pour faire exécuter deux coupables « bien convaincus ». L'un était un plâtrier, qui avait pillé à Saint-Sever le logis d'un nommé Heufden, d'origine hollandaise, et l'autre, un « drapier drapant », pareillement trop ami du pillage. Tous les deux furent pendus le 14 janvier, sur un simple ordre verbal. Il semble que cette récidive attardée de Séguier ait tout à fait dépassé la mesure. « Je ne me confiais pas trop », écrivit-il pour s'excuser, « à la justice des commissaires », et « les règles ordinaires n'ont point lieu en cas de rébellion, où il faut de l'exemple ». Ce langage surprend de la part d'un magistrat qui était le premier représentant de la légalité dans son pays, et, en fait d'exemple, celui du samedi précédent aurait pu suffire. Le même jour, le 14, cinquante-cinq contumaces furent sommés, à son de trompe par la ville, de venir comparaître. Le 28, on en condamna cinq à être roués vifs, et vingt-cinq, à être pendus à une potence sur la place du Vieux-Marché. Du moins, cette fois, le châtiment devait rester purement nominal et illusoire. Ainsi du reste que l'avait prévu l'inexorable Chancelier, une clémence relative fut montrée par les « commissaires » du Parlement, qui, à partir du 17, s'étaient mis sérieusement à leur tâche, après avoir pris le temps d'instruire les affaires.

Ils « élargirent » d'abord un certain nombre de prisonniers, avec ou sans caution de se représenter au besoin. Un huissier, le Tanneur, eut cette bonne fortune, quoique reconnu par Tourneville comme l'ayant poursuivi et ayant essayé de le tuer du haut de la tour Saint-Laurent. Un jeune homme de dix-sept ans, qui, avec ses père, mère et frères, fugitifs, avaient commencé la sédition contre « le

bureau des doubles », s'entendit, en raison de son âge et malgré des précédents autorisant la peine de mort, condamné à la « peine des enfants », c'est-à-dire à être trois fois fouetté en public, puis à être banni à perpétuité de la ville et du duché. Cette pénalité, le bannissement perpétuel, fut appliquée à un certain nombre d'individus pour participation directe et sanglante à l'émeute. Deux miliciens, qui avaient quitté leur corps de garde avec quarante hommes, la moitié de la troupe, « pour se porter contre la maison du sieur de Tourneville », s'en tirèrent à ce prix. « Tous ceux », disait le roi dans une ordonnance du 22 janvier, « qui se sont absentés de notre ville de Rouen depuis les émotions, et qui sont compris au rôle ci-attaché sous le scel de notre Chancelier, ne pourront à perpétuité rentrer dans notre dite ville de Rouen, ni en notre province de Normandie, nous le leur défendons très expressément, à peine de la vie ». Or, le rôle annexé, et dressé d'après les procès-verbaux des capitaines de quartiers, comprenait cent quatre-vingt-seize noms, très obscurs. D'autres, qui n'avaient pris parti qu'en paroles pour les fauteurs de désordre, furent simplement « blâmés ». Les deux officiers, lieutenant et enseigne, coupables de n'avoir pas défendu le bureau de Tourneville, furent absous « en termes aussi honorables qu'il se pouvait ». Un épicier, ayant omis de rendre des sommes volées et dont il avait accepté le dépôt, ne paya son recel que d'une « aumône » ajoutée à la restitution elle-même. Mais le propriétaire de la maison de Tourneville, Charles de Mouy, s'entendit déclarer responsable des quarante trois mille livres qui manquaient encore, les fouilles terminées.

En même temps qu'il châtiait ou faisait châtier, Séguier avait installé les nouveaux Corps municipaux et judiciaires auxquels il allait confier la ville de Rouen. Le 11 janvier, il avait mandé par-devers lui les six plus anciens conseillers, indiqués par la Cour, les sieurs Pouchet, Liesse,

Bouclon, Bulteau, Pavyot et Duhamel. Il leur donna communication de l'arrêt du Conseil d'Etat, rendu la veille à Saint-Germain, et ordonnant que par leurs soins, « les affaires de la maison de ville seraient régies, gouvernées et administrées » comme auparavant. Il était bien spécifié qu'ils n'agiraient qu'en qualité de « commissaires députés par Sa Majesté pour l'administration et gouvernement de la maison de ville ». Défense fut, en outre, notifiée au receveur municipal de se défaire d'aucun des deniers qu'il continuerait à percevoir, si ce n'est en vertu d'une ordonnance du Conseil. Séguier pourvut ensuite à l'installation du personnel définitif qui était appelé à composer le Parlement. Le dimanche 20 janvier, on vit arriver dans les principales hôtelleries la plupart des parlementaires de Paris qui avaient été désignés pour aller rendre la justice à Rouen au nom du souverain. Parmi eux se trouvait le président Séguier, frère du Chancelier. Déjà, quelques années auparavant, dans des circonstances analogues, il avait été tenir à Poitiers des « grands jours » destinés à purger la région des prédécesseurs de nos « Va-nuz-pieds », les « croquants ». Un procureur-général à titre permanent, le sieur de la Fosse, détaché de la Cour des Aides du Dauphiné, avait devancé la veille au soir cette petite phalange de juges. Leur installation solennelle se fit le 31 janvier, sans robes rouges, et avec la modeste qualification de « gens tenant le Parlement de Normandie ».

Ces mesures de haute administration une fois prises, Séguier put terminer les questions d'indemnité qu'il s'occupait aussi de régler et qui se trouvèrent singulièrement compliquées par l'exagération même des demandes. Pour ne citer qu'un exemple, le sieur de Tourneville, dont l'affaire formait comme le point central de toutes les autres, réclamait, entre autres, jusqu'à sept cents livres, sous prétexte « d'avoir fait panser, médicamenter et nourrir quel-

ques blessés ». Or, le chirurgien, mis par lui de moitié dans cette œuvre charitable, soutenait n'avoir jamais reçu de sa générosité que deux pistoles. Afin de conclure tant bien que mal, le 25, le Chancelier « ordonna aux commissaires de la maison de ville de s'assembler pour départir vingt deniers sur tous les ordres de la ville, afin de faire, sur ce pied, le règlement des dédommagements ». Les représentants de la cité n'étaient pas au bout des communications de ce genre. Il fallait bien poursuivre, coûte que coûte, la lutte engagée à fond contre la maison d'Autriche, et il n'était que juste d'y faire contribuer, avant tous les autres, ceux qui gênaient les combattants. Le Conseil d'Etat annonça donc aux Rouennais qu'ils auraient à verser « un million quatre-vingt-cinq mille livres que Sa Majesté désirait être levés sur la dite ville de Rouen ». Séguier, de plus, se fit « représenter les états du revenu de la ville » et vit que ce revenu s'élevait à deux cent vingt-six mille livres. Il posa ensuite aux six commissaires délégués un dilemme impérieux : ou bien soudoyer une garnison permanente de six mille hommes, ou bien s'engager personnellement au maintien de l'ordre pendant la prochaine campagne. Un peu transformés en otages, les commissaires malgré eux rassemblèrent le 19 les principaux de leurs concitoyens à l'hôtel de ville, dégagé des troupes qui le cernaient d'ordinaire. Les notables convoqués n'hésitèrent pas un moment à se charger, au péril de leur vie, « de conserver la ville de Rouen en l'obéissance et fidélité due au roi, leur souverain seigneur ». On juge quelle était leur envie de se débarrasser des gens de guerre. Cette résolution dut être affichée et lue au prône des messes paroissiales, le dimanche suivant. Par une sorte de compensation, des droits d'octroi extraordinaires furent concédés à la cité le 6 février, pour une durée de trois ans. C'était la tirer d'embarras, quoique la somme fût bien forte.

Dès le 18 janvier, Séguier avait reçu de la Cour l'ordre de poursuivre son « voyage » jusqu'en basse Normandie, aussitôt qu'il aurait fini dans la haute. Le 11 février seulement, non sans avoir payé divers tributs à ses infirmités, le Chancelier put enfin s'éloigner de Rouen. Il eut encore à apprécier une harangue, aussi obséquieuse qu'emphatique, prononcée au nom des six « commissaires » préposés à l'administration municipale. « Je désire », leur dit-il, « que tous les habitants de cette ville gravent fortement en leurs âmes qu'ils ont un bon roi, auquel ils doivent obéissance et service ». Un carrosse à six chevaux l'emmena, avec le « grand-prévôt de l'île » et son cortège d'archers, jusqu'à Saint-Ouen de Thouberville, au château d'un membre de la Cour des Aides. Le lendemain, au lieu de passer par Montfort, il poussa vers Pont-Audemer, « où il fut reçu par les habitants, avec l'honneur et les acclamations qu'ils surentfaire ». Accoudé sur la portière de son carrosse, le juge du lieu, âgé de soixante-seize ans, lui raconta naïvement sa biographie. « Après avoir porté les armes en sa jeunesse, et commandé comme capitaine, il avait longuement servi le roi en sa charge, puis, s'en étant déchargé sur son fils, lequel, ayant voulu aussi prendre les armes et étant mort au siège de Montauban, il avait été obligé de reprendre ce même office ». Le lundi, Séguier atteignit Lisieux, où l'évêque lui donna un dîner de vingt-cinq couverts. Là, le Chancelier se sépara des membres du Conseil, qui gagnèrent Caen par le plus court, tandis que lui-même s'arrêtait successivement chez M. de Viquetot, près de Lisieux, puis, à Escoville, où il avait été invité. Ce fut seulement le jeudi 16 qu'il fit son entrée dans Caen, couché sur sa litière, au milieu d'un vrai feu roulant de harangues administratives et universitaires. Un professeur de droit, très habile à tourner les vers latins, et que n'effrayaient ni l'hyperbole ni la flatterie, Antoine Hallé, abusa de ce qu'un mouton figurait dans les armes du Chancelier

pour lui décocher ce compliment, déjà défloré à Rouen, mais plus à propos, car l'écusson de la ville en doublait le mérite : « *Adventare leo creditur, agnus adest* ». Un trio de lis protégeait seul la destinée de Caen.

Séguier, que son voyage, en partie accompli à cheval et par de détestables chemins, avait épuisé, renonça en effet tout d'abord à l'attitude du lion et n'affecta pas la physionomie d'un magistrat justement courroucé. Le lendemain de son arrivée, l'après-midi, il ne reçut que les capitaines de la ville, « après la harangue desquels, portée par le plus ancien, il leur représenta la faute des habitants et leur propre intérêt de ne pas se laisser commander à l'avenir par une multitude vile ». Les ayant expédiés, il fit entrer le lieutenant-général du bailliage, le sieur de Blais, le lieutenant particulier, l'ex-lieutenant-criminel, plus quelques autres. Le sieur de Blais « se voulut justifier près Mgr le Chancelier de n'avoir omis aucune chose, de quoi, en vérité, le public lui rend témoignage, et, sur ce que mondit seigneur le Chancelier l'a pressé de ce que son procès-verbal ne marquait point les auteurs de la sédition, ni ceux des bourgeois qui ont refusé de l'assister pour le service du roi, il a maintenu qu'ayant rapporté, par son procès-verbal, qu'ayant sommé et interpellé de ce faire tous les chefs de famille, et rapportant qu'il n'a été suivi que de tels et tels, c'est assez avoir déclaré que tous les autres étaient coupables ». Provisoirement, Séguier se contenta de ces explications. Rien ne pressait d'ailleurs. L'intendant la Poterie avait déjà pourvu au nécessaire. Gassion, venu avec le régiment de Piémont, avait fait porter au château les armes des bourgeois. D'un autre côté, le Chancelier venait d'apprendre qu'un petit-fils lui était né. Enfin, on entrait dans la période dite « des jours gras ». Or, les pouvoirs des officiers municipaux expiraient justement le mercredi des cendres. Séguier se reposa donc, en consacrant ses loisirs à toutes les séductions que pouvait lui

offrir une ville aussi savante. De même qu'à Rouen, à ses heures perdues, le bibliophile en quête de livres rares se substitua en lui au jurisconsulte armé d'un glaive vengeur.

L'interdiction, qui, à l'avance, planait sur les officiers de la ville, ne les frappa en réalité que le vendredi 24. Elle atteignait aussi, comme par ricochet, M. de Blais, mais, la distinction est à retenir, seulement en sa qualité de maire perpétuel, nullement dans ses fonctions de lieutenant-général. Encore lui laissa-t-on entendre qu'il serait libre d'assister aux assemblées générales de la maison de ville, les présider même comme par le passé, pourvu que ce ne fût pas avec le titre de maire. Son suppléant, le procureur du roi, partagea son sort, exactement dans la même mesure. Six des principaux bourgeois, en tête desquels un sieur du Motel, se virent préposés à l'administration de la cité, sous le nom de « commissaires », comme à Rouen. L'un de ces administrateurs ne savait ni lire ni écrire, ce qui paraissait causer quelque déplaisir à ses nouveaux collègues. Il se tira de ce mauvais pas, en assurant « qu'il était fort honnête homme », et, par-dessus le marché, capable « de bien servir le public », attendu qu'il avait su mener habilement ses propres affaires, ayant acquis « par ses soins » quatorze à quinze mille livres de rente. Le fonctionnement des institutions municipales ainsi assuré, le Chancelier fit rouer vif un chef des « Va-nuz-pieds » d'Avranches, nommé Le Plé, qui venait d'être arrêté en Bretagne et qu'on lui avait amené en compagnie d'un autre. Il réduisit en outre de cent vingt mille livres à soixante-dix le chiffre de toutes les pertes, ruines de bâtiments et dommages-intérêts prétendus par les commis des finances. Après quoi, il s'achemina vers Bayeux.

Il y trouva peu de coupables à punir et peu de préjudices à réparer. Néanmoins, trois percepteurs de taxes, gens d'ailleurs d'assez mauvaise vie, avaient eu, dans la sédition des tanneurs, leur maison démolie et en réclamaient la

valeur. Sous différents prétextes, ils s'abstenaient de produire des témoignages dignes de créance. Il fallut faire appel à la bonne volonté comme aux souvenirs d'un ancien chantre et d'un chanoine. Le premier évalua le dommage total à six mille livres seulement, les meubles ayant pu être sauvés. Le second, au contraire, proposa d'accorder quinze mille livres. L'évêque s'efforça de décider les intéressés à se contenter de quatorze. Mais, comme il s'agissait en outre de savoir à qui incombait la responsabilité, de la population entière, ou du seul corps des tanneurs, la solution fut remise jusqu'à plus ample informé. En somme, le séjour à Bayeux fut employé surtout à des contrôles administratifs de diverse nature. Durant ces heures inutiles pour la répression, Gassion eut à soutenir un rude assaut théologique de la part de deux prêtres, qui, sur le dogme de la présence réelle, l'accablèrent, à défaut d'arguments efficaces, de citations en hébreu et en grec. Le 2 mars, Séguier dit adieu à l'Evêque, M. d'Angennes, et à sa cité, pour aller coucher à l'abbaye de Cérizy, dont l'abbé, Germain Habert, l'un des Quarante, comptait parmi ses familiers. Le 3, il s'arrêta à Saint-Lô, dans un des logis de l'évêque de Coutances. Le soir, il soupa au château, chez M. de Matignon. L'artillerie, qui y sommeillait, se réveilla pour saluer son arrivée. Le « service fut de viande » pour lui seul et pour Gassion. Le lendemain dimanche, il se leva à cinq heures, et, vers huit heures, après avoir entendu la messe et pris part à un « magnifique repas », il se mit en route à cheval dans la direction de Coutances.

Un pénible spectacle l'y attendait. Sur le conseil qui leur avait été donné, les femmes des coupables, c'est-à-dire une bonne partie de la population, s'étaient postées sur son passage. Tandis que les salves d'artillerie retentissaient, elles se précipitèrent à genoux devant lui en poussant le cri de : miséricorde. Au surplus, la majorité

des individus compromis n'avaient pas hésité à mettre quelques lieues d'eau salée entre eux et la justice royale. Rien ne leur avait été plus facile que d'aller demander un asile aux îles Chausey, voire à Jersey ou Guernesey, et ils en avaient largement profité. Lui-même, le lieutenant-général, Jacques de Saint-Simon, s'était provisoirement dérobé dans une cachette sûre. Il n'en restait pas moins sous la main de Séguier une abondante provision de matière justiciable. Dès Gaillon il avait interdit en bloc tous les officiers du bailliage. Une fois sur les lieux, il ne tarda guère à faire arrêter, d'abord les échevins, puis le prévôt en personne, M. de Bordes. A l'usage des émeutiers de basse catégorie, on dressa, par son ordre, sur le marché au blé, une potence à quatre branches, qu'on s'occupa de garnir sans délai. Les procès toutefois furent régulièrement conduits par les magistrats du présidial, qui étaient demeurés en fonctions. L'un des coupables s'entendit condamner à la roue, pour participation à « l'action de Goaslin », les autres, à la corde, pour pillage chez Nicole. La question ordinaire et extraordinaire vint encore aggraver le supplice de ces pauvres hères, abandonnés par leurs chefs. On ne put s'en prendre, et pour cause, qu'aux immeubles des meneurs éclipsés. Avant de quitter Coutances, le Chancelier, non seulement fixa à trente mille livres l'indemnité due à Nicole, mais tint de plus à « parler en public à un grand nombre de gentilshommes du pays ». Il leur « fit connaître l'intérêt qu'ils avaient de faire valoir l'autorité du roi, et de ne pas se laisser empiéter par une populace mutinée ». La déclaration royale les rendait en effet « responsables des séditions qui pourraient arriver dans la province, chacun pour leurs tenanciers. » Les auditeurs représentèrent « que cette garantie leur serait rude, se pouvant rencontrer qu'ils n'auraient pas le moyen de l'empêcher ». Séguier leur fit remarquer qu'aux termes de la déclaration, « s'étant mis en devoir et ayant

fait leur possible, ce leur serait une suffisante décharge ».

L'intendant la Poterie ayant été chargé de l'exécution à Avranches, le Chancelier ne se souciait guère de pousser plus loin son voyage. La Poterie avait quitté Caen le 24, afin d'aller préparer ou terminer la besogne à Bayeux, à Coutances, à Avranches et à Vire. Nous ne savons rien de bien précis sur ce qu'il eut occasion de faire dans ces villes, si ce n'est à Avranches, où sa justice tardive se montra impitoyable, du moins en principe. Le 8 mars, il condamna en effet neuf coupables à la roue, dix-sept à la potence, trente-cinq aux galères et quarante-deux au bannissement perpétuel. Un placard publia leurs noms le lendemain. Mais ces chefs de l'émeute, pas plus que ceux de Coutances, n'avaient eu la naïveté d'attendre l'arrivée de l'intendant. A l'exemple de Ponthébert, ils s'étaient mis à l'abri sous le drapeau anglais. En fait, le 9, il n'y eut qu'une seule exécution. Par contre, la maison de Ponthébert fut rasée ce jour-là, ainsi que celle de Champmartin, l'un de ses « brigadiers ». Sur l'emplacement, après avoir semé du sel, on planta une croix. Le village de Cérences, spécialement signalé à la vindicte royale, avait dû tout d'abord être démoli complètement. Mais, pris de compassion, le « prévôt de l'île » se contenta d'en laisser détruire sept ou huit maisons par les soldats. La Poterie, du reste, procéda si vivement qu'il eut encore le temps de venir donner à Coutances un coup de main, avant le départ des membres du Conseil, déjà renforcés des magistrats du pays.

Séguier, que le plus grand nombre de ses compagnons avait peu à peu quitté, put prendre enfin lui-même le chemin du retour. Le 14 mars, il s'éloigna de Coutances, non sans en avoir fait élargir le vicomte. De Saint-Lô, il passa par Balleroy, Bayeux, Caen, Lisieux, Pont-Audemer, Saint-Ouen de Thouberville, Pont-de-l'Arche, Vernon, Rosny et Pontoise. Mais cette seconde partie de son voyage fut

comme l'envers ou la réparation de la première. A peu près partout, le chancelier fit œuvre de pardon et d'indulgence. A Bayeux et à Caen notamment, il rendit la liberté à un nombre assez considérable de faux-saulniers peu compromis ou de contribuables en retard. Il y en avait de tout sexe et de tout âge. Les établissements savants et les riches collections de la ville universitaire attirèrent de nouveau la curiosité de Séguier, qui ne quitta encore les bords de l'Orne que sous une avalanche de fleurs de rhétorique, cueillies çà et là dans toute l'antiquité. Pour plus de sûreté, les troupes de Gassion, soit environ trois régiments d'infanterie et deux de cavalerie, avaient été réparties entre les principaux foyers de population, tant dans la haute que dans la basse Normandie. Le 26 mars, le grand justicier alla à Rueil exposer les résultats de sa mission. Le lendemain, il eut audience du Souverain. Une récompense vraiment royale lui fut attribuée en mai. Sa Majesté lui transféra par lettres patentes, à lui et à ses héritiers, « toutes les terres vaines et vagues à elle appartenants et dépendants de ses domaines, situées et assises dans les bailliages et vicomtés de Caen, Bayeux, Falaise, Coutances et Avranches ». Une centaine de villages se virent en effet invités à produire leurs titres de propriété, d'où une perturbation profonde dans l'ensemble du pays. Averti de cet état de choses, et « ne voulant pas que son nom servît plus longtemps de prétexte à une si grande ruine », Séguier renonça à profiter de la munificence de son maître.

Il eût semblé assez naturel que Richelieu, en guise de conclusion à la révolte des « Va-nuz-pieds », complétât la répression judiciaire par une hécatombe de vieux châteaux. On sait combien sa prévoyance avait fait choir, dans le midi surtout, de ces repaires féodaux. Mais, dans notre province, ce travail se trouvait déjà assez avancé pour qu'on pût s'en rapporter au temps tout seul du soin

de l'achever sans frais. Domfront avait été rasé vers 1608, Neufchâtel en 1616, Harfleur et Quillebeuf en 1621, Vire vers 1630, Argentan, Pontorson, Evreux et Château-Gaillard en 1633 et 1634. Les fortifications de Rouen, de même que celles de Gisors et de Saint-Sauveur, ressemblaient de plus en plus chaque jour à des amas de décombres. Nous ne voyons guère que Thorigny dont le démantèlement se rapporte à 1640. Au reste, dans une province frontière, telle que la Normandie, il n'était certainement pas à propos de supprimer tous les points fixes de résistance que l'armée royale pouvait opposer à l'ennemi. Aussi Richelieu, loin de pousser à la démolition de forteresses utiles, qui ne se démolissaient que trop d'elles-mêmes, avait-il déjà doté l'embouchure de la Seine d'une place d'armes maritime plus forte que toutes celles qu'on y avait bâties jusque-là. Pour remplacer Quillebeuf et Harfleur, il avait édifié, dès 1628, la citadelle du Havre, au grand émoi des Havrais, qui en écrivirent à Louis XIII. Il venait à peine de la terminer, et le voyageur flamand, Antoine de Rombise, en mettait en vers latins la description précise : un carré à quatre pointes triangulaires enchassé dans un grand fossé d'eau, et dont les glacis rendaient les défenseurs invisibles à l'ennemi.

La suppression du Parlement ne dura pas, à beaucoup près, aussi longtemps que l'avait fait ou laissé croire Séguier. Il avait parlé de trois années. Pourtant, dès le mois de janvier 1641, il était rétabli. Seulement, et le détail avait sa gravité, il était désormais « semestre », c'est-à-dire semestriel, au lieu d'être permanent, comme avant sa révocation. Le pouvoir des magistrats ne devait par conséquent avoir qu'une durée de six mois. De plus, la multiplicité des offices, qui se trouvaient doublés, en diminuait la valeur vénale en même temps qu'honorifique. Enfin, seize seulement des anciens membres, ainsi que le premier président, se voyaient rétablis dans leurs charges, en raison d'une

« assiduité » de repentir, dont la révélation publique les humiliait peut-être. Par contre, Sa Majesté instituait quatre offices de président à mortier, quarante de simples conseillers, deux de président, six de conseiller aux enquêtes et quatre de substitut. Nous ne parlerons pas des notaires ni des huissiers. Toutes les instances prodiguées auprès du Cardinal pour détourner le coup restèrent vaines. « Quoique vous puissiez faire ou proposer », leur répondit Richelieu, « le semestre aura lieu ». La seule concession à laquelle le Cardinal voulut bien se prêter se réduisit à rapporter la disposition qui faisait rentrer le comté d'Eu dans le ressort du Parlement de Paris. En somme, la commission venue de la capitale, dite commission Séguier, siégea jusqu'au milieu d'octobre, et les officiers du semestre de février 1642 remontèrent par exception sur leur siège dès la rentrée de 1641. De plus les « anciens » qui n'avaient pas été réintégrés, eurent la satisfaction, avant la fin du règne, le 14 février 1643, de se voir autorisés à imiter leurs collègues. C'était la première grâce du nouveau ministre, Mazarin, et le dernier pardon du roi mourant. Les magistrats municipaux n'avaient pas attendu le leur plus longtemps que les parlementaires. Quelques semaines après l'édit de janvier 1641, d'autres lettres patentes avaient remis en fonctions les officiers de l'hôtel de ville, « avec tous les honneurs, autorités, prééminences, dont ils jouissaient avant leur interdiction ». Il y eut plus. Les pouvoirs ordinaires des échevins devaient expirer au commencement de 1643; Louis XIII les invita à continuer leur service pendant dix-huit mois, sans nouvelles élections. Peut-être Sa Majesté se méfiait-elle quelque peu du discernement des électeurs. Simultanément, des lettres de « grâce, pardon et abolition » furent octroyées en faveur des contumaces frappés par des jugements criminels, à la condition de dédommager leurs victimes, et à l'exclusion de certains coupables de première marque. Les

Etats furent seuls à ne sentir aucun retour de faveur, soit de la part de Louis XIII, soit de celle de ses ministres. La haute assemblée ne devait plus se réunir qu'au début du règne suivant, en novembre 1643. La province avait été trop agitée et les esprits s'y montraient encore trop émus pour qu'il n'y eût pas imprudence à fournir aux passions un nouvel aliment ou des occasions tentantes.

Les obsèques du fils et héritier d'Henri IV donnèrent lieu, le 21 mai 1643, à une cérémonie imposante, à la fin de laquelle les musiciens, conformément à l'usage, chantèrent : « Vive le Roi ! » Nous ne savons si les membres du Parlement se laissèrent plus aller aux regrets qu'à l'allégresse officielle. Il est certain que la Normandie venait de perdre en Louis XIII un souverain dont le règne, en fait, lui avait été bien involontairement dur, et qui, cependant, lui était depuis son enfance, tout particulièrement affectionné. Je ne fais pas allusion au petit sifflet d'ivoire et de coquilles, venu de Dieppe, que son médecin Héroard lui avait donné, quand il avait huit ans, ni à l'arquebuse confectionnée à Rouen par un armurier de renom, dont lui avait fait présent M. de Blainville, maréchal des logis de sa compagnie de gendarmes, ni aux leçons d'armes qu'il prenait d'un gentilhomme normand, Gouville, ni même à cette prédilection pour le cidre qu'il devait à son gouverneur, M. de Souvré, ainsi qu'au cardinal du Perron, et que partageait Bassompierre. Il avait avec la Normandie une attache plus sérieuse, ou qui du moins aurait dû l'être, c'était son premier précepteur, Vauquelin des Yveteaux, fils d'un magistrat royal et magistrat lui-même par droit de naissance. Vauquelin avait eu l'honneur de se voir préférer à Scaliger en personne, voire à un frère de du Perron. Mais il avait composé une « Institution du prince », œuvre plus singulière encore que libérale. Malheureusement, il donna, en tous genres, d'assez mauvaises leçons à son élève. Il confessait lui-même, en toute

franchise, « qu'il n'était possible pas des plus savants ». Entre autres, il traduisait ces mots : *et non temnere divos* par « et ne pas craindre les dieux ». De plus, sa moralité laissait publiquement et outrageusement à désirer. Enfin, il disait du mal du maréchal d'Ancre, alors à ses débuts. On le remplaça, dès 1611, par un certain le Fèvre, « sur la réputation qu'il avait d'être libre en ses mœurs et indifférent en sa croyance ».

A défaut des bons exemples qui eussent pu lui venir de ce côté, divers voyages de Louis XIII dans la haute Normandie semblaient avoir créé entre elle et lui un lien durable. Nous avons raconté celui de 1617, dont la raison était purement politique. L'eau minérale de Forges nous valut des séjours plus longs et assez nombreux. Il y avait trente ans qu'un célèbre médecin, le sieur Martin, l'avait préconisée. Bonnard, conseiller médical de Sa Majesté, acheva de la mettre à la mode. Le roi, « pour conserver sa précieuse santé », en prenait habituellement à Saint-Germain. En 1633, il alla en boire à la source. La Cour en éprouva aussitôt le même besoin, avant d'en ressentir sans doute les mêmes effets. De son côté, la reine partit le 15 juin de Paris, et s'y rendit par Marines, mais plutôt en vue d'assister aux fêtes qu'on y préparait. Le traitement de Sa Majesté commença le 20 juin et se prolongea jusqu'au 3 juillet, soit à peine quinze jours. Richelieu, lui aussi, se laissa aller à l'entraînement général, et essaya de la vertu des eaux de Forges. Il paraît qu'au contraire Anne d'Autriche s'en abstint, ce qui retire à la Normandie l'honneur d'avoir contribué à fortifier son tempérament et à préparer Louis XIV à la France, ainsi qu'on l'a plus d'une fois supposé. Les divertissements du théâtre et les parades très réussies de la garde suisse constituèrent le charme principal de cette courte villégiature, pendant laquelle, outre les délégations de complimenteurs officiels venus de Rouen, on vit paraître les ambassadeurs

de Pologne et de Gênes. A son départ pour Ons-en-Bray, où elle se proposait d'achever sa cure, Sa Majesté laissa à Forges l'intendant général des eaux et fontaines de France, Franchini, *vulgo* Francine, pour diriger des travaux urgents de réfection. A son arrivée, en effet, les urnes de la naïade semblaient percées, et il avait fallu retrouver, puis capter en hâte un filet d'eau, le plus abondant précisément, qui semblait rentré sous terre depuis quatre ou cinq ans. Il est difficile, en somme, de savoir au juste ce que les eaux minérales du vieux terroir normand valurent à la santé de Louis XIII. Ce que nous savons, c'est qu'Anne d'Autriche, bien qu'elle n'eut pas pris les eaux de Forges, envoya du moins vers la fin de l'année 1637 une statue de la sainte Vierge à la petite chapelle de Sahurs, sous prétexte de hâter la réconciliation de son frère et de son mari. Au lieu de la paix, qui tarda beaucoup, le don de la statue aurait mérité à la France la venue au monde de Louis XIV. Telle est du moins l'opinion que le clergé de Rouen patronna à cette époque, tandis que l'archevêque de Harlay se dessaisissait en faveur de Sa Majesté de tout ou partie des reliques de saint Sever.

QUATRIÈME CAUSERIE

Suppression du « semestre ». — Etats-provinciaux de 1643. — Le « semestre » rétabli. — La duchesse de Longueville et la Fronde. — Trahison du Parlement. — Assisté par d'Harcourt, Mazarin organise la résistance en Normandie. — Révolte ouverte des Longueville et du Parlement. — D'Harcourt tâche de prendre Rouen par la famine. — Bataille de la Bouille. — Paix de Rueil. — L'arrestation des princes renouvelle la Fronde. — Louis XIV prend le chemin de Rouen. — Il nomme d'Harcourt gouverneur au lieu de Longueville. — La duchesse est expulsée de la haute Normandie. — Mazarin s'installe fortement dans Rouen. — Les princes au Havre. — Exil de Mazarin. — Longueville recouvre son gouvernement, mais reste fidèle. — Assemblées de la noblesse. — Fin de nos Etats provinciaux. — Complot de Latréaumont. — Plein essor de la Normandie.

A l'avènement de Louis XIV, la Normandie se trouvait, en somme, non pas « pétrifiée », quoi qu'on en ait dit, mais bien tout simplement pacifiée. Un seul point noir pouvait assombrir l'avenir. Après la journée triomphale de Rocroi, qui annonçait la fin de tous nos sacrifices militaires et financiers, ce point noir, c'était l'état d'esprit du Parlement dont l'ancienne moitié ne pouvait prendre son parti du « semestre ». Sans doute, les intérêts matériels des mécontents avaient été atteints, mais eux-mêmes étaient-ils donc sans avoir péché, et, surtout, n'avaient-ils pas eu pis à craindre? La clémence, dont, en somme, on avait usé envers eux, n'était rien, à leur sens ; ils exigeaient une

restitution complète, ou le renvoi « du Mazarin ». On est peu édifié, si l'on songe à la mêlée ardente dont nos frontières demeuraient le théâtre, quand on constate qu'à Rouen, dans les corridors de la Cour, voire en pleine rue, des scènes violentes de pugilat se produisaient entre les conseillers ou les laquais des différents « semestres ». Que dire des accusations mensongères, ou tout au moins téméraires, des outrages placardés sur les murs, de véritables voies de fait, ou de destructions, plus graves encore que les duels engagés à coups de poing? Les bagarres publiques avaient pour conclusion des menaces de meurtre ou d'incendie. Il se pouvait que le gouvernement n'eût pas été très difficile sur les antécédents de quelques nouveaux fonctionnaires. Leur solvabilité immédiate avait souvent rendu indulgent pour des peccadilles de jeunesse, qui auraient dû les faire juger indignes de siéger sur les fleurs de lis. Mais tout ce qu'on reprochait, par exemple, au procureur général, du Fossé de la Fosse, se réduisait au crime de n'être pas né dans la province, de venir du Dauphiné, et surtout de l'entourage du roi, au profit duquel on l'accusait de jouer le rôle d'espion. Le prétexte, en tout cas, était insuffisant pour enfoncer les portes de son logis. Pendant ce temps, la justice ne se rendait pas, quoiqu'on eût doublé le nombre de ceux qui devaient la rendre. A la suite d'un échange de gourmades, tout particulièrement scandaleux, qui eut lieu le 4 mai 1643, Louis XIII, bien près de fermer les yeux pour toujours, avait résolu de frapper d'une nouvelle interdiction six des anciens conseillers pris parmi les plus intraitables. Dès le 7 mai, ces énergumènes étaient « décrétés » par le Conseil « d'ajournement personnel ». Par bonheur pour eux, Louis XIII mourut, et Mazarin se trouva libre de suivre son inclination personnelle. Au lieu de frapper les coupables, il préféra céder aux démarches d'une députation de trois présidents, qui, au nom de la plus vieille fraction du Parlement,

sollicitait depuis longtemps auprès de lui la « fin du semestre ». Le 17 octobre, un édit fut rendu dans ce sens.

Simultanément, le premier ministre et la Régente accordèrent à la province une marque plus sérieuse de leur bon vouloir, comme de leur confiance, en y convoquant les Etats, qui ne s'étaient pas réunis depuis 1638. Le 18 novembre, ils s'assemblèrent à l'archevêché, après les conciliabules préparatoires et nécessaires des jours précédents. Le duc de Longueville et le premier président introduisirent, selon l'usage, la demande relative à la taille. A la vérité, elle ne semblait pas avoir été sensiblement augmentée par elle-même, mais le fisc s'était largement dédommagé avec les étapes, la « subsistance », l'équivalent, le franc-alleu, la réappréciation, les notifications, les amortissements, la réformation des forêts, la retenue sur les rentes. Le marquis de Beuvron, assisté de M. de Matignon, y remplaçait, en qualité de lieutenant-général, le maréchal de Guiche. Un maître des requêtes, M. de Saint-Jouin, envoyé exprès, y figurait à côté des trois intendants de la province. Pour président, les députés élurent Louis de Roncherolles, haut-doyen de Notre-Dame d'Ecouis. Toutefois, ce fut le curé de Saint-Maclou, représentant aussi le bailliage de Rouen, qui fut chargé de répondre à la harangue d'ouverture du gouverneur. Il « remercia M. de Longueville, au nom de toute la province, des soins qu'il avait pris de faire rendre au Parlement son ancienne forme, et compara ceux qui en avaient désiré la division à cette femme que Salomon avait jugée n'être pas la vraie mère, parce qu'elle avait dit : *Dividatur*. Ce trait d'éloquence sacrée n'empêcha nullement le langage amer, pour ne pas dire acerbe, des plaintes que contenaient les cahiers.

« Puisque la liberté de se plaindre », y était-il proclamé pour le début, « est aux malheureux une espèce de soulagement, la province n'est pas peu obligée à Votre Majesté de la permission de s'assembler pour lui faire connaître

son état déplorable ». Après quoi les députés résumaient à leur façon la portée de la dernière révolte, en l'atténuant avec une complaisance singulière : « Quelque vile canaille, que l'insolence des partisans avait inconsidérément jetée au désespoir, se porta à des actes d'indignation et de vengeance contre eux, sans intéresser le respect dû au gouvernement, ni se départir en aucune façon de leur fidélité ; c'étaient simples tumultes que nulle personne de condition ne favorisait, ni de dessein, ni de complicité ». Il n'y avait donc pas lieu, à leur compte, de « foudroyer » la population entière de taxes de toute espèce, anciennes ou nouvelles. Ils examinaient ensuite toutes ces taxes, soit au point de vue de leur assiette, soit au point de vue de leur perception. Après ou pendant la critique de ces instruments de tortures que les ministres ou les traitants s'étaient forgés aux dépens des contribuables, ils ne se privaient pas de lancer çà et là quelques épigrammes incisives. Ils protestaient contre la création d'un bailliage à Dieppe, contre l'institution des intendants, contre l'indemnité accordée à la veuve de Nicole, etc. Les villes de Rouen et de Caen profitaient de l'occasion pour réclamer leurs canons. En guise de conclusion, les Etats demandaient décharge de la moitié des sommes marquées dans la « commission » royale, ou, pour le moins, la suppression entière des « subsistances », étapes et équivalent.

La réponse de Mazarin fut aussi douce et aussi sage que possible, étant donnée la situation de la France en 1643. « Le Roy », disait-il, « et la Reine Régente, sa très honorée dame et mère, ont écouté les plaintes et remontrances qui leur ont été faites par les députés de l'assemblée des trois Ordres de la province de Normandie, tenue, par leur permission, en la ville de Rouen, sur lesquelles, comme ils en ont été sensiblement touchés, nul ne peut douter, selon leurs bonnes intentions, qui sont connues à un chacun qu'ils ne voulussent dès à présent y pourvoir

très favorablement. Mais, comme c'est un ouvrage difficile à faire qu'au préalable Dieu n'ait donné la paix à cet Etat, Leurs Majestés contribueront incessamment de tous leurs soins afin de la pouvoir obtenir aussi avantageuse qu'elle se doit espérer pour l'honneur de la France et la satisfaction de ses alliés. Après quoi leurs pensées seront entièrement converties pour procurer à ladite province tout le soulagement qui leur sera possible sur le fait des charges qu'elle a supportées à cause des dépenses de la guerre qui sont immenses. Ce qu'attendant elles s'assurent que leurs sujets continueront de contribuer avec affection aux dites dépenses, puisqu'elles sont employées pour la sûreté et défense de cet Etat ». Cette réponse dilatoire, et incontestablement nécessaire, n'équivalait point, il s'en faut, à une fin de non-recevoir applicable à tous les griefs exprimés. Satisfaction était promise pour un nombre assez considérable d'abus dont la répression semblait à la fois légitime et possible. Si Sa Majesté ne trouvait pas l'heure propice en ce qui concernait la restitution des canons, elle promettait du moins de mettre un terme à certaines exactions, vraiment odieuses, des fermiers, greffiers et huissiers. Malheureusement, le gouvernement demeurait lié vis-à-vis des premiers par ses propres baux, et, par conséquent, dans l'impuissance de faire tout ce qu'il eût désiré pour alléger les charges publiques. D'où la conclusion forcée et habituelle qu'il ne pouvait rien diminuer, du moins pour cette année, de ses demandes d'argent.

Au festin de tradition qui célébra la clôture des Etats, les anciens présidents du Parlement « ne purent empêcher les nouveaux d'y assister, mais ceux-ci y furent traités de telle sorte qu'ils n'en tirèrent aucun avantage ». La lutte, en effet, n'était pas terminée entre les magistrats de vieille roche et les quelques « nouveaux » que les besoins du service avaient obligé de conserver à leur poste. Les « anciens », raconte un factum du temps, « ne cessent de

maltraiter ceux qui ont été maintenus. Ils ne paient les supprimés que d'injures et d'injustices sur leurs personnes et sur leurs familles. A peine a-t-on eu supprimé le semestre que toute la Normandie en a ressenti aussitôt de très grandes incommodités. Tous ont souffert de la trop grande puissance du Parlement et des violentes brigues qu'on y a vues. Les parentés et alliances rendent les juges suspects, les jugements iniques et passionnés, et les affaires y traînent avec des longueurs aussi préjudiciables qu'ennuyeuses ». La vente de la charge du procureur général, le sieur de la Fosse, au sieur Harouis donna lieu à divers incidents. Le Trésor éprouvait d'ailleurs toujours la même impossibilité à rembourser le prix des offices supprimés. Le surintendant des finances, Emery, très mécontent du peu de docilité qu'il rencontrait à Rouen pour la vérification de ses édits bursaux, employa un moyen énergique pour se soustraire à ces embarras, en même temps qu'il couperait court aux vexations imposées par la majorité parlementaire à quelques souffre-douleurs. Le 30 août 1645, le Conseil rétablit le semestre. En prévision de la résistance très ardente qu'on prévoyait, un « huissier à la chaîne » fut dépêché afin de signifier l'arrêt à la Chambre des vacations. Aussitôt la coterie parlementaire, j'entends l'aînée, répartie entre tous les châteaux de la province, d'accourir dans le sanctuaire de Thémis, n'y parlant de rien moins que de défendre ses droits à outrance. « L'huissier à la chaîne », entouré d'archers, et en permanence auprès de la grande salle, calma singulièrement leur ardeur, en relevant les noms de ceux qui essayaient de se réunir, malgré la défense expresse de Sa Majesté. Leur colère n'osa plus s'épancher qu'à domicile. Lorsque les trois commissaires du roi, MM. le Febvre d'Ormesson, le Tellier de Contì et Montescot, se rendirent au Palais, le 10 octobre, pour y veiller à l'exécution de la nouvelle mesure, ils n'y trouvèrent que la moitié du Parlement

composée *d'anciens* et de *nouveaux* que des lettres de cachet avaient désignés pour y siéger jusqu'au 1er mars 1644. Des avertissements explicitement comminatoires maintinrent les autres en respect, et, surtout, au logis. C'est là qu'ils durent entretenir leurs rancunes et leurs impuissantes colères.

La Normandie hélas! était donc mûre à l'avance pour la Fronde, quand, au lendemain de magnifiques triomphes militaires et politiques, dont la France d'aujourd'hui se montre encore fière, éclata ce pêle-mêle sans grandeur de guerres civiles sans but qui vint les compromettre à l'improviste. Heureusement, une étrangère et un étranger, une reine espagnole et un ministre italien, réussirent à en tirer notre pays. Mais ils durent lutter contre une bonne partie de la nation elle-même, sans en excepter la famille royale. Le duc de Longueville, ou, plus exactement, la duchesse, fut, en cette occasion, beaucoup plus coupable que le Parlement, ayant une situation et une responsabilité d'un ordre infiniment supérieur. Cette dame écrivait Mazarin en italien dans son cinquième carnet, « a tout pouvoir sur son frère. Elle fait vanité de déprécier la Cour, de détester la faveur et de dénigrer tout ce qu'elle ne voit pas à ses pieds. Elle voudrait voir son frère dominer et disposer de toutes les grâces. C'est une femme extrêmement dissimulée, elle reçoit tous les hommages et toutes les bontés comme si on les lui devait ». Pour servir les intérêts de son frère, elle abusait de la faiblesse de son mari. La conséquence de ces jeux de princes et de duchesse ne se fit pas attendre. La paix de Westphalie en sortit en quelque sorte boiteuse, presque bâclée, et sans la signature de Philippe II. C'était dix ans de nouveaux efforts.

A peine le Parlement de Paris eut-il déclaré Mazarin, l'auteur de cette glorieuse paix, « perturbateur du repos public et ennemi du roi et de son Etat », que, le 6 janvier 1649, en plein hiver, Anne d'Autriche, ses fils et sa Cour,

échappés à grand'peine du foyer de la sédition, vinrent chercher un refuge provisoire dans le château de Saint-Germain. Le rapide séjour qu'ils y firent et les souvenirs que cette nuit glaciale laissa dans la mémoire d'enfant de Louis XIV décidèrent peut-être du tour de son esprit et de la direction de son règne. Les fugitifs se voyaient pris entre deux écueils ; la capitale soulevée par son Parlement et la Normandie mise en armes par son propre gouverneur, Longueville, qui prétendait être proclamé prince du sang, en dépit de sa bâtardise. Le plus pressé pour Mazarin et son royal pupille était de s'assurer de la Normandie et, avant tout, de Rouen. Un maréchal de camp, conseiller d'Etat par surcroît, M. du Plessis-Besançon, fut chargé de s'y rendre en toute hâte. Le 13 janvier, il y adressa au Parlement une allocution « pleine de convenance et d'adresse », pour l'inviter « à ne déférer aucunement » aux ordres qui désormais pourraient lui venir de M. de Longueville. Les conseillers de la seconde promotion, constituant ce qu'on appelait « le semestre de septembre », se trouvaient alors seuls de service. Ils se montraient fort volontiers disposés à obéir aux injonctions de du Plessis-Besançon. L'enregistrement requis allait être ordonné, lorsque le premier président, Faucon de Ris, gagné peut-être par Longueville, prit sur lui d'ordonner que la délibération aurait lieu l'après-midi seulement, et « les semestres assemblés ». C'était proclamer la rébellion, car l'autre moitié du Parlement n'eut rien de plus pressé que de revenir des environs en ville, afin de ne pas manquer une si belle occasion de supplanter leurs collègues. Le soir, quarante-neuf magistrats d'ancienne date siégeaient à côté de trente-six « nouveaux ». Ce qui sortit de la délibération, ce furent des mesures militaires destinées à défendre la cité contre les troupes royales, l'ordre aux compagnies bourgeoises de s'armer pour garder les portes, et la défense, « à peine de vie », d'entreprendre des levées

pour le roi. Le gouverneur du Vieux-Palais, le marquis de Beuvron, créature de Longueville, et son lieutenant la Fontaine du Pin, étaient de complicité avec le Parlement. Tous les échevins des villes de la province reçurent des prescriptions aussi impérieuses. La garde du Château-Gaillard fut confiée expressément à la population des Andelys. Du reste, le prétexte allégué était de « maintenir les sujets du roi en son service, et dans le repos et la tranquillité publique ».

En dépit de cette trahison, éclose en plein Parlement, une notable partie de la noblesse, tout ce qui n'appartenait pas à la coterie des Longueville, par exemple, les Grancey, les Saint-Pierre, les d'Herbouville, les Sébeville, le marquis de Roncherolles, le comte de Clères, demeurèrent fidèles. Le marquis de Bellefont, gouverneur de Valognes, se mit même à la disposition de la Régente, en promettant l'appui de tous ses amis du Cotentin. La Cour lui en exprima sa reconnaissance. Les autorités du Havre n'hésitèrent pas davantage à se maintenir dans leur devoir. Afin de mieux concentrer cette résistance contre les rebelles, surtout afin de prendre militairement les devants, Mazarin fit choix de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt. Déjà, au reste, un affidé du Cardinal, Saint-Luc, s'était insinué dans Rouen, pour tâcher de gagner le marquis d'Hectot, fils de Beuvron, en lui promettant la survivance de son père. Malheureusement, d'Harcourt se laissa prendre aux promesses du premier président ; au lieu de brusquer son entrée au Parlement à la tête de sa troupe, il suivit le conseil du lieutenant-général, Rocque de Varangeville, et ne dépassa pas le faubourg des Chartreux. Longueville eut ainsi tout le temps qu'il lui fallait pour terminer ses préparatifs à Paris, tandis que le président Bigot redoublait d'intrigues en sa faveur, assisté d'un de ses gentilshommes, Romé de Bretteville, et du conseiller Romé de Fresquiennes, père de ce dernier. Le

corps de ville résista d'abord à toutes les mauvaises tentations. Peu à peu cependant, il se montra moins ferme, quoiqu'il redoutât beaucoup d'avoir à loger derechef « les gens de guerre » du roi. Sur ces entrefaites, Longueville arriva en personne. Il réussit tout d'abord à déloger d'Hectot du Vieux-Palais, où, le 24 janvier, il pénétra sur une barque, et par une porte que ses partisans avaient empêché de murer. Il se rendit ensuite au Parlement, qui, dès le 20, avait décidé de ne recevoir ni d'Harcourt ni sa commission. Le 27, il suffit au duc de l'autoriser à prononcer « l'annulation du semestre » pour l'entraîner dans la révolte ouverte. Le 10 février, la Cour des Aides suivit ce bel exemple. Un gouvernement insurrectionnel, organisé en commun par les officiers de justice et le duc de Longueville, s'appropria tous les revenus royaux, avec défense d'en laisser parvenir une obole à Saint-Germain. Par surcroît, il se mit à lever des soldats.

Mazarin ne tarda guère à riposter et par la plume et par le canon. Le 17 février, des lettres patentes frappèrent d'interdiction le Parlement de Rouen, et appelèrent à Vernon les magistrats restés dociles, en d'autres termes, le « nouveau semestre ». Les séances s'y ouvrirent même le 9 mars, mais dans un très petit cénacle. Quant au hérault d'armes expédié à Rouen, les menaces l'empêchèrent d'accomplir sa mission; d'Harcourt, lui, ne manqua pas à la sienne. Débordé par les premiers événements, en attendant des renforts, il dut se replier, d'abord sur Pont-de-l'Arche, puis, sur Ecouis. Il commença par se fortifier dans le Pont-de-l'Arche, négligea Elbeuf, dont il était sûr et traversa le Bourgtheroulde et Montfort sur Risle, d'où il fit mine de menacer Pont-Audemer, en descendant la vallée. Mais, laissant là provisoirement cette petite ville, il se jeta avec l'ensemble de ses forces sur Quillebeuf, toujours si important pour l'approvisionnement des populations établies en amont. Le gouverneur, Champigny,

quoique surpris, résista avec énergie. Toutefois, le triple corps de d'Harcourt, de Roncherolles et du comte de Clères était trop supérieur. Il ne resta pas longtemps sans entrer dans Quillebeuf, puis dans Pont-Audemer, qui ne se défendit guère. Lisieux, où, de son trône épiscopal, commandait un frère de Matignon, échappa à d'Harcourt, mais le comte de Clères pénétra en maître dans le Neubourg. Louviers, Gisors, Honfleur appartinrent bientôt aux royalistes, si bien que Longueville, qui avait cru paralyser la Cour à Saint-Germain, se trouva lui-même rapidement bloqué dans Rouen.

Il essaya de se tirer d'embarras en reprenant vivement l'offensive avec ses troupes, dont les « monstres » (ou revues) avaient émerveillé les curieux sur les bruyères Saint-Julien. Il sortit donc de Rouen, en intrépide capitaine, friand de rencontres et surtout de victoires. En réalité il n'emmenait avec lui, outre quelques intrigants brillamment titrés de la Cour, qu'une poignée de hobereaux et de chasseurs campagnards, qui n'avaient jamais vu la guerre, ou n'y avaient vu que des défaites. Cette petite troupe aristocratique traînait à sa suite, d'abord ses laquais travestis en hommes d'armes, puis, la milice municipale de Rouen, plus un certain nombre de volontaires. Cette sorte de mascarade militaire fit le 3 mars une apparition devant Pont-Audemer, mais ne réussit nullement à en franchir les murs. Elle reprit donc assez piteusement la direction de Rouen ; d'Harcourt la guettait au passage, non loin de la Bouille. Au moment où Longueville y faisait embarquer son artillerie et son infanterie, un détachement de troupes royales fondit à l'improviste sur les Rouennais, et les dispersa en un troupeau de fuyards, non sans en retenir quelques échantillons comme prisonniers. Cette rencontre tragi-comique fut dénommée ironiquement « la grande occasion de la Bouille ». Longueville s'en tira de son mieux au moyen de discours

à la fois mensongers et hautains. Ses affidés, il est vrai, se saisirent de Harfleur, Montivilliers, Clères, Fontaine-Martel et Neufchâtel. A son tour, il eut aussi comme une ceinture de petites forteresses. De plus, Chamboy lui livra Argentan. En revanche, Alençon échappa aux frondeurs. A tout prendre, « l'armée de Rouen », suivant le mot de Saint-Evremond, ne se relèvera pas facilement dans l'histoire du persiflage et des traits malicieux dont le spirituel écrivain s'est amusé à cribler ses chefs l'un après l'autre.

Les affaires des fauteurs de guerre civile allaient donc assez mal, en dépit de leur pressant appel aux Espagnols, en dépit aussi de l'alliance conclue entre notre Parlement et celui de Paris, auprès duquel les Rouennais avaient accrédité dans les règles un ministre titulaire. Heureusement, les conférences engagées à Rueil le 4 mars avaient abouti dès le 11 à un compromis pacifique. Mais le rétablissement de la tranquillité générale ne faisait pas le compte de « l'ancien semestre ». Ces messieurs ne trouvaient pas assez explicite l'assurance donnée que « Sa Majesté pourvoirait à la suppression du nouveau semestre ». Ces dignes magistrats eurent la bonne fortune de perpétuer les hostilités dans le Cotentin, où Matignon, entraînant avec lui un nombre considérable de seigneurs influents, entre autres, le comte de Flers, commença par enlever à Bellefont son manoir de l'Isle-Marie. Après quoi, le 20 mars, il se présenta devant Valognes dont le château servit bientôt de refuge à Bellefont ainsi qu'aux seigneurs indociles de la contrée. Ils annoncèrent l'intention de s'y défendre avec la plus grande énergie. Pour en venir à bout, Matignon attira à lui l'artillerie de Cherbourg et jusqu'à la garde bourgeoise de Bayeux. Quelques jours après, le 5 avril, le château se trouva obligé de capituler. De son côté, Longueville, de plus en plus audacieux malgré ses malheurs, avait fait promettre au Parlement de Paris, par le prince de Conti, qu'il quitterait Rouen le 15 mars pour

marcher droit sur Saint-Germain. Ses partisans évaluaient les forces dont il disposait à sept mille hommes de pied et trois mille chevaux. Mais il y avait bien lieu d'en rabattre la moitié. L'armée de Matignon avait compté pour un chiffre égal. Comme « escadre », le duc avait armé trois vaisseaux en guerre.

Au milieu de cette confusion bizarre, on poursuivait les négociations à Saint-Germain, le compromis du 11 mars n'ayant point été du goût des deux Parlements. Seize délégués de nos Cours souveraines furent admis à ces conférences supplémentaires, et y poussèrent l'oubli de toute hiérarchie jusqu'à reprocher en termes inconvenants au Chancelier la répression de la révolte des « Va-nuz-pieds ». Séguier se contenta d'un silence dédaigneux pour répondre à ces attaques, et « abaissa son chapeau sur ses yeux », afin de mieux marquer à l'orateur sa parfaite indifférence. Un autre des plénipotentiaires pérora avec une véhémence si inconsidérée que son siège se rompit, et sa chute grotesque lui valut, de la part du président Mathieu Molé, une allusion sanglante à une bévue professionnelle qui constituait son unique célébrité. Gaston d'Orléans se montra, lui, beaucoup moins patient que le Chancelier. Il apostropha rudement le président de Criqueville et sa troupe. « Eh ! bien, messieurs », leur dit-il, « vous voulez la guerre, ce n'est pas pour le bien public, mais pour votre intérêt particulier, je l'irai moi-même faire dans votre pays ». Et il sortit, visiblement courroucé, avec M. le duc et sa suite. Un concert unanime de blâme, qui s'éleva de l'assemblée, vint enfin à bout de la résistance égoïste des magistrats rouennais. Ils consentirent à ce qu'un président et quinze conseillers de récente création continuassent à siéger parmi eux. Ils s'en fallait ainsi de deux sièges de conseiller que leurs exigences fussent entièrement satisfaites. La différence, calculait-on, montait à soixante mille livres ou environ. On a même prétendu que l'assis-

tance prise de dégoût, avait dû promettre de les payer de sa poche. C'était le moment où l'archiduc Léopold apparaissait près de Laon, et où Turenne se préparait à marcher sur Paris à la tête de ses huguenots renforcés d'étrangers.

Longueville, durant ces conférences, n'avait pas non plus négligé ses intérêts. S'il n'avait point lui-même conduit à Saint-Germain les milices de la Normandie, il y avait du moins envoyé deux de ses intimes, Ausouville et Varicarville. La condition sur laquelle il avait le plus insisté avant de poser les armes, c'était l'adjonction de Pont-de-l'Arche à son gouvernement de Normandie. Pont-de-l'Arche lui fut donc promis par l'arrangement célèbre du 1er avril. Mais, remarque justement Montglat, « l'esprit de l'homme ne se contente jamais ». A peine assuré de ce poste important, d'où il pouvait affamer Paris et couvrir Rouen, il prétendit aussi avoir dans ses attributions le Havre, « la plus considérable place de la Normandie qui était exempte de sa juridiction ». Une intrigue matrimoniale la lui livra bientôt, en dépit de la Cour. Le gouverneur du Havre était, nominalement, un petit-neveu de Richelieu, héritier de son nom et de son duché. Néanmoins, le gouvernement, en réalité, appartenait à la duchesse d'Aiguillon, nièce du grand cardinal et tante du jeune duc. On attira cet adolescent à Trie, chez les Longueville, où Mlle du Vigean, devenue Mme de Pons, eut vite fait, avec ses beaux yeux, la conquête d'un cœur inexpérimenté. Mme de Pons était veuve. Un mariage fut l'inévitable conséquence de ce roman, et les Longueville se trouvèrent ainsi à même de contrebalancer dans le Havre l'autorité de la duchesse d'Aiguillon, toujours en excellents termes avec la Régente. Naturellement, ce tour de haute passe-passe politique mécontenta fort Mazarin, qui hésita davantage à livrer effectivement Pont-de-l'Arche à un si dangereux ennemi. De là des tiraillements perpétuels entre les princes du sang et le ministre omnipotent, qui venait de rétablir l'ordre dans la

Champagne, le Poitou, la Guyenne et la Provence.

Neuf mois s'étaient à peine écoulés que Mazarin se voyait obligé, le 18 janvier 1650, de faire arrêter Condé, son frère le prince de Conti, et son beau-frère Longueville, rentré naguère tout confus et « en rougissant » à la Cour. La duchesse n'était pas femme à laisser le ministre triompher aussi facilement. Dès le soir même, elle quittait Paris pour la Normandie. Sa popularité, d'après elle, lui permettrait de la soulever sans peine. Dix gentilshommes l'attendaient aux portes de la capitale. Le prince de Marsillac, le suppléant conjugal du duc de Longueville, se trouvait du voyage, de même que la belle-fille de la duchesse, la future duchesse de Nemours, qu'elle croyait également chère au peuple. Mais ses espérances étaient vaines. Le Parlement, informé vite de la triple arrestation, avait cette fois, remplissant son devoir, pris le parti de la Régente. Le lieutenant du Roi, Beuvron, dès le 21, envoya un exprès lui porter l'assurance de la fidélité générale. Toutes les démarches de la duchesse à Rouen demeurèrent donc superflues, et elle ne put y passer qu'une seule nuit, au Vieux-Palais. Le Parlement fit plus. Il envoya une députation à Anne d'Autriche, d'abord pour protester de sa soumission, ensuite pour se plaindre de la garnison de Pont-de-l'Arche et de son gouverneur, Chamboy. Repoussée bien décidément par les Rouennais, Mme de Longueville tenta de se jeter dans le Havre. La duchesse de Richelieu, on le sait, lui était favorable. Mais les officiers du jeune gouverneur intervinrent énergiquement, et les portes restèrent fermées devant cette étrange rebelle. Elle n'avait plus qu'une ressource dans le pays de Caux, Dieppe. Elle y fut plus heureuse en effet. Philippe de Montigny, le 22 janvier, la reçut dans le château, qu'elle entreprit sur le champ de remettre en état de défense. Les Dieppois, cependant, ne se montrèrent pas tout d'abord aussi empressés que Montigny. Ils décidèrent l'envoi d'une députa-

tion à la Reine, et désignèrent leur premier magistrat civil, le bailli d'Arques, accompagné de huit notables. Toutefois, ils se réunirent bientôt à l'hôtel de ville pour en ajouter deux autres, et la duchesse « eut soin de les faire choisir des plus affidés à sa maison ». A en croire certains témoignages, elle aurait même « envoyé demander secours aux étrangers », c'est-à-dire aux Espagnols, « qu'on disait devoir arriver d'heure à autre ». On apercevait dans la rade des vaisseaux prêts ou « à favoriser la descente des gens qui devaient venir de Flandres », ou bien à enlever la duchesse, si elle se voyait trop pressée.

Mazarin n'avait pas attendu jusque-là pour risquer, à son tour, un coup de partie. Sous prétexte de rétablir la liberté du commerce, en d'autres termes, le transport des vivres, surtout afin de mettre à la raison Chamboy, qui, avec ses deux cents hommes, « bridait la rivière de Seine », il avait fait décider un nouveau voyage de Leurs Majestés en Normandie. Avant le départ, il eut soin de faire nommer derechef d'Harcourt gouverneur, au lieu et place de Longueville. La Cour ensuite quitta Paris en compagnie de Gaston le 1er février, séjourna à Pontoise, traversa Magny, puis Ecouis. Le cardinal, qui ne s'était mis en route que le 3, avait rejoint ses maîtres à Pontoise, où deux échevins de Rouen se présentèrent pour prendre leurs ordres. A Ecouis, se rencontrèrent aussi les délégués de Dieppe et du Havre. Le cortège royal fit son entrée dans Rouen le 5. Plus de cinq cents gentilshommes, ayant à leur tête le comte de Clères, avec les sieurs de Montérollier et de Saint-Jean, étaient sortis de Rouen pour se porter à sa rencontre. « Au coupeau de la côte Sainte-Catherine », le lieutenant du Roi, le lieutenant-général, les échevins, en robes et toques de velours noir, saluèrent le souverain et sa mère de leurs discours d'apparat, au milieu des fanfares de trompettes et des salves d'artillerie. « Plus d'un million de personnes », dit gravement la *Gazette*, y ajoutait ses vivats. Toute cette

foule escorta le roi et la reine jusqu'à l'abbaye de Saint-Ouen, où, selon l'usage du temps, ils devaient prendre leur logement. La nuit entière fut égayée par d'interminables feux de joie et de longues rasades à la santé du prince, de sa mère et de son ministre. Ce dernier était ravi et fit part de sa satisfaction à le Tellier.

Avant d'atteindre Rouen, il avait présidé, chemin faisant, à l'expulsion de l'équivoque Chamboy. Les habitants de Pont-de-l'Arche, venus à sa rencontre, avaient spontanément proposé de recevoir dans leurs murs les troupes royales et les avaient aidées à braquer trois canons contre le château. Vingt mille livres offertes à Chamboy, sous prétexte d'indemnité pour son matériel de guerre, avancèrent bien les choses. Aussitôt après l'installation de Saint-Amour dans la place, d'Harcourt resta maître de porter ses forces ailleurs. Le plus pressé était d'occuper Dieppe, d'où la duchesse envoyait de l'argent à Turenne pour l'attirer à elle. Chamboy avait été la retrouver, ainsi que Saint-Ibal, Saint-Romain, Barrière, Tracy et Campion. Quatre ou cinq cents hommes, disait-on, travaillaient à fortifier sa retraite. Le premier soin de Mazarin fut de retourner, en quelque sorte, l'esprit des députés dieppois venus vers lui avec des dispositions douteuses. Il lui suffit d'insister devant eux sur cette considération que, si Mme de Longueville demeurait longtemps à Dieppe elle y amènerait inévitablement des auxiliaires étrangers, et, par suite, le fléau de la guerre. Très émus de cette perspective, les députés, dans la soirée du 7 février, allèrent se jeter aux pieds de la reine-régente, en lui demandant « une personne et des officiers pour commander dans leur ville ». Anne d'Autriche ne se le fit pas dire deux fois. Sans retard, un maréchal de camp, du Plessis-Bellièvre, s'élança sur la route de Dieppe, en compagnie de vingt-cinq ou trente officiers. Un gentilhomme, M. de Varennes, chevauchait avec eux, chargé de réitérer à la duchesse l'ordre de se rendre à son

choix, soit à Trie, soit à Coulommiers, soit dans quelqu'autre des domaines de sa famille. Une avant-garde de deux cents hommes, commandée par Falluau, s'avançait avec eux, précédant le gros de la petite armée de d'Harcourt.

Mme de Longueville refusa de recevoir Varennes, qui arriva le soir même à Dieppe. Elle se prétendit malade. Mais elle avait cessé d'être la plus forte. Les braves pêcheurs de Dieppe reçurent du Plessis-Bellièvre aux cris joyeux de : Vive le Roi ! Le château fut bloqué immédiatement par quatre compagnies bourgeoises, et toutes les avenues barricadées. Trois autres compagnies gardèrent les portes, et les trois dernières veillèrent sur le port, afin de parer à une attaque ou à une fuite. Ainsi bloquée, la duchesse en effet ne songea plus qu'à s'échapper. Dans la nuit du 8 au 9 février, elle essaya de descendre avec ses femmes jusqu'à la mer, le long de la falaise. Mais le rivage était trop bien gardé pour que son évasion pût s'effectuer par cette voie. D'ailleurs, le capitaine de la frégate sur laquelle elle comptait avait été gagné, dit-on, par Duquesne, fort jeune encore, et ce capitaine s'était engagé par serment non seulement à ne pas la transporter, mais même à la livrer. Elle réussit à s'échapper à cheval du côté des champs avec cinq cavaliers. Avant son départ, elle chargea Chamboy d'assurer la reine de son obéissance et de l'ordre donné par elle à Montigny que le château lui fût remis. On pensa d'abord qu'elle avait pris tout simplement la route de Longueville. Il n'en était rien. Elle persistait à vouloir s'embarquer. Dans cette intention, elle se rendit à Pourville. Mais les matelots qui la portaient dans leurs bras à travers les vagues, jusqu'à la chaloupe venue pour la prendre, la laissèrent tomber. Peu s'en fallut qu'elle ne se noyât, et, vaincue par l'épuisement physique, elle se fit déposer au presbytère de Pourville. Des soins empressés l'y rendirent à elle-même, ou plutôt à ses passions violentes. Elle reprit donc la direction du

Havre, où elle s'obstinait à ne pas désespérer de l'autorité de Mme de Richelieu et de son concours. Après avoir erré sur les côtes une huitaine de jours, en se cachant de son mieux, elle finit par trouver un navire et un capitaine complaisants qui, le 20, la débarquèrent à Rotterdam.

Mazarin avait employé son temps plus utilement qu'elle. A Rouen, où un certain nombre de destitutions et de mutations avaient été prononcées, Sainctot occupait le Vieux-Palais avec quatre-vingts Suisses. Un enseigne des gardes, Melleville, en avait fait autant à Caen, dont le gouverneur, la Croisette, n'avait pas résisté à une promesse de douze mille écus « pour le paiement de la vieille garnison de 1649 ». Une députation était venue de la même ville protester des bons sentiments de la population. Pont-Audemer, Caudebec, Evreux avaient aussi tenu à envoyer complimenter leurs Majestés. Le lieutenant-général la Potherie adressa même une belle harangue au nom des « Ebroïciens ». Déjà Matignon était arrivé le 10 « pour mettre en la disposition entière du roi les places de Saint-Lô, Cherbourg et Granville, dont il était gouverneur, de sorte », ajoutait Mazarin, « que voilà en moins de quatre jours les huit places dont on pouvait douter assurées au Roy ». Aussi crut-il pouvoir rendre aux Rouennais quatre des canons que le feu roi leur avait confisqués. Il leur recommanda aussi de commettre à la garde d'un officier d'artillerie les douze cents mousquets saisis chez le sieur de Fresquiennes et tenus par lui à la disposition des Longueville. Le grand Corneille se vit appelé à remplacer le sieur Baudry comme procureur-syndic des Etats. Il ne restait plus qu'à installer d'Harcourt en qualité de gouverneur. Ce fut encore Sainctot qui se rendit au Parlement pour y faire vérifier son pouvoir et sa commission. Le 18 février, le nouveau gouverneur prêta devant ses membres assemblés le serment traditionnel. Le lendemain, des lettres de noblesse héréditaire furent délivrées aux échevins de Rouen et de

Dieppe, et, le surlendemain, 20, la Cour s'achemina vers Gaillon, où l'archevêque lui préparait une réception digne d'elle.

Cette rapide campagne, menée de Rouen par Mazarin avec une incomparable dextérité, consolida les dispositions pacifiques des esprits, et suffit pour faire de la Normandie comme une oasis de calme au milieu de la Fronde. Le Parlement lui-même déploya un zèle inattendu pour imposer un terme aux essais de revanche de Chamboy, qui s'était enhardi jusqu'à faire enlever par ses gens certaines dépêches royales. Un agent de Longueville fut arrêté au nom de la justice parlementaire. Les fauteurs d'intrigues suspectes allèrent dans les cachots du Vieux-Palais et du château de Caen réfléchir sur les inconvénients de leurs projets. Aussi Mazarin en arriva-t-il bientôt à estimer que ses trois prisonniers de la famille royale, déjà transférés de Vincennes à Marcoussis, ne seraient nulle part mieux emprisonnés qu'au Havre, et, en effet, il les y fit conduire en novembre. La duchesse de Longueville, assistée par son amie, la marquise de Flavacourt, conçut bien un moment le dessein de tenter quand même leur délivrance. Elle aurait fait enlever d'Harcourt par le maréchal de la Motte. Mais le Parlement sut forcer chacun à respecter sa défense formelle de lever ou d'assembler des troupes. Tout son reste de mauvaise humeur, et surtout de mauvais instincts, se tourna contre d'Harcourt, dont les cent gardes, à ce qu'il paraît, traitaient la province en pays conquis. D'autre part, Longueville avait réussi à s'y faire aimer, à s'y rendre presque indispensable pendant trente années de gouvernement. Cette sympathie universelle exerça bientôt son influence inévitable. Aussitôt que Mazarin fut venu au Havre pour le remettre en liberté lui et ses deux beaux-frères, il n'y eut qu'une pensée et qu'un désir à Rouen, son rétablissement dans ses anciennes fonctions. La chute de Mazarin réalisa très vite ces espérances. Tandis que

l'ex-ministre prenait tristement le chemin de l'exil à travers le pays de Caux, rencontrant, je ne sais où, au milieu d'un feu de joie, un mannequin de paille vêtu d'une vieille robe rouge, allusion significative à sa dignité, les trois princes, hôtes de M. d'Houdetot, festinaient le plus gaiement du monde, à Grosmesnil, près de Montivilliers. Leur entrée dans Rouen, le 14 février 1651, ressembla fort à une ovation, à laquelle présida le Parlement. Le lendemain, il compléta ce commun triomphe en fulminant pour sa part un arrêt de proscription contre le ministre disgracié. Bientôt même, il obtint effectivement la réintégration du duc dans son ancienne charge, ainsi que celle de tous les fonctionnaires révoqués. La duchesse, elle aussi, quoiqu'autrement coupable, se vit comprise dans les « déclarations d'innocence » qui justifièrent l'amnistie générale.

Heureusement, Longueville s'était assagi, et la Normandie, sous sa protection, se reposa de ses envolées vers l'inconnu. Il veilla en personne, le 10 juillet suivant, à l'élection des députés qui devaient prendre part aux Etats-Généraux convoqués à Tours par la Régente pour le 8 septembre. Le zèle des électeurs paraît, du reste, avoir été assez médiocre. A la fin de novembre, Longueville crut encore devoir presser les élus de se rendre au plus tôt à Tours, où une fraction de leurs collègues était déjà arrivée et où une province telle que la leur ne pouvait rester sans représentants. Les tentations funestes ne manquèrent pas cependant au duc. Le prince de Condé vint à Trie essayer de l'entraîner dans les nouvelles aventures dont on ourdissait la trame à Chantilly. Décidément, le descendant de Dunois avait mûrement réfléchi. Condé ne lui rendait pas les cent mille écus qu'il lui avait prêtés. De plus, sa femme, il le savait à présent, à n'en pouvoir douter, abusait de la guerre civile pour couvrir d'un surcroît d'affronts son honneur conjugal. Son glorieux ancêtre avait trop contribué à expulser les Anglais de la Normandie pour

que le chef actuel de la maison travaillât à les y ramener, comme les Espagnols en avaient le dessein. Sa fille enfin, la duchesse de Nemours, lui donnait des conseils infiniment plus sages que Mme de Longueville. Il accorda donc son entier concours au Parlement, quand le duc de Beaufort entreprit de pratiquer des embauchages d'hommes d'armes jusque dans le Perche. Forts de son appui, les parlementaires rompirent même avec ceux de la capitale, qui avaient fait de leurs Chambres autant de foyers de révolte ouverte. Le 30 juillet 1652, après avoir reçu la déclaration royale qui défendait de reconnaître le duc d'Orléans et le prince de Condé en qualité de lieutenants-généraux du royaume, le Parlement de Rouen envoya une députation à Anne d'Autriche afin de l'assurer de sa fidélité, la suppliant « de réunir la maison royale et de donner la paix à l'Etat ». Il évita toutefois d'enregistrer l'ordonnance, sans doute en vue de ne pas trop déplaire au duc de Longueville, qui, malgré ses erreurs passées, jugeait sévèrement cette fois la conduite de son beau-frère. Néanmoins, il chercha visiblement à mettre en évidence sa neutralité et surtout sa ferme volonté de préserver la province des maux de la guerre. Il prit, en conséquence, toutes les mesures possibles pour empêcher, fût-ce à main armée, Mazarin d'y transporter les hostilités. Aussi beaucoup de contemporains, entre autres, le poète-pamphlétaire David Ferrand, ne se lassaient-ils pas de vanter la bonne fortune qui les plaçait, eux et leurs familles, à l'abri des fureurs de l'aristocratie et de la plèbe parisiennes.

Ce n'est pas que l'amour de l'indépendance provinciale fût éteint en Normandie. Mazarin et Louis XIV, voulant permettre aux désirs légitimes de la province de s'épancher par une voie régulière, convoquèrent les Etats dès la fin de 1654, pour le commencement de l'année suivante. L'ouverture en eut lieu le 3 février sous la haute présidence de M. de Longueville, assisté de M. de

Beuvron, du Parlement et des trois intendants MM. de Miromesnil, Favier et Morant. Les députés des sept bailliages prirent séance, ainsi que d'ordinaire, « chez Mgr l'archevêque, dans la salle des Hauts-Jours » et y entendirent la lecture de la commission par laquelle Sa Majesté ordonnait de l'imposition des deniers qu'elle désirait être levés sur les contribuables pour la présente année ». Une lettre de cachet remise ensuite à chaque député « tendait à porter lesdits sieurs à consentir aux choses qui leur étaient demandées par Sa Majesté ». Un délai de dix jours leur fut toutefois accordé pour délibérer et répondre. Les Rouennais, notamment, se proposaient de présenter de nombreuses plaintes et réclamations, non seulement à propos d'impositions, mais aussi au sujet de leur port et de leur commerce avec l'étranger. Au dire d'un de leurs mandataires, il « fut fait plusieurs beaux règlements et plusieurs belles ordonnances par quinze ou seize séances tenues » et les intérêts de la ville se trouvèrent sauvegardés. Le dîner de gala et de clôture eut lieu au jour dit, le samedi 13. Malheureusement la royauté, cette fois, ne crut point devoir honorer les cahiers des Etats de la réponse officielle qu'il était d'usage de leur faire. De là une démarche tentée par l'archevêque de Harlay en 1657 sollicitant une réponse de la Cour aux anciennes demandes du pays. Sa harangue fut notoirement pessimiste et amère. Elle ne réussit pas à tirer le gouvernement de son silence systématique. La province continua à payer les officiers des Etats, notamment Jacques Baudry le procureur-syndic, mais l'institution n'en tomba pas moins en désuétude, à la grande satisfaction du Parlement qui comptait bien recueillir l'héritage, de gré ou de force.

Le mécontentement de la noblesse se traduisit en Normandie par diverses assemblées, clandestines ou prétendues telles, en tout cas tolérées par Longueville. La révision ordonnée des titres d'anoblissement était en réalité

le mobile principal de ces ressentiments. « La noblesse », porte un écrit de l'époque, « voyant les peuples dans la dernière misère et qu'on leur ôtait insensiblement le peu de droits qui leur restaient, jusque-là même d'attaquer leurs qualités et les faire payer par des voies indirectes comme des roturiers, s'assembla pour y donner ordre ». Ce que les gentilshommes faisaient valoir avant toute chose, c'était que « les Etats de la province qui se doivent réunir tous les ans, ne s'étaient tenus qu'une fois depuis un fort long temps, et encore n'avait-on pas voulu voir leurs cahiers et faire raison sur leurs plaintes ». Une de ces réunions, suite presque immédiate de la vaine démarche du primat, et où apparaît déjà le nom révolutionnaire de Latréaumont, eut lieu à Trun, à la fin de mars 1658, sous la direction des sieurs Alexandre de Créquy et de Gratot. Si cette réunion donna peu d'ombrage au gouverneur, elle en donna au premier ministre. Mazarin, qu'avait déjà inquiété l'embarquement de Latréaumont pour la Hollande, s'alarma bien davantage à la nouvelle d'une seconde assemblée tenue vers la mi-juillet dans la fôret de Conches. A peu près tous les bailliages de Normandie y avaient délégué des seigneurs pour s'entendre avec ceux de l'Orléanais et du Berry. La noblesse bretonne se groupait dans les mêmes conditions aux environs de Laval. Le mouvement, prétendaient les intéressés, s'étendait à quatorze provinces. Et, en ce moment, la santé du jeune roi inspirait des inquiétudes ! Les archers de Mazarin manquèrent à Dreux l'un des principaux chefs, mais l'intendant d'Alençon, M. de Pommereux, jeta des coups de filet plus heureux. Simultanément, Montpézat emmena à Caen un petit corps de troupes, tandis que le fidèle Bartet allait veiller à Rouen sur la sincérité de Longueville. Au printemps suivant, malgré les jeûnes et les agitations des huguenots, il ne restait aux coupables incarcérés qu'un certain nombre de comptes à régler avec la justice. Les biens de Créquy et

de quelques hobereaux furent saisis pour le bon exemple.

Cette suppression, définitive en fait, de nos Etats provinciaux, nous ne parlerons que de ceux-là, fut de la part de Louis XIV une faute des plus graves. Ce fut, en outre, un acte d'iniquité envers la Normandie. « Payant presque autant de deniers que le reste du royaume », comme le prétendait (non sans exagérer), un des gentilshommes mécontents, elle aurait dû être la dernière à perdre ses Etats. A coup sûr, elle avait parfois singulièrement abusé de son droit de récriminer, et le sans-gêne violent de son langage était bien souvent fait pour provoquer l'irritation des ministres, sinon celle du souverain lui-même. Mais les Bourguignons, les Languedociens, les Bretons se montraient-ils plus réservés dans leurs doléances, et n'eussent-ils pas tout aussi bien mérité de voir leur pays réduit en simple pays d'élection? La Normandie, hélas! payait cher sa proximité de Paris, à qui elle aurait pu inspirer involontairement quelque jalousie, si elle eût conservé une sorte d'autonomie inconnue à l'Ile-de-France. Avec des provinces fort éloignées, le danger des comparaisons était bien moindre, et d'ailleurs leur assimilation restait trop récente pour ne pas obliger à de grands ménagements. La population, du reste, recouvra largement, en prospérité, ce qu'elle perdit en indépendance. Son seul regret légitime se réduisait à n'être pas elle-même l'auteur unique de son propre développement. L'effet fut tout différent pour la monarchie. A notre sens, Richelieu s'était déjà trompé en rompant absolument avec la tradition des Etats-Généraux. Si l'on songe que les cahiers du Tiers-Etat en 1615 contenaient la meilleure partie des réformes désirées en 1789, on doit déplorer que, pendant cent soixante-quatorze ans, la monarchie absolue ait cru devoir suspendre tout rapport direct avec l'élite de ses sujets. Au lendemain de la paix de Westphalie, Louis XIV était assez fort pour entendre sans se troubler les doléances justes ou non des

paysans, lorsque venaient les années de mauvaise récolte. Ces plaintes tenaient son attention perpétuellement en éveil, et ce n'était point là un mérite à dédaigner. Par malheur, le souvenir trop vivement ressenti d'un état d'agitation, qui durait depuis un siècle, mit fin à la vie normale, traditionnelle et nécessaire du royaume. Le monarque, pour emprunter l'expression si juste d'Augustin Thierry, devint, à son propre détriment, « la personnification vivante du salut public et de l'intérêt national. »

Rien de plus magnifique et de plus inattendu que le véritable commencement de ce long règne, dès que le roi fut majeur, et que Mazarin eut achevé de tout rétablir en France, les affaires du dehors comme celles du dedans. Alors s'ouvrit une incomparable période de repos faisant suite à une longue succession de guerres sanglantes. L'axe du royaume, une fois bien définitivement déplacé, et Versailles ayant pris la place de Paris, les arts de toute espèce prospérèrent avec une rapidité merveilleuse sous la direction de Colbert. La spontanéité nationale, allégée de toute entrave politique, s'épancha entièrement dans les œuvres fécondes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. La Normandie, où ne paraissait plus Mme de Longueville, et que son frère ne frôlait plus à la tête d'armées espagnoles, put vivre enfin sans souci des ennemis et sans crainte des bouleversements. Seulement, ce ne fut plus le duc de Longueville qui la gouverna. Il mourut le 11 mai 1663. Le duc de Montausier, le plus honnête homme de la Cour, le remplaça. Les monuments utiles et les constructions ornementales commencèrent alors à surgir de toutes parts au milieu du bien-être accru des citoyens. Toutefois, nous ne tracerons pas ici les principales lignes de ce tableau si consolant pour les amis du progrès. Nous voulons d'abord indiquer les rapports de la Normandie avec la royauté et avec le reste de la France.

Au cours de la guerre de Hollande, c'est-à-dire de la

guerre entreprise par Louis XIV contre l'arrogance hollandaise, avec l'assentiment de la plupart des grandes puissances européennes, un nuage soudain offusqua un instant la sérénité de ce ciel limpide. Latréaumont, que nous avons déjà vu compromis dans les réunions tumultueuses et illicites de la noblesse, avait fait la connaissance d'un Hollandais, nommé van den Enden, disciple de Spinosa, paraît-il, et momentanément simple espion à Paris. De cette association entre un espion et un débauché, il était sorti, en 1674, d'abord une entente secrète avec le gouverneur espagnol des Pays-Bas, le comte de Monterey, puis un véritable complot ayant pour but le soulèvement en masse de la noblesse normande, de plus en plus atteinte dans ses intérêts. Aidé de ses deux neveux, les de Préaux, et d'une dame de Villars, désireuse d'épouser l'un d'eux et qu'on soupçonnait d'avoir empoisonné l'un de ses deux premiers maris, Latréaumont parvint à exciter un commencement d'effervescence au centre même de la Normandie. La flotte de l'amiral Ruyter parut vers le milieu de mai à la hauteur des falaises du pays de Caux, et y séjourna près de deux semaines. Mais, dès le 12 mai, le marquis de Roquelaure avait déposé au Parlement la commission qui lui confiait « un haut commandement » dans la province. MM. de Beuvron et de Thorigny, en l'absence de Montausier, avaient déjà pourvu au nécessaire, si bien que Ruyter, après avoir détaché une chaloupe à Dieppe, n'hésita pas à cingler vers l'île de Wight. Latréaumont n'en poursuivit pas moins ses criminelles intrigues. Possédant des accointances nombreuses dans la région de Pont-Audemer, il conçut le dessein de se saisir de Quillebeuf. En même temps, il rassemblait à Rouen une assez grande quantité de nobles sous prétexte de protester contre l'impôt dit « tiers et danger ». Ses projets furent découverts à temps par un sieur de Nazelle, qui vint tout raconter à Louvois. Le 12 septembre, l'instigateur du complot se fit tuer d'un

coup de feu, non sans avoir tué lui-même l'un des soldats venus pour l'arrêter. Le chevalier duc de Rohan, étroitement engagé dans l'affaire, subit la peine de mort, la seule exécution capitale du règne en matière de conspiration, d'après le marquis de la Fare.

A part cette courte alerte, depuis la paix des Pyrénées, la Normandie continua à n'avoir plus d'histoire, autre que celle de sa vie quotidienne. C'est le signe caractéristique auquel se reconnaissent les populations et les provinces heureuses. Le tome VI de Masseville a tout l'air, durant cette période, d'un bulletin ininterrompu de victoires remportées sur les Allemands, les Espagnols, les Anglais, les Hollandais, les Savoisiens, bulletin suivi, par malheur, d'un nécrologe douloureux d'officiers généraux nés en Normandie. A côté de ces listes funèbres, figurent, par compensation, des séries de promotions brillantes. A cette époque, la Normandie se trouva fournir à la France une quantité exceptionnelle d'officiers d'un très haut rang, morts ou vainqueurs sur le champ de bataille : les deux Roussel de Médavy, l'un, maréchal de France, l'autre « mestre de camp », le comte de Saint-Frémont, de Rassent, de Flamanville, Puchot des Alleurs, du Héron, le Guerchois, de Marivaux, de la Luzerne, de Silly, de Sébeville, de Longuerue, d'Esseville, de Breteuil, de Berville, de Colandre de Canisy, du Tronc, de Châteaumorand, de Raffetot, de Renty, de Paon, tous lieutenants-généraux, maréchaux de camp ou brigadiers. Nous omettons les simples colonels dont le premier mérite, tout provisoire, était de lever un régiment, afin de faire leurs preuves pour commencer, à leurs risques et périls. La bourgeoisie parlementaire, aussi bien que le haut négoce, fournit un notable contingent à ce livre d'or de la noblesse militaire. Bien entendu, l'armée de mer n'avait pas attiré moins de Normands que l'armée de terre. Les noms de Duquesne et de Tourville, nés aux deux extrémités de la province,

éclipsaient tous les autres. Il ne faut pas cependant oublier de placer auprès d'eux, quoique au-dessous, le doyen de nos chefs d'escadre, le chevalier d'Infreville. Sur un tableau d'avancement dans la marine, tableau qui porte la date de 1705, figurent, avec des grades fort différents, le marquis de Lanquetot, le comte des Epinets, le chevalier de l'Aigle, le chevalier de Fouilleuse, M. de Rabodanges. A la même époque, on rencontre également, parmi les officiers de bord, MM. de Léry, d'Amontot, de Belleville-l'Estandard, la Fontaine-Martel, enfin deux neveux de l'illustre Dieppois, Duquesne-le-Monnier et Duquesne-Guiton, qui parvint au grade de chef d'escadre.

Une autre carrière s'ouvrait, pour des considérations un peu analogues, devant l'activité normande, celle de la diplomatie, à laquelle notre vieille réputation de « sapience » préparait chez nous presque dès le berceau. Le XVII[e] siècle fut fécond en diplomates normands, surtout pendant le règne de Louis XIV. Nous ne savons si leur titre commun de marquis de Gournay nous autorise suffisamment à revendiquer Marcheville, ou bien le président Amelot, qui occupa tour à tour les postes de Suisse, de Rome et de Madrid. Mais, déjà, au Congrès de Westphalie, la France était représentée par le gouverneur de notre province, Longueville, assisté du lieutenant-colonel de son régiment, Henri Campion, et par Henri Groulart, l'un des fils de l'ancien premier président. Au siège de la Papauté, nous voyons encore Nicolas de Grémonville, qui avait été d'abord à Venise. Son frère Jacques signa à Vienne, en 1668, le plus ancien traité de partage de la monarchie espagnole. Il eut parmi ses successeurs M. de Sébeville, originaire du Cotentin. M. de Caillières l'un des diplomates qui signèrent la paix de Ryswyck, était né à Cherbourg. Nicolas Mesnager, qui, après avoir préparé pas à pas la paix d'Utrecht à Londres, y apposa seul sa signature avec le maréchal d'Huxelles, était le fils d'un

négociant rouennais, « marchand » lui-même. Un des agents secrets à qui Torcy avait confié le soin de maintenir des relations avec les ministres de la reine Anne, l'abbé Gaultier, descendait d'une famille obscure de basse Normandie. N'allons pas oublier Henri d'Harcourt, qui valut au duc d'Anjou la succession intégrale de Charles II. Accordons aussi en passant un souvenir à du Héron, qui séjourna plus ou moins de temps auprès des princes de Brunswick, puis en Pologne; à des Alleurs, qui passa de Berlin à Constantinople; à d'Esneval, notre ambassadeur à Varsovie et à Lisbonne; à la Bonde d'Iberville, à la Roque de Varengeville, aux deux Barberie de Saint-Contest, le père et le fils, dont l'un devint ministre; à Matignon, et au modeste commerçant rouennais Michel, qui signait, il est vrai, sa correspondance « Rodrigue » pour qu'elle eût moins de chance d'être reconnue, et qui, au siècle dernier, rendit tant de services en « Moscovie ». Une bonne partie au surplus de ces négociateurs n'étaient au fond que des officiers généraux en disponibilité, et ils avaient brillamment servi leur pays l'épée à la main avant de se voir appelés à participer, par leur sagacité et leur prestige, à la conduite de sa politique extérieure.

Quoi qu'on ait pu dire des malheurs du temps, quiconque, vers le milieu du règne de Louis XIV, connaissait la Normandie n'en parlait jamais sans vanter son état florissant et sa richesse exceptionnelle. En 1698, Masseville écrivait : « Sa fertilité lui fournit abondamment toutes les choses nécessaires à la vie. Ses blés et son bétail font subsister, non seulement ses habitants, mais encore souvent ceux des provinces voisines. Elle a toutes les commodités de la chasse et de la pêche, une fort grande quantité de fruits, dont on fait la boisson ordinaire du peuple. Le commerce de ses draps, de ses toiles, de son fer, de son papier, de ses autres manufactures, et les navigations de ceux de Rouen, de Dieppe, du Havre de Grâce, et de plus de vingt

autres ports de mer lui attirent les richesses et les raretés de toutes les autres nations. C'est sans contredit la province de France la plus peuplée, puisque l'on y compte plus de cinquante villes, plus de deux cents gros bourgs et plus de quatre mille paroisses ». Il suffisait du reste de la traverser pour en remporter une impression des plus riantes. « Il y a onze lieues de Rouen à Pont-Audemer », mandait Mme de Sévigné à sa fille en mai 1689. « J'ai vu le plus beau pays du monde, j'ai vu toutes les beautés et les tours de cette belle Seine pendant quatre ou cinq lieues, et les plus agréables prairies du monde... Ses bords sont gracieux, ils sont ornés de maisons, d'arbres, de petits saules, de petits canaux qu'on fait sortir de cette grande rivière. En vérité, cela est beau... Nous avons été sur les bords de la mer, à Dives, où nous avons couché... Caen, la plus jolie ville, la plus avenante, la plus gaie, la mieux située, les plus belles rues, les plus beaux bâtiments, les plus belles églises; des prairies, des promenades et enfin la source de tous nos plus beaux esprits; j'en suis charmée »... Les étrangers eux-mêmes partageaient l'admiration des Français, si bien qu'en 1678 sir William Temple proclamait notre pays le plus prospère et le plus opulent du monde. De là naturellement des témoignages populaires de juste reconnaissance envers le souverain qui semblait le dispensateur suprême de tant de biens inaccoutumés. A Rouen, on avait voulu lui ériger une statue en 1682. Celle qu'on avait eue d'abord en vue ne fut pas cependant achetée, parce qu'elle était en simple pierre de Caen. On décida « qu'il serait fait un fonds pour faire travailler à un ouvrage plus considérable représentant Sa Majesté qui sera fait d'une matière plus solide et meilleure et d'un dessin plus noble que celui proposé ». Les Havrais purent ainsi devancer les Rouennais, en 1683. La municipalité de Caen, qui dédaigna aussi la pierre locale et ne se contenta que de bronze, inaugura son portrait en pied le 4 septembre 1685.

CINQUIÈME CAUSERIE

Révocation dite de l'édit de Nantes. — Les protestants en petite minorité. — Provocations et insultes. — Représailles des catholiques. — Connivence des calvinistes avec les ennemis de la France. — Premières mesures de persécution. — Le Parlement et les Jésuites s'en mêlent. — Procès de Noblet à Rouen. — Fermeture et destruction du temple de Quevilly. — Celui de Caen condamné le même jour. — Même exécution à Argentan, à Saint-Lô et à Sanvic. — Portée exacte de l'édit du 25 octobre 1685. — Destruction du temple d'Alençon. — Conversion spontanée au Havre. — Excès de zèle de certains intendants. — Rapts d'enfants. — Fuite des huguenots poursuivis par le peuple. — Leurs établissements à l'étranger. — Beaucoup restent en Normandie, tolérés par le pouvoir et visités par leurs ministres.

Une douloureuse épreuve était réservée à notre province avant la fin du siècle. Les artisans et les négociants qui appartenaient au culte huguenot et qui, tant bien que mal, étaient rentrés dans le corps de la nation, devaient ressentir l'amère surprise de voir révoquer, au mois d'octobre 1685, non pas précisément l'édit de Nantes, que leurs ancètres avaient lacéré depuis longtemps, mais bien l'édit de Nîmes, qui l'avait remplacé, en leur retirant des privilèges absolument incompatibles avec l'unité nationale. Si la liberté de conscience n'était pas clairement supprimée par « l'édit révocatoire », du moins elle restait désormais condamnée à de rigoureuses restrictions. En fait, la pratique publique de toute confession hétérodoxe demeu-

rait interdite. L'histoire impartiale et désintéressée de ce coup d'Etat, plus politique que religieux, reste par malheur à écrire. Nous n'avons, nous, qu'à en détacher quelques épisodes qui touchent spécialement la Normandie. Nous tâcherons d'y mettre en lumière la pression et la participation de l'opinion publique, en même temps que certaines imprudences des calvinistes, qui, au fond, subissaient un choc en retour, et devaient s'en prendre à leurs ancêtres de cette répercussion lointaine des actes de sauvagerie qu'ils avaient perpétrés un siècle auparavant. Il nous faut tout d'abord remonter un peu dans le passé.

Quelle était à peu près la proportion entre les adeptes des deux cultes dans notre province? La question est difficile à résoudre, parce que la passion s'en est mêlée depuis longtemps. Un exemple ou deux suffiront pour nous mettre en défiance contre les exagérations. Au premier abord, les Eglises protestantes, avec leur appareil de consistoires et leur grand nombre de temples limités à un fief isolé, donnent l'idée d'un vaste réseau couvrant toute la province de ses mailles. Ainsi le « colloque » d'Alençon, à lui seul, comprenait, outre l'Eglise d'Alençon, celles de Séez, Courtomer, Fontaine, le Mesnil-Joué, Laigle, Crécy, Montgoubert. Il ne faut pas s'y laisser tromper. D'un bout à l'autre de la Normandie, il n'existait, en définitive, que de petits groupes sporadiques, constitués par deux ou trois familles, et où il suffisait de bien peu d'ouailles de bonne volonté pour attirer ou pour fixer un pasteur. Les agglomérations urbaines contenaient des noyaux beaucoup plus denses de calvinisme, notamment à Rouen, à Dieppe, à Caen. Dans la première de ces villes, M. Floquet estime que le nombre des non-catholiques ne dépassait pas trois ou quatre mille. Pour l'ensemble de la Généralité, M. Lesens ne va pas au delà de quarante mille. Il en attribue le quart, soit dix mille, à Dieppe. Daval, protestant également, ne porte pas ce chiffre plus haut que douze à quinze

mille, dont quatre mille « communiants » seulement. C'était beaucoup, sans doute, pour le temps, mais il ne faut point oublier le rôle considérable joué par les Dieppois dans l'histoire du protestantisme en Normandie. Par contre, M. de Manneville, qui exerçait les fonctions de gouverneur dans la cité en 1704, mandait « qu'il y avait dix catholiques contre un nouveau converti, et, dans les campagnes, cent contre un ». A Caen, M. Foucault, l'intendant, ne croyait pas que les huguenots représentassent plus du vingtième de la population totale. Dans l'élection d'Alençon, en 1682, au dire de l'intendant M. de Morangis, le personnel huguenot se réduisait, malgré son luxe de succursales, à six cents familles, dont vingt-cinq étaient nobles. Dans celles de Domfront, de Bernay et de Conches, la statistique, en quête de huguenots, répondait : néant. En résumé, on a proposé, pour la province entière, un total approximatif de cent quatre-vingts à deux cent mille âmes relevant des doctrines de Luther ou de Calvin. Cette évaluation peut paraître excessive, car elle a une origine confessionnelle, toujours suspecte en pareille matière. Mais ce qui, en aucun cas, ne saurait être contesté, c'est que les « religionnaires » ne formaient qu'une très faible minorité dans l'ensemble de notre population provinciale, laquelle dépassait alors, après l'exode, quinze cent mille habitants.

D'après nos idées modernes, idées moins appliquées malheureusement que jamais, le chef de l'Etat eût dû d'office se constituer le protecteur de cette minorité, d'ailleurs de mœurs graves, et qui se targuait d'être adonnée plus qu'une autre au travail. Mazarin avait déjà appris à Louis XIV, son pupille et son élève en politique, qu'au moyen de coûteux sacrifices, et difficiles parfois à justifier, on pouvait s'en tirer avec « le petit troupeau ». Le tout était de le combler de faveurs, spécialement de bâtons de maréchaux. Le jeune souverain, à ses débuts, avait ma-

nifesté son désir de bien vivre avec tous ses sujets, et, certainement, il n'éprouvait aucune prédilection pour ceux qui s'efforçaient de prodiguer la docilité et l'argent de son royaume au successeur, déplorablement italien, de saint Pierre. Sans doute, il voyait « avec douleur » l'opiniâtreté des religionnaires, mais, à son sens, « ceux qui voulaient employer des remèdes violents ne connaissaient pas la nature de ce mal, causé en partie par la chaleur des esprits, qu'il faut laisser passer et s'éteindre insensiblement, au lieu de l'exciter de nouveau par des contradictions aussi fortes, inutiles d'ailleurs ». Il blâmait, on le voit, dans ses notes intimes prises au jour le jour, l'intempérance de zèle du clergé catholique. Aussi ne peut-on lui reprocher raisonnablement, dans les premières années de son règne, que quelques mesures de simple précaution qui équivalaient le plus souvent à d'excellentes leçons de tolérance mutuelle ou à des actes de sage prévoyance dans l'intérêt de l'unité nationale. En 1668, la « Chambre de l'Edit » fut supprimée à Rouen ainsi que dans les autres villes qui possédaient cette juridiction anormale. Mais, en échange, les réformés obtenaient le privilège de récuser deux juges en matière civile, et trois, en matière criminelle. Par surcroît, les conseillers non-catholiques, qui composaient la Chambre mixte, conservèrent leur siège, sans qu'il en résultât pour eux aucun préjudice. Malgré ces ménagements, les chefs titulaires du troupeau avaient cru devoir tenter à Versailles une démarche officielle afin d'y faire entendre au moins une fois la parole de Dieu. Louis XIV accueillit avec toute la bonne grâce possible l'expression de la volonté divine et ceux qui s'étaient chargés de la lui transmettre, sans mandat bien régulier, mais par l'intermédiaire du ministre de Caen, Dubosc. On a même prétendu que le roi aurait sur-le-champ déclaré à Mme de Maintenon qu'il venait d'entendre « l'homme le plus éloquent de son royaume ». Mais l'assertion ini-

tiale dérive des deux collègues de Dubosc à Alençon et à Caen, qui n'étaient pas sans doute en état de bien savoir ce que, le 27 novembre 1668, le roi pouvait avoir dit de particulier dans son intimité. De plus, en 1666 comme en 1669, il avait été enjoint, aux religionnaires de s'agenouiller, eux aussi, sur le passage du Saint-Sacrement. Seulement, toute liberté leur était laissée de ne pas s'y trouver. La grâce unique qu'on leur demandait était de ne pas blesser, en les provoquant gratuitement, leurs concitoyens par un manque apparent de respect. Malgré ces marques de prudence, qui n'avaient rien de commun avec des velléités de persécution, au moment de la peste qui s'était déclarée en 1668, Louis XIV avait ordonné que les calvinistes atteints du fléau, non seulement fussent reçus dans les hôpitaux, comme de coutume, mais encore pussent « avoir la consolation de leurs ministres, pourvu qu'ils parlent assez bas pour ne pouvoir être entendus ».

Malheureusement les religionnaires n'avaient point désarmé, même depuis la paix de Westphalie et l'édit de Nîmes. Quoi qu'en ait dit Segrais, dans un tableau qui sent un peu trop l'idylle, les deux partis, à Caen comme ailleurs, étaient bien loin de vivre sur le pied de paix. Les quelques nouveautés, introduites récemment par Louis XIV, n'étaient guère faites pour plaire aux disciples de Calvin, encore bien que le maître eût enseigné, et prouvé par la pratique, que le premier devoir de la puissance séculière consistait à extirper l'hérésie. Les armes dont ils se servaient habituellement n'en étaient pas moins très souvent empoisonnées. Et puis l'ardeur de leur prosélytisme confessionnel leur faisait oublier que, s'ils voulaient garantir quelque respect à la minorité, il pouvait être sage de ne pas se mettre à harceler la majorité. Au mois d'août 1644, le sieur de Lorges de Montgommery avait affecté de dévaster les terres des moines du Mont-Saint-Michel. On avait vu ensuite des pains, en forme d'hostie, attachés dans Rouen

aux portes de l'église collégiale de Saint-Georges et des maisons voisines. Des catholiques, qui venaient de communier, avaient été arrêtés par des huguenots et tournés publiquement en dérision, eux et l'acte de haute piété qu'ils venaient d'accomplir. A Arques, le pasteur de Fauquenbergue se livra non seulement à des écarts de langage, mais à des violences de plume, en cherchant à flétrir les pratiques du grand jubilé de 1653. En 1665, il fallut sévir à son tour contre un gentilhomme de la Cerlangue, M. Viger de la Blondelière, en raison de « blasphèmes exécrables contre l'honneur, la pureté et la virginité de la Sainte-Vierge ». Deux ans plus tard, un couple d'exaltés de Darnétal, Noël et Boëte, encoururent une condamnation pour « irrévérences brutales » et marques d'impiété au passage d'une procession du Saint-Sacrement. Aux « sacrilèges » s'ajoutaient les empiètements. Ainsi, les huguenots ne s'étaient pas contentés de leurs « petites écoles » de Quevilly; ils y avaient créé, à titre d'annexe, un véritable Collège ou établissement d'enseignement secondaire, auquel ils n'avaient pas droit. Les Etats provinciaux de 1655 s'étaient déjà préoccupés de cet abus.

Au fond, cependant, la propagande calviniste demeurait assez stérile. On remarquait une diminution croissante et spontanée dans la phalange des vrais croyants. A Caen, de 1612 à 1618, la moyenne annuelle des baptêmes s'était élevée à cent soixante-douze. A partir de 1679 jusqu'en 1684, elle était tombée à quatre-vingt-quatorze. Les conversions décimaient leurs rangs. A Rouen, l'archevêque de Harlay ramenait un de leurs ministres, nommé Dupré. La révision par ordre des églises réformées, qui n'avaient plus ou n'avaient jamais eu de raison d'être légale, commençait à réduire à l'état de « ministres voltigeants » un certain nombre de pasteurs à poste fixe jusque-là. Mais les églises maintenues, et les titulaires en fonctions, ne ressentaient aucun désir de subir un partage ou une

double charge. Il s'éleva des querelles sur ce sujet à Bernières et à Trévières, où cherchaient à s'imposer les anciens évangélistes en titre de Basly et de Condé. D'autre part, le zèle des simples fidèles paraissait un peu refroidi, ce qui explique la quantité et la facilité des conversions. Au moment où deux pasteurs d'Alençon sollicitaient l'inscription d'un gentilhomme récemment touché par un rayon de la grâce calviniste, le Synode de la province de Normandie les pria « de se souvenir que, depuis longtemps, ils ne satisfaisaient point à leur part des frais généraux et académiques, nonobstant les injonctions et les censures à eux faites ». Pour comble de mauvaise fortune, le schisme s'introduisait dans la bergerie. Un certain Pajon, en 1665, s'était mis en révolte ouverte contre la doctrine de Calvin à propos de la prédestination. Sa revendication des droits du libre arbitre et de l'individu n'obtint pas le suffrage des penseurs émérites et des théologiens de première classe qui le jugèrent à Rouen, en 1667. Le philosophe incorrect Pajon avait été condamné, ni plus ni moins que ses juges l'étaient eux-mêmes au Vatican. Il fut en outre « enjoint aux consistoires de procéder contre ceux qui enseigneraient lesdites opinions ».

Comme on peut bien le penser, les catholiques, se sentant de beaucoup les plus nombreux, n'omettaient pas de se défendre. Aux agressions succédaient des représailles. Le peuple n'avait point encore pardonné les actes de vandalisme de 1563 ni les interminables misères qu'il devait à la secte tant de fois abattue et pourtant toujours debout pour « le bon combat ». A Dieppe, vers la fin de mai 1660, la réunion synodale, composée d'une cinquantaine de ministres usant d'un droit jusque là indiscutable, fut l'occasion de troubles graves, où les « escholiers de l'Oratoire » jouèrent le rôle le plus fâcheux. La porte du cimetière réservé aux huguenots fut démolie, le temple lui-même envahi et dévasté. Sans l'arrivée opportune de

soldats, l'autodafé qui se préparait aux dépens des fabricants de diatribes contre le papisme et ses « suppôts » eût probablement suivi son cours et on aurait mis le feu à l'édifice. Il est vrai que « les soldats y firent plus de mal pendant la nuit que les escholiers n'en avaient fait » dans la bagarre. A Pontorson et à Couvray, vers 1667, la populace avait brûlé les lieux saints. Dans Rouen, à la Croix de Pierre, une vive mêlée eut lieu en 1672 entre catholiques et huguenots. Quatre ans plus tard, on vit des gens du peuple, encouragés par de récents arrêts, attendre en force les calvinistes qui venaient, pour les insulter, se placer sur le passage des processions. Ils les contraignaient à s'agenouiller, et, en cas de refus, les traînaient eux-mêmes au Palais. Les jours de prêche, toujours en guise de représailles, les mêmes individus se groupaient aux approches de l'église de Saint-Sever afin de couvrir de huées, d'ordures et de pierres les disciples de Calvin qui se dirigeaient vers Quevilly.

Ces querelles incessantes entre les fidèles des deux confessions chrétiennes étaient bien faites pour préoccuper Louis XIV. L'affaiblissement sensible du protestantisme dans son royaume semblait devoir lui inspirer assez de patience et de sagesse pour qu'il le laissât s'éteindre peu à peu par l'effet seul de ses fautes. Ce qui lui suggéra la malencontreuse idée de le supprimer brutalement, ce fut la persuasion qu'il existait une connivence, virtuelle tout au moins, entre ses ennemis attitrés, les Anglais et les Hollandais, d'une part, et, de l'autre, ceux de ses sujets qui, en matière théologique avaient cru plus sûr d'adopter la façon de voir de Luther ou d'Henri VIII. Il était de notoriété publique que les pamphlets de toute espèce, qui se confectionnaient à la Haye, à Amsterdam, à Leyde ou à Londres, se débitaient par cargaisons à Dieppe et que les acheteurs n'y manquaient pas. Un religionnaire, le sieur de l'Yvelinières, près de Gavray, en 1669, avait déjà, sous

condition, il est vrai, et « dans un propos en l'air, » menacé Louis XIV « de ne pas rester roi huit jours et d'en trouver lui-même les moyens ». Le ministre de Croix, en basse Normandie, fut, lui, accusé en 1673 d'avoir « demandé à Dieu sa protection contre les ennemis », à l'occasion des victoires de Louis XIV sur la Hollande. Il ne suffit pas, en bonne foi, que l'accusateur ait été un catholique pour retirer *a priori* toute valeur à ce témoignage. Le principal complice de Latréaumont, en 1674, la dame de Villars, fille d'un magistrat de Paris, appartenait à la religion réformée, ainsi que la plupart de ses amis de Pont-Audemer, déjà tout équipés pour entrer en campagne. L'année suivante, un simple particulier anglais, le chevalier Wheeler, venait sur nos côtes aigrir et surexciter les mécontents. Un ancien pasteur de Caen, David Massys, avait longtemps desservi l'église de Middelbourg en Zélande. Un autre, Philippe Lecouteur, était le fils et le frère de deux hauts fonctionnaires de Jersey. La femme de Bochart lui-même s'appelait Beverluys et ne se trouvait française qu'en vertu de son mariage. Au reste, il n'était pas besoin de ces faits isolés et individuels pour montrer à Louis XIV de quel côté, pendant la guerre, penchaient le cœur et l'esprit des huguenots qui vivaient à l'ombre de son sceptre. Depuis qu'elle avait éclaté, n'était-il pas sorti de France assez de calvinistes pour former des régiments entiers au service de Guillaume III, et ne sont-ce pas ceux-là même qui se battirent les derniers, avec le plus d'acharnement, à la bataille finale de Saint-Denis, près de Mons? Louis XIV fut ainsi amené à se demander pourquoi il tolérerait plus longtemps dans son royaume une liberté de culte que ni les Anglais ni les Hollandais ni les Genevois, tous cependant renommés dans l'histoire pour la sûreté et la générosité de leur libéralisme, n'avaient jamais consenti à admettre. Il s'abaissa peu à peu à leur niveau, qui n'était guère celui d'Henri IV.

A partir de 1680, il fut expressément défendu de passer du catholicisme au protestantisme et surtout de retomber dans le dernier. Plusieurs déclarations royales interdirent aux huguenots l'exercice de certains métiers, dont quelques uns manuels. Toutefois la mesure la plus efficace que la royauté crut pouvoir employer contre le protestantisme consista dans la révision sévère et dans la réduction, plus ou moins de bonne foi, des lieux où il pourrait subsister. Comme le disait fort bien aux pasteurs Chamillart le père, alors intendant : « Vous avez appelé église tous les lieux où il y avait quelques huguenots, même ceux où vous auriez pu souhaiter qu'il y en eût ». L'opération se poursuivit de longues années entre deux commissaires représentant les deux religions, et, jusqu'en 1678 ou 1679, la solution des difficultés se fit dans la plupart des cas à l'amiable. On vit même des calvinistes prendre les devants et démolir leur sanctuaire de leurs propres mains. Il en fut autrement, la guerre une fois terminée. Les « églises de fief » furent presque toujours respectées, mais on abolit le plus grand nombre de celles qui, au lieu de se confiner dans la chapelle d'un château, prétendaient ériger paroisse contre paroisse. Sur la plainte des ecclésiastiques déposée par leur syndic, « les prêches » de Vire, Honfleur, Criquetot, Quillebeuf, le Bosc-Roger, Carentan, Condé-sur-Noireau, Sainte-Marie-Eglise, Vaucelles, et bien d'autres furent fermées, comme n'étant pas en règle avec les dernières ordonnances. Bref, au lieu de cinquante-trois églises calvinistes mentionnées en Normandie durant l'année 1675, il n'en existait plus que trente-cinq en 1682. La perte, par conséquent, se trouvait être d'un tiers.

Ces actes de rigueur ne laissaient pas parfois, soit de provoquer des tentatives de résistance plus ou moins passive, soit d'encourager les instincts malfaisants de la multitude. A Alençon, les esprits se montraient des plus surexcités. Au point de vue confessionnel, la région res-

semblait assez à un camp retranché, et la ville à un donjon du protestantisme. L'influence de Marguerite de Navarre au XVIe siècle et les hypothèques prises depuis par « M. le Rhingrave » y avaient singulièrement développé les racines du nouvel arbre de sapience. La fille de Gaston d'Orléans, au contraire, Mme de Guise, depuis son installation à Alençon, s'était fort réjouie de le voir saper à la base par une troupe de Jésuites qui s'y étaient nichés comme en une riche futaie. Les haines avaient poussé les hommes à ce point de sottise qu'un ministre, M. Méhérenc de la Conseillère, ne manquait guère sous les yeux de son voisin, le curé de Saint-Léonard, au début de la plupart de ses promenades, d'abuser des propriétés diurétiques du cidre pour ajouter encore quelque chose à l'impureté naturelle des murailles de l'église maudite. De leur côté, les protégés de la duchesse de Guise imaginèrent de pénétrer le plus souvent et le plus nombreux possible dans le temple, en s'y faisant suivre par le bas peuple, moins avide de controverses religieuses que d'occasions de désordre. Cette ingérence de fait finit par provoquer une véritable émeute. Le 10 août 1681, le P. Larue, sous prétexte qu'une homélie séditieuse venait d'y être prononcée, lança la plèbe locale à l'assaut du nouvel édifice où les huguenots avaient transporté depuis peu leurs pénates sacrés. La cour d'enceinte fut envahie, on chercha à enfoncer les portes, et, du haut des arbres où ils avaient grimpé, les plus ingambes s'amusèrent à lapider à tour de bras la pieuse assemblée. Les prières purent cependant s'achever, quoique précipitamment. Une lutte passionnée s'engagea alors la canne à la main, afin de déloger ceux qui faisaient voler les projectiles, et d'éloigner ceux qui s'en tenaient aux huées ou aux invectives. L'intendant, M. de Morangis, arriva juste à temps pour sauver le temple et les pasteurs. C'est ce qu'avoue Elie Benoît, qui, en fait d'ardeur et de prosélytisme, ne le cédait en rien au P. Larue lui-même.

Malheureusement cette intervention vexatoire devint bientôt autorisée et légitime. Un édit du 22 mai 1683 décida que « désormais, il y aurait, dans tous les temples réformés, un lieu marqué où pourraient se mettre les catholiques, qui, portés d'un zèle pour l'accroissement de la religion, désireraient assister aux prêches ». On devine aisément quels devaient être ces auditeurs. Il était déjà humiliant pour les huguenots de ne pas demeurer entre eux pour vaquer à leurs cérémonies, mais il était bien imprudent de tenir la porte de leurs temples ouverte aux volontaires de la Société de Jésus.

Le Parlement n'était que trop disposé à prendre part à ces troubles, le glaive, plutôt que les balances de Thémis à la main. Il n'en usait pas toujours avec une extrême rigueur, mais il laissait percer une envie manifeste d'en insinuer un peu partout la pointe. Attaché aux répugnances traditionnelles de la corporation, au fond, il épousait les passions professionnelles du clergé catholique, en y mêlant cependant de certains tempéraments. On ne pouvait trop le blâmer, quand il s'opposait à ce que les disciples « de Calvin s'arrogeassent le monopole du saint Evangile », et, en général, du christianisme. Il n'avait pas non plus été trop rude au gentilhomme de la Cerlangue, ne l'ayant condamné qu'à des peines pécuniaires pour ses blasphèmes, qui eussent pu le mener beaucoup plus loin, jusque dans l'autre monde. Il ne lui en coûta que cent livres d'amende, cinq cents livres pour fonder une messe perpétuelle en l'honneur de la sainte Vierge, et vingt livres de dommages-intérêts, on ne comprend pas bien à qui. Par contre, un ministre de Gavray se vit retenu à Rouen sous les verrous durant huit ans, pour être sorti du royaume sans autorisation, en faisant une promenade en mer à Jersey. Bien des décisions de la coterie parlementaire ne pouvaient être approuvées. Tantôt elle annulait des donations en forme régulière, parce qu'elles étaient

destinées à subvenir aux besoins du culte hétérodoxe. Tantôt elle s'évertuait à limiter d'une manière dérisoire le nombre des religionnaires admis à pratiquer certains métiers, libéraux ou non. Ainsi, elle prétendait ne plus tolérer à sa barre que dix avocats, et, dans la ville que deux médecins, de « la religion prétendue réformée ». Au surplus, jadis, en pleine peste, dans le courant de 1649, le « médecin de la contagion » étant décédé, le Parlement avait déjà refusé de le remplacer par un candidat huguenot, que proposait le Collège compétent. Le Parlement préférait attendre qu'il s'en présentât un de Paris. A en croire M. Floquet, son apologiste ordinaire, il encourageait la délation, salariant même les délateurs. Il eût pu jouer un plus beau rôle. Reconnaissons cependant que des provocations s'élevaient jusque dans son sein. En 1683, un conseiller, M. de Colleville, indigné de ce que le privilège de la Fierte ne fût accordé à ses coreligionnaires qu'après conversion, alla jusqu'à railler en pleine séance, sinon le vénérable Saint-Romain lui-même, du moins son inséparable gargouille. La raillerie, à coup sûr, pouvait être philosophique, mais elle semblait quelque peu déplacée.

Les magistrats rouennais s'étaient donc appliqués, bien avant le mois d'octobre 1685, à ruiner de leur mieux le huguenotisme en Normandie, et ils s'y étaient si bien pris qu'à l'avance ils y avaient rendu inutile le grand déploiement de forces militaires, qui, durant l'été de cette même année, enleva le Béarn, la Guyenne, la Saintonge, la Gascogne et le Languedoc, presque en masse, au culte de Calvin. La principale arme juridique des Parlements était la défense faite à quiconque avait une fois abjuré le calvinisme d'y revenir. Ces rechutes menaient tout droit à la suppression du temple où elles avaient été constatées. Un premier procès, engagé à Rouen au sujet d'un nommé Jacques Noblet, montre bien quel devait être l'embarras, et, par suite, l'arbitraire des juges. Ancien soldat par occa-

sion et tailleur de pierres de son métier, Noblet ne savait ni lire ni écrire, ce qui le rendait peu apte à se passionner personnellement pour les questions de haute théologie. Cela ne l'empêcha pas d'être capturé par les corsaires barbaresques et conduit par eux « en Alger ». Le célèbre Thomas Legendre, père du ministre Philippe, écrivit à son correspondant de Marseille en le priant de « s'informer de ce que pourrait coûter la rançon de Noblet ». Le correspondant du riche négociant en parla aux Pères de la Merci, dont la mission consistait à délivrer le plus possible de prisonniers chrétiens. Au lieu d'expédier de simples renseignements, les Pères renvoyèrent d'abord à Marseille Noblet lui-même, en avouant qu'ils n'avaient pas eu à se mettre en grande dépense pour son rachat. Toutefois, ils n'entendaient pas, en sauvant la liberté d'un homme, perdre son âme et la livrer à l'hérésie. Ils avaient donc converti à leur façon « l'esclave » libéré par leurs bons soins, et « l'esclave » s'était laissé faire, sans y attacher sans doute beaucoup d'importance. Il reconnaissait bien, en somme, s'être promené à travers diverses villes, en compagnie des autres « rachetés », avec les insignes caractéristiques des « croisés ». Lorsqu'il fut parvenu à Rouen, ses anciens protecteurs, protecteurs de seconde main, il est vrai, lui rendirent le mauvais service de l'y faire jeter en prison, après l'avoir entraîné au temple de Quevilly. Sa conversion à la suite de sa délivrance était ce qu'il y avait de plus vraisemblable au monde, mais le pauvre homme s'obstinait à en nier tout au moins la sincérité, au risque de passer pour un ingrat envers les Pères de la Merci. Du reste, Noblet acceptait son sort avec infiniment de résignation, et déclara même que, si on l'envoyait aux galères, « il y servirait le roi gaiement et aussi fidèlement » que dans l'infanterie. Condamné à faire amende honorable devant le portail de la cathédrale, il en « badina » avec les autres détenus, disant « qu'il y

avait du plaisir à crier : Adieu, Noël! avec une si grosse chandelle, et qu'on eût à lui préparer une belle chemise blanche ». Noblet, décidément, se dérobait au rôle de Polyeucte et de martyr, que Philippe Legendre, dont nous empruntons le récit, lui avait préparé. On finit par lui laisser prendre la clé des champs. Un prêtre catholique le fit transférer dans un cachot qui donnait sur une prairie; un « ange de Dieu », qui n'était autre que sa femme, vint le mettre en liberté, après quoi il passa avec tous les siens en Hollande. Le Parlement en fut réduit à chercher ailleurs un relaps de plus haute marque, avec qui il put faire un peu plus de bruit.

Il y avait à ce moment dans Rouen une jeune fille, Esther Hue de Montaigu, qui avait perdu son père, et dont la mère, devenue veuve, avait, à Caen, abjuré solennellement le calvinisme. L'enfant, âgée à peine de douze ans, restait encore au-dessous de l'âge fixé par les édits pour l'émancipation religieuse à titre individuel. Sa mère prétendit l'élever provisoirement à sa façon et lui indiquer personnellement le chemin de la véritable orthodoxie. Les pasteurs de Quevilly ne furent pas du tout de l'avis de la « marâtre », comme l'appelle Philippe Legendre, l'historiographe de la « Persécution ». « Ils souffrirent au prêche » la jeune fille, ce qui signifie sans doute qu'ils l'y retinrent ou l'y ramenèrent de leur mieux. Le Parlement vit dans cet excès de prosélytisme une excellente occasion pour attirer les ministres rouennais à sa barre et prononcer enfin la fermeture du temple de Quevilly. Il y avait longtemps que ce temple, en raison même des désordres qu'il causait, était devenu intolérable aux hôtes assidus des cérémonies somptueuses de nos églises gothiques. Il avait été construit tout en charpente normande au commencement du siècle par un architecte fort expert en son art, Le Gigonday. Il affectait la forme bizarre d'un dodécaèdre, et ses dimensions, grâce à deux rangs de galeries superpo-

sées, auraient permis à plus de dix mille personnes de s'y réunir. Aucun pilier ne soutenait cette espèce de cirque haut de soixante-six pieds, et dont la clé de voûte supportait une lanterne servant de cage à une cloche. Le mal était que cet édifice sacré ne ressemblait pas toujours au temple de la Concorde.

Le procureur-général, le 29 avril 1684, entama l'information en règle, qui visait indirectement le temple, quoiqu'elle parût concerner surtout les ministres. Le bailliage avait d'abord voulu se saisir de l'affaire, mais la haute magistrature s'était empressée de l'évoquer. Le président de la Grand'Chambre, Poërier d'Amfreville, passait pour être tout dévoué aux Jésuites; le conseiller-rapporteur, Fauvel de Tousvents, n'était guère moins hostile aux religionnaires; le Guerchois, le procureur-général, se montra fort passionné; ils entraînèrent tous les autres, notamment les conseillers clercs. Les ministres de Quevilly, convaincus d'avoir violé diverses ordonnances, envoyèrent vainement une supplique à Versailles. Le 6 juin 1685, cinq mois avant la révocation de l'édit de Nantes, la suppression du temple en question fut décidée par arrêt du Parlement. L'édifice devait être démoli de fond en comble. Sur son emplacement, on élèverait une croix haute de vingt pieds et décorée des armes royales. Deux tiers des matériaux étaient attribués à l'Hôpital-Général, le troisième, au couvent des « Nouvelles-Converties ». L'ensemble des biens meubles et immeubles échéait aux hospices, dont les administrateurs recevraient les comptes et les registres indispensables pour la transmission régulière de la propriété. A l'égard des ministres, il leur était enjoint de s'éloigner de la ville à une distance de vingt lieues, et de ne jamais s'en approcher de plus de trois. Par surcroît, une amende de cent livres leur était infligée. Enfin, on défendait désormais à leurs fidèles d'exercer leur culte en public, et, bien entendu, de former aucun rassemble-

ment, le jour où la sentence serait mise à exécution.

Ce temple, bien antérieurement à l'arrêt du 6 juin avait été déjà menacé d'une destruction inopinée, à une époque assez difficile à déterminer, que M. Floquet place au 23 février 1685, mais que Legendre ne fixe d'aucune manière. Si l'on s'en rapporte à Legendre, dont il est vrai, l'impartialité demeure aussi suspecte que la chronologie de M. Floquet, les écoliers des Jésuites « sortirent en foule de la ville, un jour auquel ils n'ont pas accoutumé de leur donner congé... avec quelques misérables qui se joignirent à leurs troupes sur la route, et qui leur aidèrent à enfoncer les portes du temple. Ils s'y portèrent avec tant de fureur qu'ils n'épargnèrent ni les armes du Roi, que l'on avait mises, par ordre du procureur-général, sur le banc destiné pour le clergé, ni même les commandements de Dieu, qui étaient sur la chaire. Ils brisèrent le tout en mille pièces comme aussi les bancs, la chaire et les vitres. Ils étaient parvenus au clocher et ils avaient enlevé la cloche. Ils avaient même déjà découvert une partie du toit et se mettaient en devoir d'achever la démolition, lorsque la garde de la ville arriva, elle prit quelques-uns des mutins, mais que l'on relâcha tous les uns après les autres, sans que l'on pût en avoir justice ». Il semblerait résulter de cette scène que la population rouennaise, ce qui se comprend, était peu sympathique aux descendants des anciens démolisseurs de sa cathédrale. Le Parlement, toujours d'après Legendre, empêcha le lieutenant-général de donner suite à l'affaire, et quand elle fut portée au « Conseil », on l'y considéra comme « un jeu ou, tout au plus, comme l'effet du zèle un peu trop échauffé de quelques jeunes écoliers ». Il faut croire en somme qu'il y avait exagération dans la plainte de Legendre, ou que le dommage avait été facile à réparer, car, lorsqu'il raconte la démolition définitive, il ne fait aucune allusion aux arrhes que les jeunes amis des Jésuites avaient déjà prises.

Cette démolition, pénible pour tous les partisans sincères de la tolérance, ne s'accomplit pas sans une certaine solennité. L'intendant M. de Marillac, le procureur-général le Guerchois, le conseiller rapporteur de Tousvents, tinrent à venir donner un premier coup de pioche à ce dernier asile de ce qu'ils regardaient comme une faction irréductible dans l'Etat. Un seul calviniste, parmi ceux qui assistaient à cette scène douloureuse, s'enhardit jusqu'à épancher librement sa colère contre les Jésuites, auteurs, suivant lui, de tout le mal, en quoi il pouvait bien n'avoir pas tout à fait tort. Les archers le saisirent et le Parlement, sans attendre aucun ordre de Mme de Maintenon, le condamna à mort pour crime de lèse-jésuitisme. Il convient d'ajouter qu'une prompte abjuration assura presque immédiatement son salut dans l'un et l'autre monde, surtout dans celui-ci. L'Ordre d'Ignace de Loyola trouva moyen, grâce à un arrêt semi-clandestin du même Parlement, d'enrichir sa bibliothèque aux dépens de la riche collection de livres prétendus diaboliques qui appartenaient à leurs rivaux. Les hôpitaux virent échapper cette partie des dépouilles qui leur était réservée.

Le désastre de Quevilly ne précéda que de quelques semaines la ruine d'une foule d'autres temples également atteints, et pour les mêmes motifs, par les arrêts que le Parlement se plaisait à fulminer. En moins d'un jour, le 6 juin 1685, il avait supprimé l'Eglise réformée de Caen en même temps que celle de Rouen. L'affaire traînait depuis des années. Un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 10 février de 1681, et encore mieux le désistement des Bénédictins de Saint-Etienne avaient une première fois sauvé l'édifice des conséquences de la plainte déposée par l'évêque de Bayeux, alors M. de Nesmond. Le clergé et les catholiques revinrent à la charge. Il est, en somme, très difficile aujourd'hui de savoir la vérité, les protestants seuls nous ayant transmis le détail de certains faits, qu'ils

racontent à leur façon et tout à leur avantage. D'autre part, leurs adversaires, selon leur ancienne coutume, n'ont presque jamais pris la peine de nous révéler les documents officiels, et ont souvent poussé la naïveté jusqu'à accepter des assertions ou des appréciations visiblement hostiles et dépourvues de toute preuve. Ce qui ressort pourtant de la seconde lutte judiciaire engagée à propos de Caen et de son temple, c'est qu'on y fermait fort obligeamment les yeux sur l'erreur momentanée des fidèles qui, par mégarde, s'étaient laissé convertir au catholicisme, et qu'en un mot, au mépris des édits, on y admettait sans grande difficulté les relaps. Qu'y avait-il au fond de plus naturel?

Le double procès de Pierre Boulay et d'Elisabeth Vautier, tout obscure que reste leur histoire, faute d'éléments de discussion sérieuse, finit par porter malheur aux calvinistes de Caen et à leur culte. Le premier de ces procès avait successivement erré d'Argentan à Caen, puis, par évocation, au Conseil d'Etat, qui l'avait renvoyé au Parlement de Normandie. Le Parlement prouva ou son impartialité relative, ou la vanité de l'accusation, en relaxant d'abord Pierre Boulay. Mais il retint l'inculpation qui embrassait les relapses, et c'est ici surtout que nous regrettons les lacunes de M. Floquet. Pour conclure, la fille d'Elisabeth Vautier avoua que le grief reproché à sa mère était bien fondé. Les magistrats rouennais condamnèrent alors, le 6 juin, non pas l'inculpée, mais les trois ministres de Caen, Dubosc, Etienne Martin et Quillebert, qui avaient circonvenu les nouvelles converties ou leur avaient rouvert les portes du sanctuaire, à une amende personnelle de quatre cents livres. Il faut dire aussi que l'arrêt les déposait en même temps de leurs fonctions et les tenait éloignés à vingt lieues de Caen. Le plus grave était que le même arrêt par surcroît portait l'ordre de procéder à la démolition du temple. Au surplus, les portes en avaient déjà été mises sous scellés depuis le jugement du présidial

rendu en décembre 1684 et exécutoire par provision. L'irritation des protestants était telle que ceux qui faisaient le trafic du blé dans Caen avaient déjà « fermé leur bourse » et déclaré bien haut qu'ils ne contribueraient plus à écarter la famine. Aussitôt que le Parlement eut dit son dernier mot, le « pâté de godiveau », comme l'appelait le peuple en son jargon familier, reçut l'atteinte de la pioche et du pic le 25 juin, au son du tambour et des trompettes. Les compagnies bourgeoises crurent sage de prendre les armes, et elles se relayèrent tant que dura l'opération. Le partage des dépouilles se fit suivant le règlement.

L'admission des relaps dans le temple attira aussi à Saint-Lô les mêmes rigueurs à la même époque. Trois ministres, Pierre d'Artenay, Louis Fleury et Jean Jembelin, furent poursuivis de ce chef devant le présidial de Coutances, et une première condamnation fut prononcée le 22 mars. L'appel interjeté au Parlement par les deux survivants n'aboutit pour eux qu'à une aggravation de peines, cent livres d'amende, un éloignement de vingt lieues et non de dix, enfin l'interdiction d'exercer dans le royaume entier. Cette sentence fut lue à Rouen le 2 juin et à Saint-Lô, le 16. Deux jours après, le « prêche » fut démoli et on éleva une croix de vingt-quatre pieds pour en marquer l'emplacement. Une quantité d'autres temples furent fermés de la sorte, par autorité de justice. Celui d'Argentan avait été supprimé judiciairement avant Noël 1684. L'emprisonnement du pasteur de Falaise et de Gavray, pendant l'hiver, mit fin à tout culte dissident. Le présidial de Caen interdit celui qui s'exerçait à Saint-Vaast, auprès de Barfleur, parce qu'il n'existait aucun hugenot dans la paroisse, et qu'il fallait attirer une à une les brebis isolées de la région pour constituer une apparence de troupeau. Il en fut de même à Bernières, à Trévières, à Saint-Sylvain. Dès le printemps, l'église de Sanvic, le Quevilly des Havrais, église bâtie en briques et cailloux et ornée de

petites colonnettes en plâtre, fut également interdite pour les mêmes infractions aux lois en vigueur interdisant d'accueillir à bras trop ouverts des catholiques qui n'avaient fait que le simulacre d'une conversion, ou encore des enfants enlevés à la religion de leur mère. Il fallut même incarcérer quelques-uns de ces prédicants trop convaincus, qui poussaient leurs protestations fort au delà des convenances. Aussitôt que la sentence du bailliage eut été confirmée par le Parlement, le 14 août, la foule se rua, enfin maîtresse de tout faire, sur le lieu de prière des protestants, et, en quelques heures, n'y laissa pas pierre sur pierre. Ainsi qu'à Quevilly, un monolithe, appelé ultérieurement la « Croix du prêche », marqua seul la place du monument abattu. Conformément à l'arrêt du Parlement, le terrain sur lequel il avait été édifié, de même que le cimetière spécial inauguré en 1666, devint la propriété de l'Hospice du Havre.

Alors seulement parut « l'arrêt révocatoire », daté sans détail du mois d'octobre, mais annoncé en Cour le 19, comme ayant été signé le 17. Cette annulation solennelle de l'édit de Nantes, remplacé dès 1629 en droit et en fait par l'édit de Nîmes, ne se trouva donc en Normandie qu'une sorte de superfétation, une formalité presqu'inutile. Le Parlement avait devancé, non pas peut-être absolument *motu proprio,* mais sous la pression de l'opinion publique, la résolution du souverain. Les principaux actes de violence étaient déjà passés à l'état de faits accomplis, lorsque l'édit fut promulgué. Il importe cependant de placer ici une remarque que la bonne foi rend absolument indispensable. Le coup d'Etat d'octobre 1685 ne supprimait pas la liberté de conscience, il n'atteignait que la publicité du culte et spécialement la propagande confessionnelle. « Pourront au surplus », portait l'édit en manière de conclusion, « lesdits de la Religion prétendue réformée, en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer

dans les villes et lieux de notre royaume, pays et terres de notre obéissance, et y continuer leur commerce, et jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés, sous prétexte de ladite Religion prétendue réformée, à condition, comme dit est, de ne point faire d'exercice. » Toutefois cette tolérance n'était qu'individuelle et par suite essentiellement viagère. Désormais, en effet, les nouveau-nés ne devaient recevoir le baptême que dans les églises catholiques. Quant aux ministres, ils avaient à opter entre un départ immédiat dans les quinze jours, ou des avantages de diverse nature, pécuniaires surtout, s'ils se convertissaient. Une amnistie complète était proclamée en faveur de tous ceux qui, étant déjà partis, se représenteraient avant le délai de quatre mois. La plupart sans doute de ces innovations étaient dures, mais comment oublier aussi qu'en 1628 et 1629 les bénéficiaires de l'édit de Nantes avaient mis la France à deux doigts de sa perte et prolongé la malfaisante anarchie créée à l'origine par la noblesse?

Si fort que la justice parlementaire eût avancé la besogne du pouvoir royal, la révocation produisit bien vite dans notre province des conséquences néfastes. A Alençon, où les passions étaient si vives, un véritable tumulte avait encore eu lieu l'année précédente, en plein faubourg de Monsort, à propos de l'inhumation d'une protestante. Une action judiciaire, en 1685, était intentée et suivait son cours contre Elie Benoît, accusé d'avoir altéré les registres du consistoire. Malgré tout, le temple neuf, érigé assez imprudemment par les huguenots dans le faubourg de Lancrel, et devenu le théâtre de tant de désordres, restait toujours debout. Il avait quatre-vingt-quatre pieds de long et soixante-deux de largeur en dedans, seize fenêtres et trois portes, munies d'un tambour. Le toit, que formaient des douves en bois revêtues de tuiles, se parait d'un coq à son sommet. La construction se dressait dans un enclos, que gardait un préposé logé dans

une maisonnette à part. Dès le 25 octobre 1685, le curé de Notre-Dame, agissant au nom de l'Hospice, réclama au profit de cet Hospice les débris de la démolition et, par suite, la démolition elle-même. Le lendemain, le procureur-général au bailliage, M. de Boullemer, se fit ouvrir l'édifice par le gardien et y opéra, d'abord la saisie, puis le déménagement du mobilier. La destruction suivit de près, ainsi que dans les autres lieux de la Généralité qui possédaient un établissement du même genre. Elie Benoît avait pris ses précautions à l'avance. Dès le 30 novembre, il était pourvu du poste de troisième pasteur de l'Eglise wallonne à Delft. Notons, en passant, que cette « Eglise » avait été fondée en 1677, à l'intention spéciale des protestants de langue et d'origine françaises, qui, librement, mais loyalement, préféraient vivre dans un pays où ils auraient toute liberté, fût-ce même de persécuter à leur tour les catholiques, ou de prendre les armes contre leurs anciens concitoyens. Benoît s'empressa donc de quitter Alençon, muni d'un passe-port de l'intendant. Il y laissa deux filles au couvent des « Nouvelles Converties », mais il ne paraît pas beaucoup s'être préoccupé d'elles, à en juger d'après une lettre adressée à son procureur pour le charger de réclamer simplement la « mainlevée de ses meubles saisis ». Il est vrai de dire qu'il leur laissait un oncle à Alençon.

Malheureusement, l'exécution de l'édit ne se limita pas aux seules instructions données officiellement au nom du souverain. Certains de ses ministres ou de ses intendants prétendirent se signaler par l'éclat de leur zèle, et ils en donnèrent des témoignages que l'édit ne leur demandait en aucune façon. A Rouen, M. de Marillac, avant d'aller prendre ses derniers ordres à Paris, avait su calmer les fabricants de sucre, les plus montés de tous, et, avec l'appui de Legendre et d'autres nouveaux convertis, il les avait décidés à ne pas interrompre leurs affaires. Un « per-

mis » délivré à Fontainebleau le 11 octobre, autorisa les ministres rouennais à s'éloigner en toute sûreté. Lorsque l'intendant fut de retour, les protestants de distinction furent convoqués pour le 30 à l'hôtel de ville par M. de Beuvron, en présence des échevins. M. de Beuvron se fit l'interprète du vœu de Sa Majesté, qui, après avoir donné à ses sujets une paix glorieuse avec les hommes, la trêve de Ratisbonne, souhaitait « de leur en procurer une toute chrétienne et spirituelle avec Dieu ». M. de Marillac, qui s'était fait remarquer en Poitou par de fâcheux abus de prosélytisme, ne ménagea guère les menaces. Il parla d'abord, lui aussi, de l'à propos « de réunir tous les cœurs dans une même créance,... afin qu'ils n'eussent plus en toutes choses qu'une même foi et qu'un même but ». Mais il ne cacha pas que ceux qui s'opiniâtreraient recevraient chez eux des gens de guerre, c'est-à-dire subiraient à discrétion le pillage et les avanies de la soldatesque. Et, pour conclure, il « donna jusqu'à deux heures de l'après-midi » aux assistants pour signer où il leur conviendrait le mieux, non pas sans doute une abjuration, mais une promesse d'abjuration, ce qui revenait, en somme, à peu près au même. Un grand nombre de huguenots, constatent les registres municipaux, se présentèrent immédiatement au greffe de la ville. Le sacrifice ne paraît pas leur avoir coûté de longues hésitations ni des larmes bien amères.

Il en fut, ou peu s'en faut, de même, partout où la scène analogue se reproduisit. Au Havre, la conversion fut instantanée, presque unanime, et la plus grande partie du troupeau calviniste, assez indifférente au fond entre les deux théologies, puisqu'elle y trouvait toujours Dieu, reprit facilement le chemin du bercail qui avait abrité ses pères. A Dieppe, la situation était beaucoup plus compliquée, en raison de questions de procédure parlementaire. Sans doute, le gouvernement avait tenu compte des sentiments invétérés de la population. Bref, le temple était, à la vérité,

fermé par ordre, mais il n'était point encore passé à l'état de décombres, et, de plus, un pasteur, par permission expresse de l'intendant, était demeuré sur les lieux pour baptiser. La bonne volonté des habitants ne se manifesta pas comme à Rouen ou comme au Havre. Il en fut tout autrement à Caen et en basse Normandie. La veuve même de Samuel Bochard, quoique hollandaise de naissance, n'hésita pas à se métamorphoser subitement en catholique. A Condé-sur-Noireau, en deux jours, le 10 et le 11 novembre, on compta cent quarante-cinq inscriptions. Dans de simples villages, on les enregistra « par fournées ». Au surplus, il n'y eut pas de formule d'abjuration proprement dite. La plupart des signataires « promettaient » à leur gré, de professer désormais le catholicisme « suivant les Saintes Ecritures » ou « selon le Saint Evangile », ou conformément à « la doctrine enseignée par N. S. Jésus-Christ et ses saints évangélistes et apôtres ». On ne demandait rien de plus, on ne promettait rien de plus, et c'est pourquoi on retournait si facilement de l'église au temple.

Ces rapides succès, presque inespérés, de la première heure, ne satisfirent pas encore les impatients. Certains magistrats, stimulés par les Jésuites, étaient affolés de persécution. Louvois fut pressé d'envoyer aussi des troupes en Normandie, pour enlever les dernières conversions et donner le coup de grâce à l'hérésie. Afin donc de compléter l'effet « des taxes d'office », douze compagnies de cuirassiers, — ce n'étaient pas des dragons, — vinrent s'installer à Rouen pendant deux mois chez certains religionnaires. M. de Marillac avait obtenu qu'on en retînt deux sur trois. Les échevins se montrèrent les plus empressés à désigner ceux de leurs concitoyens qui leur paraissaient tout particulièrement dignes de vexations, n'étant pas de leurs amis, et qu'à leur gré l'intendant avait trop ménagés. A Caen, mille six cents soldats, — de simples fantassins, ceux-là, et appartenant au régiment du roi, — prirent logement

chez les non convertis. Il en arriva huit cents à Bayeux, où ils réclamèrent le même genre d'hospitalité. Il se passa à Dieppe, la vieille citadelle des huguenots, certains faits plus déplorables. Louvois, le 19 novembre, y avait écrit à M. de Beaupré : « Comme ces gens-là sont les seuls dans tout le royaume qui se soient distingués à ne pas se soumettre à ce que le roi désire d'eux, vous ne devez garder à leur égard aucune des mesures qui vous ont été prescrites, et vous ne sauriez rendre trop rude et trop onéreuse la subsistance des troupes chez eux ». Ces paroles odieuses ne furent pas perdues, lorsque, vers la Toussaint, les cuirassiers et les dragons, — il en vint enfin, — se virent chargés d'en faire l'application aux malheureux Dieppois. « Quelques-uns des plus riches, s'étant ennuyés d'avoir en grand nombre des hôtes si joyeux et de si bon appétit, qu'ils faisaient danser avec la bande de violons en buvant de bons vins clairets et d'Espagne, prirent le parti de faire comme les autres », en d'autres termes, de se convertir. Mais, chez les vieillards obstinés à finir leur vie dans la foi de leurs ancêtres et obsédés de terreurs mystiques, ces brutes dépassèrent souvent la mesure des plus lourdes plaisanteries de corps de garde, et, mécontents de la pauvreté de leurs hôtes, s'improvisèrent tortionnaires et surtout voleurs. Le fléau du reste, limité à huit compagnies, ne dura pas plus de quinze jours. Au milieu de mars 1686, le clergé essaya d'une mission qu'amena à Dieppe le coadjuteur de l'archevêque, Colbert. Le temple lui-même ne fut détruit que dans le courant de l'année et l'hôpital hérita du terrain.

Ces exactions à domicile, auxquelles le caporal Lafleur ou le sergent Larose se réservait d'ajouter quelques attentats d'un autre genre, ne représentaient qu'une pression imitée de l'âge héroïque des « gens de guerre », mais décidément incompatible avec une civilisation moderne et chrétienne. Il y eut bien pis que des pertes d'argent pour

ceux qui s'obstinèrent dans leurs conceptions théologiques. Nous ne parlerons donc pas de la saisie et de la confiscation des biens appartenant, soit aux associations religieuses, soit à de simples particuliers, complément logique de ce vaste système d'intimidation et d'affaiblissement. Ce qu'il présenta de plus intolérable et de plus haïssable, ce fut cet enlèvement des enfants à leurs parents, cette lutte acharnée et détestable, cette rivalité impie que poursuivirent les deux clergés, pendant au moins un demi-siècle. A Rouen, à Caen, à Saint-Lô, à peu près en somme dans toutes les villes même de médiocre importance, s'ouvrirent des couvents, qui devaient renfermer jusqu'à la conversion des jeunes filles, des femmes mariées, souvent des mères de famille, coupables tout simplement d'un attachement inébranlable au culte de leurs parents. Il est juste de dire que, dans ces couvents, les règlements n'étaient pas d'une sévérité infinie, et que les plus graves peines afflictives, en temps ordinaire, se bornaient à la suppression des récréations. Une des « détenues » écrivit plus tard que les religieuses « leur étaient de véritables mères, les eslevant et nourrissant avec beaucoup de charité, et pourvoyant même à leurs besoins temporels ». La douceur et l'affection n'étaient-elles pas la meilleure voie à suivre pour les convertir? Mais il faut toujours, dans les lettres de couvent, se méfier de ce qui a pu être dicté. Du reste, comme nous le verrons plus tard, quand on n'en sortait pas, au bout de quelque temps, par la porte toute grande ouverte, on s'en évadait bien aisément en franchissant un ou deux petits murs de jardins mitoyens. La plus néfaste invention des convertisseurs quand même fut l'ordonnance du 29 avril 1686, qui prescrivait de faire un procès au cadavre des religionnaires qui avaient feint simplement d'abjurer et étaient morts sans se soucier de leur abjuration. On les menaçait de les faire traîner sur la claie après

leur décès, et la menace, hélas! se réalisa plus d'une fois. Il y eut même des magistrats d'assez bas étage, et d'esprit plus bas encore, entre autres, à Bayeux, qui imaginèrent de prescrire la salaison des cadavres, afin de les mieux conserver pendant qu'on délibérait judiciairement sur leur conduite passée et sur leur sort futur. L'art de « l'embaumeur », auquel la justice criminelle a parfois encore recours, n'en était évidemment qu'à la période de l'enfance. M. de Gourges, l'intendant de Caen, nous a du reste, à cet égard livré une confession précieuse et d'une portée générale. « Ces sentences », écrivait-il le 8 novembre 1686, « ne sont jamais exécutées ». C'est ainsi qu'on peut s'expliquer, que malgré ce qu'avait surtout de déplorable la manière dont elle était comprise, la révocation de l'édit de Nantes ait rencontré jadis, parmi ses approbateurs ou ses apologistes, non seulement Bossuet, Fénelon et Massillon, trop intéressés dans l'œuvre religieuse de Louis XIV pour lui ménager leurs applaudissements, mais encore, ce qui semble plus étrange, un certain nombre d'esprits en général très indépendants : Mme de Sévigné, Fontenelle, la Bruyère, Arnauld le grand et l'austère Arnauld, la Fontaine, qui afficha son appréciation dans son remerciement de catéchumène à l'Académie, voire enfin Bussy-Rabutin, le libre-penseur par excellence de son temps.

Il se produisit alors, sans parler de quelques expulsions individuelles, pour cause de désobéissance contagieuse plus encore qu'invétérée, un exode douloureux, qui dura plusieurs années et auquel prit part une notable partie des calvinistes assez convaincus ou assez riches pour s'expatrier. La mer était pour eux ce que les montagnes étaient pour les Dauphinois ou les Gascons, la porte de sortie, menant au refuge définitif et sûr. Des barques emportaient en cachette ceux qui n'avaient pas réussi à prendre place, avec leurs richesses les moins encombrantes, sur de véritables navires. Il en vint même de

Hollande, attirées par ce nouveau genre de trafic maritime et qualifiées de « barques de charité ». Vingt paroisses aux environs de Dieppe se trouvèrent abandonnées par la plupart de leurs habitants. Les rigueurs étant plus insupportables encore dans la basse Normandie que dans la haute, on voyait des bandes de fugitifs, hommes, femmes et enfants, passer la Seine, afin de gagner les côtes de la Manche. Une fois là, de deux ou trois petites anses mal surveillées, ils tâchaient d'atteindre une terre protestante. Mais, s'ils ne se heurtaient pas toujours à des gardes-côtes, ils rencontraient trop souvent des troupes de paysans peu généreux qui les dépouillaient au passage de leur dernier pécule. On vit, hélas! jusqu'à des magistrats, voire des gentilshommes, tels que M. de Vertot, sieur de Daubeuf, subir la contagion de cette lâcheté populaire, et charger à coups de canne les malheureux émigrants, tant l'aversion contre les huguenots restait profonde dans toutes les classes sociales. Un « maître d'équipage » et son matelot allèrent jusqu'à jeter à l'eau, à noyer même auprès des îles Saint-Marcouf des passagers qui s'étaient confiés à leur bonne foi pour les transporter en Hollande. Foucault les fit rouer tous deux comme coutumiers du fait.

Jersey et Guernesey absorbèrent une partie des familles qui parvinrent à s'évader par mer. La proximité était bien tentante, quoique les écueils fussent innombrables. Néanmoins, dans les îles normandes, une « amende honorable » plus pénible qu'honorable, était infligée aux « relaps », et ne rappelait guère l'accueil fait à l'enfant prodigue. Un plus grand nombre prit la direction du comté de Kent ou de ceux qui l'avoisinent. Mais Jacques II régnait encore, et, non sans raison peut-être, regardait nos huguenots comme autant de républicains. Ses agents les reçurent assez mal. Pourtant, à Londres, des familles cauchoises se groupèrent autour de l'église wallonne édifiée dans *Threadneedle-street,* en pleine *City*. De 1683 à 1703, cette paroisse avait

tiré de Rouen et de Dieppe la plupart de ses « diacres » et de ses « anciens ». Le Consistoire, dès 1687, fit élever un second temple dans le quartier de Spitalfield. La Hollande, toutefois, paraît avoir exercé une attraction particulière sur les Normands. Jurieu, qui ne l'était pas, heureusement, y pratiquait depuis fort longtemps son double métier d'espion et de calomniateur, n'oubliant rien pour dépeupler la France de Français égarés. Un opulent négociant de Rouen, Cossart, s'établit à poste fixe dans ce pays aussi laborieux que prospère. On a prétendu que deux cent quarante autres marchands rouennais auraient suivi son exemple. Ils n'eurent pas toujours à se louer de l'hospitalité hollandaise, car, vers 1709, les Etats, à titre de représailles, déclarèrent leurs successions confisquées par avance. Presque tous les pasteurs congédiés, Robert de Moisant, Paul Cardel, deux Basnage, Guillebert, Pierre du Bosc, Etienne Morin, Elie Benoît, allèrent y retrouver leur confrère Etienne le Moine, qui évangélisait jadis à Caen. Tous, à l'envi, attisèrent les rancunes de leurs anciens fidèles, en même temps que celles des Hollandais, contre leur ancienne patrie. L'un de ces prédicants, Jacques Basnage, entra même au service diplomatique de Heinsius. La ville de Rotterdam, notamment, reçut quantité de commerçants de la haute Normandie, qui déjà y entretenaient des correspondants. Une auberge très fréquentée y prit le nom d'hôtel de Rouen. Amsterdam, Utrecht, Leyde, Harlem devinrent également des foyers de haine inextinguible et de propagande enflammée contre la monarchie française. L'Electeur de Brandebourg s'avisa de faire concurrence aux Hollandais, et institua au milieu d'eux une agence d'embauchement confiée au sieur de Gericke.

Bien que se sentant momentanément abattus, les calvinistes demeurés en France ne se montraient ni désarmés ni découragés. Nous ne parlons pas, bien entendu, des

Ecossais, des Hollandais, des Suisses, en un mot, de tous les étrangers, qui n'avaient point été inquiétés pour cause de religion. Beaucoup de Français aussi avaient fini par se convertir sincèrement. Tel fut le cas du ministre dieppois Cartaut, qui ne resta pas longtemps à l'étranger. Un autre, Camin, jadis établi à Luneray, changea si complètement de convictions qu'il se fit ordonner prêtre, sans être d'ailleurs plus renégat que ses ancêtres ne l'avaient été. Quoiqu'on en ait pu dire, le nombre de ceux qui, sans avoir jamais consenti à une abjuration notoire, étaient tolérés à Rouen, en 1689, s'élevait encore assez haut. On voyait, sur la liste des régnicoles, depuis l'hôtesse du « cadran de fer » jusqu'à l'avocat Henry Basnage, dont presque toute la famille avait émigré. A Dieppe, il se créa vite un *modus vivendi*. En cas d'inhumation, on s'adressait au lieutenant-criminel du bailliage d'Arques, sans parler de religion, et en prétendant que la mort avait été subite. Aucune information n'avait lieu. Seulement la cérémonie ne se célébrait que la nuit, dans un jardin des faubourgs et avec l'assistance d'un huissier. De même pour les mariages. On élisait domicile fictif dans une paroisse inconnue où le mariage se faisait en secret, et, quoique peu légal, il n'était jamais cassé. « Après la démolition du temple de Quevilly », assure M. Lesens, d'après ses coreligionnaires de jadis, « les autorités de Rouen permirent aux protestants de célébrer leurs baptêmes et mariages dans une de ses salles de la maison de ville, par un pasteur venu du dehors ». En 1687, d'Avaux estimait que, « si on traitait les nouveaux convertis dans toute l'étendue du royaume de la même manière qu'ils le sont à Paris et en Normandie, il n'en serait pas sorti la moitié ».

Par malheur, non seulement la plupart des huguenots persistaient à ne pas quitter la France, mais ils prétendaient y combattre comme par le passé pour le progrès de leurs idées, sans tenir compte des édits. Dès le mois

d'août 1686, à Caen, l'avocat Nicolas le Cavelier « défendit publiquement contre les Jésuites eux-mêmes le principe de la Réforme ». La même année, des réunions secrètes eurent lieu dans le pays de Caux, notamment à Bolbec. A Dieppe, « lorsqu'ils peuvent avoir un ministre, ils s'assemblent plusieurs familles ensemble pour le prêche, qui se fait si secrètement que personne ne peut les entendre ». Le jour de la Pentecôte 1688, à neuf heures du matin, une ferme de Criquetot leur servit de lieu de réunion. Ils tinrent également à Anglesqueville une assemblée de nuit. Les marnières, fort nombreuses dans ces plaines, leur offraient des asiles, presque des catacombes, où ils se rendaient invisibles, où s'exaltait leur fanatisme. La même année, un conciliabule se tint à Condé-sur-Noireau, au logis du sieur de la Bonnière. Cette région n'avait pas été abandonnée par les religionnaires, car on en comptait encore trois mille dans un espace de cinq ou six lieues. Aussi l'avis parvint-il à Caen en mars 1689 qu'ils s'attroupaient au nombre de trois ou quatre cents. Un collecteur de tailles, au hameau de la Queue, sur la paroisse de Fresnes, près de Tinchebray, rossa ou fit rosser à coups de bâton par ses amis l'huissier qui était venu constater leur assemblée illicite. A Caen enfin, les huguenots du quartier de la rue Neuve, au mépris des ordonnances, ne craignirent pas de se grouper chez un des leurs pour entendre un prêche et chanter des psaumes « à haute voix ». Du reste, les parents ne se gênaient point pour déclarer tout net aux curés que leurs enfants n'iraient pas à leurs instructions, et la tolérance en pratique était poussée à ce point que le procureur du roi, le sieur Ruel, s'enivrait avec les nouveaux convertis.

Quoique la peine de mort eût été édictée contre les ministres qui persisteraient dans leur sacerdoce en France, on aurait tort de supposer que la prédication officielle manquât absolument à ces petits troupeaux sans pasteur

attitré. Nous ne faisons pas seulement allusion aux vieillards ou aux adolescents qui se sentaient entraînés par un irrésistible besoin d'épanchement oratoire et s'improvisaient aspirants prophètes. Un certain Israël Lecourt, de Montivilliers, put se vanter d'avoir durant plusieurs années parcouru la province entière en y enseignant l'Evangile à sa façon. Un bourgeois de Caen, Daniel Bocquet, avait aussi joué impunément le même rôle à Condé. L'état-major exotique du protestantisme n'y mit pas moins d'acharnement. Trois ministres, Cotin, Masson et la Gâcherie, de 1688 à 1690, visitèrent la plupart de leurs coreligionnaires en Normandie. L'un d'eux, dans une lettre à Basnage, se félicitait même des bénédictions inattendues dont Dieu avait récompensé son dangereux apostolat, surtout à Rouen. Un autre de leurs confrères, Jean Tirel, de Chefresne, se montra pareillement vers la même époque dans le sud du Cotentin. Plus tard, en pleine guerre, vers 1695, un dernier, Claude Brousson, après avoir exercé son ministère errant à travers la région nord-est de la France, fit un assez long séjour parmi nous et y ranima, paraît-il, au moyen d'une manne fortifiante venue toute fraîche du dehors, l'ardeur prête à s'éteindre de beaucoup de nouveaux convertis, tant à Dieppe qu'à Bolbec. Admirons, si l'on veut, la bravoure de sa foi, mais ne nous demandons pas ce que « l'esprit » lui faisait prophétiser sur l'issue des événements militaires.

L'autorité royale se montrait fort peu disposée à tolérer des actes qu'elle considérait, et souvent à bon droit, comme des symptômes ou des velléités de rébellion. Ce n'est pas à dire qu'elle renonçât aux moyens de persuasion et à l'emploi d'une douceur relative. Mais les conférences instituées en 1691 par l'archevêque Colbert, comme la campagne de controverses soutenues à Caen en 1695, sous les auspices de Foucault, par un spécialiste, le P. Rondil, n'eurent pas plus de succès que « l'avertissement pastoral »

qui avait précédé la révocation. Les « disputes d'école » n'ayant guère donné de résultats, on les avait remplacées en vain par une simple exposition de la doctrine apostolique et romaine, exposition confiée naturellement à des membres du clergé catholique. Il avait fallu, depuis longtemps, recourir à la force, quitte à en tempérer l'usage par certains ménagements. Des dragons furent envoyés à Condé et à Athis en 1689, et trois des principaux meneurs, qui avaient pris la parole, se virent arrêtés. « On a tiré plusieurs coups d'arme sur nous, sans qu'il y eût personne de blessé », s'écriait indigné Israël Lecourt. Cependant, en cherchant bien dans sa mémoire, il se rappelait seulement trois personnes légèrement atteintes, sur quatre cents assistants. De plus, les coups avaient été « tirés par un méchant homme qui était caché en haut d'un arbre, à l'ombre des feuilles ». Les violences ouvertes n'eurent en somme que de rares occasions de se produire. On se contenta de désarmer partout les « nouveaux convertis », à l'exception de ceux qui étaient gentilshommes. Mais on usa et, au besoin, on abusa de la légalité, au moins pour intimider tout le monde. M. de Flers, compromis jadis avec Rohan, fut envoyé à la Bastille. D'autres que lui l'y accompagnèrent ou l'y suivirent, alors que les hostilités eurent été reprises par la coalition européenne. Quelques-uns, dont on fit grand bruit, furent condamnés aux galères, voire à mort. Seulement, les peines étaient presque inévitablement commuées. La pendaison équivalait tout au plus aux galères. Lui-même, Richard Onfroi, celui qui avait battu l'huissier de Tinchebray en 1691, « ne se trouva pas en état d'y servir », sans doute pour raisons d'âge ou de santé. Les femmes s'en tiraient en général en portant leurs cheveux courts quelques semaines et en séjournant dans un couvent jusqu'à ce qu'il leur plût de s'en échapper.

SIXIÈME CAUSERIE

Guerre de la Ligue d'Augsbourg. — Fortification des villes discutée. — Jacques II en Normandie. — Premières troupes réunies en 1691. — En 1692, préparatifs d'une descente en Angleterre. — Tourville vainqueur de la flotte anglo-hollandaise. — Sinistre de la Hogue. — Choiseul commande en chef, depuis 1693, à la place de Luxembourg. — Bombardement et ruine de Dieppe (1694). — Attaque contre le Havre. — Cherbourg menacé. — Occupation des îles Chausey et bombardement de Granville en 1695. — Préparatifs de Joyeuse en 1696.

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ces tristes épisodes de notre histoire provinciale et nationale. Ils ont été assez souvent décrits et racontés, avec ou sans projections lumineuses. Gardons-nous surtout des exagérations de la mauvaise foi et des illusions des candides lecteurs de Michelet, qui s'imaginent toujours Louvois lançant ses dragons à travers les masses compactes des calvinistes afin de les sabrer, sous prétexte de les disperser. Il ne faut pas persister à voir des massacres là où il n'y a eu que des billets de logement. Sans les excès personnels dont les Jésuites et certains fonctionnaires se rendirent coupables, la révocation de l'édit de Nantes n'aurait pas eu des suites infiniment plus graves que l'article du Code russe qui considère comme un délit, et punit comme tel, le simple fait de ne pas appartenir à la religion orthodoxe. Six ou sept millions de raskolniks vivent pourtant dans le genre de

schisme préféré par eux, à la condition que ce schisme ne présente aucun danger pour l'Etat ni pour les bonnes mœurs. Le coup de force de 1685 serait en France resté probablement aussi à l'état de lettre morte et de menace suspendue sur la tête des huguenots, si, d'une part, ceux-ci n'avaient pas pris fait et cause pour la nouvelle coalition formée contre notre pays, et, d'autre part, si la pression de l'opinion publique, spécialement celle du Parlement, n'avait engagé de plus en plus l'autorité royale dans la voie des sévices.

La durable émotion produite en Europe par cette atteinte portée en France à l'Eglise, ou plutôt, aux Eglises protestantes, devait avoir les plus funestes conséquences pour la paix du monde. Le jour où Guillaume III avait vu le royaume de Louis XIV affaibli dans sa richesse, et surtout entouré bien définitivement d'un cercle d'ennemis irréconciliables, avec chance de quelque révolte à l'intérieur, il s'était dit que le moment favorable d'une revanche approchait et qu'il allait peut-être cesser d'être autre chose qu'un illustre capitaine à qui se dérobe obstinément la victoire espérée. Si ce prince se fût véritablement intéressé à la liberté de conscience, il se fût bien gardé d'aller détrôner en Angleterre un oncle, qui, mieux que lui, était à même de protéger la minorité catholique contre les excès de la majorité protestante. Mais défendre la liberté des autres n'était qu'un vain prétexte en politique en même temps qu'un leurre pour les badauds de son siècle ou de l'avenir. Aussitôt que Louis XIV eut fourni une arme, il commença à resserrer les nœuds d'une ligue contre la France avec Sa Majesté apostolique et Sa Majesté catholique, si rigide protestant qu'il fût. Il acheva son œuvre, dès que Jacques II, en juin 1688, jusque-là sans héritier légitime, se trouva père d'un fils. Aussitôt, le stathouder de Hollande, neveu et gendre de Jacques II, rentra l'épée haute dans l'arène des guerres inutiles afin de conquérir

le titre de souverain. A la fin de décembre 1688, il était en effet proclamé roi à Londres, et, l'année suivante, les ennemis traditionnels de la monarchie française signaient à Augsbourg le pacte qui a pris le nom de cette ville, et qui devait se dénouer seulement à Ryswyck.

Du moment où il s'agissait d'une guerre à laquelle les Anglais prenaient part, la Normandie redevenait *ipso facto* un pays frontière, et pouvait une fois de plus servir de théâtre aux événements militaires. A peine la nouvelle du départ de la flotte hollandaise, qui portait le prince d'Orange et sa fortune, se fut-elle répandue dans la province qu'elle y causa une sorte de terreur indescriptible. Il est vrai que les Hollandais, non seulement n'avaient lancé aucune déclaration de guerre, mais encore gardaient le silence sur les mystérieux desseins qui les amenaient le long de nos côtes. Vers le milieu de janvier 1689, quelques-unes de leurs troupes de débarquement se saisirent de Jersey et de Guernesey. Une partie de la milice bourgeoise de Caen se transporta en grande hâte à Isigny, Carentan et la Hogue, où l'on redoutait une descente. Sur ces entrefaites, le « menu peuple » de la ville, s'armant de hallebardes, d'épées et de bâtons, voulut saccager les maisons des protestants, accusés d'espionnage et de complicité. Le gouverneur, M. de la Croisette, aidé par la garnison, contint ce zèle pour le désordre. A Alençon, sur la nouvelle de la panique qui venait d'éclater à Caen, la duchesse de Guise fut la première à donner le signal de la peur. Avant le lever du soleil, elle monta en carrosse et alla se réfugier sur les hauteurs lointaines du couvent de la Trappe, comme Noé au moment du déluge. L'abbé lui adressa une admonestation respectueuse et méritée. Ce fâcheux exemple décida plusieurs curés à enfouir, ainsi qu'au temps des invasions normandes, les ornements de leur église, voire l'argenterie et le saint ciboire, « avec le Saint-Sacrement dedans ». L'arrière-ban fut convoqué et se réunit près de Mortrée,

au château du marquis d'O. Des compagnies de mousquetaires, blancs ou noirs, traversèrent également Argentan en octobre et en décembre pour se rendre à leurs postes ou en revenir. Simultanément, la milice fut rassemblée à Caen pour la garde des côtes.

Nos chefs militaires, pendant ce temps, n'avaient pas perdu la tête comme Mme de Guise et une partie de ses troupes ecclésiastiques. Quelques années auparavant, Vauban, en compagnie de Colbert, était venu examiner le littoral de la Normandie, au point de vue surtout de son commerce. Notre grand ingénieur militaire, dans une nouvelle inspection, dès 1687, avait trouvé l'ancien donjon de Cherbourg, ainsi que les remparts, dans un état déplorable, et avait fait prescrire la construction d'une citadelle, soutenue par des travaux complémentaires. Aussitôt après l'embarquement du prince d'Orange, le fils de Colbert et son successeur à la Marine, Seignelay, accourut à Cherbourg, afin d'y voir par lui-même l'état des travaux commencés. Une fois sur les lieux, il constata « qu'on n'en pourrait jamais faire une bonne place », parce que la citadelle serait toujours commandée d'un côté par les hauteurs du voisinage, le rocher du Roule et le plateau d'Octeville. D'ailleurs, le port « se remplissait toujours de sable ». Pour sa part, Louvois redouta que, si le prince d'Orange venait jamais à mettre pied en Normandie, il ne s'emparât facilement de la ville après s'être emparé des collines adjacentes, et qu'il ne s'y maintînt, en les fortifiant à son tour. Pendant l'hiver, les deux ministres firent prévaloir à la Cour un système de défense consistant à détruire tous les points de refuge fortifiés, système déjà appliqué dans le Palatinat. Au début de l'année 1689, et malgré l'effort désespéré fait encore d'Ancenis par Vauban, le 25 janvier, la citadelle de Cherbourg et les ouvrages qui devaient la renforcer ne composaient plus « qu'un chaos de débris de tours, de bastions et

de murailles renversées ». Le même genre de destructions fut ordonné à Valognes. Le Havre ne semble pas avoir été victime de démolitions similaires. M. de Lomont, en avril, avait visité l'embouchure de la Seine. A Dieppe, conformément à l'idée de Louvois, on rasa du même coup la citadelle, le fort du Pollet, le Petit fort, le Ravelin, la Tour couronnée, le fort Châtillon, le fort Saint-Claude et la « Tenaille ». Il ne resta debout que le château. Dans cette cité, où dominait l'esprit calviniste, Guillaume III eût pu, s'il y était entré, se constituer une forteresse de premier ordre. Pourtant, ailleurs, on répara. Au mois d'avril, Vauban, qui, çà et là, avait prescrit certaines additions ou certains perfectionnements aux fortifications de l'intérieur, se présenta dans Caen, revenant de Bretagne. Il y trouva le château et l'enceinte de la ville en fort mauvais état. Sa tournée le long des grèves du Cotentin eut pour résultat la construction d'une série de fortins en terre, pareils à ceux qui existaient déjà dans la Méditerranée, et dont les feux devaient s'entrecroiser. M. de la Hoguette, lieutenant des mousquetaires, resta chargé de surveiller l'érection de ces retranchements ou redoutes. A la Hogue, on construisit une tour, et on en releva une autre à Tatihou, destinée à commander la rade de Barfleur. La protection devait s'étendre depuis Quinéville jusqu'à Cherbourg. Cent canons furent expédiés en avril en vue de la défense des côtes de Normandie. La ville de Rouen s'inscrivit pour une contribution volontaire de trois cent mille livres, et celle de Dieppe, pour cent vingt mille.

Le régiment de la Fayette avait d'abord été désigné pour aller couvrir le Cotentin. En attendant son arrivée, un régiment de milices fut levé dans le pays au nom de M. de Fontenay. Mais, quand il eut été armé et passé en revue à Vire, on lui fit l'honneur de le trouver « si beau » qu'il se vit « commandé pour marcher hors de la Généralité et

servir en campagne. » L'intendant d'Alençon en équipa un autre. Ceux de Silly et d'Herbouville, composés aussi de miliciens, furent inspectés avant la fin de mars, soit à Evreux, soit à Vernon. On tira également parti du ban et de l'arrière-ban. A Paris, on n'avait guère répondu à l'appel, car le procureur du roi, M. Robert, était obligé de faire saisir les fiefs des gentilshommes qui persistaient à feindre la surdité. Vers la fin d'avril, la noblesse normande se réunit sous les armes à Caen. En tant que présents, on compta bien environ quinze cents combattants, mais un tiers à peu près de ces cavaliers ne possédait pas de monture. On dut réserver pour la garde des côtes ces descendants de preux chevaliers, tombés à l'état de simples fantassins. M. de Matignon, lieutenant-général, renforça ce corps au moyen du contingent attardé de certains bailliages et mobilisa l'élite des cavaliers, afin d'en disposer au premier besoin. Deux régiments de milice devaient les appuyer, sans parler du régiment de « troupes réglées » qui avait été promis. Il en vint un en effet du Poitou, pour remplacer celui qu'on avait, en raison de sa beauté, expédié en Guyenne. Nous ne savons s'il en vint réellement aussi un second de Champagne. Au mois de juillet, l'arrière-ban d'Alençon, aux ordres de M. de la Brizelière, commit, paraît-il, quelques dégâts dans le pays. Au surplus, cette année, ce n'étaient ni le sol ni les eaux de notre province qui devaient servir de théâtre à la reprise de l'interminable duel entre la France et l'Angleterre. Parti de Brest, Tourville s'élança au-devant des forces navales de nos ennemis, tandis que l'Irlande et l'Ecosse livraient leurs plaines et montagnes comme champs de bataille aux troupes du roi et de l'usurpateur hollandais. Nos « armateurs », ainsi qu'on appelait alors nos corsaires, prirent une part brillante à la lutte, et Jean Bart, avec Forbin, protégea nos navires de commerce assez hardis pour sortir du Havre.

Le roi d'Angleterre, qu'on attendait en Normandie depuis deux ans, y débarqua enfin au mois de juillet 1690, mais ce n'était pas le prince d'Orange, c'était, hélas ! le souverain légitime et définitivement battu, Jacques II. De bien grandes illusions s'évanouissaient en France. Après la victoire navale de Beachy-Head, où les Anglais avaient laissé écraser la flotte hollandaise, Tourville était venu prendre au Havre douze cents matelots et y rallier les galères royales. Une descente en Angleterre s'annonçait sous les plus heureux auspices, encore bien que les séditieux eussent fait enlever toutes les bouées de la Tamise. Le peuple de Paris fêtait, le verre en main, la prétendue mort du prince hollandais. Juste au milieu de ces débordements d'allégresse, Jacques II débarqua inopinément à Brest, grâce à un modeste navire de Saint-Malo, et, il faut le reconnaître, sans s'être couvert de gloire dans la vallée de la Boyne. L'intendant de Caen, M. Foucault, se trouvait alors à Thorigny, chez M. de Matignon. Tous deux n'eurent que le temps de réquisitionner les chevaux nécessaires pour le passage de l'infortuné monarque, au-devant de qui ils s'empressèrent de se porter. Ils le rencontrèrent à Villedieu, sous les apparences d'un simple cavalier dont la chaise de poste venait de se rompre. Aussitôt qu'il vit venir à lui ces personnages d'importance, le roi détrôné mit pied à terre comme eux, et leur annonça son intention d'aller coucher dès le soir à Caen. Le lieutenant-général et l'intendant lui représentèrent que la distance était encore bien grande. Finalement, l'ex-roi accepta l'hospitalité improvisée qui lui fut offerte à Thorigny. Chemin faisant, dans la carrosse de Matignon, il raconta ce qui s'était passé à le Boyne, et le fit d'une façon qui étonna quelque peu ses deux auditeurs. « Il paraissait aussi insensible au mauvais état de ses affaires que si elles ne le regardaient point, et racontait en riant tout ce qu'il en savait ». C'était sur le conseil de Lauzun qu'il avait pris la fuite, quoique les deux

tiers de son armée n'eussent pas encore donné. Evidemment Guillaume III, au point de vue intellectuel, était fort supérieur à son oncle.

Sur les huit heures du soir, on arriva à Thorigny, où Mme de Matignon, Mme de Gacé, sa belle-sœur, et d'autres dames de la famille, sans compter Mme Foucault, firent fête à leur hôte royal, dont la philosophie ne se démentit pas un instant. Après une courte promenade à travers le parterre, on servit le souper. « Il mangea fort bien », continue la narration de Foucault; « pendant le repas causa et rit avec les dames, et but et leur fit boire du vin de Saint-Laurent ». Avec Segrais, qui se trouvait parmi les invités dans ce château princier, il s'entretint de l'Académie des sciences de Londres, « et en parla en homme qui connaissait et aimait les sciences ». Au bout d'une heure de conversation, il alla se coucher, se leva le lendemain à cinq heures du matin, entendit la messe et prit la route de Caen en carrosse avec Foucault et Matignon, à qui il ne cessa de parler de son pays et de ses anciens sujets. Toujours persuadé de leur inaltérable affection, il n'imputait son malheur qu'à l'intervention dans ses affaires des troupes venues de Hollande. A Caen, aux approches de la ville, ses compagnons trouvèrent moyen de le laisser seul, et, piquant des deux, mirent tout le monde sur pied. Jacques II rencontra la noblesse à cheval à la porte de la cité, et les mousquetaires faisant la haie dans les rues. Le peuple poussait partout des cris de : Vive le Roi! Le logis de l'intendant se trouvait déjà garni de curieux accourus pour assister à ce spectacle étrange, si longtemps avant Candide. Sa Majesté, une fois de plus, « dîna du meilleur appétit du monde », après quoi elle reçut un délégué des Jésuites, qui lui devaient bien cette consolation. Le malheureux roi, malheureux du reste sans l'être, on le voit, ne tarda pas à prendre la direction de Rouen et à traverser, entre autres, Pont-Audemer, dans la « chaise roulante » de l'intendant,

mise respectueusement à sa disposition. M. de Beuvron, gouverneur du Vieux-Palais, ne lui fit pas moins bon accueil que son collègue en basse Normandie, Matignon. Il se vit conduit à l'abbaye Saint-Ouen, asile essentiellement ecclésiastique. Aucun hommage militaire ne lui fit défaut. Il ne manqua même pas des comestibles d'honneur que la bourgeoisie avait l'habitude de décerner aux monarques de passage. De Rouen il alla coucher à Magny, où l'attendirent les carrosses de la Cour.

Tous les projets de descente en Angleterre, qu'on avait pu élaborer en France, s'évanouissaient provisoirement, malgré la supériorité réelle de notre marine. Le péril prévu des vents d'équinoxe détermina Tourville à ramener au Havre, dès la seconde quinzaine d'août, les galères qu'il avait été y prendre quelques mois auparavant. Au cours de la campagne, il en était encore sorti deux de l'arsenal. Le port, encombré en ce moment d'autres bâtiments, ne put en abriter que onze. Il en restait seize, qui sous les ordres du capitaine de Chazelles, remontèrent le fleuve jusqu'à Rouen. Des salves de victoire y annoncèrent leur arrivée. Un instant, il fut question de leur faire remonter la Seine jusqu'à Pont-de-l'Arche, où Bethomas venait de remplacer Montausier comme gouverneur. Le roi se proposait même de rendre visite à cette division de sa flotte, à la fois maritime et fluviale. Son voyage devait durer six jours seulement, dont deux étaient réservés pour un arrêt à Pont-de-l'Arche. Louis XIV manda son projet au Dauphin, alors sur la Moselle. Toutefois, avant la fin du mois, on reconnut que l'idée n'était pas réalisable, et que les galères ne pouvaient pas raisonnablement s'avancer en amont de Rouen. Elles y restèrent donc depuis le mois d'août, et hivernèrent dans le port. Les galériens, qui y jouaient, bien malgré eux, l'emploi de force motrice, profitèrent industrieusement de ce séjour prolongé. Ils répandirent en ville quantité de marchandises de contrebande, et allè-

rent jusqu'à construire sur le quai, au détriment du commerce rouennais, un certain nombre de loges à usage de boutiques. De là bien des plaintes contre ces forains dangereux.

L'année 1691 n'apporta à la Normandie que peu d'événements ou de soucis d'ordre militaire. Au cœur de l'hiver, le régiment de milice, fourni par la Généralité de Caen, rentra dans ses foyers, réduit au tiers de son effectif par les fatigues ou les maladies. En mars, un ordre du roi convoqua le ban et l'arrière-ban de la noblesse. A partir du mois de mai, deux brigadiers, MM. de Léry et de Zurlauben, se virent désignés pour y commander directement les troupes placées sous l'autorité supérieure des lieutenants-généraux de la province. Ces troupes formaient un camp de quatre mille hommes, fortement établi à la Hogue, et qui aurait suffi pour tenir en respect les forces de Guillaume III, si elles n'avaient déjà été envoyées ailleurs, en Flandre et en Irlande. Tourville occupait victorieusement la Manche, en dépit de l'amiral Russel, tandis que Jean Bart, à Dunkerque, et Duguay-Trouin, à Saint-Malo, couvraient, en quelque sorte, les ailes de son armée navale. Somme toute, aucune opération, aucun contre-coup même d'opération stratégique ne se fit sentir pendant 1691 en basse ou en haute Normandie. Vers la fin de l'année néanmoins, il avait été question d'y déposer une partie des troupes irlandaises qui n'avaient pas cessé, tout l'été, de combattre dans leur pays, pendant que leur propre roi allait se promener à la Trappe, et sa femme aux eaux de Forges. Le successeur de Louvois en tant que directeur-général des fortifications, le Pelletier de Souzy, se préoccupait, ainsi que Foucault, du parti qu'on pourrait tirer de tous ces bras oisifs pour la défense de nos côtes. L'intendant de Caen ne trouvait pas, lui, très heureux l'envoi des Irlandais qu'on prétendait faire à la Hogue. Il demandait seulement, en vue de préserver les travaux,

trois mille hommes d'infanterie française, un régiment de cavalerie ou de dragons. Avec la noblesse, cela suffirait, assurait-il. Au surplus, ce fut de Brest que partit Château-Renaud, chargé de ramener de Limerick les troupes entièrement démoralisées de Jacques II, qui soutenaient sa cause dans de déplorables conditions.

Les quelques milliers d'hommes dont Foucault se contentait pour notre défense territoriale ne pouvaient plus suffire en Normandie l'année suivante. Louis XIV en effet s'était décidé à mettre un terme, par le plus court chemin, à la nouvelle coalition que Guillaume d'Orange avait déchaînée contre lui, en y entraînant sa dupe habituelle, l'Empereur. A cette intention, il prit le parti de replacer, de bon ou de mauvais gré, une épée entre les mains de l'insouciant Jacques II, et de combattre le soi-disant roi d'Angleterre, non plus seulement en Flandre, mais dans son prétendu royaume. Dès la fin de mars, Louis XIV était résolu à avoir en Normandie une armée de vingt mille hommes, dont quatre mille Irlandais. Le maréchal de Bellefont devait la commander en chef avec les appointements des autres chefs d'armée. Le comte de Choiseul, puis le comte de Tessé furent chargés de l'assister en qualité de lieutenant-général. M. de Sébeville figurait parmi les maréchaux de camp. Bientôt même le nombre des Irlandais que devait emmener Bellefont s'éleva à onze mille, qui n'étaient plus sous les ordres de lord Lucan seul, mais aussi de Richard Hamilton. Ces troupes auxiliaires et étrangères ne payaient guère de mine, paraît-il. Les douze bataillons, qui traversèrent Caen en avril 1692 pour gagner le Cotentin, manquaient déjà de bas, de souliers, de chapeaux, voire de linge, ayant vendu celui qui leur avait été donné. Les neuf bataillons et les douze escadrons français qui les accompagnaient faisaient ressortir cette tenue misérable. Le 9 avril, Bellefont, qui n'était point sans redouter que les Anglo-Hollandais nous prévinssent en fait de

descente, prit congé du roi pour se rendre à son poste en basse Normandie. Le 21, Jacques II se dirigea également vers le point où s'étaient agglomérés les restes peu glorieux de son armée. Cette fois, il ne passa pas par Rouen, où venait de se montrer sa belle-sœur, la veuve de Charles II, et d'où, sans doute en prévision de quelque siège futur, on avait expédié quantité d'outils propres à remuer la terre. Après avoir encore traversé Anet et la Trappe, il parvint à Caen le 24 avril, accompagné de Melfort son principal confident, de son fils naturel, le duc de Berwick, du duc de Gordon, et d'un petit état-major d'amis fidèles. Il descendit à l'évêché, où Foucault lui donna à souper, en l'absence de l'évêque. Le lendemain, il se remit en route par Bayeux jusqu'à l'Isle-Marie, résidence habituelle du maréchal de Bellefont, qui ne lui fit pas moins apprécier l'hospitalité normande que Matignon à Thorigny. Il y demeura trois jours, et, le 28 seulement, vint coucher à Quinéville, au bord de la mer. Il y passa ses soldats en revue. Quatre cents bâtiments français louvoyaient en ce moment le long des côtes de la Normandie, et une partie de la cavalerie avait déjà été embarquée au Havre.

Un désastre inopiné, mais surtout fort exagéré, dont le souvenir n'est pas éteint, et qui porta un coup sensible à notre marine, ne tarda pas à faire évanouir en quelques heures les beaux rêves de Jacques II, en même temps que la sécurité de la Normandie. La flotte de Tourville, partie de Brest, avait mission de venir embarquer les quinze ou seize mille hommes qui se proposaient d'aller reconquérir son trône au monarque déchu. Le 29 mai, sur l'ordre exprès du roi, notre grand homme de mer normand, quoique inférieur au point de vue numérique, tint tête toute la journée, à la hauteur de Cherbourg, avec trois mille cent quatorze canons, aux sept mille cent cinquante-quatre bouches à feu des Anglo-Hollandais. A tout prix, ne fallait-il pas débloquer la Manche? Sans perdre

lui-même un seul navire, il leur en fit perdre deux. Par malheur, ses équipages étaient épuisés, sa poudre mauvaise, le vent défavorable. Sans avoir été vaincue, sa flotte, par surcroît, se trouva dispersée à la suite de la tempête. Un port de refuge eût tout sauvé, mais il n'en existait pas encore dans le voisinage. Le « Soleil-Royal », sur lequel l'amiral avait arboré son pavillon pendant la bataille, se dirigea, suivi de deux autres, vers Cherbourg, et, avec ces deux autres, y fut brûlé après une vigoureuse défense. Du moins, Tourville avait-il quitté le « Soleil-Royal » à temps pour tâcher de sauver la flotte de transport destinée à la grande expédition. A la tête de seize vaisseaux de combat, les seuls qu'il eût pu rallier sur quarante-quatre, il fit voile vers la Hogue, où campait le maréchal de Bellefont, et où M. de Combes « avait donné des plans pour faire un port ».

Le gros de la flotte ennemie ne tarda guère à apparaître auprès des redoutes de la Hogue et de la petite île de Tatihou, devant lesquelles deux ou trois cents navires de charge se trouvaient réunis. Un grand Conseil de guerre fut tenu à terre. Tourville débarqua avec ses principaux lieutenants afin d'y prendre part et de consulter le « roi d'Angleterre » ainsi que M. de Bellefont. L'intendant-général de la Marine, M. de Bonrepaus, et jusqu'à M. Foucault, assistèrent à la délibération. Le résultat fut que les vaisseaux de combat resteraient au mouillage, et attendraient l'ennemi pour lui résister jusqu'à l'extrémité. Foucault envoya quérir en hâte tout ce qu'il y avait de poudres en bon état, tant à Valognes qu'à Carentan, de manière que les boulets ne s'arrêtassent pas encore à demi-route du but. Les mesures les plus sages étaient prises, lorsqu'un des navires de guerre, celui de M. de Sébeville, neveu de Bellefont, « vint s'échouer fort sottement sur un rocher assez près de terre », par suite d'une manœuvre maladroite. La résolution primitive de rester au mouillage

fut alors transformée en un ordre d'échoûment général. Rien ne pouvait mieux servir les desseins des ennemis. Une de leurs chaloupes s'avança et mit le feu à la main aux flancs du vaisseau de M. de Sébeville, lequel, penché sur le côté, ne pouvait tirer parti de son artillerie. D'autres chaloupes, anglaises ou hollandaises, arrivèrent bientôt, traînant un brûlot, qui, du reste, demeura inutile. Leurs équipages se contentèrent d'allumer eux-mêmes l'incendie autour de cinq navires gisant également à demi inclinés sur la grève de l'île de Tatihou. Les salves de mousqueterie et même d'artillerie, qui partirent du rivage à leur intention, ne suffirent pas pour arrêter les incendiaires dans leur sinistre travail. Jacques II et M. de Bellefont contemplaient, des hauteurs de la Pernelle, ce désolant spectacle, sans donner d'ordres. On eût dit qu'ils assistaient à « un feu d'artifice pour une conquête du roi », raconte Foucault. M. de Bonrepaus gardait impassiblement la chambre. Le lendemain, à huit heures du matin, les ennemis, complétant leur œuvre trop facile de destruction, embrasèrent les six derniers vaisseaux en détresse du côté de la Hogue. Cette fois pourtant, le chevalier de Gassion fit en hâte dresser une batterie en barbette et leur tua quelques hommes. Pour comble de malheur, les bâtiments éventrés n'ayant point été débarrassés à temps de leurs canons, et ceux-ci se trouvant chargés, un assez grand nombre lancèrent au hasard leurs boulets. Or, le hasard, souvent bien impitoyable, voulut que les projectiles de cette artillerie automatique et aveugle causassent par surcroît des dégats sensibles aux fortifications du voisinage. Démoralisées par l'inexplicable inaction de leurs chefs, nos troupes de terre et de mer, provinciales et irlandaises, ne songèrent plus qu'à piller ou à prendre la fuite.

Jacques II, le 20 juin, traversa de nouveau Caen, ensuite Marcouville, enfin Elbeuf, ayant une seconde fois perdu sa couronne et jusqu'à l'espoir de la reconquérir. L'intendant

Foucault ne rentra dans sa ville que tout juste à temps pour y prévenir certains désordres. La majorité catholique attribuait en effet le désastre de la Hogue à la complicité des calvinistes, qui n'y étaient pour rien, et se préparait à exercer de prétendues représailles contre leurs maisons. La situation n'en restait pas moins grave. Désormais, la Normandie avait cessé d'être à l'abri d'une descente inopinée. Au reste, déjà en juin et en juillet, elle avait eu plusieurs débarquements à subir, mais ces débarquements furent presque sans conséquence sérieuse. Aucun ne paraît avoir amené plus de cinquante hommes à la fois sur notre sol. Il n'en fallut pas davantage pour brûler plusieurs maisons, plusieurs moulins même, dont l'un appartenait à M. de Matignon. On ne paraît pas s'en être beaucoup inquiété à Versailles, car, bien avant la fin de l'année, les troupes du Cotentin étaient « séparées ». M. de Sébeville resta seul à la Hogue, près de ses terres, tandis que M. de Bellefont rentrait dans son château de l'Ile-Marie. Choiseul, lui, s'établit au Havre. Foucault avait proposé qu'on disséminât le long des côtes les troupes réglées en même temps que les milices, afin de prévenir toute surprise sérieuse, telle qu'on pouvait en redouter de ces anciens Français aussi acharnés contre la France que l'étaient Ruvigny ou La Melonière. Heureusement, à Steinkerque, Luxembourg avait sauvé haut la main, avec le royaume, la province dont, depuis la mort des Longueville, il était le gouverneur *in partibus hostium*. Au mois d'octobre, il n'y avait plus en Normandie de détachements de l'armée régulière, et le maréchal de Bellefont avait repris sa place à la Cour.

L'hiver à peine terminé, il devait la quitter de nouveau. Dès le 4 avril, on savait à Versailles qu'indépendamment de son infanterie, il aurait encore quatre mille chevaux, et qu'un nouveau maréchal de camp, M. de Servon, l'irait assister avec Gassion. Les deux lieutenants-généraux de la

province resteraient à leur poste, avec leurs pouvoirs habituels. Le 21 avril, dans la matinée, le maréchal eut, avec le roi, une conférence qui ne manqua pas d'être remarquée, mais de laquelle, en somme, il sortit sans avoir obtenu des ordres positifs. Le 1er mai, onze bataillons prirent la direction de l'ouest, afin de rejoindre les troupes déjà en position. Toutefois, en 1693, le gros de nos forces de terre se fixa d'abord entre Laval et Pontorson de manière à couvrir à la fois la Bretagne et la Normandie, selon la direction que prendrait la flotte anglo-hollandaise. Mais le commandement suprême ne devait plus cette année appartenir décidément à Bellefont. C'était de « Monsieur » qu'il devait recevoir ses ordres immédiats et quotidiens. « Monsieur », c'est-à-dire le duc d'Orléans, se vit en effet, le 3 mai, institué général en chef de toutes les troupes dispersées sur nos côtes, de Dunkerque à Bayonne. Le 28, il quitta Paris pour Vitré, où il comptait s'installer avec son état-major. Pendant ce temps, Matignon reformait à la Hogue un nouveau camp, et Foucault insistait pour qu'on fortifiât l'entrée de la vallée d'Ouve. Au bout d'environ deux mois, les vivres et les fourrages commencèrent à manquer autour de Vitré. Le duc d'Orléans s'avança alors jusqu'à Pontorson, où il attira plus facilement les subsistances des Généralités de Caen et de Rennes. La tentation du voisinage lui permit même de rendre une visite à Saint-Malo. Du reste, les inquiétudes qu'on avait pu avoir au sujet de la Normandie semblaient s'être dissipées, depuis que, vers le milieu de juin, on avait vu défiler en mer l'armée navale des puissances protestantes, cinglant vers l'ouest et le sud. Aucun navire de transport d'ailleurs n'accompagnait cette *armada*, donc, il n'y avait point d'attaque à redouter sur notre littoral. Les amiraux ennemis allaient simplement à la rencontre de Tourville et de d'Estrées au cap Saint-Vincent pour y faire détruire une centaine de leurs vaisseaux,

preuve très claire que la panique de la Hogue n'était pas la fin de la marine française. Jusqu'à la sanglante et glorieuse victoire de Luxembourg à Neerwinde (29 juillet), le roi se montra néanmoins bien aise que son frère demeurât à Pontorson au milieu de ses troupes. Il ne les rappela qu'au commencement d'août. « Monsieur » rentra à Versailles le 12, et ses bataillons allèrent renforcer, les uns, Catinat en Italie, les autres, notre armée de Flandre.

Dès le début de 1694, année fatale, toutes les dispositions essentielles étaient prises. Le maréchal de Choiseul, de nouvelle création, était chargé du commandement militaire en chef et investi même « de l'autorité d'un gouverneur » en l'absence de Luxembourg. Il arriva à Caen un peu avant la fin du mois de mai. Les régiments de Presle, cavalerie, et d'Artois, dragons, avaient été, entre autres, placés sous ses ordres. Une surveillance plus sévère que jamais se trouvait déjà organisée. Pontchartrain, estimant que les courriers ordinaires ne suffisaient pas, s'occupait d'établir un système de signaux diurnes et nocturnes au moyen de feux ou de pavillons attachés au sommet des clochers, afin de signaler l'approche du danger, avec quelques détails sommaires. Cette espèce de télégraphe grossier avait déjà été expérimenté sur le littoral de la Méditerranée. En juin, une tour fut élevée à Port-en-Bessin, de façon à protéger les barques ou les navires qui viendraient y chercher un abri momentané contre les corsaires. Vers le même moment, Vauban, qui s'était déjà acheminé du côté de Brest, et qui avait atteint Saint-Malo, reçut l'ordre de revenir sur ses pas, afin d'inspecter les côtes de la Normandie occidentale. Il se proposa d'abord de repartir « pour Coutances en droiture », puis, de « faire la visite de la côte depuis le Wey jusqu'à la Hogue et Cherbourg, et, de là, de s'en revenir le long de la côte jusqu'à Granville et Saint-Malo », pour reprendre ensuite son voyage interrompu. Toutefois, pressé de gagner le plus tôt possible

Brest, où les ministres français craignaient que ne se portât cette année l'effort principal de Guillaume III, il se contenta de vérifier l'état dans lequel se trouvaient le petit et le grand Bèy, et négligea la Hogue aussi bien que Cherbourg. Il remplaça de son mieux son inspection *de visu,* en expédiant à la Cour « de petites cartes » où il avait tracé le profil des ouvrages à exécuter. On ne manqua pas d'en donner connaissance à Choiseul.

De son camp de la Hogue, celui-ci épiait tous les mouvements des ennemis sur mer. Déjà, un mois avant son arrivée, le dernier jour d'avril, le sieur Ferrand, « capitaine commandant deux cents hommes du régiment des Vosges », en avait prêté la moitié à M. de Blenai, capitaine de vaisseau. Celui-ci, grâce à leur concours, réussit à s'emparer d'une chaloupe qui s'était imprudemment détachée d'un vaisseau de guerre. On sut par les neuf ou dix marins anglais qu'on captura en cette circonstance quelques-uns des préparatifs qui se faisaient en Angleterre. Le 15 juin, Choiseul fut à même d'annoncer le départ de Plymouth de la flotte. Il y ajouta des détails précis, non seulement sur le nombre de ses navires et sur ses troupes de débarquement, mais encore sur les engins de destruction par le feu qu'elle traînait à sa suite : « carcassières », « chaloupes d'une felouque extraordinaire couvertes de planches en dos d'âne,... et remplies de toutes sortes de feux d'artifices », « bateaux couverts de cuivre de deux pieds d'épaisseur, fourrés de liège en dedans et coupés en navette ». Néanmoins, dans l'intérêt des travaux agricoles, le commandant en chef ne se hâta pas de réunir les deux régiments de milice des environs. Bientôt, il lui fut enjoint de Versailles, dès que la flotte « aurait passé la hauteur des côtes de Normandie », de s'avancer avec l'infanterie qu'il avait sous ses ordres jusqu'auprès de Saint-Lô, puis, « de faire marcher la cavalerie et les dragons sur la frontière de Bretagne ». Ces prescriptions se trouvèrent modifiées,

lorsqu'on apprit l'échec des Anglo-Hollandais à Camaret. Barbezieux ordonna à Choiseul, le 30 juin 1694, dans le cas où il aurait effectué son mouvement sur Saint-Lô, de maintenir néanmoins ses troupes aussi près que possible de la Hogue, afin que, « si lesdits ennemis y venaient, ils ne pussent pas avoir un succès plus heureux qu'à Brest ».

Dans la journée du 30 juin, il avait averti lui-même que le gouverneur de Dieppe, M. de Manneville, se plaignait de manquer de beaucoup de choses, de poudre surtout et d'infanterie. Le bataillon de milices bretonnes, qu'on lui avait promis de détacher du régiment de Dufaix, n'arrivait toujours pas. Le 1er juillet, Choiseul réitéra sa demande avec insistance. Le 8 enfin, le bataillon annoncé arriva de basse Bretagne, mais en assez piteux état, « presque tous les hommes sans épée et plus d'un tiers sans mousquet ». M. de Beuvron, à son tour, signala directement à Barbezieux cette situation. Il n'était que temps d'y pourvoir, car déjà l'avant-garde de la flotte ennemie s'était montrée à sept ou huit lieues en mer. Beuvron en avait informé Choiseul assez rapidement pour que, dès le 7, ce dernier pût, de son côté, mander à la Cour que son intention était de ne commencer sa marche que si la descente était avérée, mais qu'alors il irait « en poste ». On pensa d'abord, dans l'entourage du roi, que M. de Beuvron s'était trompé, et, en effet, il semble bien avoir, à l'origine, pris quelques navires lancés en reconnaissance pour l'ensemble des forces navales de l'ennemi. Néanmoins, par plus de prudence, Choiseul s'abstint d'une inspection qui devait le mener jusqu'à Portbail à travers les marécages, et il n'expédia aucune de ses troupes en Bretagne. Mais, bientôt, à partir du 18, il n'y eut plus moyen à Dieppe de douter de l'imminence du danger.

Les Dieppois virent d'abord apparaître en mer, devant leur ville, un navire, frégate ou flûte, accompagné d'un autre bâtiment. Soupçonnant qu'il s'agissait de quel-

que sondage à opérer ou de quelque renseignement à prendre, ils se mirent en hâte sur la défensive. Ils capturèrent même une barque ennemie. Après quoi, suffisamment édifiés sur les intentions qui amenaient les Anglo-Hollandais, ils envoyèrent au plus vite de tous côtés des messagers répandre la nouvelle. Leurs prisonniers ne les avaient point trompés. Les deux flottes anglaise et hollandaise, la première, sous les ordres de l'amiral Barklay, l'autre, commandée par l'amiral van Almonde, ayant quitté le 16 les Cingels sur la côte de Kent, mouillaient le soir devant Saint-Valery sur Somme. Cette double armée navale comprenait quarante-cinq vaisseaux de guerre, sans compter, bien entendu, les galiotes et les vaisseaux plats. Les vents d'ouest, qui vinrent à souffler, retardèrent un peu les amiraux dans leurs évolutions. Aussi n'arrivèrent-ils que le 18, vers cinq heures du soir, « à pleines voiles », à la hauteur de Dieppe. Heureusement, le 19, le 20 et le 21, une tempête violente s'éleva, et tous les vaisseaux se virent condamnés à l'inaction. Les Dieppois profitèrent de ce répit, et firent savoir que, décidément, l'heure de la détresse avait sonné pour eux.

L'émoi fut des plus vifs à Versailles. S'agissait-il d'un projet de bombardement, de descente ou de siège? Ce siège n'offrait que trop de tentations, depuis que la ville se trouvait démantelée, et il était à craindre que Dieppe, une fois entre leurs mains, les Anglais ou les Hollandais ne tentassent de s'y établir à poste fixe. La perplexité était grande. Aussi Barbezieux, par ordre du roi, prescrivit-il une concentration générale vers Dieppe de toutes les troupes disponibles dans les provinces voisines de la Normandie. D'abord, on expédia directement à M. de Beuvron un ingénieur militaire de premier ordre, M. de Lappara. Puis, en même temps qu'on commandait à Choiseul de se rendre en toute diligence sur le lieu menacé, on ordonnait au duc d'Aumont de s'avancer jusqu'à Abbeville avec l'ensemble

des forces qui gardaient le Boulonnais, et au duc de Chaulnes de transférer à Pontorson les régiments préposés à la défense éventuelle de Saint-Malo. Le même jour, le 19 juillet, on écrivit à Vauban d'acheminer de Brest à Pontorson les deux régiments montés de « Verrue » et de « du Plessis ». Le chevalier de Lorraine et le capitaine de Bragelonne, qui se trouvaient aux eaux de Forges, coururent s'enfermer dans la place. Le roi, par surcroît de précautions, n'hésita pas le lendemain à faire partir pour Dieppe plusieurs compagnies de mousquetaires, de gardes françaises et de gardes suisses, qui devaient faire le trajet en quatre étapes. Choiseul, provisoirement, demeura à son poste de la Hogue, parce qu'il estimait que les vents soufflant en tempête protégeaient momentanément la cité en péril. Mais, dès le 19, un ordre lui avait été lancé de Versailles, pour lui commander de porter à Rouen, « à grandes journées » toutes ses forces réunies, infanterie, cavalerie et dragons. Personnellement, il prendrait les devants. Le 23, il écrivit en effet trois fois à la Cour : à trois heures du matin, de Pont-l'Evêque, à dix heures, de Brestot, et, dans la soirée, de Dieppe. Le mal, hélas ! que même avec ses troupes il n'aurait pu empêcher, était déjà accompli.

Au début de la journée du 22, le vent s'était enfin élevé un peu plus vers le nord. Sans perdre de temps, les bombardes s'embossèrent devant la ville. Dès huit heures du matin, les mortiers commencèrent à tirer, et tirèrent sans interruption jusqu'après le coucher du soleil, non pas sur le château, mais sur les maisons, qui étaient à peu près toutes en bois. Aux bombes succédèrent alors les « carcasses », lesquelles aux horreurs de la destruction ajoutèrent celles de l'embrasement. Ce ne fut pas tout. Vers minuit, une sorte de brûlot, contenant une machine infernale, vint tâcher d'obstruer l'entrée du port, mais se heurta, avant d'y pénétrer, à un vieux bâtiment chargé de pierres qu'on y avait coulé à dessein. L'explosion n'en

produisit pas moins un fracas épouvantable. Les Dieppois ne furent vraiment pas heureux dans leur défense. Avant l'attaque décisive, ils avaient eu soin de couvrir leurs habitations de fumier humide, et de se barricader de leur mieux, en dépavant les rues. Mais l'élément calviniste ne cessa pas de les gêner et de les inquiéter, au moins moralement. Ainsi les anciens catholiques accusèrent les « nouveaux convertis » de mettre eux-mêmes le feu çà et là, de l'avoir mis notamment à un petit pont qui reliait le château à l'ancienne citadelle. « Si on les laissait faire », remarquait Beuvron en parlant des anti-protestants, « ils les extermineraient ». Ajoutons qu'un sentiment de terreur facile à comprendre leur fit perdre tout sang-froid, quoiqu'ils eussent pris la sage précaution d'envoyer les femmes et les enfants dans l'intérieur du pays de Caux avec les objets de valeur. En général aussi, ils tirèrent fort mal. Sur quinze cents bombes ou boulets lancés de leurs murs, il n'y en eut que très peu qui ne tombèrent pas au hasard. Bref, ils ne causèrent à l'ennemi qu'un dommage insignifiant. Cette lutte inégale se prolongea durant tout le cours de la journée du 23, et pendant la nuit du 23 au 24. Deux magasins à poudre sautèrent encore cette nuit-là. Quand le retour de l'aube permit aux Anglo-Hollandais de contempler leur œuvre, ils jugèrent sans doute « que leur œuvre était bonne», puisqu'ils se disposèrent à aller la recommencer ailleurs. Quant à une descente, ils y renoncèrent. La vue seule du ban et de l'arrière-ban de la noblesse normande disséminée sur les falaises qui encadrent Dieppe leur avait donné à réfléchir. Le rapport de l'amiral Almonde à Heinsius en fait foi. Laissant Dieppe achever de s'abîmer dans les flammes, les alliés détachèrent quelques navires sur le Tréport, afin de lui faire subir le même destin, et s'acheminèrent vers le Havre, sans négliger au passage Veules et Saint-Valery.

La défense, à l'embouchure de la Seine, fut infini-

ment mieux organisée qu'à Dieppe, et les huguenots y vivaient en bien meilleure intelligence avec les catholiques. Déjà Vauban avait eu soin d'indiquer un certain nombre d'additions urgentes aux fortifications, et, de plus, laissé aux échevins des instructions précises et détaillées en prévision, soit d'une attaque sérieuse, soit d'une simple insulte. Depuis plusieurs mois, les autorités municipales avaient fait emporter au loin les amas de matières combustibles, reconnues à la fois inutiles et dangereuses. De son côté, le lieutenant du roi, M. de Cup, trois semaines auparavant, s'était appliqué à mettre en excellent état une batterie placée au bord de la mer. Les coups de canon, ainsi que les explosions entendus du côté d'Arques, les rapports des pêcheurs et des caboteurs, qui aperçurent à la hauteur de Dieppe un immense brasier brûlant dans les ombres de la nuit, les préparatifs militaires de la dernière heure pris par les magistrats de la ville ou les officiers du roi, avaient suffisamment permis aux Havrais de comprendre quels périls allaient les assaillir à leur tour. L'ingénieur de Combes alla s'y enfermer à temps par ordre du maréchal de Choiseul. Aussi, lorsque l'après-midi du 24, le jour même où elle leva l'ancre devant Dieppe, la flotte anglo-hollandaise se dessina peu à peu au bout de la rade et au nord du cap de la Hève, tous les défenseurs étaient à leur poste, le cœur rempli d'énergie et d'espoir. La portion féminine de la population employa encore la nuit à opérer des déménagements précipités vers la vallée de la Lézarde, non sans avoir été adresser de ferventes prières dans les églises. Le curé de Notre-Dame, l'abbé de Clieu, saisissant au vol l'occasion propice, consacra en hâte la ville entière à la sainte Vierge.

La solennité dominicale du lendemain ne fut respectée que jusqu'au soir, sans doute jusqu'à l'achèvement du prêche. Avant la tombée de la nuit, la canonnade s'engagea régulière entre l'artillerie de la flotte, qui avait

pris position devant la plaine marécageuse de Leure, et celle du Havre, qui, malheureusement, manquait de pièces assez fortes pour pouvoir riposter avec efficacité. La milice bourgeoise fit de son mieux, et même fit bien, car elle laissa le temps d'arriver aux forces de toute espèce massées autour de Dieppe ou tenues en réserve à Rouen. Un canonnier havrais, posté au bastion de Sainte-Adresse, eut la bonne fortune, avec un boulet rouge, de mettre le feu à la soute aux poudres d'une galiote. La galiote sauta, mais ce chef-d'œuvre de l'art ou du hasard était bien loin de compenser les terribles effets produits par le feu des ennemis, qui dura toute la journée du 26 et toute la nuit du 26 au 27, jusqu'à trois heures du matin. Le lundi soir, Choiseul était arrivé de Dieppe avec l'intendant de la Généralité, M. d'Ormesson, amenant deux compagnies de mousquetaires du roi, qu'ils cantonnèrent à Ingouville, et qui reçurent pour mission spéciale de s'opposer à tout débarquement. Un allié puissant survint alors en notre faveur, le vent, qui nous avait déjà été secourable devant Dieppe, et qui, cette fois, eut la marée pour complice. Les bombardes rejoignirent en rade le gros de l'armée navale, mais seulement à titre provisoire. Le 28, dans la soirée, les courants atmosphériques et maritimes étant redevenus favorables, elles vinrent reprendre leur poste, non de combat, mais de destruction, et rouvrirent leur feu, depuis dix heures et demie du soir jusqu'à trois heures du matin. La brise alors tourna à l'avantage des Havrais et leur rendit quelque espérance. Jusqu'au 31, ils ne cessèrent d'apercevoir en pleine mer la flotte ennemie toujours menaçante et ne se décidant pas à mettre à la voile. Elle s'y résigna cependant ce jour-là même, pour prendre la direction de la basse Normandie. On ne parut pas considérer à Versailles les actes de vandalisme commis aux dépens du Havre comme aussi graves que ceux qui avaient été perpétrés à Dieppe. On n'y parla

que de quelques maisons brûlées. Il paraît pourtant que le nombre des sinistres dépassait trois cents, c'est-à-dire presque le quart de la cité.

Le maréchal de Choiseul, laissant au Havre M. de Montpertuis, s'élança sur terre à la suite de la flotte, afin de prévenir de son mieux les effets de sa promenade incendiaire. Il avait déjà pourvu à la défense de Honfleur, des bouches de la Dives et de Port-en-Bessin. Matignon, qu'il avait laissé à la Hogue avec un noyau respectable de troupes, veillait attentivement sur toutes les voiles qu'on signalait à l'horizon. Un officier de marine, M. de Marquessac, posté sur les pittoresques hauteurs de la Pernelle, aperçut enfin le 2 août la flotte ennemie qu'une brise propice semblait pousser vers la Hogue. Pourtant, dès le lendemain, Matignon manda à Barbezieux que, selon toute vraisemblance, elle se disposait à doubler le cap de Barfleur et à gagner la rade de Cherbourg, auquel cas il tâcherait de la devancer, avec un bataillon des milices de Bretagne et le régiment de Presles. Il maintiendrait le reste de ses forces à la Hogue en chargeant M. de Salis de le suppléer. Il se rendit en effet dans la soirée même à Cherbourg. La flotte, néanmoins, défila le lendemain sans coup férir. Une de ses chaloupes perdit son gouvernail; se croyant en face de Jersey, elle s'approcha assez de Flamanville pour que les gens de la « garde-côte », accourus sur le rivage, pussent s'emparer d'un des matelots. On tira de lui quelques renseignements précieux, entre autres, qu'il y avait sept mille hommes embarqués pour une descente, et ensuite que l'armée navale tout entière retournerait en Angleterre, dès qu'elle se serait un peu refaite à Jersey. Le 4, en effet, Choiseul, qui se trouvait encore à Caen, apprit qu'elle faisait voile décidément vers le nord, quoique le vent lui eût permis de renouveler ses anciens exploits. Heureusement, on avait fait bonne garde tout le long de notre littoral.

On se garda bien cependant d'y désarmer immédiatement quoiqu'on sût pertinemment que Barklay et Almonde eussent, de Jersey, regagné la baie de Sainte-Hélène, dans l'île de Wight. Au milieu d'août, Choiseul « pressait toujours l'achèvement des tours de la Hogue et de Tatihou », confiées aux talents de M. de Combes, qui venait d'en improviser trois depuis Quinéville. Le bruit se répandit à ce moment que cinquante des navires entassés à Sainte-Hélène devaient appareiller à destination de Cherbourg et de Saint-Malo, mais qu'une forte brume les empêchait de partir. Un retour offensif était donc à redouter. Toutefois, dès qu'on connût, à n'en point douter, que les vaisseaux de Guillaume III avaient fait leur apparition aux Dunes, c'est-à-dire avant la fin du mois d'août, la vigilance du gouvernement de Versailles crut pouvoir se détourner de la Normandie. Les gardes françaises, qui devaient demeurer au Havre et à Rouen jusqu'au commencement de septembre, reprirent, en compagnie des mousquetaires et des Suisses, la route de Paris, tandis que l'orage anglo-hollandais s'abattait sur Dieppe, Dunkerque, puis sur Calais. Le ban et l'arrière-ban de la noblesse demanda son congé, la coutume, disaient-ils, étant de les renvoyer le 1er septembre. Le 29 août, Choiseul, désireux de reparaître à la Cour, proposa un de ses meilleurs lieutenants, M. du Refuge, pour commander pendant l'hiver en basse Normandie. Dans la haute Normandie, on se tenait toujours sur le qui-vive. Des escadrons de cuirassiers battaient incessamment l'estrade, de Saint-Valery à Pourville, prêts à se porter à bride abattue partout où ils soupçonneraient des préparatifs de débarquement. L'hiver lui-même ne mit pas un terme à ces sages alarmes. Le marquis de Beuvron, en décembre, dut organiser sur les falaises du pays de Caux le service de sûreté déjà mis en pratique par Choiseul. Un homme fut aposté en sentinelle dans le clocher de chaque paroisse riveraine de la mer, tandis que, dans le

village même, trois villageois armés de fusils se tenaient prêts, à toute heure du jour ou de la nuit, à courir partout où se montrerait une barque suspecte.

La campagne de 1695 s'ouvrit, comme celle de 1694, par le départ de Choiseul pour la Normandie. Seulement, ce départ eut lieu dès le mois de février, ce qui n'empêcha pas les ennemis de mettre pied à terre en avril aux îles Chausey, en face de Granville. Les pouvoirs militaires du maréchal devaient s'étendre également à la Bretagne, où Vauban le seconderait à Brest, et Polastron, à Saint-Malo. Ce ne fut toutefois qu'en juillet, le 14, que les Anglo-Hollandais y vinrent renouveler leur œuvre de destruction à distance. Ce travail terminé sur le sol breton, ils détachèrent une partie de leurs forces en vue de bombarder à son tour Granville. Un officier, nommé Richard, et qui n'était sans doute qu'un ancien Français, fut délégué par l'amiral Barklay pour cette opération. Elle commença le 18 à neuf heures du matin. Un vent complaisant du sud amena au point voulu les neuf vaisseaux de guerre et les neuf galiotes à bombes que commandait Richard et qui mouillèrent hors de la portée du canon. Leur feu se prolongea jusqu'à six heures du soir ou environ, et on évalua à cinq cents le nombre des bombes ou « carcasses » qu'ils projetèrent sur la ville. Les Granvillais ne disposaient que de quelques canons placés, sur les indications de Vauban, dans une vieille redoute à l'extrémité du roc. Un ancien garde du corps, M. le Pellier-Dumanoir, en tira le meilleur parti possible. Le capitaine de vaisseau de Languillet et son enseigne assistèrent bravement le marquis de Canisy, chargé de diriger la défense générale. M. de Luc, que Choiseul expédia en hâte de Saint-Malo, se vit poursuivi en mer par une chaloupe ennemie et n'atteignit le but qu'un peu avant quatre heures du soir, au moment où un coup de canon convenu allait faire lever l'ancre aux ennemis. Une de leurs galiotes, la première pré-

cisément, avait été « incommodée », dit M. de Canisy dans son rapport, et obligée de se retirer dès le début. Dans Granville, il n'y eut pas plus de six maisons endommagées, très peu de tués et de blessés. La légende locale prétend même que le nombre des morts se réduisit à un : une pauvre femme qui enfournait son pain dans une boulangerie. Quelques matelots, déposés un instant à terre, brûlèrent aussi, paraît-il, dans le faubourg trois ou quatre maisons couvertes de paille. Les ennemis étaient parfois accusés de jeter leurs guinées pour briser nos carreaux.

De nombreuses voiles couvrirent bientôt la mer vers le nord. M. de Canisy s'empressa d'aller les attendre à Cherbourg, où il rencontra à leur poste Foucault et Matignon, accourus au bruit des événements de Granville. Il fit mettre bien vite toutes les batteries en état, et en ajouta en hâte trois « petites nouvelles », afin de préserver un nombre considérable de navires de commerce qui étaient venus s'échouer à l'entrée du port. Le 20, la flotte passa en effet devant Cherbourg, mais ne s'y arrêta pas. Ce même jour, Louis XIV avait manifesté hautement son indignation en sortant du Conseil. « Les ennemis », avait-il déclaré, « feront tant qu'ils m'obligeront à bombarder quelques-unes de leurs meilleures villes ». Les ennemis, en effet, ne craignirent pas de le pousser à bout. Au commencement d'août, ils bombardèrent Dunkerque. Le roi, dans l'espoir qu'une diversion semblable ferait d'ailleurs lever le siège de Namur, ordonna à Villeroy d'user à Bruxelles du même procédé. La population bruxelloise se trouva ainsi victime par contre-coup de la sauvagerie des puissances maritimes. Sauf à Cherbourg, Guillaume III avait fait écraser de ses projectiles embrasés à peu près tous les points habités et facilement accessibles de notre littoral. La Normandie avait, pour cette fois, payé largement sa dette au royaume.

On ne s'en montra pas moins vigilant à Versailles afin

de la mettre à l'abri de nouveaux malheurs, principalement d'une descente. Le 1er avril 1696, le roi s'entretenait longuement dans son cabinet avec le maréchal de Joyeuse, qui, cette année, au lieu d'aller en Allemagne, était appelé à remplacer Choiseul à la Hogue et dans tout le reste de la province. Vingt jours plus tard, il recevait l'ordre de se trouver sans faute à la Hogue dès le commencement de mai, ainsi que les deux lieutenants généraux de la province, MM. de Beuvron et de Matignon, hôtes comme lui de la Cour. Le 1er mai, en effet, Joyeuse, quoiqu'il vînt de faire une chute assez grave, prit congé du monarque, et traversa Caen avant le 10, en compagnie de Matignon. Ses autres suppléants devaient être le marquis du Refuge, lieutenant-général, M. de Harlus, maréchal de camp, MM. de Lamare et du Perrier, tous deux brigadiers d'infanterie. Son petit corps d'armée se composait de quatre régiments à pied, plus un de cavalerie et un de dragons. Le ban et l'arrière-ban avaient derechef été convoqués pour le 15. La noblesse répondit à l'appel et s'assembla le 18 dans les plaines de Carpiquet, où il lui fut simplement prescrit de se tenir prête au premier avis. Au commencement de juin, cent cinquante gentilshommes du Berry se présentèrent également à Caen et se virent réexpédiés sur la Hogue, quoiqu'en « fort mauvais équipage », ainsi qu'une modeste délégation de la noblesse du Dauphiné. Quelques personnages soi-disant bien informés prétendaient voir dans cet embryon de concentration militaire l'indice certain d'un débarquement projeté à bref délai en Angleterre. Le fait est, comme l'écrivit plus tard Foucault, « qu'il ne se passa rien de particulier sur les côtes de la Normandie pendant cette campagne ».

SEPTIÈME CAUSERIE

Paix de Ryswyck. — Secours aux villes bombardées. — Reconstruction de Dieppe. — Craintes et menaces de famine. — Recrudescence des haines religieuses. — Guerre de la succession d'Espagne. — Défense des côtes organisée dès 1702 et 1703. — Alerte donnée par l'amiral Byng en 1708 à la Hogue. — Dur hiver de 1709. — Disette et émeutes. — Part prise par Mesnager à la pacification d'Utrecht. — Malheurs de la fin du règne.

La défection du duc de Savoie et le traité de Vigevano avaient été, le 7 octobre 1696, le premier gage de la paix générale. On en célébra le bon augure en Normandie, notamment à Rouen. A Caen, il y eut un *Te Deum,* en même temps que d'autres cérémonies, tant religieuses que militaires. « MM. les officiers municipaux, le 30 septembre, allèrent mettre le feu à un bûcher placé dans le milieu de la place Saint-Pierre, au bruit des tambours, des trompettes et de la mousqueterie. » Ces démonstrations d'allégresse se reproduisirent et se multiplièrent à plus juste titre encore l'année suivante, aux approches de la paix véritable. La prise d'Ath et celle de Barcelone, le 1er août et le 9 septembre 1697, devinrent pour les Rouennais l'occasion d'actions de grâces et de réjouissances populaires. Le marquis de Beuvron, en sa qualité de lieutenant-général du roi en Normandie, prit la peine d'informer les Havrais de la bonne nouvelle définitive (20 septembre). « Après la lecture des lettres royales et la proclamation de la paix au

sein de l'assemblée générale, le maire, les échevins et le procureur-syndic, précédés des tambours, des sergents revêtus de leurs cottes d'armes et munis de leurs baguettes fleurdelysées, escortés par un détachement de la milice, se rendirent solennellement sur la place d'armes, sur celle dite de Cannibale, devant la grande porte de l'Arsenal, puis, sur le grand quai, et, à chacune de ces stations, le greffier de l'hôtel de ville réitéra au peuple la publication de la paix à haute et intelligible voix. » A l'issue du feu de joie classique, un banquet de gala rassembla les principaux magistrats dans l'édifice municipal, tandis que les voies publiques s'enguirlandaient d'emblêmes patriotiques et d'illuminations improvisées. Le retrait immédiat des compagnies qu'on avait envoyées pour sa protection ne fit pas moins plaisir à la population havraise. Il en fut de même pour la dislocation et le rapatriement définitif des milices réquisitionnées en général dans nos grandes circonscriptions administratives. Celles de basse Normandie arrivèrent à Caen vers la Toussaint. On les y désarma, après quoi on plaça sous bonne garde leurs fusils à l'hôtel de ville.

Restait à réparer du mieux possible les malheurs de la guerre. En ce qui concernait le Havre, le mal causé était loin de présenter une irréparable gravité. Les échevins havrais n'avaient pas d'ailleurs différé de faire parvenir à leur gouverneur particulier, M. de Beauvilliers, un procès-verbal relatant les dommages éprouvés par leurs concitoyens. Le duc, dès le 6 août 1694, leur avait promis qu'il serait sérieusement tenu compte de ce procès-verbal, quoique les dégâts eussent été assez amoindris à la Cour. Par surcroît, Pontchartrain se préoccupa réellement des moyens pratiques de prévenir le retour d'un bombardement analogue. Un de ses parents, le « mestre de camp » Phélippeaux, vint même au Havre à cette occasion dans le courant du mois. Mais Beauvilliers ne put pas se montrer

fort large en fait de canons et de mortiers, « vu l'état présent des affaires ». Le trésor royal était épuisé, et force fut au Havre de se tirer à peu près tout seul d'embarras. Néanmoins l'intendant d'Ormesson prit sur lui de suspendre dans la cité la levée de la capitation. D'autre part, un arrêt du Conseil de 1696 déchargea de toutes taxes les terres et les maisons possédées au Havre en franc-alleu.

La contribution de l'Etat et de la province à la réfection de Dieppe fut autrement importante. C'est que Dieppe aussi avait autrement souffert. A la vérité, il n'y était mort, d'après M. d'Ormesson lui-même, que cinq ou six personnes, et une douzaine avaient été blessées. Mais, malgré les efforts des paysans appelés par le tocsin de toutes parts, l'incendie, allumé le 22 juillet, n'était point encore éteint le 26, les maisons se trouvant toutes construites en bois. Les trois quarts de la ville, au dire de l'intendant, étaient détruits. Il ne restait à peu près d'intact que le château, le port, la jetée et les deux faubourgs. Le centre, autrement dit le gros de la cité, avait péri dans les flammes. L'archevêque de Rouen, en raison des droits temporels de son archevêché sur Dieppe, et comme « seigneur de la plus grande partie de la ville », fut un des premiers à venir constater par lui-même l'immensité du désastre, un peu trop atténué à Versailles, en revanche beaucoup trop célébré en Hollande. Les catholiques, exaspérés de plus en plus contre les calvinistes, avaient fini par en « jeter à l'eau » un certain nombre, malgré les menaces des officiers de toute sorte. Les plus modérés, en même temps que les plus pratiques, s'étaient bornés à adresser au roi leurs doléances et, à la fois, leurs espérances. Ils promettaient, s'ils obtenaient des dégrèvements, de rebâtir leur cité, et même « mieux qu'elle n'était ». Leurs prières furent prises en considération. Mais ils avaient voulu d'abord « faire trop grand ». Ils avaient rêvé, dans le premier moment, de réédifier une ville toute neuve au

milieu des prairies qu'arrose le triple cours d'eau des vallées réunies. Un ingénieur, M. Perronel, fut même envoyé pour étudier ce projet sur les lieux. Non seulement les Dieppois eussent vécu désormais à l'abri des bombes et des boulets, mais encore ils auraient pu s'enorgueillir d'habiter une cité aussi vaste que Rouen, tirée au cordeau et ornée à son centre d'un hôtel de ville monumental. Par malheur, il eût fallu déserter les vénérables églises demeurées debout au milieu de la catastrophe, parce qu'elles étaient en pierres. On eût été obligé de bâtir de nouvelles habitations sur des terrains marécageux et malsains. Enfin, les barques des pêcheurs n'auraient remonté que difficilement jusqu'aux logis privés. Finalement, on se contenta de réédifier, mais cette fois en briques, pierres et cailloux, les maisons familiales des catholiques ou des protestants que Sa Majesté Guillaume l'Incendiaire avait jugé à propos de raser. Après avoir mûrement examiné les nouveaux projets, le roi, au sortir de son Conseil, fit savoir en septembre aux intéressés, par M. d'Ormesson, que ceux-là qui relèveraient leur habitation sur son ancien emplacement seraient exemptés, pendant une période de dix années, d'à peu près toutes les charges mises d'ordinaire à leur compte. Divers arrêts du Conseil prolongèrent cette immunité générale jusqu'en 1711. On abandonna en outre, plusieurs années de suite, le haut bois des forêts domaniales d'Arques et d'Eawy, voire le produit de la vente totale des bois, aux trois cents premiers Dieppois qui entreprendraient de relever leurs murs héréditaires. En 1695, le bénéfice d'une foire franche fut par surcroît accordé à la ville. Pour ajouter encore à ces largesses, on lui promit qu'elle prélèverait, sur les trois Généralités de Normandie, une somme de soixante mille écus, pour aider au rétablissement de ses murailles d'enceinte. Indépendamment de décisions de faveur relatives à la pêche, de nombreuses ordonnances administra-

tives corroborèrent l'arrêt du 8 mars 1695. Elles secondèrent les efforts des Dieppois, que dirigea, sans grand profit pour l'esthétique, un ingénieur qui n'était pas un architecte, M. de Ventabren. D'après son rapport d'octobre 1700, « il y avait eu dans l'année plus de cent trente maisons bâties sur rue, les principales étaient presque entièrement rebâties, et il n'y avait que les endroits reculés qui languissaient ». La ville renaquit ainsi comme sur ses propres ruines, mais sans se modifier ou s'agrandir. Evidemment, elle avait espéré mieux.

En dehors de ces deux cités, particulièrement éprouvées, la province entière avait subi un ralentissement considérable dans son progrès vers le bien-être matériel. Un peu plus tard, Vauban fut envoyé derechef en Normandie, moins pour y pourvoir d'avance aux éventualités des guerres futures que pour y surveiller la réparation des dommages soufferts. Il ne loua pas, paraît-il, le goût artistique de M. de Ventabren. Il rêvait, pour Dieppe, qu'il appelait « la nourrice de Paris pour les jours maigres », une prospérité égale à celle de Saint-Malo. Les six jours, que Vauban avait passés au Havre en décembre 1694, et pendant lesquels les échevins n'avaient cessé d'admirer son activité, n'étaient pas déjà sans les avoir rassurés pour l'avenir. Quand il revint, en 1699, inspecter la haute et la basse Normandie au point de vue militaire, il ne se contenta pas d'aller voir à Rouen et à Dieppe où en étaient les travaux de réfection. Il passa aussi plusieurs jours à la Meilleraye, chez M. et Mme de Beuvron, puis se rendit à Caen, où il étudia une infinité de questions avec M. Foucault. Il ne s'agissait pas uniquement de la remise complète en état défensif des fortifications du Mont-Saint-Michel, fortifications qui avaient été déjà à demi ruinées. Il se trouvait aussi sur le tapis une foule de projets concernant l'assainissement ou la viabilité de la région. M. Foucault avait pour l'assister dans ces vues

d'amélioration publique « l'ingénieur de la province », M. de Combes, en compagnie duquel nous le voyons, dès 1698, se transporter sans cesse d'un point à un autre, afin de se rendre compte des problèmes à résoudre, particulièrement à propos de Cherbourg. Vauban retourna à Versailles par Gaillon, où M. de Ventabren le conduisit. Ce voyage marque la date de la reprise générale du travail et de la vie régulière en Normandie.

Les bombardements à longue portée et la frayeur des débarquements inopinés sur un point imprévu ne s'étaient pas trouvés les derniers maux dont la Normandie avait eu à souffrir par suite de l'usurpation du prince d'Orange. La famine était venue s'ajouter aux fléaux qu'engendre la guerre. La situation anormale et, en somme, très désavantageuse de notre province à cet égard, la complexité et les rivalités qui y entravaient l'action de la police administrative, l'aveugle exaspération des masses populaires décuplant le danger et imputant à la richesse d'autrui les terreurs nées en partie de leur imagination, telles étaient, avec l'état rudimentaire de l'économie politique, les principales raisons de ce péril social. Nous voulons simplement indiquer, à l'aide de quelques jalons, la série des séditions agraires qui entretinrent en Normandie presque continuellement une sorte de petite guerre du paupérisme. La récolte de 1692 avait été si mauvaise que le blé avait enchéri dans des proportions exorbitantes pour l'époque. Le 18 avril 1693, il monta à quinze livres la mine. On vint prévenir au Palais le premier président, M. de Montholon, que plus de deux cents habitants se présentaient pour lui signaler cet état de choses. Le haut magistrat causa avec eux et admonesta en leur présence les gardes-boulangers, jugés coupables d'une faute professionnelle. Bientôt, ce fut un attroupement de six cents nécessiteux à la Basse-Vieille-Tour. Diverses mesures de police furent prises ou réformées. Quelques jours plus tard, M. de

Beuvron était occupé à parcourir le pays de Caux et à en scruter toutes les misères. Celui même qui possédait de l'argent ne se tenait pas pour sûr de ne pas mourir de faim. A défaut de pain, on s'alimentait avec du son bouilli dans de l'eau mêlée d'un peu de lait et aromatisée de cresson. D'autres dévoraient des fragments de chair provenant d'animaux, sains ou malsains. Aussi çà et là vit-on se développer une sorte d'épidémie perfide, attribuée à la mauvaise qualité encore plus qu'à l'insuffisance de la nourriture. Des quêtes régulières et réglementaires, espèces d'abonnements exigés des plus aisés, fournissaient des secours à la charité. Pendant que le dévouement de chacun s'efforçait d'alléger les maux de tous, quantité « de barques cabotières » encombraient tranquillement le cours de l'Eure, attendant une hausse nouvelle des prix, soit à Chartres, soit à Rouen. A la fin, des émeutes se produisirent le long de la rivière; les blés qui la descendaient enfin pour aller se vendre à Rouen furent pillés, et la maréchaussée, avec adjonction de troupes, ne fut pas de trop pour rétablir l'ordre. On comprend, après cela, que, lorsque le duc d'Orléans gagnait Pontorson avec trois de ses favoris, « chacun d'eux avait un sac de mille livres en pièces de trente sols ou en écus dont il ne restait rien à la fin de la journée ».

La moisson de 1693 ne valut pas mieux que celle qui l'avait précédée. Aussi les occasions de troubles et les troubles eux-mêmes ne manquèrent pas. Vers Pâques, le pain avait monté d'un sol la livre ; six mille indigents ou paraissant tels se rassemblèrent au Palais de justice, pour apitoyer les magistrats. Ceux-ci démêlèrent assez vite que ce n'étaient pas là « de véritables pauvres, mais la plupart « des jeunes gens forts et vigoureux, qui peuvent être « animés par quelques personnes mal intentionnées ». Et en effet ils se proposaient le pillage de la maison et des magasins du sieur Le Gendre, qu'ils prétendaient rendre responsable de la hausse. Grâce à l'intervention de deux

Compagnies de la ville, le dommage se borna à quelques pierres jetées à un « enquesteur » et au sac de trois boulangeries. Des placards menaçants, portant la défense de s'attrouper, contribuèrent à rétablir le calme. Dans la banlieue, il fallut user d'autres moyens. Les forêts voisines, principalement celle de Roumare, recélaient quantité de rôdeurs masqués et armés qui volaient impunément tout le monde et avaient déjà tué plusieurs personnes. Les chefs de la maréchaussée furent chargés d'en délivrer le pays; la plupart des coupables furent en effet pendus ou roués, et les voitures de grains ne traversèrent plus les bois que sous la protection d'une bonne escorte. C'est ce défaut d'escorte qui avait en grande partie causé le mal, car on aurait pu faire entrer beaucoup plus tôt les amas considérables de blés achetés depuis plusieurs semaines à Saint-Malo pour le compte des marchands rouennais. Au commencement de juin, Le Gendre et ses confrères en avaient environ cent navires au Havre. L'approvisionnement désormais était assuré. Une autre ressource, celle du travail, fut mise en même temps à la disposition des pauvres. On avait décidé, dès la fin de mars, qu'il se ferait « un ouvrage et chemin public depuis la porte de « Guillaume Lion jusqu'à l'église Saint-Paul », selon le pouvoir de la ville. M. d'Ormesson, l'intendant, s'éprit bien vite de ce projet, à supposer qu'il ne l'eût pas suggéré. Il s'agissait, en réalité, de commencer la route définitive de Paris et, du même coup, de terminer les quais. De plus, on assurait l'existence des gens sans travail, à qui on promettait une livre de pain et deux sous par jour, sur le simple certificat de leur curé.

L'agriculture fut infiniment plus heureuse les années suivantes. Le Gendre, qui avait opéré des achats en Suède, se vit réduit à garder ses céréales dans ses greniers où elles se mirent à pourrir tout doucement, pour le compte de ses correspondants.

Une autre question embarrassait continuellement les intendants. L'abondance de l'année permettait-elle ou non de tolérer la fabrication et la sortie de l'amidon? le moindre achat de blé pouvait donner lieu sous ce prétexte à une émotion populaire. A Saint-Valery, un marché fait par un simple boulanger avec un munitionnaire suffit pour en provoquer une en juillet 1696. Vers la fin de 1698, un chargement de grains fut pillé à Cherbourg sur le port même. L'officier royal, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, se vit maltraité, le 15 décembre, pour avoir fait procéder à l'embarquement de blés. Un peu plus tard, même genre d'événements à Quinéville. Il était bien dur en effet de voir sans cesse, de nos côtes, les Anglais et les Hollandais promener leurs navires pour y répartir aux autres nations toutes les moissons de la terre. Dans nos grandes villes on continuait à faire partout de son mieux. On vendait à bas ou à vil prix le blé aux indigents. A Rouen, la municipalité fit vendre soixante muids de ses blés « sans proclamations, aux pauvres valides de l'Hôpital, à raison de vingt-huit livres le muid ». Bien entendu, on continua de travailler activement « au chemin neuf ». Par suite de réclamations, le travail se trouva même doublé. Il fut convenu en effet, pour qu'il ne restât pas inutile au public, qu'il serait complété, par la construction d'un pont sur la rivière d'Aubette, « depuis la tour Guillaume Lion jusqu'au canal de la Seine ». L'emploi de la main-d'œuvre ne manqua donc pas dans notre province pendant les hostilités.

A ces malheurs d'ordre public succéda, dès la fin des hostilités, un redoublement de rigueurs contre les protestants. Brousson, en pleine guerre, était venu, au vu et su des autorités royales, mener une véritable campagne en Normandie. « Tout le peuple », écrivait-il, « vit en liberté chez soi, lisant la parole de Dieu et chantant des psaumes. On ne force personne d'aller à la messe. Aussi personne n'y va-t-il depuis longtemps ». Deux ans plus tard, l'inten-

dant confirmait cette situation, en particulier pour Mortain et pour Coutances. Dès 1692, Pontchartrain avait recommandé à Foucault « de répandre des bruits que les ordres sont de châtier sévèrement, mais d'éviter autant qu'on le pourra de le faire ». Après la paix, cette tolérance était plus difficile. L'opinion publique réclamait une expiation pour la guerre faite à coups de boulets rouges et de machines incendiaires par le prince d'Orange. Par malheur, l'expiation, comme toujours, retombait exclusivement sur des victimes obscures, qui n'avaient d'autre tort que d'être les coreligionnaires d'un souverain étranger, dont nul, remarque Voltaire, ne pouvait affirmer qu'il eût une religion quelconque. Un malencontreux édit du 28 décembre 1698 acheva de tuer en France le peu qui restait nominalement de liberté de conscience. Les Juifs seuls n'y étaient pas compris, ce qui prouve bien quel tort la politique internationale causait ici à la religion. Au surplus une sorte d'amnistie rouvrit pendant six mois aux fugitifs les portes de leur patrie avec promesse de la restitution des biens confisqués, pourvu qu'ils abjurassent dans le même délai. A Rouen, à Caen, à Dieppe, on promit de ne pas revenir sur le passé à cet égard. On ne chercha à entraver les ventes de meubles et d'immeubles que dans la mesure où il le fallait pour empêcher les « opiniâtres » de nuire intentionnellement à leur pays en le quittant. Si certains d'entre eux se virent privés de quelques charges libérales, il fut rare qu'on ne leur permît pas de se rendre acquéreurs pour eux-mêmes des offices de création récente. La consigne donnée en général aux fonctionnaires et aux ecclésiastiques fut de ramener ceux qu'on regardait comme des égarés par la douceur et par la charité plutôt que par la délation ou toute autre voie odieuse. L'évêque de Bayeux prit tout à fait à cœur ces moyens de conviction. Ils lui semblaient plus que suffisants pour venir à bout de dissidents qui n'étaient pas plus de deux cents dans les cent quatre-vingt

et quelques paroisses de son voisin Huet, à Avranches. Non seulement un certain nombre de missionnaires spéciaux, et en souliers, ceux-là, tels que le « sieur Grancolas » vint à Caen « prêcher la controverse » aux religionnaires, mais M. Foucault tint à leur refaire de nouvelles homélies bien administratives dans la chapelle même, un peu profanée, de M. de Nesmond. A Rouen, l'archevêché organisa également de son mieux un service de conversions en grand et définitives. Les pratiques de beaucoup les plus odieuses furent les rapts d'enfants. Pendant quelques années, c'en fut fait du pouvoir paternel dans les familles protestantes. Il y avait longtemps que Mme de Maintenon en avait donné un triste exemple dans la sienne. En cinq ans, de 1693 à 1698, il était entré aux « Nouvelles-Converties » de Caen sept jeunes filles mineures. En 1699, il y en entra treize, parmi lesquelles on en comptait de majeures, et, en 1700, quatorze, dont une femme mariée. Il convient d'ajouter que, comme autrefois, les plus âgées se voyaient souvent relâchées brusquement, et que les plus jeunes ne se privaient pas du plaisir d'escalader un mur de jardin, pour retourner chez leurs parents.

La guerre dite de la succession d'Espagne suivit bientôt celle qu'on pourrait appeler de la succession d'Angleterre. Cette nouvelle lutte ensanglanta pendant douze ou treize ans les deux continents d'Europe et d'Amérique, mais du moins elle épargna le sol normand. Des préparatifs de défense énergique suffirent pour le préserver. Avant même que les premiers coups de canon ne fussent tirés, la situation périlleuse du Cotentin et la nécessité de le bien occuper, afin de prévenir l'éventualité d'une descente, formaient un sujet de préoccupations sérieuses à Versailles au printemps de 1702. Le roi n'attendit pas une déclaration de guerre pour expédier les deux cents mousquetaires gris et noirs qui, à la fin de juillet, traversèrent Caen. Ils allèrent se poster à la Hogue, où ils furent

bientôt rejoints par trois cents bourgeois bien armés et équipés de cette ville. Depuis trois mois, tous les quinze jours, « il partait des campagnes des détachements des paroisses, commandés par des gentilshommes ». Ces détachements ne cessaient de se relever les uns les autres. M. de Matignon, dans la basse Normandie, avait présidé à cette organisation. Tant bien que mal, il avait tiré de la noblesse et des milices un corps respectable de vingt-huit bataillons, plus vingt escadrons. Une petite phalange de cent vingt gentilshommes à pied se chargea du service de l'artillerie. Le tout fut enrégimenté, la cavalerie avec le nom des principales villes qui la fournissaient, l'infanterie, sous ceux de ses colonels. Un certain nombre de ces officiers improvisés reçut même un brevet de brigadier. Quatre maréchaux de camp, MM. du Rozel, de Romainville, d'Artagnan et de Rigauville secondaient Matignon. Sur les deux rives de la Seine, M. de Beuvron avait aussi formé plusieurs régiments qui gardèrent les côtes durant tout l'été. Un officier d'un rare mérite, ancien major-général du régiment de Normandie, qui servait comme diplomate dans ses moments perdus, Nicolas Lesdo de la Rivière, sieur de Digulleville, avait été rappelé dès cette année de l'Allemagne, pour remplir les fonctions d'inspecteur-général des milices de notre province. Cette démonstration suffit provisoirement à conjurer tout péril. Vers la fin de septembre, les mousquetaires eurent la satisfaction de traverser de nouveau Caen pour retourner à Paris, et les milices locales rentrèrent pareillement dans leurs foyers après une campagne utile, quoiqu'en apparence négative.

« Toute l'année 1703 », écrivit Foucault, « se passa en basse Normandie à lever des milices et à les équiper ». M. de Montault avait mission de les « dresser », et il s'acquitta à souhait, paraît-il, de sa tâche. Il fit même imprimer à Caen un « règlement » pour mettre ses recrues au fait « des évolutions et de la discipline ». M. d'Aigremont,

lui, avait reçu de M. de Matignon la tâche de former au rude métier de la guerre deux compagnies de jeunes gentilshommes levés dans la Généralité de Caen. M. de Gratot en avait organisé pour son propre compte une autre, dont M. de Canisy lui demanda de partager le commandement. Cette compagnie, entretenue aux frais de la province, semble avoir assez mal tourné, à cause de l'avarice du capitaine. Le fils de Matignon, le comte de Thorigny, avait mis sous les armes, pour sa part, un régiment complet. M. de Montaigu, qui n'avait pas encore servi, se proposait également d'en mettre un sur pied, à ses risques et périls. Toutefois, son inexpérience pouvant compromettre la réputation des armes du roi, on ne put lui accorder l'autorisation sollicitée. M. de Beuvron, toujours assisté par de Digulleville, réussit à équiper dans la haute Normandie jusqu'à neuf régiments de milices. Il est à croire que la coalition fut mise au courant de ces mesures de précaution par ses espions ordinaires. Ses navires, en tout cas, durant cette année, se contentèrent de croiser à distance de nos côtes, et « de brûler quelques mauvaises maisons, sans entreprendre de descente ». Néanmoins une flottille marchande, qui portait de Normandie à Brest, des agrès, du vin et des eaux-de-vie, se vit obligée de chercher un abri dans l'anse de Saint-Jean-le-Thomas, près du Mont-Saint-Michel. Elle était escortée par deux frégates, mais les forces qui lui donnaient la chasse étaient supérieures. Finalement, elle fut brûlée dans son refuge.

Pendant quatre ans, nulle menace sérieuse ne se produisit; il n'y eut de combats qu'entre les corsaires se poursuivant le long de nos côtes. En 1708, survint une alerte d'un autre genre, qui prouva la sagesse des dispositions prises de longue date. Au moment où, d'après quelques courtisans, l'artillerie de Lille venait troubler de ses échos lointains la sérénité du parc de Versailles, la flotte de l'amiral Byng partit des Dunes et mouilla d'abord entre

Ambleteuse et Boulogne. Le 15 août, cinquante chaloupes soutenues par trois frégates s'approchèrent de Vimereux. Les milices du Boulonnais accoururent en hâte, et les déterminèrent à s'éloigner. L'amiral Byng fit voile alors vers la Hogue. Le 23, sous la protection des frégates ou des vaisseaux, soixante chaloupes, remplies de combattants, se dirigèrent du côté de Saint-Marcouf. Heureusement l'alarme fut donnée à temps, et le comte de Matignon (le maréchal combattait en Flandre) se tint prêt à bien recevoir les agresseurs. Voyant le littoral par trop bien garni pour lui, l'amiral anglais eut recours à la ruse. Il fit remonter les marins de ses chaloupes sur ses bâtiments de haut bord, et fit voile vers Cherbourg, comptant qu'il y serait suivi par l'ensemble des troupes de terre. La Hogue, seul endroit propice pour un débarquement, se trouverait alors momentanément dégarni. Matignon il est vrai, ne manqua pas de couvrir sur-le-champ Cherbourg. Seulement, il eut grand soin, en même temps, de convoquer à la Hogue toute la noblesse et toutes les milices, et il se trouva bientôt sur la côte un rassemblement à peu près de vingt mille défenseurs. Aussi, lorsque la flotte de Guillaume III se représenta, elle n'obtint pas beaucoup plus de succès que lors de sa première apparition. Dans la journée du 28, les chaloupes, préparées pour un débarquement, se mirent en route avec force combattants. Mais l'artillerie de la place et du littoral entra rapidement en scène et les écrasa de bombes. L'armée navale des ennemis, désormais bien convaincue de son impuissance, se résigna à mettre le cap sur l'Angleterre. Les corsaires de Jersey et de Guernesey continuèrent seuls à écumer nos côtes et à troubler nos caboteurs. En mars 1710, M. de la Briffe, intendant de la Généralité de Caen, demanda la protection de deux frégates.

Grâce à cette attitude de ses défenseurs habituels, qui étaient presque tous ses enfants, la Normandie, jusqu'à la paix signée à Utrecht, resta à peu près indemne des maux

de la guerre, mais en revanche, elle eut à souffrir des rigueurs de la nature. L'été de 1708 s'était fait remarquer par une chaleur excessive. Dès les premiers jours de 1709, l'hiver se montra partout en France d'une inouïe et implacable dureté. La gelée commença le jour des rois, c'est-à-dire le 6 janvier, et ne dura pas moins de cinq semaines, sans interruption, ou même deux mois, d'après un autre contemporain. Cette « gelée barbue », c'est-à-dire, sans doute, accompagnée de givre, se maintint aux environs de quinze degrés Réaumur au-dessous de zéro. La Seine, aussi bien que l'Orne, demeura prise. A Dieppe, le mardi gras, 12 février, il fut possible, à la mer basse, de traverser le port sur l'eau douce congelée. Pendant la nuit du 3 au 4 du même mois, la neige était tombée en si grande abondance qu'elle atteignit la hauteur des fenêtres du premier étage. Au milieu de la campagne, « les fonds et les cavées » se trouvant comblés jusqu'au niveau des plaines adjacentes, il devint impossible de distinguer les reliefs du terrain, par suite, de circuler. Tout le gibier périt, de même qu'une partie des animaux domestiques. Il y eut aussi parmi la population de nombreux cas de mort. La débâcle ne produisit guère moins de dommages. Des ouragans furieux l'amenèrent ou l'aggravèrent. Quantité de sinistres se produisirent en mer. En face de Langrune, notamment, il sombra trois bateaux qui contenaient vingt-deux femmes. A Rouen, les neiges et les glaces, en fondant, causèrent de telles inondations que la Seine, enfin délivrée de sa carapace momentanée, monta de quatre pieds à la porte dite du « bac ». Comme sept ou huit cents ans plus tôt, on put aller en bateau jusqu'à la rue Potard, au-dessous de la cathédrale. Lorsque les eaux se furent enfin retirées au bout d'un mois, et que la température fut redevenue normale, les agriculteurs constatèrent qu'ils étaient ruinés pour une année au moins; les semences confiées aux entrailles de la terre avaient pourri dans la boue. La récolte,

d'ores et déjà, se trouvait perdue. Pour comble de désespoir, les arbres fruitiers périrent par l'excès du froid. Les vignes gelées intérieurement ne reverdirent plus, et c'est depuis cette épreuve terrible qu'on renonça à les cultiver dans notre région. Le renchérissement de toutes les subsistances fut la conséquence la plus directe du fléau. Le prix du froment monta vite jusqu'à six livres le boisseau; l'orge jusqu'à quatre livres dix sols; le sarrazin, à quatre livres; l'avoine, à cinquante sols. Il fallut payer trois sols six deniers pour se procurer une livre de pain.

Au Havre, cependant, pas plus qu'à Dieppe, il n'y eut de tentative d'émeute, même à la fin de l'hiver, malgré la misère, malgré les passeports de tolérance délivrés aux patrons hollandais par les agents de la France. Il n'en fut pas de même à Rouen, et qui le croirait? par le fait surtout de deux membres du Parlement. L'un, Bernières-Baudot, procureur-général, « agissait autant par bêtise que par malice, poussé par des gens plus dangereux », et le second, Papavoine de Canappeville, était dépeint par son premier président comme « plus imprudent que mal intentionné, parlant beaucoup à tort et à travers, sans savoir bien souvent les conséquences de ce qu'il disait ». Au moment où l'intendant d'Ormesson présidait au Havre à l'emmagasinement de quatorze à quinze cents boisseaux de blé dans la citadelle, ce conseiller-clerc, assisté d'un collègue aussi intelligent, M. de Brotonne, se promenait à la halle aux grains de Rouen, répandant au hasard ses réflexions intempestives sur le haut prix où était tenu ce qu'on appelait « le blé de l'intendant », blé acheté par lui à titre de réserve pour l'avenir. Il n'était pas besoin de beaucoup de paroles imprudentes sur ce sujet pour déchaîner l'imprévoyance aveugle et furieuse de la multitude. Au dire des mieux renseignés, les blés n'étaient mis à part que pour les revendre le double. Le 2 juillet, sur ces bruits chargés de l'estampille parlementaire, quelques rassemblements proférèrent les pre-

miers murmures. Le lendemain, pendant l'absence de l'intendant M. de Courson, huit à neuf cents femmes se présentèrent à son logis, exigèrent du travail ou de l'argent, puis firent voler des pierres sur les vitres et jusque dans la pièce où se tenait Mme de Courson. Pendant que le premier président essayait de désarmer ces mégères avec quelque argent, survint une autre troupe, composée d'hommes surtout et qui acheva de tout briser. Cette « canaille », dit lui-même Canappeville, se transporta alors, « animée », chez un subdélégué, Broust, et, en moins de quatre heures, pilla, cassa ou brûla tout chez lui, ne réservant pour la rivière que les débris de son carrosse. Dès une heure après midi, ils s'attaquèrent simultanément à la demeure d'un sieur Mauger, commissaire du bailliage et chargé de la police. Ce travail toutefois ne fut terminé que le soir du lendemain. Quand M. de Courson rentra, ramené en poste de la Vaupalière, le 3, à l'entrée de la nuit, il ne put qu'aller prendre gîte au Vieux-Palais où les Cinquanteniers et les Arquebusiers l'aidèrent à faire apporter le peu qui restait de son mobilier.

Par bonheur, le duc de Luxembourg-Montmorency n'était pas loin, et il se hâta d'accourir avec les premières troupes qu'il put rassembler. Le 6 juillet, il arriva à Rouen à la tête de détachements d'infanterie et de cavalerie tirés de Picardie. Les miliciens municipaux, épuisés, ne restèrent plus seuls pour charger les mutins partout où ils les rencontraient attroupés et menaçants. Il avait fallu fermer le Palais de justice ainsi que les boutiques. D'autre part, les autorités multiplièrent leurs efforts afin de faire affluer les céréales dans la cité, provoquèrent des dons volontaires au moyen de quêtes, et créèrent des occasions de travail pour tous les ouvriers dépourvus de gagne-pain. Une bonne partie de ces pauvres gens se vit employée derechef à ce « chemin neuf » qui paraissait plutôt une ressource pour l'extinction de la mendicité que le commen-

cement d'une route menant à Paris les riches de la ville. On amorça sérieusement la montée de la côte Sainte-Catherine. Conformément à un plan antérieur de réorganisation générale des intendances, M. de Courson, au bout de quelques semaines, dut quitter Rouen pour Bordeaux, malgré les instances très vives du gouverneur et du premier président pour obtenir son maintien. Avant la fin de juillet, la duchesse de Luxembourg était venue rejoindre son mari à Rouen. Les dragons et les fantassins du duc rendirent encore d'utiles services au mois d'août à Elbeuf et à Harfleur, où il y eut quelques nouvelles maisons pillées. Mais combien eussent-ils été plus utiles encore le 10 septembre à Malplaquet! Au mois de mai précédent, des désordres analogues avaient éclaté à Caen. Un huissier de la ville, nommé Hébert, domicilié près de la porte du faubourg Saint-Julien, se trouva cerné par une bande de plus de deux cents exaltés qui le menacèrent des dernières violences. Par bonheur, l'intendant, Foucault le fils, eut le temps d'arriver à pied, suivi du lieutenant-général de police, de plusieurs officiers, tant de robe que d'épée, et surtout de trois cents soldats du régiment de Brancas, baïonnette au bout du fusil. Hébert se vit sauvé par le fait seul de cette apparition opportune, mais l'intendant Foucault fut moins heureux quelques jours plus tard. « Le peuple mutiné fit main basse sur lui, déchira sa robe de justice par morceaux et foula aux pieds sa perruque dans la boue ». Nommé conseiller d'Etat, il se retira dans sa terre voisine de Magny.

Il est un terme à tout, même aux fureurs des hommes ou de la nature. En décembre 1710, se rouvrit enfin la période des *Te Deum* de triomphe, pronostic habituel des trèves ou des paix futures. Après avoir fêté le succès décisif de Vendôme à Villaviciosa et à Brihuega, on célébra trois mois plus tard la prise de Girone. Les deuils de la famille royale n'alternèrent que trop souvent, hélas! avec

ces chants de victoire et d'allégresse. Bientôt, ce fut en l'honneur de Villars et de Denain que retentirent les voûtes de nos églises. Un simple négociant de Rouen cependant, Nicolas Mesnager, avait, peut-être plus que Villars lui-même, contribué à l'importante victoire de Denain, en réduisant de moitié, par ses négociations secrètes, l'armée des coalisés. Mais on ignorait encore ce qu'il était allé faire à Londres, en compagnie de l'abbé Gaultier. Au mois d'août de l'année 1711, on vit défiler dans Caen, en route pour Valognes ou les environs, quatre cents Hollandais faits prisonniers de guerre à Marchiennes. Il en arriva d'autres en octobre. Ces hôtes inattendus, comme jadis les Espagnols, servirent de gages vivants pour la paix signée enfin à Utrecht le 11 avril 1713. On la promulgua le 20 et le 21 à Caen, le 21 et le 22, à Rouen. Dans le chef-lieu de la basse Normandie, à la suite des cérémonies religieuses auxquelles le respectable M. de Nesmond présida de son trône épiscopal, l'intendant, M. Guinet, « vint mettre le feu au bûcher dans la place Saint-Pierre, au bruit de toute la mousqueterie des bourgeois et du canon du château qui fit trois décharges ». Le soir, au milieu des feux de joie, des lanternes allumées et des « fusées volantes, tirées du haut de la tour de l'église Saint-Jean », M. Guinet « fit tirer » aussi deux pièces de vin à la porte de l'Intendance, rue Saint-Jean. « Les armoiries de France, de Normandie et de « la ville restèrent exposées pendant huit jours sous le cadran « de l'hôtel de ville, entourées de lierre et de clinquant ». La solennité s'accomplit aussi avec un éclat extraordinaire dans la capitale de la province. Le texte complet des conventions internationales, signées par le maréchal d'Huxelles et M. Mesnager, fut lu à la foule du haut de la plus élevée des marches du Palais de justice, puis relu dans les principaux carrefours. Le beffroi et l'hôtel de ville, ainsi que beaucoup d'habitations privées apparurent, la nuit venue, brillantes d'illuminations. Il y eut des feux de joie

et d'artifice, des fontaines de vin, des combats simulés sur le fleuve. Après deux jours de réjouissances populaires, un grand bal, donné aux Vieux-Palais, y ajouta, pour le beau monde, l'agrément des danses, « de diverses liqueurs et de confitures ».

Le règne de Louis XIV, si près de sombrer dans l'histoire, n'en avait pourtant pas encore fini avec la famine et avec l'émeute. Bien longtemps avant qu'on n'eût occasion de fêter la prise de Fribourg et le traité de Rastadt, la vieille croisade populaire contre « les amidonniers » avait repris de plus belle à Caen. On en voulait surtout à un certain Guillot, « faiseur de poudre à poudrer », et demeurant « proche la cour du parc, paroisse Saint-Pierre. » Le pain venant de renchérir, malgré l'arrivage d'un navire qui rapportait du blé de Hollande, la multitude, le 20 juillet 1713, alla briser à coups de pierres la boutique de Guillot. Une sentinelle y fut placée, mais, dès le lendemain, Guillot s'entendit condamner par sentence. Ses marchandises, ainsi que son mobilier industriel, furent vendus au profit des dénonciateurs ou des pauvres. Ce fut pour ses ennemis l'occasion de brûler ses cuves sur la place publique, en jetant dans le brasier « une perruque, un habit, une culotte et un tablier, le tout de toile, servant audit Guillot lorsqu'il travaillait à faire de l'amidon ». Le 24 la foule retourna à la même maison, pour achever de la détruire, mais, la trouvant gardée, ne put que la cribler de pierres. Faute de mieux, elle s'en prit alors au logis du « nommé Saint-Jean, blatier », devant l'hôtel de la monnaie. Le jeune homme chargé d'y veiller eut l'heureuse idée d'aller quérir quelques soldats appartenant au régiment du Vexin et dont la seule entrée en scène mit fin au désordre. Au mois de septembre, la plèbe hostile aux amidonniers s'attroupa devant la maison d'un sieur Samson, en face l'église Notre-Dame, et les bourgeois furent obligés de monter la garde au carrefour Saint-Pierre. L'intendant, M. de

Guinet, était, comme tous ses collègues, hautement accusé de favoriser les coupables et de partager leurs bénéfices. Les bateaux regorgeant de blé ne cessaient cependant de remonter l'Orne pour se débarrasser à Caen de leur précieux contenu. Le prix des denrées alimentaires ne s'abaissait pas aù gré des petites bourses. Le grand roi touchait déjà à la mort quand, en juillet 1715, une nouvelle émeute, plus grave et plus compliquée que les précédentes, éclata à propos de deux autres suspects, Claude Lail et le Maître, qui tous deux cependant prétendaient n'employer pour fabriquer leur amidon que du blé de rebut et déjà « puant ».

Convenons-en : la fin de ce glorieux règne avait été lourde pour le peuple de France. Si l'on ne peut nier les maux endurés, il faut aussi reconnaître que l'origine n'en peut être équitablement reportée sur le monarque ou sur son gouvernement. Les causes de la disette restaient au-dessus de l'autorité royale et dépassaient la prévoyance de tous les économistes de l'époque. On ne peut reprocher avec justice à Louis XIV que ses prodigalités et son faste imperturbable. Nous devons surtout le plaindre, lui et les Français de son temps, d'avoir eu à lutter jusqu'à trois reprises différentes contre la coalition dynastique des Habsbourg avec toutes les forces du protestantisme, menées à l'assaut de la France et de son unité naissante par Guillaume III. Pouvait-il renoncer aux dons que la Fortune venait offrir au pays, quand ces dons ne représentaient que le nécessaire? Ah ! s'il n'eût pas pensé que son devoir lui commandait de tenir tête à la fois à tant d'ennemis, sa tâche royale se serait trouvée bien simplifiée. Renonçant à acquérir lambeau par lambeau la Flandre française, il eût laissé Paris, « la grand'ville », exposée aux attaques de nos ennemis par les vallées de la Marne, de l'Aisne et de l'Oise. Pour assurer sa sécurité, il l'eût entourée de fortifications inexpugnables, qui, en même temps, eussent garanti à la dynastie la facilité de son obéissance. Alors comme Ver-

cingétorix, il eût été établir en Auvergne, au centre de son pré bien carré, sa capitale définitive, son Versailles installé à mille mètres d'altitude. Les rois d'Espagne ne venaient-ils pas de lui donner l'exemple de ce retour tardif aux indications de la géographie, qui avaient été si favorables à la grandeur de Rome. Quelle admirable occasion chez nous pour présider à la fusion, encore si incomplète de nos jours, entre nos provinces du nord et nos provinces du midi ! Il est vrai que Paris n'aurait pas acquis son influence prépondérante, qu'en un mot il ne fût pas devenu Paris. Mais qu'y eût perdu la France ?

HUITIÈME CAUSERIE

Cérémonies funèbres en l'honneur de Louis XIV. — Son testament annulé par le Parlement de Paris. — Graves conséquences pour l'avenir. — Law et son système. — Mauvais état des finances publiques. — Nouvelles émeutes à cause du blé. — Persécutions contre les protestants et leur suppression légale. — Ils ne désarment pas davantage. — Développement et prospérité maritimes du Havre. — La ville de Cherbourg naît autour de son port de commerce. — Moment venu d'opérer des réformes.

Revenons à la Normandie, au moment où s'éteignit Louis XIV. Par une étrange ironie des choses humaines, Rouen, ce jour-là précisément, se préparait à fêter l'ambassadeur du « grand Sophi de Perse », Méhémet Rissabeck, qui, le 13 août, avait obtenu une audience du souverain moribond. Notre château salua le diplomate persan de ses salves habituelles et les troupes d'élite de la municipalité se portèrent à sa rencontre le 2 septembre. On venait d'apprendre que le roi se trouvait *in articulo mortis*. Les prières des « quarante heures » avaient été commencées à son intention. Le service funèbre n'eut lieu que le 15 novembre, à la cathédrale. On avait voulu laisser le temps au Chapitre d'élire « un grand doyen », et, sans doute aussi, aux membres du Parlement, de rentrer en ville. Les officiers municipaux se chargèrent de l'organisation et des frais de la cérémonie, à laquelle assista, outre l'archevêque, M. de Beuvron, pourvu de la qualité de « lieutenant de roi de la

province ». L'abbé le Provost « prononça l'oraison funèbre avec son éloquence ordinaire ». Au Havre, où le major de Remondel, faisant fonctions de « lieutenant de roi » apporta la nouvelle officielle à l'hôtel de ville, les échevins se bornèrent à faire enregistrer la missive expédiée à tous les gouverneurs de province au nom du nouveau souverain. Ce fut seulement le 14 janvier 1716 que, sur la requête du procureur-syndic, l'assemblée municipale se décida à imiter les autres villes du royaume et à ordonner les prières publiques d'usage pour le repos de l'âme du roi défunt. Elle s'était montrée moins avare d'honneurs et de condoléance officielle envers son gouverneur le vieux duc de Beauvilliers, décédé en juillet. A Caen, on jugea à propos d'attendre la fin des vacances, et d'être bien fixé sur le prix courant des pommes. Les jeunes gens de la ville, pour prendre patience, continuèrent à organiser, sous prétexte de pèlerinage, des chevauchées en commun vers le Mont-Saint-Michel ou la Délivrande, tandis que les fruits précieux baissaient après avoir monté tout d'abord. Une grande pompe fut du moins déployée dans les services célébrés à l'église Saint-Pierre au nom de la Ville, le 1er novembre, et en janvier, chez les Cordeliers, aux frais de l'Université. La rhétorique, bien entendu, y coula à flots, la rhétorique latine surtout, comme elle avait déjà coulé à Paris, au Collège Louis-le-Grand, sous la plume du P. Porée, originaire de Caen. Malgré le luxe de ces cérémonies, il faut bien convenir, que la Normandie, épuisée et irritée jusqu'à l'ingratitude par les dernières épreuves de la guerre, n'avait pas bien compris quelle perte elle venait de faire avec toute la France. Son respect et ses regrets ne paraissent pas s'être élevés jusqu'à la tristesse. Du moins, elle ne s'abaissa point à l'outrage, comme la populace des faubourgs parisiens.

Le pis était que Paris tout entier et son Parlement, si longtemps mis dans l'impossibilité de nuire, venaient de

rouvrir en une seule journée l'ère du désordre, ou d'en proclamer le principe. Louis XIV, presque privé de descendance légitime par une suite fatale de trépas prématurés avait, sur la fin de sa vie, et par un testament solennel, confié la garde de son royaume et de son unique héritier direct à son fils illégitime, le duc du Maine, légitimé en vertu de son pouvoir souverain. Les intrigues de son neveu Philippe d'Orléans pour se substituer au duc d'Anjou sur le trône d'Espagne, ne justifiaient que trop le parti que sa méfiance avait fini par adopter. Il suffit au duc d'Orléans de s'engager d'avance en plein Parlement à se laisser guider « par ses conseils et par ses sages remontrances », pour détruire l'œuvre de Louis XIV. Le duc du Maine n'eut ni la présence d'esprit ni le degré d'aplomb nécessaire pour en promettre autant. Avant que le testament ne fût ouvert, sa cause était perdue. Une réunion factieuse de gens de robe, incapable de justifier d'un droit régulier autorisant son acte, n'hésita pas à fouler aux pieds la dernière volonté d'un prince qui, pendant un demi-siècle, avait imposé le respect et l'admiration au monde civilisé. Séance tenante, le testament fut annulé, en ce qui concernait la régence et la garde du jeune monarque. Au lieu du duc du Maine, la France eut pour maître Philippe d'Orléans, l'ancien correspondant des deux laquais diplomatiques, Marsault et Pontau. Huit jours plus tard on conduisait à Saint-Denis, dans un convoi mesquin, les restes du grand roi, qui, vingt-quatre heures après sa mort, avait perdu une puissance regardée comme sacrée, même chez un simple particulier. Ces illustres dépouilles ne furent saluées que par des huées. Dans l'ordre moral, le coup d'Etat du Parlement et l'attitude de la foule étaient des pronostics très graves. Les principes de la monarchie se trouvaient dès lors ébranlés.

La vice-royauté des Luxembourg, complétée par l'espèce de survivance accordée aux d'Harcourt, demeura du

moins intacte dans notre province. Il n'y eut de nouveau que le déplorable exemple donné au Parlement de Normandie par le Parlement de Paris, et cet exemple devait avoir des suites. Ce sont même ces suites qui composent la partie essentielle de notre vie de relation avec l'ensemble du royaume. Comme sous Louis XIV, et à un degré plus haut encore, la Normandie n'a plus désormais d'annales propres. La substance de son histoire se réduit à son industrie et à son commerce. Elle vit de travail, elle accumule à l'usage des générations futures des habitudes d'activité et des réserves de capitaux appelées à se féconder mutuellement ; elle acquiert et accroît sans cesse un bien-être qui, peu à peu, se répand sur des couches sociales de plus en plus larges et profondes. Cette existence d'ordre purement économique est l'existence normale des peuples. Nous devons constater l'enviable pénurie de l'historien, à qui semble fort heureusement manquer la matière première de ses récits ordinaires. Pressée de tous les côtés et sous les formes les plus diverses par l'autorité royale, notre province, *magni nominis umbra,* n'est plus qu'une simple expression géographique, mais à laquelle correspond une antique communauté de souvenirs glorieux et de mœurs traditionnelles. Elle forme une association de tronçons plus ou moins homogènes, et dépourvus de toute puissance collective. Sa vie politique personnelle s'est complètement éteinte.

La grande faute du règne précédent avait été la mauvaise administration financière. Commencé par une banqueroute sans excuse, il se terminait par un épuisement absolu. Les guerres que Louis XIV s'était vu obligé d'entreprendre ou de soutenir n'avaient fait qu'envenimer les « plaies d'argent » causées par la malhonnêteté initiale de Colbert. L'une des premières et des meilleures réformes fut la révision de certaines fortunes scandaleuses, édifiées, ou plutôt improvisées sur les ruines mêmes produites par

la suite des guerres. Quelques Normands, des fonctionnaires surtout, étaient plus que compromis par de légitimes soupçons de concussion ou d'agiotage. La ville de Caen en recélait un nombre relativement considérable, en raison des fournitures de blé qui s'y étaient opérées pour nos armées du nord. Une ordonnance du Régent, promulguée en mars 1716, créa une Chambre de justice locale, afin « de faire rendre des comptes à tous les monopoliers, tant receveurs que payeurs ». Lorsqu'on eut publié des « monitoires, dans toutes les paroisses, tant des villes que des campagnes, pour avoir révélation des friponneries commises dans le maniement des deniers du roi », les dénonciations arrivèrent en foule. Un ancien laquais, nommé le Normand, qui avait trouvé moyen de se pousser dans les emplois, se vit condamné aux galères à perpétuité comme faussaire. Un certain Paparel, beau-père de M. de la Fare, capitaine des gardes du Régent, n'échappa à la peine capitale prononcée contre lui à l'unanimité que par l'intervention de son gendre. On ne retenait et on ne jugeait à Caen que les menus coupables. Les concussionnaires « de distinction » étaient conduits à Paris sous bonne garde, avec deux sergents bien armés aux deux côtés du carrosse. Là ils comparaissaient devant un tribunal suprême. Cette procédure fut appliquée au trésorier des guerres à Caen, Pierre du Moulin, ainsi qu'au directeur des gabelles, Marzin. Lui-même, le procureur du roi de la vicomté, le sieur du Quesnay le Courtois, eut à subir une détention préventive comme ayant été « intéressé aux blés des armées de Flandre ». Il avait été victime, paraît-il, d'inimitiés, et on dut l'élargir le 21 janvier 1717. Les réparations civiles marchaient de pair avec les poursuites criminelles. Le « président des Comptes à Rouen », Aubert, fut taxé pour lui seul à douze cent mille francs. Il faut espérer que le parti triomphant du duc d'Orléans ne songeait pas uniquement à exercer des représailles ou à satisfaire de sim-

ples rancunes sous prétexte des droits lésés, ni à remplir n'importe comment les coffres vides de l'Etat.

Un financier écossais, qu'il ne faut pas considérer comme un simple aventurier, Law, vint apporter au Régent un moyen de salut, le crédit. Cette puissance anonyme jouissait déjà d'une grande notoriété en Hollande et en Angleterre. Il est très probable que Richelieu l'avait entrevue. Louis XIV, ou plutôt son guide en matière de finances, méconnut cette force qui veut être maniée délicatement, et la tua brutalement *in ovo*. Etant donnée l'insuffisance des mesures arbitraires prises en vue de faire rendre gorge aux financiers, Law, quand il revint à Paris en 1716, un peu comme imitateur, un peu comme précurseur, avait partie gagnée à l'avance.

Par malheur, le Régent et son inspirateur, (qui, soit dit en passant, ne s'appelait pas Lass, car c'est en anglais seulement qu'on parlait du *Law's system*), tout en essayant d'appliquer les procédés de comptabilité et de prévision qui avaient fait la force des puissances maritimes, ne distinguèrent pas, aussi nettement qu'elles, le possible du chimérique, et l'usage de l'abus. On vit à Rouen l'agiotage produire à peu près les mêmes scènes et les mêmes catastrophes que rue Quincampoix. Aux portes de la Monnaie, tout comme à Paris, plusieurs personnes périrent « suffoquées, trouvant la mort où elles étaient venues chercher la fortune ». Le Parlement, dont quelques membres sans doute n'étaient pas sans avoir joué, et aussi, plus probablement encore, perdu à ces jeux savants, dépeignit au prince la situation en termes amers : « la plus saine partie de ses sujets, gémissant sous les ruines de sa fortune et languissant au milieu du faste de ces hommes inconnus » qui venaient de se créer à Paris une opulence inattendue. Le trait, équivalant à une satire personnelle, allait directement à l'adresse de Law, acquéreur imprévu du fief de Tancarville, longtemps aux Longueville ; de Rosny,

anciennement aux Sully, et de Lillebonne, naguère aux Beuvron. Hâtons-nous de le dire, l'économiste écossais ne garda pas bien des années ces domaines princiers, et plus d'une fortune de rencontre se trouva ensevelie sous les débris de la sienne? La fabrique de l'église Saint-Martin, à Laigle, fut ruinée elle-même par un remboursement de rentes en billets de la Banque royale. L'intérêt de l'argent, qui, habituellement, en Normandie, se comptait au denier 18, monta dans le cours de 1720, au denier 50, pour retomber, en 1724, au denier 30, puis, en 1725, au denier 20. Au milieu du désastre général, quelques privilégiés du hasard réussirent pourtant à maintenir leur richesse fabuleuse, si mal acquise qu'elle eût été. On cita l'exemple d'un « sieur Jean Oursin, fils d'un fabricant de chandelles à Caen, qui lorsque l'on soumit les nouveaux enrichis à une capitation extraordinaire, se trouva de force à supporter une taxe arbitraire de deux millions six cent mille livres. » Ces exceptions durent être bien rares.

Le jeune roi ne rencontra pas sitôt que Louis XIII et Louis XIV l'occasion de voir de près la Normandie et les Normands. Il avait pourtant en qualité de maître d'équitation un gentilhomme qui fut gouverneur de Valognes, M. de Courcy. Dès son avènement, ou peu s'en faut, il s'était vu dans l'obligation de recevoir ou de faire mine de recevoir le Parlement Normand, représenté par un certain nombre de délégués, en tête desquels marchaient le gouverneur et le premier président. A son sacre, en 1722, l'évêque de Coutances fut le seul des prélats normands qui figura. Par contre, le duc de Chartres y assista à titre d'un des six pairs laïques et au nom particulier de la province. Il y porta la couronne ducale. Le comte de Médavy y joua également un rôle honorifique. Lors de son mariage avec Marie Leczinska, en septembre 1725, des fêtes solennelles et populaires eurent lieu tant à Caen qu'à Rouen, avec accompagnement de salves d'artillerie, de feux de joie, de

fontaines de vin, bref, de tout l'appareil traditionnel des réjouissances de l'époque. On célébra de même à Rouen, par une messe d'actions de grâces, le 2 juillet 1726, la résolution que Sa Majesté avait prise de gouverner seule désormais les affaires de l'Etat. Nous sommes, au reste, assez mal renseignés sur la jeunesse de Louis XV, la *Gazette* elle-même n'indiquant rien de plus que la série monotone des déplacements de la Cour, avec la liste complète des cérémonies ecclésiastiques, héraldiques ou parfois aussi cynégétiques auxquelles le jeune roi assistait. Il était rare que son carrosse l'égarât au delà de Rambouillet ou de Fontainebleau. Il faudra attendre jusqu'à l'année 1749 pour voir Louis XV apparaître aux Havrais et aux Rouennais, comme une espèce de météore monarchique, errant dans l'une de ses provinces.

Les émeutiers n'avaient pas attendu aussi longtemps pour saluer son règne par des révoltes à propos de la cherté du pain. Les accapareurs ne se dissimulaient pas, comme de nos jours, sous le nom d'économistes, et les affamés ne leur pardonnaient point facilement alors le supplice ou la simple crainte qu'ils leur faisaient endurer. Quand le pouvoir ne s'en mêlait pas assez vite à leur gré, ils se substituaient d'office au gouvernement. A Dieppe et au Havre, deux ports de mer, on ne souffrit guère de l'insuffisance des récoltes, dans cette période de paix générale. Il n'en fut pas de même à Falaise, à Vire, à Condé-sur-Noireau, à Bayeux, à Pont-l'Evêque. Aux mois de juin et de juillet 1725, la frayeur de voir se fermer les boulangeries provoqua deux graves émeutes à Caen et à Rouen. Dans la première de ces villes, le sac de blé, qui valait d'ordinaire vingt-cinq livres, après avoir oscillé longtemps entre quarante et cinquante, atteignit le 25 juin, le taux inouï de soixante-dix. Les pauvres, et aussi les amis du désordre se portèrent aux derniers excès chez M. de la Garenne, traficant et banquier, puis chez M. Gos-

selin des Noyers, lieutenant de police. Tout, dans les deux logis, fut saccagé et détruit. En vain, M. d'Aube, l'intendant, M. de Mathan, commandant du château, M. le Gardeur, lieutenant-criminel, essayèrent-ils d'intervenir. M. d'Aube, à demi-lapidé, dut chercher un asile au château, pendant deux ou trois semaines. M. de Mathan, assailli comme lui dans la Halle au blé ou « Tripot, » ne se tira d'affaire qu'à l'aide de harangues peu dignes de ses fonctions. Cependant toutes les mesures avaient été prises pour atténuer du mieux possible la dure nécessité du moment. Il n'était plus permis de fabriquer du pain « qu'à la grosse étamine » c'est-à-dire avec de la farine grossière. De plus, les autorités de Caen réquisitionnèrent tous les jours les blés qu'on parvenait à découvrir dans les fermes, si bien qu'il ne restait plus à ceux qui les avaient cultivés la possibilité de les réserver pour leurs propres besoins. A cette date, il importait avant tout de songer au citadin. A la fin, les vents contraires, qui avaient trop longtemps empêché les vaisseaux hollandais de s'approcher des bouches de l'Orne, tombèrent et en rendirent l'accès possible. D'autre part, le régiment de Vendôme fit son entrée dans la ville et s'y établit en garnison. L'ordre public, que la garde bourgeoise avait tant bien que mal maintenu à titre provisoire, se trouva désormais assuré. Vers le même temps, à Rouen, une sédition analogue éclata, sous le simple prétexte « que le pain n'était pas assez blanc ». Le duc de Luxembourg se vit insulté et menacé par des femmes sur la place Saint-Ouen pendant le cours du mois de juillet. La garde urbaine, par sa vigilance, et grâce à des perquisitions chez les habitants, parvint à enrayer le mal jusqu'à ce que l'abondance fût revenue.

La persécution religieuse remplaça bientôt la panique de la famine. Après les tergiversations du Régent au sujet de l'édit de Nantes, le duc de Bourbon, « M. le duc », comme on l'appelait, et le pacifique, mais peu intelligent

cardinal Fleury, en revinrent, non pas, ainsi qu'on aurait aimé à le croire, au rétablissement de la tolérance, mais au principe de la rigueur. Les religionnaires avaient eu le tort de forcer le gouvernement à s'occuper d'eux. Les triomphes momentanés de la coalition protestante et les controverses mêmes qui avaient précédé la signature de la paix d'Utrecht avaient réveillé parmi eux de périlleuses illusions. Encouragés, malgré toute chance vraisemblable, par leurs amis de Hollande, ils avaient recommencé le plus souvent qu'ils avaient pu à s'assembler en cachette dans des granges. C'était trop oublier qu'un cardinal se trouvait alors le maître du roi et du royaume. Une « déclaration sur les protestants », en date du 24 mai 1724, coupa court à leurs espérances, en codifiant, pour ainsi parler, la législation définitive qui, dorénavant, serait appliquée aux calvinistes. Le supplice posthume et absolument odieux de « la claye », supplice qui ressemblait de très près à une profanation de la mort, se trouvait retranché de la liste des pénalités éventuelles, mais tous les autres moyens de persécution physique ou morale étaient maintenus dans leur dureté coutumière. On avait même singulièrement aggravé la plupart ou partie d'entre elles, en substituant les prêtres catholiques aux officiers royaux pour tout ce qui concernait les actes de l'état civil. Par suite, le clergé se trouvait seul maître, non pas seulement des constatations officielles en fait de baptême et de décès, mais encore de la légitimité des mariages et des naissances. On avait ainsi constitué un exorbitant monopole et retranché à la société civile le droit d'ignorer ce qu'elle ne désire pas savoir. Ce redoublement de vexations semblait d'autant plus injustifiable que, depuis longtemps, les huguenots, même ceux des Cévennes, étaient hors d'état de redevenir dangereux pour l'Etat. L'idée, paraît-il, venait de l'archevêque de Rouen, Lavergne de Tressan, jadis aumônier du duc d'Orléans, et qui avait présidé sans scrupule au sacre

de l'abbé Dubois. « La Cour va vous rappeler », écrivit-il le 25 juin 1725 à la supérieure d'un couvent destiné à recevoir de jeunes converties, « vous allez voir revenir les anciens temps, c'est de quoi vous faire réjouir, ne manquez pas d'en profiter ». Complaisant pour les forts et inexorable pour les faibles, ce prélat ne paraît pas du reste avoir obtenu de son prosélytisme peu évangélique les succès qu'il s'en était sans doute promis. Le résultat le plus clair fut de provoquer un certain nombre d'émigrations à Jersey et de priver le Havre de quelques-uns de ses bons commerçants. Le 18 mars 1747, Sa Majesté, qui, d'ailleurs, était mal qualifiée pour ce genre de jugements, se plaignait encore, et même en termes assez amers, de ce que la Normandie restât une de ses provinces d'où « l'esprit de l'erreur » disparaissait le plus lentement.

Par bonheur, il est des accommodements, sinon avec le ciel, du moins avec les rois. Ce nouveau plan pour l'extinction du protestantisme n'était pas exécutable et ne fut en effet appliqué qu'à titre exceptionnel. Les mœurs une fois de plus se montrèrent supérieures aux lois. Mécontents de se voir enlever des attributions qui jusque-là leur avaient été dévolues, les agents de l'autorité royale se retournèrent tous contre le clergé. Dès le milieu du XVIIIe siècle, ce sont les représentants du gouvernement qui s'opposent partout à ce que les prêtres usent des ordonnances en vigueur pour arracher les enfants à leur famille sous prétexte d'illégitimité, c'est-à-dire de mariage clandestin. Le Parlement de Normandie lui-même « déclarait bons et valables les mariages faits en suite de pactes et de promesses signées par main de notaire et contrôlés », si bien qu'il suffisait aux religionnaires de ne pas se marier « à la messe », ce à quoi nul ne les contraignait. Dans les « pensions du roi » instituées à Caen, de 1747 à 1788, on signale en tout soixante-seize entrées pour les garçons, et, pour les filles, cent vingt-deux. Il conviendrait d'en déduire

les élargissements aussi bien que les évasions. Mais il importe surtout de tenir compte de ce fait, bien autrement grave, qu'une notable partie des enfants admis ne l'étaient que sur la demande de leurs parents, parfois sur leur propre requête. On peut même vraisemblablement supposer que certaines familles protestantes, voire catholiques, dans une médiocre situation de fortune, et en dehors de tout fanatisme religieux, trouvaient avec plaisir dans ces établissements parfois un peu plus hospitaliers qu'il n'eût fallu, le bienfait d'une éducation absolument gratuite. Cette éducation initiale n'engageait pas trop l'avenir; d'autre part, les sœurs, dites de « l'Union chrétienne » qui dirigeaient les « Nouvelles Converties », demeuraient séculières et n'appartenaient à aucune congrégation monastique. Insensiblement, les rapports entre catholiques et non-catholiques se rétablirent sur leurs bases naturelles. Les huguenots, à Caen, en 1725, participaient à l'honneur de prendre rang dans la garde civique. Les moines de Gruchet-le-Valasse louaient avec empressement leurs meilleures fermes à des religionnaires. Un protestant était trésorier de la « fabrique » à Montivilliers. A peine quelques bandes de paysans stupides se ressouvenaient-elles encore de la grande malédiction de 1563, témoins ces rustres sauvages de Bolbec, qui faillirent enfumer réellement, dans une marnière abandonnée, les huguenots habitués à s'y réunir en paix. De pareilles marques de haine ne semblaient plus possibles qu'en Irlande, par exemple, où les catholiques ne pouvaient recueillir de biens-fonds par succession que s'il n'existait pas un seul « anglican » dans la famille. Presqu'au début du règne de Louis XVI, un calviniste, et, qui plus est, un Genevois, Necker, devint ministre, et, en réalité, premier ministre.

Des faits bien plus significatifs encore montrent combien avait été heureusement vaine la persécution organisée par l'ami de Dubois contre les dissidents. Lavergne de Tressan

ne réussit pas même à détruire l'exercice de leur culte, voire leurs réunions mystérieuses. Les disciples de Calvin continuèrent à chercher un point d'appui au dehors et à combiner leurs plans à l'étranger. Le représentant officiel de la Hollande en France, M. Hop, avait un « chapelain particulier », qui dirigea le mouvement pendant plusieurs années. Son personnel, par exemple, laissait souvent à désirer. « On vit », dit M. Waddington, « des hommes se disant prédicants profaner hautement, par l'immoralité de leur conduite, leur prétendu ministère ». Un certain Antoine Court entreprit de former à Lausanne une pépinière de pasteurs, et d'en approvisionner régulièrement la Normandie. Jusqu'en 1742, quatre Eglises, celles de Condé-sur-Noireau, de Fresnes, de Sainte-Honorine et d'Athis, avaient persisté à peu près dans leur ancien état, sans se soucier le moins du monde de l'édit de 1724. Quoique pourvues d'une clientèle de jour en jour plus restreinte, elles avaient reçu à diverses reprises la visite et les exhortations de pasteurs d'outre-Rhône, MM. de la Montagne, de Forges, de Chapelle, de la Tibouvée, de Dujardin, de Viala, ami particulier de Court. Ce dernier, qui était du Midi et en grand crédit parmi les « pasteurs du désert », jeta les yeux sur un jeune homme fort zélé, et touché visiblement de la grâce pour en faire le nouvel apôtre de la Normandie. Ce jeune prédestiné se nommait Pléneuf. On l'envoya d'abord compléter ses études théologiques au bon endroit, à Lausanne. Puis, de son autorité privée, quoique avec l'aide d'un de ses collègues, Loyre, le même Viala, en 1742, partagea le pays de Caux en dix sections ou foyers calvinistes. Pléneuf, son apprentissage théorique achevé, se confia à lui-même la mission de représenter ses ouailles « au synode national des Eglises réformées de France qui, en août 1744, se tint dans le Languedoc ». Il dressa et y fit voir un tableau d'après lequel, dans la seule Généralité de Rouen quatre mille quatre cent quarante

et un habitants auraient encore professé la religion réformée. Il avait réparti ces fidèles en quatre-vingt-trois paroisses. Au synode suivant, tenu dans les Cévennes, en septembre 1748, Pléneuf, qui avait réussi à purger la Normandie du schismatique Rudemare, se vit remplacé par deux autres confrères, Godefroy et Pertuzon. Avant de se retirer à Jersey, il transmit toutefois son pontificat, un peu imaginaire, à l'un de ses disciples préférés, Pierre Gautier. Celui-ci, à son tour, légua, en 1754, ses fonctions, avec l'assentiment du « Comité de Lausanne », à de la Blaquière, dit Duthil, mais plus connu encore sous le nom de Campredon. A ce personnage succéda un autre pasteur, venu également du canton de Vaud, et probablement tout aussi peu Normand que les précédents, puis enfin un certain Mordant, appelé en général Duclos. Les protestants contemporains ont reconstitué la liste complète de leurs ministres plus ou moins authentiques en Normandie au XVIIIe siècle. L'exactitude historique n'a pas été poussée plus loin pour les archevêques de Rouen et leurs suffragants, si ce n'est que leurs vrais noms sont mieux connus. Par malheur, l'opinion publique se détournait de plus en plus de Calvin et de ses amis de Suisse. Les riches négociants de Rouen, les mieux recommandés, faisaient la sourde oreille, quand les missionnaires passaient chez eux pour solliciter leur obole. Nous avons déjà signalé la vieille et haineuse hostilité des campagnes.

En dépit de ces dissentiments religieux, la prospérité de la Normandie ne faisait que s'accroître, sous le sceptre languissant de Louis XV, par la seule vertu des efforts de sa population. L'initiative industrielle et commerciale de Rouen se développait sans cesse. La prospérité traditionnelle de Caen, plus spécialement agricole, paraissait, au contraire, décliner. Alençon, isolé de tout cours d'eau navigable, demeurait stationnaire par la force des choses. Mais deux autres villes normandes bénéficiaient de la

réunion immédiate d'une rivière avec la mer. L'une et l'autre, en majeure partie, sous l'action gouvernementale, semblaient enfin prendre leur essor vers un avenir indéterminé. Ces deux villes étaient le Havre et Cherbourg.

Il ne faut pourtant pas exagérer l'impulsion administrative, au moins en ce qui concerne le Havre. Les Havrais ne l'aimaient guère, et les circonstances avaient servi leurs goûts d'indépendance. Relégués dans un coin marécageux de la province et comme livrés à eux-mêmes dans cette solitude, ils se plaisaient à y goûter en paix toutes les douceurs de l'autonomie, au risque d'en ressentir aussi les inconvénients. Depuis que Richelieu avait élevé la ville à la dignité imprévue de petit gouvernement, inclus ou perdu dans un plus grand, et depuis que Louis XIV avait consacré cette anomalie, la ville semblait être devenue un fief des Beauvilliers. Mais ces fidèles favoris ne pouvaient résider ailleurs qu'à la Cour. Il y eut exception pour le duc de Saint-Aignan, gouverneur de 1719 à 1776, qui, lui, passa une partie de sa vie dans les grandes ambassades. Le pittoresque château des Mortemart, à Gonfreville-l'Orcher, maintenait seul présent le souvenir de la famille aux yeux des Havrais. A leur place, il avait fallu envoyer depuis longtemps un « lieutenant de roi ». Après avoir appartenu jusqu'en 1725 à M. de la Grange, ce titre échut à un brigadier des armées du roi, qui le conserva fort longtemps et le transmit à son neveu. D'autres occupations les attirant aussi ailleurs, ils furent suppléés dans leurs absences par des « majors », voire par « deux aides-majors ». L'un d'eux, quoique lieutenant des grenadiers d'Auvergne, ne savait pas même signer son nom. Cette situation avait été naturellement mise à profit par les magistrats électifs de la grande cité, MM. « les lieutenants-généraux de police et maire-échevins », comme ils se faisaient appeler depuis le nouveau siècle. Il y avait beau temps qu'ils s'étaient débarrassés de l'intervention officielle du bailli de Montivilliers.

Celui qui avait été créé à l'usage exclusif du Havre n'avait guère tardé à subir le même sort. Indépendamment de leurs fonctions administratives, les officiers municipaux trouvèrent ainsi moyen d'accaparer toute l'autorité judiciaire, que personne n'était plus là pour leur disputer. Le fauteuil du gouverneur restant perpétuellement vacant, il était censé occupé, sans l'être en réalité, par le premier échevin, qui, assisté des trois autres, du procureur-syndic, du receveur et du greffier, constituaient le Conseil ou le Bureau de la ville. Au-dessus de ce petit cénacle, appelé pourtant à trancher presque toutes les affaires, venait enfin, dans les circonstances extraordinaires, l'assemblée générale des habitants, ne dépassant pas une quarantaine de membres, et que devait à tout le moins présider le major. Quoiqu'en pleine Normandie et en pleine Généralité de Rouen, dont l'intendant était trop souvent obligé de venir réparer des malversations et dilapidations financières, le Havre semblait constituer, de ce côté-ci de l'Océan, comme le premier en date et le prototype des Etats américains de l'avenir, nés au jour le jour de leur besoin instinctif d'indépendance et des amères leçons de l'expérience.

Malgré la tutelle discrète de l'autorité royale, le progrès était lié surtout à la spontanéité industrieuse des intérêts privés. L'application trop brusque des idées de Law avait pu y élever ou y abaisser subitement bien des fortunes. Mais, dans une ville de vaste commerce international, aucun système ne valait la révélation par les faits de la puissance, bonne ou mauvaise, du crédit. Le financier écossais avait enseigné chez nous l'art, déjà acclimaté en Hollande et en Angleterre, de mobiliser instantanément la richesse latente à l'aide de quelques bouts de papier. Le trafic maritime devait plus qu'aucun autre profiter de cette leçon, quoiqu'elle n'eût pas cette fois porté d'heureux fruits. L'insuccès n'était qu'une leçon supplémentaire de prudence. Law avait, en outre, créé la Compagnie des Indes, destinée

principalement aux Indes occidentales. Par sa création, il ouvrait à titre définitif le continent américain à l'activité havraise. Longtemps cette activité s'était renfermée dans la froide région du Saint-Laurent. Lorsque les bouches du Mississipi eurent enfin été découvertes, lorsque le drapeau français eut commencé à flotter sur la Louisiane, lorsque la Nouvelle-Orléans se fut élevée comme par miracle sur les bords du plus long des fleuves alors connus, nos relations transatlantiques prirent un développement jusque là inespéré. Notre obstination à vouloir occuper le Canada avec une poignée de Français contribua en plus d'un sens à la richesse du Havre. La mer des Antilles et surtout nos Antilles ouvrirent des débouchés nouveaux à nos produits manufacturés. On vit alors de tous les points de la France et de l'étranger affluer aux bouches de la Seine des armateurs, des négociants, des banquiers, des avocats, des capitaines ou des officiers de navire. En un certain nombre d'années, la population active et aisée se trouva plus que doublée. Il se peut bien, par exemple, que Dieppe ait perdu une partie de ce que le Havre gagna pendant cette période. Les Havrais, en tout cas, eurent assez d'influence pour détourner d'eux un coup funeste, en faisant rejeter la demande des Malouins qui sollicitaient un port franc. Ils réussirent de même à se délivrer d'un projet analogue sur Caen. L'éventualité des luttes maritimes à venir avec l'Angleterre valut encore aux chantiers de construction du Havre d'importantes commandes de navires de guerre. En 1736 avait lieu une enquête sur les perfectionnements à adopter pour le port, et, cette même année, pour le même objet, le Havre recevait une visite officielle du ministre de la marine, M. de Maurepas.

Tout en s'enrichissant rapidement, le Havre s'embellissait aussi petit à petit. Pendant longtemps, il avait laissé la carrière largement ouverte à la munificence de l'Etat qui au début l'avait fait naître et lui avait servi de bonne fée.

Mais l'Etat n'avait pas continué son rôle d'autrefois avec une ville en pleine prospérité, et force avait été aux Havrais d'avoir recours à leurs propres ressources. Le gouvernement se chargea de la réparation d'un pont-levis, mais la cité dut prendre à ses frais la reconstruction des bâtiments qui servaient à loger le lieutenant de roi et à rendre la justice aux plaideurs. Les propriétaires des emplacements restés vides par suite du dernier bombardement furent obligés de se défaire de leurs débris de maisons au plus vite afin de ne pas entraver les reconstructions. Un reliquat considérable qui dormait au fond des caisses municipales permit d'améliorer le pavage des rues. En une seule année, on y employa soixante et une mille livres. Jadis, l'abandon de Dunkerque par nos troupes avait amené au Havre un certain nombre de nos vieux invalides de mer. Le trop-plein des ressources urbaines fut mis à profit pour cette hospitalisation. La puissante Compagnie des Indes enrichit la ville d'un hôtel des Monnaies, auquel s'ajouta bientôt une manufacture des tabacs. Toutefois, le principal travail d'amélioration, vers le milieu de ce siècle, ce fut la chaussée d'Ingouville. La municipalité acheta à cet effet à la princesse de Conti, en 1738, un assez vaste terrain, longeant les fortifications, qu'elle fit planter d'arbres sur quatre rangées. Cette chaussée, qui menait « en Normandie », devint le rendez-vous du monde le plus élégant, et l'on y assista peu à peu à toutes les scènes enfantines ou autres qui faisaient la réputation du pont d'Avignon et des promenades les plus célèbres. Le captage des sources de Trigauville qui amena les eaux potables de la vallée de Gournay rendit un service encore plus appréciable. Mais ce n'était pas d'agréables embellissements de détail qui étaient nécessaires au Havre. Il fallait en arriver à un démantellement plus ou moins complet et l'heure de cette sorte de résurrection n'avait pas sonné.

Vers 1737, Cherbourg commença à éclore, comme un

bourgeon vigoureux, à l'extrémité granitique du vieux sol normand. La prévoyance la plus élémentaire enjoignait de développer ce commencement de ville et de port. Lorsque Vauban, sur les indications de Seignelay, visita nos côtes en 1686, Cherbourg, dont la population se composait tout au plus de quatre ou cinq mille pauvres pêcheurs, n'avait pour tout port qu'une « vasière », que longeait une sorte de quai en pierres sèches, œuvre propre des habitants. Le cours et l'embouchure de la Divette (ou plutôt de la rivière d'Yvette), grossie du Trottebec, avaient été abandonnés de tout temps à eux-mêmes. Aucune jetée ne préservait le petit port de l'envahissement du sable ou des galets, aucun « fascinage » n'y dirigeait les courants, aucune écluse n'en chassait les boues sans cesse accumulées. En s'y débarrassant sans gêne de leur lest, les marins travaillaient eux-mêmes à le combler. Vauban revint à Cherbourg en 1689 et en 1694. A la vérité, il songeait à s'acquitter surtout de ses devoirs habituels d'inspecteur militaire. Tout au plus pouvait-il penser à un port modeste de refuge qui mettrait nos pêcheurs à l'abri des tempêtes et des flibustiers ennemis. Toutefois, il resta frappé de la situation qu'occupait Cherbourg à la pointe extrême du Cotentin. Nulle autre partie de la presqu'île ne lui avait paru plus favorable pour abriter nos corsaires et pour intercepter, grâce à eux, le commerce des puissances protestantes dans la Manche. Il rédigea un plan-devis, qui comportait une dépense totale d'environ deux millions et demi de livres, au maximum. A ce prix, il se faisait fort de creuser dans les rivières réunies un grand bassin, entre le port proprement dit et une écluse. Ce bassin, assez profond pour offrir toujours treize à seize pieds d'eau, aurait pu contenir jusqu'à quarante navires de commerce, d'une jauge de quatre cents tonneaux. Il aurait pu recevoir un nombre égal de frégates de vingt à quarante canons. Une petite forteresse et un certain nombre d'ouvrages annexes auraient protégé le tout. Remarquons,

peut-être en nous en étonnant un peu, eu égard surtout à la faible dimension des navires du temps, que Vauban ne paraît pas avoir eu l'idée de placer le port, à créer de toutes pièces, en arrière de la montagne du Roule, dans la vallée de l'Yvette élargie à bras d'hommes.

Les vues du créateur de notre génie militaire ne furent ni celles de l'intendant très expérimenté M. Foucault, ni celles de l'ingénieur provincial, M. de Combes. Quelques années après la fâcheuse aventure de la Hogue, l'intendant émit et patronna un projet très sensiblement différent. M. Foucault partait bien toujours de cette vérité que « le roi n'avait point de port dans la Manche » et qu'il lui en fallait un « pour la conservation et le salut de ses vaisseaux. » Seulement il hésitait beaucoup sur la place et l'orientation à donner à ce port. Il était évident que, si la rade de Cherbourg se trouvait profonde à souhait, elle restait ouverte en tout temps aux vents les plus redoutables et les plus fréquents de la région, à ceux du nord-ouest et de l'ouest. M. Foucault et M. de Combes en étaient donc revenus, par la force des choses et les lois de la géographie, aux traditions du moyen-âge. Ils avaient proposé de donner la préférence à la baie de la Hogue. Suivant eux, elle offrait, en somme, une profondeur suffisante, et, tout au moins, elle se trouvait exposée aux seuls vents d'est, très rares sur la côte. La dépense était approximativement évaluée à trois ou quatre millions. La diversité de ces vues vint s'ajouter à la disette ordinaire d'argent pour tenir en suspens les projets formés ou en train de se former, afin de doter la péninsule normande d'un port de refuge, à la fois commercial et militaire.

Bien des années s'écoulèrent encore depuis la mort de Louis XIV avant qu'on se mît à l'œuvre. Un nouveau plan fut enfin adopté, au profit de Cherbourg, vers le milieu du règne de Louis XV, et la réalisation en commença en 1739, sous la direction de l'ingénieur Hue de Caligny. Il

s'agissait d'établir définitivement le port dans le lit commun de l'Yvette et du Trottebec, en creusant ou en curant l'espèce de lagune marécageuse formée par leur confluent, « de façon que ce port pût servir de retraite pendant la guerre aux vaisseaux français et espagnols. » Le projet général comportait une double jetée en pierres sèches à droite et à gauche du chenal, le « nettoiement du port », la réfection des murs du quai, plus la construction d'une écluse « à porte d'èbe », d'un pont tournant pour franchir l'écluse et d'une chaussée latérale qui servirait pour accoster. L'adjudication eut lieu pour le prix, fort modeste, de cinq cent soixante-quinze mille livres. Peut-être aussi n'était-ce qu'une simple entrée de jeu. Les travaux se poursuivirent en bon ordre. Finalement, on entoura le bassin de murs constituant un quai d'abordage et de déchargement. « Ce qui présenta le plus d'obstacle fut la construction de l'écluse, chaussée longue de cent soixante-deux pieds et large d'environ quarante. Il fallut un batardeau de cinq pieds d'épaisseur pour se garantir de la mer. Douze moulins à chapelet suffisaient à peine pour épuiser le volume d'eau qu'une multitude de sources versait sans cesse dans le bassin, et il fallait leur adjoindre cinq autres pompes pendant le fort du flux. Enfin, les fondements de cette écluse furent creusés dans l'espace de six mois, mais il fallut plusieurs années pour l'achèvement de la maçonnerie, qui fut faite en pierres de taille de trois pieds à trois pieds et demi en bas, assujétis ensemble au moyen de crampons de fer et de plomb fondu ». Le port marchand, provisoirement militaire, était enfin terminé en 1742, mais livré à toutes les tourmentes du nord, du nord-ouest et du nord-est. Des inscriptions en vers grecs et français, gravés sur le granit, célébrèrent à l'envi les mérites de Louis XV, du cardinal Fleury et du maréchal d'Asfeldt, surintendant des fortifications.

Au milieu de l'accalmie intérieure et internationale, qui

avait duré de 1728 à 1740, Louis XV, ou plutôt ses ministres avaient une belle œuvre à accomplir en France. Elle eût bien probablement consolidé chez nous le principe monarchique, comme elle l'a sauvegardé ailleurs. L'heure des réformes rationnelles et du retour à une autonomie expérimentale avait sonné dans le royaume. Après la mort de son vieux et funeste précepteur, devenu son fondé de pouvoirs, le cardinal Fleury, Louis XV était enfin émancipé par la force des choses de cette tutelle ecclésiastique, tout à fait sénile et médiocrement intelligente ; il n'avait qu'à suivre les suggestions passionnées de d'Argenson, et surtout l'exemple si instructif et si fort à la mode de l'Angleterre. Lui aussi, comme la reine Anne, aurait dû rendre la France à elle-même, renouer spontanément les relations traditionnelles et nécessaires que son bisaïeul avait eu le tort de supprimer entre le prince et ses sujets, lui rendre, en un mot, ses anciens Etats-Généraux, surtout ses Etats provinciaux, moins menaçants, puisqu'ils ne représentaient qu'une province, et infiniment plus utiles, parce qu'ils étaient mieux au courant des intérêts à défendre. Il avait paru opportun, il n'était plus indispensable, d'en suspendre l'existence, puisqu'on n'avait plus à tenir tête au dehors à des tempêtes formidables, qui eussent détruit une nationalité moins fortement centralisée. En plein XVIIIe siècle, aucune coalition de nos ennemis n'était plus à craindre. Les traités signés à Utrecht avaient suffisamment consolidé notre puissance en Europe. L'instant était venu de donner plus de jeu à des rouages trop resserrés, et de détendre une autorité qui n'avait plus les mêmes raisons d'être. En usant prudemment de ce remède préconisé par l'abbé de Saint-Pierre, la « polysynodie », j'entends la décentralisation au sommet, et de cette autre panacée recommandée si chaudement par Montesquieu et appropriée avec soin à notre usage, le régime parlementaire, en s'associant en un mot la nation

afin de mieux diriger ses destinées, la royauté pouvait dès lors entreprendre la réorganisation de l'Etat, sinon de la société, de façon à substituer à l'œuvre fortuite et mal conçue du temps un établissement concerté d'après les vues supérieures et normales d'une expérience prolongée. Mais, hélas! le voluptueux fils du duc de Bourgogne était bien loin de posséder cet esprit de suite et cette force de volonté qui, seuls, font les grands réformateurs. Aux promenades de Versailles à Rambouillet avait succédé le va-et-vient des intrigues entre courtisans des deux sexes. Cette agitation l'intéressait plus vivement que la discussion d'un plan de réformes ou que l'application solitaire au fond d'un cabinet de travail. Il n'eut même pas l'idée qu'il existait une lacune dans la vie nationale et provinciale de la France. Quand Louis XVI s'en aperçut, il était trop tard.

NEUVIÈME CAUSERIE

Guerre de la succession d'Autriche. — Capitaineries des gardes-côtes. — Les îles perdues pour la France, sauf Chausey. — Voyage de Louis XV au Havre en 1749. — Le Parlement se dispose à résister à toutes les réformes. — Querelles à propos de la bulle *Unigenitus*. — Le curé de Verneuil. — Expulsion des Jésuites. — La lutte s'engage sur le terrain politique. — Question de l'enregistrement parlementaire, simple prétexte pour s'emparer du pouvoir législatif et financier. — Besoins d'argent toujours croissants. Le Parlement mandé à Versailles. — M. de Luxembourg envoyé à Rouen. — Commencement de la Guerre de Sept ans.

Lorsque l'extinction de la descendance masculine des Habsbourg laissa vacant le trône impérial, la première pensée de Louis XV avait été de se renfermer dans une indifférence attentive et provisoire, de « se retirer sur le mont Pagnotte », suivant son expression. Sa mauvaise étoile voulut qu'il allât s'engager, sans raison bien sérieuse, dans l'inqualifiable guerre entreprise par Frédéric II contre Marie-Thérèse. Qu'il eût mieux fait de méditer longuement, afin de s'en bien pénétrer, cet admirable programme de réconciliation avec l'Autriche, tracé en 1715 par Louis XIV pour son ministre à Vienne, le comte du Luc! C'était méconnaître ce principe, pourtant de toute évidence maintenant, que la rivalité des Bourbons avec les Habsbourg avait pris fin depuis 1714, et qu'il importait, désormais et avant tout, aux peuples néo-latins et catholiques, de se grouper entre eux, de façon à pouvoir lutter contre

la race anglo-saxonne, agglomérée tant bien que mal sous les étendards du protestantisme. Octogénaire déjà et presque inconscient, tandis que son royal élève s'adonnait aux plaisirs du sérail dans la famille de Mailly, le cardinal Fleury, au lieu d'ébaucher ou de poursuivre un travail de rénovation et de simplification à l'intérieur, eut la très fâcheuse idée de prendre parti pour le souverain sans scrupules qui venait, moitié par la force, moitié par la ruse, d'enlever la Silésie à ses maîtres légitimes. Ce faux coup de barre politique, en préparant la grandeur toujours croissante de la Prusse, à peine interrompue momentanément par Napoléon Ier, devait, un siècle et demi plus tard, perdre notre patrie. Il n'en coûta pas bien cher à notre province au siècle dernier. Les possessions de l'Autriche étaient trop loin des rives de la Seine. Avec la nouvelle dynastie anglaise, notre vrai champ de bataille se trouvait au delà du Rhin, mais non plus en Flandre. D'autre part, la puissance hollandaise n'était plus à redouter. Comme la grenouille de la fable, à force de s'enfler, elle avait fini par éclater.

La Normandie, aux environs de 1740, n'était guère disposée ou préparée à soutenir une lutte contre les puissances maritimes. A la vérité, vers 1720, on avait enfin songé à prendre ostensiblement possession des innombrables îles Chausey, cet évident prolongement de nos côtes, dont jusque-là nous avions semblé ne nous soucier que bien peu. Quant à l'armement de notre littoral, il laissait fort à désirer. Une inspection ordonnée par d'Harcourt n'eut pas de résultats favorables. « Depuis trente ans », déclare un historien parlant de la Normandie, « on avait toujours différé de travailler sur ses côtes, alors qu'on travaillait partout ailleurs avec l'argent qu'elle fournissait en grande partie ». Au commencement de la guerre, on préparait en effet des travaux de « réfection » à Arras et à Dunkerque notamment, mais notre province n'avait pas depuis bien longtemps joui de faveurs du même genre. En tout, on

comptait dans ses places et redoutes cent trente-six canons et sept mortiers, auxquels on demandait d'ajouter un supplément de quarante-huit autres canons. Par contre, on n'avait cessé de mettre sous les armes et sur pied une très notable partie de la population virile. Les anciens règlements sur les capitaineries des milices garde-côtes, instituées pendant la guerre de la succession d'Espagne, avaient été soumis à une révision générale le 28 janvier 1716. Un arrêté d'octobre 1721 acheva de perfectionner ce service. Quelques-uns des corps de garde étaient à la charge du roi, ce qui n'empêchait pas la province d'avoir à supporter les frais du plus grand nombre. Au moment où éclata la guerre de 1740, la moyenne Normandie n'avait pas encore été créée administrativement. Beuzeville formait la limite entre la haute et la basse. L'une et l'autre comptaient un nombre égal de capitaineries, soit dix-neuf chacune. Dans la haute Normandie, il existait cent neuf compagnies, dans la basse, cent quatre-vingt-trois, formant un double total de vingt-trois mille sept cent cinq et de trente-trois mille deux cent sept hommes, divisés en compagnies détachées et en compagnies du guet. Au nord de la Seine, mais sur la rive droite seulement, on avait par surcroît équipé onze compagnies de dragons, ayant pour points de formation et de ralliement Fécamp, Yport, Etretat, Caudebec et le Havre. Ce n'était pas tout. Les cent bataillons de miliciens enrégimentés, qui, en 1736, à l'occasion de la paix, avaient été seuls conservés, se virent portés au chiffre de cent douze en 1741, au début de la guerre. Aussi, en décembre 1742, fallut-il dans Rouen « tirer au billet » parmi les hommes valides de seize à quarante ans, en vue de former une milice simplement bourgeoise, prescrite par une ordonnance royale du mois d'octobre précédent.

Ces mesures de précaution et ces dépenses demeurèrent en pure perte. Sans tenir compte des protestations pacifiques que prodiguait à Versailles l'ambassadeur anglais Walde-

grave, on fit surveiller à Londres les mouvements des troupes britanniques, la grande revue de Blackheath, les préparatifs de départ de la flotte. Dès le mois de mai, on savait qu'elle n'avait d'autre but qu'Ostende ou la Méditerranée. Le cours des événements se déroula ailleurs, dans les Pays-Bas catholiques. Sur les côtes de la Normandie, spécialement sur celles du Cotentin, dans l'archipel normand, les faits de guerre se réduisirent à des poursuites de corsaire à corsaire. Les écumeurs professionnels de la mer s'entrepillèrent les uns les autres. Les Gascons et les Basques venaient se mêler aux Normands et aux Bretons partis de Dieppe, de Cherbourg, de Granville et de Saint-Malo. Un riche négociant de Guernesey, nommé Le Marchand, fut capturé en 1742 sur l'un de ses propres navires, « la Jeanne ». Quantité d'espions, qui venaient de quitter les ports des îles, et qui avaient débarqué sur nos côtes, se virent aussi déclarés de bonne prise. On redoutait que leur intention n'allât à raviver les cendres éteintes du protestantisme. Deux descentes historiques eurent toutefois lieu en Bretagne, dans le cours de 1745 et de 1746. L'année 1748 fut marquée par une simple apparition de la flotte ennemie devant la Hogue, sans aucune tentative de débarquement. Durant la guerre, la principale des îles Chausey reçut seule la visite et subit l'occupation d'une colonie jersiaise qui s'y imposa par la force, après avoir brûlé le corps de garde tout récemment édifié. Trois ou quatre cents insulaires, d'origine anglaise, s'employaient journellement à extraire de ce sol d'énormes blocs de granit, qu'ils expédiaient ensuite à Jersey, Guernesey, Aurigny, voire en Angleterre. Ce désordre dura autant que les hostilités. Les talents et les succès féconds du maréchal de Saxe nous avaient à Fontenoy livré la Belgique, à laquelle Marie-Thérèse tenait si peu, que Louis XIV eût si volontiers annexée et dont Louis XV ne se soucia pas. Suivant le mot trop royal qu'on lui prête, il mit sa gloire à traiter de la

paix, non en marchand, mais, « en roi ». Cet incompréhensible excès d'abnégation eut pour résultat de nous condamner à ne contempler toujours nos îles normandes, que comme des mausolées funèbres entrevus de loin au milieu des brumes de la mer.

Cette période de luttes maritimes avait du moins eu l'avantage de ramener l'attention du gouvernement sur la situation déplorable de nos côtes, par suite de la présence des Anglais à Jersey et dans les îles adjacentes. Le changement de dynastie n'avait pas ébranlé la fidélité des indigènes. D'autre part, depuis quelques années le ministère britannique s'était appliqué à mettre plus que jamais ces îles à l'abri de toutes nos tentatives de revendication. A Jersey, il avait fait de grands travaux au château-fort de Sainte-Elisabeth, situé à l'ouest en pleine mer, dans la rade de Saint-Aubin, et qui commandait cette rade. Dans la même île, à Gorey, les Anglais avaient pareillement relevé les fortifications de Montorgueil, et, d'une manière générale, toutes les redoutes qui se succédaient autour du littoral de Jersey. Presque simultanément, ils avaient consolidé les trois ou quatre terrasses superposées naturellement et hérissées d'artillerie, qui, à Guernesey, surveillaient l'entrée du port de Saint-Pierre. De temps immémorial, on ne pénétrait dans Serk qu'au moyen d'un étroit couloir au fond duquel quatre hommes eussent pu en lapider impunément deux cents. De notre côté aussi, la question fut étudiée en sens contraire. D'abord, la paix à peine signée, M. de Praslin tint la main à l'exécution de la prohibition faite, le 17 juin 1731, par M. de Maurepas aux étrangers de procéder à des extractions de pierres sur nos côtes. En conséquence, il fit déguerpir des îles Chausey tous les intrus qui s'y étaient établis en force depuis quatre années. Deux baraques de bois, couvertes en chaume, s'élevèrent sur la grande île, tant à l'usage des commis des traites que d'un officier, d'un sergent et de douze soldats qu'on prit soin

de relever fréquemment de leur poste. Le groupe entier des îles et des îlots se trouva ainsi plus fortement occupé que par le passé. Vers la même époque, le marquis de Crenay, maréchal de camp, qui vivait dans son château près de Villedieu, reprit les études de M. de Caux relatives aux îles normandes, en leur donnant une portée plus politique. Le « Mémoire » qu'il envoya en 1748 à M. d'Argenson était, à tout prendre, aussi bien un plan de campagne en vue d'une conquête qu'une simple description topographique et militaire. L'auteur essayait de montrer qu'une petite expédition navale, qui partirait de Granville, pourrait aisément, malgré les batteries des ennemis, déposer sur leur territoire des troupes en nombre suffisant pour y prendre pied, en raison de l'isolement momentané et de la faiblesse provisoire de la défense locale. Le difficile était de préparer à Granville ou dans le voisinage une expédition de ce genre, sans que les Jersiais en pénétrassent le mystère. La fin des hostilités fit ajourner indéfiniment l'exécution du plan, mais M. de Crenay, qui en restait le parrain, devint gouverneur de Granville.

A Versailles durant la guerre, il avait tout naturellement, à bien des reprises, été question de la mer, en même temps que des luttes auxquelles elle servait de champ clos. De là au désir de la voir au moins une fois, il n'y avait pas loin, encore bien que ce désir n'eût guère ému Louis XIV. L'occasion paraissait bonne aussi pour varier un peu les interminables défilés, entre deux rangées d'ormes, le long du « pavé du roi » et pour faire la connaissance d'une de ces routes royales qui sont demeurées le bienfait populaire par excellence de ce règne. La paix une fois conclue, Sa Majesté exprima donc l'envie « de visiter quelque port de son royaume, pour connaître par elle-même les différentes opérations de la marine ». Le Havre, n'eût-ce été qu'en raison de sa proximité relative, ne pouvait pas manquer d'obtenir la préférence sur les autres ports de

France. La durée totale du voyage fut fixée à treize ou quatorze jours. Quelques mauvaises langues prétendaient « que ce n'était qu'une complaisance du roi pour Mme la marquise, qui n'avait jamais vu la mer ». Mais, s'empressait de remarquer Barbier, « cela est très naturel, et ne peut être critiqué que par les gens de mauvaise humeur ». M. le comte de Saint-Florentin, qui se trouvait dans le même cas, avait demandé à être du voyage, ainsi que M. d'Argenson. Le ministre de la marine, M. Rouillé, devait précéder au Havre le souverain.

Ces préparatifs une fois réglés, Louis XV prit d'abord la route de Crécy sur la Blaise, afin d'y retrouver « la Marquise » dans l'un de ses châteaux, puis il suivit celle de Dreux et d'Evreux, en vue de profiter, pour commencer, de l'hospitalité du duc de Bouillon, comte d'Evreux et grand-chambellan de France. Ce prince occupait alors à Navarre, sur les bords de l'Iton, un magnifique château construit jadis par Mansard, et entouré d'un beau parc dessiné par le Nôtre. Il venait précisément de faire ajouter à la somptueuse demeure des anciens propriétaires un « petit château » terminé par un toit à l'italienne. L'escorte du roi arriva en effet le 17 à Evreux, vers huit heures et demie du soir, pendant que le canon résonnait aux frais de MM. de la ville, et que la cloche maîtresse, baptisée « Gabrielle », sonnait à toute volée, par les ordres de MM. du Chapitre. Sa Majesté « entra par la barrière de la Ronde, continua sa route par la rue Ferrée, tourna au coin de la Crosse et passa par la rue des Cordeliers, pour gagner la porte dite du Bois-Jollet, qui venait d'être abattue, et continua sa route par la chaussée nouvellement construite, pour se rendre au château de Navarre ». Le bailli et maire n'eut pas l'honneur qu'il avait rêvé de lui présenter, avec ses propres hommages, ses sous-officiers municipaux, les deux clés bronzées faites tout récemment et les « gardes de la ville » habillés de drap neuf pour l'oc-

casion. Le lendemain 18, toute la journée, Louviers fut traversé par une foule de grands personnages, passant dans la direction de Rouen : M. de Penthièvre, M. de Noailles, M. de Saint-Florentin, M. de Clermont, M. de Soubise, M. de Luxembourg, M. d'Argenson. Au milieu de la nuit du 18 au 19 le cortège royal prit de Navarre la même route. A Louviers, où il parvint à trois heures et demie du matin, le portail de Notre-Dame, les tours, l'hôtel de ville, les maisons particulières des échevins étaient décorés de lampions figurant des cordons de lumière. La milice bourgeoise, forte de six cents hommes, formait une double haie depuis la porte du Neubourg jusqu'à celle de Rouen. A la première, le corps de ville attendit le passage du souverain à la lueur des flambeaux. En entrant dans Rouen, Louis XV commença par entendre une courte messe dans l'église Saint-Paul. Comme à Evreux et à Louviers, on avait avec soin sablé et tapissé les rues. L'allégresse populaire put du moins prendre ses ébats en plein jour. Cet enthousiasme s'expliquait sans peine. Dans Rouen, comme dans toute la France, à la suite de nos victoires, c'était un feu roulant de *Te Deum*. Pas plus qu'ailleurs il « n'y eut ni compliment ni cérémonial ». Ainsi en avait ordonné Sa Majesté. Elle consentit uniquement à assister au lancement d'un navire, qu'elle baptisa « la Royale ».

Sur les quatre heures de l'après-midi, son carrosse atteignait Harfleur, où le duc de Saint-Aignan l'attendait après avoir donné un dernier coup-d'œil aux préparatifs. Une fois au Havre, le roi fut installé à l'hôtel de ville, somptueusement meublé à son intention. Sans tarder davantage et avec une sorte d'impatience enfantine, il exprima son désir d'apercevoir enfin la mer. On le fit monter sur la tour dite de François Ier, à l'entrée du port. La fraicheur de la soirée ne lui permit pas de s'y tenir bien longtemps. Il remit donc au lendemain son éducation navale, dont le programme avait causé beaucoup d'embar-

ras aux autorités compétentes, car « il n'y avait alors aucune frégate, ni sur les chantiers, ni dans le port ». On s'en tira pourtant à peu près. Le monarque eut, dans le courant de sa journée, outre une messe à Notre-Dame, une visite au bassin de l'arsenal, une promenade à l'intérieur d'une « flûte » de guerre qui stationnait dans les eaux du bassin, le spectacle de quatre cents matelots manœuvrant la voilure de ce navire transformé pour la circonstance, le carénage d'un autre vaisseau, une joûte entre les équipages de quatre canots, une rapide excursion à travers les magasins de la marine, les ateliers, les salles d'armes, etc., puis, après un repas de gala, le lancement successif de trois bâtiments de commerce, les seuls en cours de construction, le simulacre d'un combat naval, où un officier de marine, M. Dupuy, se battit seul contre quatre adversaires, tira plus de cinq cents coups de canon à blanc, et reçut pour prix de sa victoire fictive un brevet très réel et en bonne forme de capitaine de vaisseau. Vinrent ensuite le baptême d'un navire marchand, un exercice de tir à ricochet sur la mer, exécuté d'après demande expresse par la batterie de la marine, enfin l'inspection de la Corderie. Sa « leçon de choses » terminée, Sa Majesté s'occupa de son armée de terre et se rendit à la citadelle. Après quoi, elle épuisa la liste de ces fêtes instructives en se montrant à la manufacture de tabacs, et en accomplissant, toujours en carrosse, l'ascension de la côte d'Ingouville. N'oublions pas que le souverain avait encore trouvé moyen de recevoir des mains du sieur Prudhomme, présenté par le duc de Richelieu, un paon blanc, hommage féodal de l'abbesse de Montivilliers, dont, à l'instar de son aïeul Henri IV, il délivra quittance. De magnifiques illuminations en ville et en rade eurent pour complément une perspective d'un genre tout nouveau : un vaisseau placé dans le port en face de la rue et dont les mâts comme les cordages étaient garnis de lanternes. « L'immensité de ce lustre semblait toucher le

ciel. » On estima à trente ou trente-cinq mille les étrangers qui étaient venus pour la circonstance joindre leur curiosité à celle de la population havraise.

Après cette journée du 20 septembre 1749, l'une des mieux remplies à coup sûr de son règne, Louis XV entendit, le 21, sa messe à six heures et demie du matin, et, non sans avoir répandu autour de lui mainte et mainte faveur personnelle, prit décidément le chemin du retour. Trois des magistrats municipaux du Havre se virent octroyer des lettres de noblesse, et la « Communauté » obtint gain de cause dans un procès engagé contre elle par le fisc. La grâce aimable et peut-être aussi la beauté de Mme de Pompadour paraissent avoir fait un peu trop facilement oublier aux Normands ce que sa seule présence retirait au prestige moral du souverain. Quand, en allant de Rouen au Havre, elle traversa Caudebec, « elle aperçut dans la foule un enfant joli comme un ange, elle tendit instinctivement les bras vers lui, et le souleva en s'écriant : Oh ! le charmant enfant ! Puis elle pressa ce beau front de chérubin de ses jolies lèvres ». Il y eut alors un moment d'oubli et d'enthousiasme involontaires. Le lieutenant de maire, le conseiller Bouchet, faisant allusion au délabrement des murailles de la ville, dit au roi : « Sire, c'est Caudebec qui se relève ! » Le retour se fit également par Caudebec, mais le cortège de Sa Majesté se borna à traverser Rouen, sans le moindre arrêt, sans doute pour éviter tout contact officiel avec le Parlement. Le soir, après avoir vers six heures effleuré le Vaudreuil, où la population de Louviers l'attendait à la montée de la côte Saint-Etienne, ce beau monde passa la nuit au château de Bizy, à deux pas de Vernon, chez le maréchal duc de Belle-Isle, qui fit admirer à Louis XV les embellissements de toute espèce en cours d'exécution autour de lui.

Parmi les députations présentées au monarque à l'hôtel de ville du Havre, il en figurait une du Parlement de Nor-

mandie, que conduisait son premier président de Pontcarré. Nous venons de voir que la répulsion du Roi n'avait pas cessé à Rouen. C'était en effet dans ce corps judiciaire qu'avaient pris naissance les premières difficultés survenues à Louis XV en Normandie. Depuis longtemps, on pouvait les pressentir à de fâcheux symptômes. La hardiesse des Parlementaires s'accroissait en raison directe de l'affaiblissement du pouvoir royal. En 1725, ils avaient pris prétexte des émeutes de Rouen et de quelques autres villes pour adresser des remontrances inconvenantes dans la forme et injustes quant au fond. La Cour n'était pas plus que le Parlement la cause de la famine. Afin d'y porter remède, les magistrats rouennais prirent sur eux de faire piller par autorité de justice les blés mis en réserve dans les monastères. Il semblait que ce genre de mesure en tout cas incombât plus spécialement à l'intendant qu'à des jurisconsultes. Lorsque d'Aguesseau, vers 1731, se préoccupa d'unifier un peu nos lois civiles en préparant ses ordonnances sur les donations et les testaments, le Parlement ne perdit pas une si belle occasion de se poser en défenseur de nos traditions provinciales. Il était très louable sans doute de demander qu'on tâchât, dans les innovations, projetées, de tenir compte autant que possible des habitudes locales et de la coutume des habitants. Mais, si on prétendait obliger le Chancelier au respect intégral de la Charte aux Normands, il fallait, du même coup, renoncer dans le royaume entier à toute espérance de progrès en matière de législation. Nous ne ferons qu'une allusion au conflit violent que les détenteurs d'offices par les parlementaires soutinrent contre l'Ordre des avocats. Tout au moins n'avaient-ils aucun droit de s'immiscer dans des querelles religieuses, surtout avec la prétention de les trancher. On peut à la rigueur les féliciter de s'être, en bons Français et en catholiques sages, associés à leurs collègues de Paris pour protester, en 1714, contre l'enregistrement,

autrement que sous toutes réserves, de la bulle *Unigenitus*, ainsi que contre l'édit du 24 mars 1730, qui faisait de cette bulle une loi d'Etat. Les principes s'oublient parfois devant la violence des provocations. Mais, en somme, ils n'étaient que de simples officiers de justice, et n'avaient point à se mêler, si ce n'est par des voies strictement judiciaires et le cas échéant, de controverses théologiques. Ils sortaient donc évidemment de leurs attributions, quand, à l'instar des présidiaux de Bayeux et de Séez, ils se lancèrent à pleines voiles sur cette mer perfide et féconde en orages. Pour lecteurs assidus qu'ils fussent de Montesquieu et de Voltaire, ils empiétèrent ouvertement sur la règle fondamentale de la séparation des pouvoirs en même temps que sur l'autorité ecclésiastique.

Le fanatisme étroit d'une partie du clergé, lequel échappait complètement à l'esprit nouveau, fournit à notre Parlement l'occasion de créer ou d'entretenir en Normandie une déplorable agitation. Cette agitation avait du reste commencé déjà à Paris et allait s'étendre parallèlement à bien d'autres corps parlementaires, Aix, Toulouse, Rennes, etc... Aucun d'entre eux ne paraissait plus se soucier du principe que chacun est maître chez soi. Le curé de la Madeleine, à Verneuil, en avril 1753, avait laissé mourir un prêtre de sa paroisse, malgré un jugement du bailli, en lui refusant les derniers sacrements, que le moribond lui-même, pourtant, avait administré officiellement aux fidèles, paraît-il, jusqu'à sa dernière maladie. Ce prêtre était un « appelant de la bulle ». Le 17 mai, les magistrats de Rouen lancèrent contre le curé, déjà incriminé de faits analogues, un « décret d'ajournement personnel ». L'affaire fut portée au Conseil du roi et l'arrêt cassé. Le 6 juin, le Parlement de Normandie déclara persister dans son dessein « d'informer ». Le même jour, le bailli de Verneuil persistait, lui aussi, dans sa jurisprudence, à propos d'un cas identique. Le vicaire du curé,

l'abbé Lancesseur, venait encore de refuser les sacrements à l'abbé Delaunay, qui, se sentant mourir, ne voulait pas faire sa soumission. De Versailles, on envoya cette fois directement à Verneuil un « huissier de la chaîne » chargé d'enjoindre à toutes les autorités de ne tenir aucun compte des délibérations du Parlement. Le Parlement s'en prit alors sans hésiter et directement à l'évêque d'Evreux. D'arrêt en arrêt, il lui ordonna, mais par huissier ordinaire, de faire cesser dans les trois jours l'interdiction des sacrements. Après quoi, et pour refus d'obéissance, il le condamna à une amende de six mille livres, et, le 1er août, alla jusqu'à le « décréter finalement d'ajournement personnel ». Il ne s'en fallut que de deux suffrages qu'on ne prononçât « la prise de corps », c'est-à-dire l'arrestation immédiate du prélat.

Le gouvernement, tout naturellement, embrassa la cause du clergé, qui pouvait se tromper, mais qui du moins ne sortait pas de son domaine réservé et qui avait tout droit de s'y tromper en pleine liberté. Il lui donna la préférence sur des officiers de justice outrepassant sensiblement leurs pouvoirs. D'autre part, ils venaient encore de remettre à la Cour une véritable réprimande au sujet de l'abbé Outin. La chose se passait en mai 1753. Les ministres envoyèrent en toute hâte un commissaire spécial, le marquis de Fougères, lieutenant-général, dans l'espoir que ce personnage arriverait à temps pour devancer les exploits de l'huissier, porteur des foudres parlementaires. Une roue de son carrosse brisée en route laissa la carrière libre à l'huissier, que deux cavaliers de la maréchaussée guettaient avec soin derrière les portes de l'évêché. L'agent du Parlement se vit capturé comme dans une souricière. Le premier président, M. de Pontcarré, avait promis en haut lieu que, pour peu qu'il vînt « un ordre sévère de Sa Majesté, la Compagnie mettrait bientôt ventre à terre ». M. de Fougères ne tarda pas à faire son entrée dans la

Grand'Chambre, le chapeau sur la tête et escorté des officiers de « Royal-Dragons ». D'abord, il prétendit aller s'asseoir « sur les fleurs de lis » au-dessus du doyen des conseillers. Il voulut bien renoncer à marquer ainsi non pas son grade militaire, mais sa commission temporaire. Elle lui enjoignait de biffer lui-même, sur les registres, les arrêts rendus le 23 juin et le 31 juillet. « Apportez les registres », ordonna le premier président. — « Ne les apportez pas », crièrent à la fois tous les conseillers des enquêtes. Cette scène semi-héroïque dura quelque temps, jusqu'à ce que, tous les conseillers étant sortis, le marquis de Fougères, toujours au milieu de ses officiers, put enfin, en présence de M. de Pontcarré et du greffier en chef Auzanet, exécuter les ordres de Sa Majesté, en faisant barrer devant lui les décisions séditieuses. Le lendemain, le Parlement se rassembla de nouveau et résolut de suspendre l'action de la justice. Il voulait, prétendait-il, rédiger plus à loisir ses remontrances. En réalité, s'il se dérobait avec affectation à ses devoirs judiciaires, c'était parce qu'il attendait la capitulation de la Cour de l'impatience même des justiciables dont les intérêts étaient confiés au roi. Cette tactique n'était pas inédite.

M. de Fougères, qui avait perdu son temps à essayer en ville des voies de la douceur, se trouva bientôt dans l'obligation de renouveler la scène du 1er août. Cette fois, c'était le 6, il avait consenti à retirer son chapeau le premier devant les cent magistrats imperturbablement coiffés de leurs bonnets carrés. « Sieur de Fougères, couvrez-vous », voulut bien lui dire le premier président, accusé depuis longtemps de n'être qu'un suppôt de la Cour. Les ordres du roi à peine entendus, l'aréopage émit l'intention d'en délibérer. Le marquis l'interdit formellement. Alors les conseillers, derechef, quittèrent la salle, mais en décochant au passage quelque apostrophe comminatoire. « Nous semblons abandonner le champ de

bataille », s'écria l'un, « mais c'est pour mieux revenir au combat ». Un autre déclara publiquement et ironiquement qu'il ne lui restait plus, à lui et à ses collègues, qu'à se porter aux frontières, pour faire face à l'ennemi, la loi à la main « puisque les militaires venaient commettre des hostilités dans leurs dépôts sacrés ». Dès qu'une réunion plus calme put avoir lieu, la majorité, une très faible majorité, consentit à reprendre les travaux ordinaires aussitôt après l'envoi des remontrances. On se mit donc à y travailler, pendant que les plaideurs continuaient à attendre. En ce qui concerne le malheureux abbé, bien entendu, il avait dû achever de mourir sans extrême-onction. Malgré une nouvelle intervention de M. de Fougères, les remontrances partirent le 16 août pour Versailles. On y proclamait l'étrange maxime « que les ecclésiastiques sont redevables au peuple des sacrements ». Sans nul doute; mais aux conditions qui leur plaisent. Il semblait d'ailleurs plus évident encore que les juges lui dussent la justice, la plus juste possible. La riposte de la Cour ne fut pas longue à venir : le premier président, deux présidents à mortier, six conseillers et les gens du roi « y furent mandés par lettres de cachet ».

« Je vous ai mandés pour vous faire savoir mes intentions », déclara Louis XV, le 2 septembre, aux magistrats récalcitrants; « mon Chancelier va vous les expliquer ». Et, immédiatement, Lamoignon leur donna lecture d'une réprimande sévère. Sa Majesté persistait d'ailleurs dans « l'évocation » des procédures relatives au curé de Verneuil et à l'évêque d'Evreux. Et elle ajouta avant de se retirer : « Telle est ma volonté, et je veux qu'elle soit exécutée et enregistrée sur vos registres ». M. de Pontcarré avait promis au roi qu'il obtiendrait pleine satisfaction et avait sollicité dans cette vue une nouvelle déclaration royale. Malheureusement, il n'avait pas reçu de mandat à cet égard et, dès sa rentrée à Rouen, sa conduite

fut très vivement blâmée comme incorrecte. Une opposition violente l'accueillit au Parlement, qui décida de rédiger et d'envoyer de nouvelles remontrances à propos de « la réponse du Chancelier ». Un conseiller, M. de Franqueville, s'était fait remarquer entre tous les autres par sa véhémence dans cette sorte de campagne. Les autorités royales firent mine de l'enlever, afin de le renfermer quelque temps à Doullens. La vérité est que, dès le 26 septembre, il avait repris possession de son siège, presque triomphalement. La confection du réquisitoire contre Lamoignon et ses idées en matière religieuse se prolongea, au détriment des justiciables, jusqu'à la Saint-Martin. Le discours du Chancelier « y était réfuté phrase par phrase ». On y flétrissait en termes injurieux l'attitude du marquis de Fougères et de ses dragons. Ces insolentes récriminations circulèrent même à la Cour à l'état de manuscrit. Le Conseil ne pouvait manquer d'en ordonner la suppression. Il fit mieux d'ailleurs, il appela à Versailles, le 9 décembre, le principal rédacteur du factum, le conseiller Thomas du Fossé, et, lui appliquant une pénalité des plus anodines, le retint en Cour pendant onze mois, à l'indignation croissante de ses compagnons ordinaires. Il ne put remonter sur son siège qu'à l'audience de rentrée tenue en novembre 1754. A cette époque précisément, le 14 du même mois, une déclaration solennelle imposa enfin un silence absolu, obligatoire pour tous, sur ces questions aussi irritantes qu'insolubles. Sans avoir été exilé à Pontoise, comme celui de Paris, le Parlement de Normandie finit, ainsi que les autres, par se soumettre. Sa soumission, par malheur, ne devait pas durer longtemps. Un autre brandon de discorde avait été allumé sur ces entrefaites.

Depuis près de deux siècles, les Jésuites étaient en Europe une cause continuelle d'agitation morale. A la subtilité de leur dialectique et à la complaisance de leur

casuistique s'ajoutait une ingérence aussi perpétuelle que peu désintéressée dans les moindres recoins de la politique. Si, à l'origine, l'Ordre avait pu rendre à l'Eglise des services très appréciables, en opposant au fanatisme huguenot un contre-fanatisme également ardent, il ne servait plus, du temps de Louis XV et des Encyclopédistes, qu'à discréditer le catholicisme contemporain. Le Parlement de Normandie, ainsi que la plupart des autres, avait senti, dans cette lutte des esprits indépendants et éclairés contre les disciples d'Ignace de Loyola, un excellent point de départ pour s'immiscer dans les affaires de l'Etat et tâcher de se saisir du pouvoir politique. La question des Jésuites remplaça donc assez vite la bulle *Unigenitus,* en tant que champ de bataille entre la royauté et les Parlementaires. Déjà, tout au commencement de la Régence, notre Parlement avait décrété de prise de corps le P. de la Motte, à l'occasion d'un sermon prononcé par lui dans la cathédrale. Il avait fallu que l'archevêque et le Chancelier Voysin intervinssent activement dans le procès et fissent disparaître de Rouen le Jésuite inculpé. En mainte autre occasion, la même aversion et la même méfiance se manifestèrent. Peut-être entrait-il un peu de jalousie dans l'âme des omnipotents champions de la société civile. Aux grands jours de fêtes publiques, les illuminations de la maison de l'Ordre, campée sur le Mont-Fortin, répandaient à profusion au-dessus de toute la contrée des clartés quasi-célestes qui éclipsaient singulièrement les feux de joie d'origine judiciaire. Et puis, le Collège des Jésuites, dit Collège de Bourbon, accaparait trop ostensiblement la majeure partie de la jeunesse rouennaise, sans autorisation spéciale du Parlement. Aussi fut-ce en particulier sur cette institution florissante que se porta sa surveillance inquiète. En 1750, il transforma en scandale, presque en sacrilège, un « ballet moral », exécuté à propos d'une distribution de prix et dans lequel la « Religion » avait eu le grave tort de figurer

à l'état de danseuse en compagnie des autres Vertus, ses filles. Quelques années plus tard, des autodafés de livres suspects au pied du grand escalier du Palais, des interdictions à certains régents d'enseigner dans toute l'étendue du royaume, des bannissements prononcés contre les auteurs de quelques ouvrages de théologie ou de théocratie, se succédèrent en s'entremêlant. Telles furent les mesures par lesquelles le Parlement crut devoir combattre par sa propre intrusion l'intrusion prétendue des Jésuites. Il n'y avait là toutefois que de simples escarmouches, prélude d'une bataille plus décisive qui éclata vers 1763.

Le Parlement s'était déjà lancé, à pleines voiles, sur l'océan orageux de la politique pure, les tempêtes ecclésiastiques ne lui suffisant plus. Le 10 octobre 1755, Louis XV, à Fontainebleau, avait approuvé une déclaration du Conseil, qui, s'appuyant sur d'anciennes ordonnances, s'attribuait à lui-même, dans les tribunaux inférieurs, l'autorité exécutoire qui jusque-là avait appartenu aux seuls Parlements, étant d'ailleurs bien entendu qu'il s'agissait seulement des matières spéciales dont la compétence avait toujours été réservée au Conseil. Il y avait là un progrès nécessaire et évident, au point de vue de l'unité nationale. Pourtant, il n'en fallut pas davantage pour mettre le feu au Parlement de Paris ainsi qu'aux autres, qui se vantaient d'être amis sans doute de toutes les améliorations, mais qui l'étaient encore bien plus de leurs prérogatives, légitimes ou usurpées. La guerre s'engagea aussitôt. A Rouen, où déjà la suppression du bailliage de Bayeux en 1754 avait été considérée comme un coup d'Etat, on ne perdit pas de temps, quoiqu'on se fût laissé devancer par Paris. Le 25 octobre, on décida, il est vrai, de remettre la délibération sur le fond jusqu'à la fin des vacances, mais on défendit, par provision, aux juges du bailliage de Gisors et à tous autres du ressort, de rien innover sur le fait des enregistrements. Les magis-

trats de Gisors, prévenus plus promptement que les autres, avaient renvoyé la déclaration royale imprimée à Rouen. Par suite, ils avaient été les premiers à y jeter l'alarme. « Ceci devient intéressant pour l'autorité du roi », remarque l'avocat Barbier dans son Journal. Le procureur-général du Conseil, M. Angrand, ne manqua pas de faire connaître aux ministres la résistance des magistrats de Rouen. Un arrêt, immédiatement lancé d'en haut, cassa sans tarder celui du Parlement, et l'on manda auprès du roi, pour recevoir ses ordres, deux présidents, deux conseillers, plus un substitut du procureur-général. La députation se présenta en effet à Versailles au jour marqué, et n'emporta qu'un pli cacheté. L'ensemble de la Compagnie, se doutant aisément qu'il ne pouvait contenir rien de bien agréable, refusa d'opérer l'ouverture de ce pli mystérieux, « attendu qu'il n'était point revêtu de lettres patentes ». Dans l'une des premières séances, aussitôt la Saint-Martin passée, on confirma purement et simplement, pour toute réponse, ce qui n'avait été ordonné qu'à titre provisoire.

La querelle de principe ne tarda guère à dégénérer en litiges concrets et violents. Le bailliage de Coutances avait commis le crime parlementaire d'enregistrer, conformément à son devoir, la déclaration souveraine du 10 octobre. Dans toute l'étendue du royaume, c'était à peine s'il s'était trouvé trois ou quatre sièges présidiaux capables de la même docilité ou du même courage. On citait, entre autres, les bailliages de Crépy-en-Valois et de Vitry-le-Français et de la sénéchaussée de Valence. Le Parlement de Normandie, le 8 mars 1756, fulmina une sorte d'imprécation juridique contre les officiers de Coutances, leur enjoignant « de ne reconnaître d'autre supérieur naturel et immédiat que lui-même, Parlement de Normandie, auquel seul ils étaient comptables de leur conduite, par les ordonnances et règlements et par le serment qu'ils y avaient tous prêté ».

L'ordre de biffer l'arrêt du Conseil enregistré indûment suivait, comme on le suppose facilement, cette injonction péremptoire. Cette leçon sévère n'empêcha pas le bailliage d'Alençon d'imiter, quelques jours après, l'exemple de celui de Coutances. Un impérieux *veniat* amena immédiatement, d'Alençon devant la justice rouennaise, le lieutenant-général et le procureur du roi, qui venaient de la braver en mettant au-dessus de son pouvoir la volonté royale. En présence des deux magistrats d'Alençon, on biffa sur leurs registres, qu'ils avaient dû apporter, la formule d'enregistrement. Pour conclure, ils s'entendirent suspendre de leurs fonctions pendant un mois. Cet acte d'intimidation n'eut pas à Coutances l'effet qu'on en avait espéré. Avec la connivence régulière du procureur du roi, un « huissier de la chaîne », emprunté à l'Amirauté locale, mais armé d'un ordre du Grand-Conseil, et escorté pour plus de sûreté par la maréchaussée, ne tarda pas à y venir barrer à son tour ou « bâtonner » l'arrêt du Parlement en date du 8 mars. Les hostilités étaient bien décidément ouvertes entre le roi de France et la haute magistrature de Normandie. La simple reconstitution administrative du bailliage de Bayeux, concertée par le ministère, avait d'ailleurs achevé de déchaîner l'indignation du Parlement.

Des « lettres de jussion », relatives tant à Bayeux qu'à Coutances, n'obtinrent pas l'enregistrement qu'elles avaient pour but d'imposer. La seule réponse qu'elles reçurent fut une diatribe plus ou moins ampoulée contre M. de Lamoignon. Ils demandaient de plus à envoyer une députation à Paris pour se plaindre directement à Sa Majesté. Une pareille prétention était contraire aux usages, tous les Parlements du royaume ne devant correspondre qu'avec le Chancelier. La Cour cependant passa outre, et la députation se présenta bientôt à Versailles, le jeudi 13 mai, à l'audience royale. Louis XV avait eu le temps d'apprendre que, le 8, le Parlement s'était permis de qualifier de voie

de fait l'exécution opérée à Coutances par l'huissier à la chaîne, en vertu des ordres de son Conseil. Le Parlement avait en conséquence déclaré cette exécution « nulle et de nul effet », couronnant son nouvel arrêt par quelques fleurs plus ou moins fanées de rhétorique séditieuse. Il est facile de deviner qu'après cela la réception des délégués fut aussi sèche que froide. Le monarque leur déclara qu'il ferait respecter sa volonté. A cette intention, il leur enverrait avant peu leur gouverneur, M. de Luxembourg, qui leur dirait le reste. Le 22 mai, en effet, le duc fit son entrée au Palais avec une escorte de ses gardes. Il crut devoir tout d'abord exhiber sa commission au premier président. Celui-ci réclama par-dessus le marché des lettres patentes de Sa Majesté, ce qui ressemblait à une manière de décliner l'autorité du gouverneur lui-même. « J'ai aussi des lettres patentes à communiquer à la Compagnie », répliqua M. de Luxembourg, et il les fit lire par le greffier en chef. Après avoir subi l'amère humiliation des justes reproches qu'elles contenaient, le Parlement, sous prétexte de délibérer plus à son aise, au sujet de l'enregistrement, prétendit que le gouverneur se retirât, quoiqu'il fut, de par ses fonctions, membre de droit. Il se refusa à quitter sa place. Le président et les conseillers firent mine alors d'abandonner la Grand'Chambre. Poussé dans ses derniers retranchements, le duc se hâta de tirer une lettre de cachet, qu'il invita le premier président à ouvrir sur-le-champ. Elle renfermait d'abord l'ordre formel pour ce magistrat de demeurer à son poste. M. de Pontcarré n'osa pas désobéir, et, en sa présence, avec l'assistance du procureur-général et du greffier en chef, les radiations prescrites furent opérées sur les registres. La formalité ne s'accomplit toutefois qu'à l'hôtel de la première présidence. Le 29 mai, l'édit qui concernait Bayeux fut enregistré également d'autorité, et sur le vu de lettres de cachet.

Cet acte de vigueur ne mit pas fin à la résistance obstinée

et aveugle des hauts magistrats. Le milieu ambiant leur semblait favorable. On redoutait un mouvement à Rouen au sujet du jansénisme. Les autres Parlements du royaume ne se montraient pas mieux inspirés, quoiqu'on se trouvât à la veille d'une guerre. Celui de Paris rêvait déjà d'États-Généraux. Celui de Bordeaux lança un décret de prise de corps contre l'intendant, M. de Tourny. Le tout, en protestant d'ailleurs, suivant l'antique formule, de son parfait respect pour le souverain. Bravant en fait son autorité de la manière la plus irrévérencieuse, le Parlement de Normandie suspendit décidément et officiellement ses séances, c'est-à-dire, en termes plus familiers, se mit en grève, refusant de rendre la justice due aux sujets de Sa Majesté. Il réserva les loisirs qu'il se procurait ainsi à l'élaboration d'un *factum* plus hardi encore que les précédents. Il y déclarait textuellement, non sans emphase, porter au pied du trône « ce qui lui restait de son être ». Ce pompeux morceau d'éloquence, renforcé d'ingrédients historiques, lui coûta environ un mois de travail, toutes les Chambres assemblées au grand complet. A la remorque du Parlement de Paris, le nôtre, cette fois, s'engageait en fait dans une voie de récriminations, ou plutôt de prétentions d'un ordre tout nouveau. Ainsi que l'avaient fait les autres, il affirmait, comme une sorte de dogme national, qu'il n'existait en France qu'un Parlement unique, subdivisé seulement en plusieurs « classes », parce que la force des choses avait obligé de le répartir entre les diverses provinces. « De toute ancienneté », disaient les parlementaires, sans tenir compte de leur modestie, « un corps auguste de magistrats, l'unique que les lois connaissent, l'unique où soit le siège de Votre Majesté, embrasse tout le royaume et préside de toutes parts à l'administration de la justice ». Le réquisitoire, d'un bout à l'autre, malgré l'obséquiosité du style, était agressif encore plus que mensonger. Il fallait en effet une forte dose de hardiesse pour

oser prétendre que le Parlement, issu de notre antique Echiquier anglo-normand, provenait d'un simple sectionnement de la Cour primitive des pairs de France. On n'en imprima pas moins ce pamphlet, après quoi on le colporta jusque dans les rues de Paris.

Cette opposition systématique était d'autant plus funeste pour le pays que la guerre venait d'être déclarée aux Anglais, qui ne se gênaient pas pour la faire depuis longtemps, sans aucune déclaration préalable. A court d'argent, le roi avait plus que jamais besoin d'impôts nouveaux ou accrus, et, par suite, de l'enregistrement d'édits fiscaux. Il se contenta de répondre, dans les premiers jours d'août 1756, qu'il n'avait point eu l'intention, par sa déclaration de l'année précédente, d'attribuer à son Conseil une autorité et une juridiction plus étendues que celles dont il avait joui jusqu'à présent, qu'il entendait maintenir les « Cours supérieures du royaume » dans tous leurs droits, et qu'au surplus il nommerait des commissaires pour examiner la question, mais qu'il exigeait, en attendant le résultat de cet examen, que les décisions du Conseil fussent exécutées conformément à ses ordonnances. A cette marque de bon vouloir ou de pardon indulgent, le Parlement répliqua sans délai par un nouvel arrêt, qui confirmait celui du 8 mars, et commandait aux magistrats de Coutances de l'inscrire derechef sur leurs registres. La révolte était complète. Mais le lit de justice tenu à Versailles, le 21 août 1756, pour mettre à la raison le Parlement de Paris, donna sans doute à réfléchir à celui de Rouen. Provisoirement, les hostilités en restèrent là. Les troupes parlementaires couchèrent ou crurent coucher sur le champ de bataille, tandis que Frédéric II entrait, effectivement et victorieusement, dans la ville de Dresde.

DIXIÈME CAUSERIE

La guerre de Sept ans en Normandie. — Rôle des gardes-côtes. — Simples précautions prises jusqu'en 1757. — Dispositions militaires pour 1758. — Première sortie en juin-juillet de la flotte anglaise. — Seconde sortie au commencement d'août. — Débarquement auprès de Cherbourg. — Prise de la ville. — Destruction des travaux maritimes. — Retraite de nos troupes au camp du Mont-Espinguet. — La prétendue trahison de M. de Raymond. — Bombardement du Havre en 1759. — Les Anglais restent maîtres de la Manche jusqu'à la fin de la guerre. — Spirituel exploit du sergent Cabieu.

La guerre de Sept ans, sans rompre les trames de la faction parlementaire, sans même ralentir la réalisation de ses mauvais desseins, en les favorisant au contraire par voie indirecte, devait du moins quelque temps en détourner l'attention publique. Pas beaucoup plus qu'en 1740, la Normandie ne se trouvait prête à supporter le contre-coup d'une guerre anglo-française. Mais, du moins, s'y préparait-elle. Près de deux ans avant que cette guerre n'éclatât, la Cour s'était occupée d'en faire vérifier et d'en relever les défenses. Au printemps de 1755, un maréchal de camp, M. de Raymond, reçut la mission d'en inspecter avec grand soin toutes les côtes et d'y réorganiser les milices locales. Il fit la revue à Dieppe de quatre compagnies, et, au Havre, de cinq autres qui appartenaient au bataillon de Rouen. Aux premières, il ne manquait qu'un

tambour. Les autres « apprenaient l'exercice nouveau ». De Honfleur, il se rendit à Caen, de manière à continuer sa tournée et à constater de près l'état d'instruction des deux bataillons alors dispersés à Carentan, Cherbourg, Coutances et Granville. En général, il se déclara satisfait. Les miliciens se montraient très flattés de pouvoir être comparés aux vrais soldats et se piquaient visiblement d'émulation. Pendant les quatre mois que dura son voyage, il s'appliqua à suivre le contour de nos côtes dans toutes leurs sinuosités et à les fouiller dans leurs derniers replis, demandant aux pilotes les plus expérimentés des renseignements sur les bancs de sable et sur les courants de la mer. Il nota avec une exactitude minutieuse les endroits où une descente lui semblait absolument impossible, à cause de la hauteur et de la pente abrupte des falaises, et ceux, au contraire, où elle paraissait possible, soit avec de l'artillerie et des bagages, soit sans aucun matériel. Par suite, il indiqua quels étaient les points à fortifier. Il réclama aussi « l'ordonnance qui prescrivait de quelle façon devaient être faits les pontons ». Mais, avant de revenir en septembre se fixer à Valognes pour y prendre soin de sa santé, M. de Raymond ne cachait pas qu'il avait trouvé partout l'artillerie, canons et mortiers, en trop petit nombre et en mauvais état. Les munitions, en outre, étaient tout à fait insuffisantes.

D'Harcourt, qui, dans le cours de l'été, avait envoyé à Versailles deux « Mémoires » à propos des réformes à opérer dans l'institution des gardes-côtes, fantassins ou canonniers, n'éprouvait pas moins d'inquiétude que M. de Raymond, mais au point de vue de la qualité des combattants. Il déclarait indispensable l'adjonction de troupes réglées. « J'avais déjà », écrivait-il le 1er août de la même année, « demandé à M. le garde des sceaux de faire délivrer aux milices la même quantité d'armes qu'elles avaient eue dans la dernière guerre... mais, comme il me

répondit qu'il ne voyait rien qui pressât et qu'il ne pensait pas qu'il fût à propos d'exiger d'elles d'autre exercice que celui prescrit par leur règlement en temps de paix, je suis resté tranquille ». Rien ne pressait en effet, puisque l'année entière s'acheva sans que la France eût à se défendre contre d'autres assaillants que ces moustiques maritimes appelés corsaires. Il était temps toutefois de se préparer aux hostilités sérieuses. La guerre fut officiellement déclarée au printemps de 1756. Cette déclaration fut publiée en juin dans tous les villages et dans toutes les villes de Normandie. Les Anglais, du reste, se chargèrent de marquer à leur façon le début des hostilités, en s'emparant des îles Chausey. Le 12 juillet, le chef d'escadre Howe s'y présenta avec quatre ou cinq vaisseaux de guerre et une vingtaine de transports. Après avoir contraint les Français à démolir eux-mêmes le fort qu'ils avaient commencé à y édifier l'année précédente sous la direction d'un capitaine de vaisseau, ils les renvoyèrent tous à Granville et s'installèrent seuls dans le petit archipel, sous la protection d'une garnison de cent hommes. De notre part, une concentration de troupes beaucoup plus importante avait eu lieu dès le mois de juin à l'embouchure de la Seine, menaçant ostensiblement la Grande-Bretagne d'une invasion prochaine. Les bruyères de la côte de Grâce, à Honfleur, se couvrirent des bataillons de « Lyonnais, Enghien et Beauvoisis ». Au Havre, dans la plaine de Frileuse, au nord de Graville, s'étalèrent les régiments de Champagne, de Foix, de Mailly, etc... sans compter les escadrons. Le tout, au bas mot, dépassait une quinzaine de mille hommes. Au surplus, le littoral entier était placé sous le commandement d'officiers généraux d'un rang plus ou moins élevé, M. de Croismare à Saint-Valery, M. de Brassac à Dieppe, M. d'Harcourt au Havre, M. de Polignac à Honfleur, M. de Lugeac à la Hogue, M. de Raymond à Cherbourg, M. de Puységur à Gran-

ville, M. d'Aiguillon à Saint-Malo. Dans diverses sections de ce vaste camp, on expérimenta un engin d'importation nouvelle, le « canon à la suédoise », mis à la disposition de chaque bataillon de l'armée régulière, et dont on pourvut abondamment le rivage, de Dunkerque à Saint-Malo. Cette installation militaire reçut la visite d'un grand nombre de personnages de la plus haute distinction, entre autres, de d'Argenson, marquis de Paulmy, secrétaire d'Etat pour la guerre et du maréchal de Belle-Isle, chargé du commandement en chef sur les côtes de l'ouest. Lorsque l'hiver arriva, toute cette agglomération de troupes, n'ayant plus de raison d'être, fut répartie et dispersée dans les environs.

L'année suivante 1757 ne mit pas fin, il s'en faut, aux alarmes qu'on avait éprouvées en 1756. La tentative insensée de régicide risquée par Damiens, le 5 janvier, à l'aide d'une sorte de canif, créa instantanément une véritable panique. Les étrangers et les simples voyageurs se virent surveillés de près sur les routes, dans les auberges, aux lieux d'embarquement. On redoutait un complot d'origine anglaise pour soutenir et envenimer la guerre. M. de Brou, l'intendant de Rouen, se montra tout particulièrement vigilant. En fait, le camp du Havre ne fut pas reconstitué cette année et la Normandie n'eut à souffrir que sur mer des hostilités britanniques. Sa marine marchande subit bien des enlèvements de navires, considérés comme butin de guerre. Le principal effort de M. Pitt contre notre territoire continental se porta sur les bouches de la Charente. Par bonheur, le général Mordaunt se laissa persuader que les murailles et les batteries de Rochefort se trouvaient en excellent état, ce qui ressemblait fort peu à la vérité. Nos établissements maritimes furent ainsi sauvés de la destruction, quoique très incomplètement armés. Notre province n'en paya pas moins son inévitable tribut à la fortune adverse et aux souffrances ordinaires de l'huma-

nité. Ainsi qu'en tant d'autres années, en 1739, 1741, 1752, on craignit la famine ou on affecta de la craindre. Les blés du paysan, au dire des agitateurs, prenaient la direction de l'étranger, notamment celle des îles normandes. On racontait que des Hollandais étaient venus en enlever un gros chargement à Honfleur. A ces terreurs, peut-être un peu séditieuses, l'équinoxe du printemps avait ajouté des désastres d'un autre genre. Des constructions et des plantations furent détruites en nombre considérable par la violence des éléments. Cinq barques, appartenant à la seule paroisse de Lion-sur-mer, périrent avec leur équipage.

Grâce au surcroît de préparatifs, enfin terminés au printemps de 1758, le littoral de la Normandie n'était plus qu'un camp sans fin, se subdivisant en camps particuliers, que reliait les uns aux autres un cordon de troupes régulières ou irrégulières. A côté du duc d'Harcourt, lieutenant-général, commandant suprême en l'absence du gouverneur véritable le duc de Luxembourg-Montmorency, on voyait à leur poste respectif quatre autres officiers du même grade : MM. de la Luzerne, de Coëtlogon, de la Salle et de Berville. Les maréchaux de camp et les brigadiers figuraient en nombre proportionné. M. de Berville, tantôt à Dieppe et tantôt à Rouen, avait pourvu avec le plus grand soin à « la défense des gorges ou vallées » qui coupent les falaises du pays et pouvaient faciliter un débarquement. Il y avait réparti, sur divers points bien choisis, toutes ses ressources militaires, les effectifs des capitaineries gardes-côtes, les dragons gardes-côtes, les « vieux corps », les invalides, les milices locales, le tout renforcé des milices importées du Mans et de Blois, plus des régiments de Bouillon, de Thianges-cavalerie et de Royal-artillerie. Les points occupés étaient : le Tréport, Criel, Dieppe, Pourville, l'embouchure de la Sâane, Saint-Aubin-sur-mer, Veules, Saint-Valery, Saint-Pierre-en-port, Fécamp, Etretat,

Yport, Yvetot et le Havre. A Yvetot, outre les troupes régulières, on rencontrait deux cents « grenadiers volontaires de Rouen », de même qu'au Havre un second corps de volontaires, dits « de Beauvoir », indépendamment des deux mille paysans « du guet ». Au delà de la Seine commençait le domaine de MM. de Beaujeu et de Brancas, dont les campements furent assez mobiles pendant tout l'été. On trouve des troupes agglomérées ou des postes fixes à Honfleur, sur la côte de Grâce, à Pennedepie, à Touques, à Dives, à Sallenelles, à l'embouchure de l'Orne, puis, en arrière et au delà, à Lisieux, à Argences et à Banville sur la Seulle. Il y eut là un assez gros rassemblement aux ordres de M. de Brassac, qui veillait spécialement sur Colleville, Bernières, Arromanches et Port-en-Bessin. M. d'Amfreville, capitaine de vaisseau, était affecté en particulier à la Hogue. Le quartier-général avait été placé au centre même de la péninsule, au Mont Espinguet, au sommet du vallon de la Claire et du mont « Akène », sur la lisière de la forêt de Brix. Les gardes-côtes avaient, bien entendu, été convoqués d'un bout à l'autre du Cotentin. Afin de leur venir en aide, les deux régiments de dragons du Languedoc et de cavalerie de d'Escars, occupaient, au moyen de détachements, l'un, Sainte-Mère-Eglise, Coutances, la Haye-du-Puis, Pont-l'Abbé, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Briquebec, Tourlaville, Saint-Pierre-Eglise, Réville, Lessay; l'autre, Isigny, Trévières, Maisy, la Cambe, Formigny, Troarn. Des compagnies d'infanterie, tirées de « Poitou, Saint-Chamond, Lorraine, d'Horion, Saint-Jean d'Angély, Carhaix, Clare, Limousin, etc. », stationnaient à Caen, Bayeux, Carentan, Valognes, Montebourg, Barfleur, Quettehou, Saint-Vaast, Cherbourg, Coutances et Granville.

Le 2 juin, la flotte anglaise parut enfin devant Cherbourg et fut signalée par le canon du Roule. Elle semblait forte d'une centaine de voiles, sur lesquelles on pouvait

compter environ trente unités de combat. Les gazettes britanniques assuraient qu'elle portait de douze à quinze mille soldats pouvant être débarqués. Sans perdre un instant, on se prépara dans Cherbourg aux pires éventualités. Toutefois, dans la nuit, la forêt errante de mâts tendus de toile passa vers la côte occidentale du Cotentin. Les Anglais mouillèrent bientôt, pendant une journée entière, dans l'anse de Vauville. Le comte de Raymond, qui commandait au camp et dans toute la région, avait pris les précautions nécessaires. Mais l'armée navale préfera aller tenter un peu plus loin la fortune. Tandis que d'Harcourt se multipliait entre le Havre, Caen et Granville, les Anglais, le 7 juin, dans la soirée, débarquèrent huit à neuf mille hommes auprès de Cancale, et s'emparèrent sans beaucoup de peine du port comme de la ville. Ils « s'y retranchèrent jusqu'aux dents », non sans avoir brûlé l'église. On craignait pour Saint-Malo, mais l'orage tomba sur Saint-Servan, qui, quelques jours plus tard, reçut de graves dommages. On put suivre les allées et venues de la flotte revenue de Saint-Servan et postée entre Cancale et les îles Chausey. « Des chaloupes détachées venaient reconnaître la droite et la gauche » de la place de Granville et du camp de la Houle. Le 12 juin, les Anglais achevaient leur rembarquement. Avant l'expiration du mois, mais non sans avoir passé par bien des angoisses, d'Harcourt eut la satisfaction de les voir défiler devant Cherbourg. Il n'en attendit pas moins avec anxiété la nouvelle de la rentrée dans leurs ports. Cette heureuse certitude lui fut bientôt apportée par le capitaine Regnier, commandant un corsaire de Cherbourg, le « Conquérant », qui lui affirma avoir vu les ennemis opérer, le 2 juillet, à quatre heures, leur retour dans les eaux de Plymouth. Leur passage en vue du Havre et de Dieppe, comme il était naturel, causa de vives alarmes, surtout à Dieppe, où, le 27 juin, le régiment de Saintonge

et toutes les compagnies de gardes-côtes avaient pris leur poste de combat.

A Paris, l'approche de cette armée navale n'avait pas causé moins d'inquiétude. D'abord, on avait estimé que c'était aux environs d'Honfleur qu'elle voulait effectuer une descente. Mais les troupes habilement disposées sur nos côtes l'avaient mise hors d'état d'exécuter son dessein. A la fin de juillet, elle recommençait à rôder le long de nos falaises et de nos « valleuses », épiant toutes les bonnes occasions de coups de main et profitant de ce qu'on n'avait en mer aucune flotte à lui opposer. Aussi d'Harcourt continua-t-il à parcourir la province, afin de suppléer de son mieux à tout ce qu'il y avait de défectueux dans sa situation militaire. « Je vois avec une certaine peine », mandait-il au ministre de la guerre, le maréchal de Belle-Isle, « que la négligence dans laquelle on a laissé depuis longtemps toutes les parties du service dans ce pays-ci y rend les opérations militaires d'une difficulté presqu'insurmontable ». La saison n'était pas avancée à ce point qu'on n'eût encore à craindre un retour offensif de l'ennemi. Néanmoins, dans l'intérêt supérieur de l'agriculture et de l'alimentation publique, il s'était bien promis de renvoyer les miliciens chez eux aussitôt les Anglais rentrés dans leurs eaux. Ce qu'il redoutait le plus de leur part, c'était l'emploi des pontons et des batteries flottantes disposées en vue d'un bombardement. Il regrettait de n'avoir à son camp près de Cherbourg que cinq mortiers capables de couler ces batteries en les accablant de bombes. L'état général de l'artillerie n'était pas moins fâcheux. Pourtant, il avait essayé de remédier lui-même à cette lacune, en adressant directement des commandes au sieur Hérault, régisseur des forges de Dampierre, ainsi qu'à son voisin, celui des forges de Putanges. Mais ces établissements normands, d'origine toute récente, se trouvaient encore on ne peut plus mal outillés, et d'Harcourt en était

réduit à solliciter à Paris une machine à forer les canons. Au milieu de tous ces travaux la nouvelle agression qu'il avait soupçonnée se produisit enfin, et cette fois donna lieu à une courte, mais désastreuse invasion.

La flotte de l'amiral Howe se représenta en effet le 4 août en rade de Cherbourg, amenant le prince royal Edouard, afin de compléter sans doute son instruction navale. Le 5, elle mouilla dans la baie de Sainte-Anne, non sans avoir lancé pendant la nuit une soixantaine de bombes sur la ville, qu'elle se proposait de revenir détruire. On se demandait cependant si les desseins de ses chefs ne visaient pas particulièrement l'anse de Nacqueville. Ils se décidèrent pour celle d'Urville, la plus rapprochée et la moins défendue. De tout temps, cette anse avait été considérée comme aussi peu propre que possible à une descente, « à cause des rochers sans nombre et des courants qui y sont ». Tel s'était trouvé, encore tout récemment, l'avis de M. de Chaville, directeur du génie. Le terrain, malheureusement, apparaissait en grande partie « coupé par des fossés et haies vives, sans débouchés pour se porter en force sur l'ennemi et avec vivacité ». Par suite, il fournissait aux nouveaux débarqués une sorte de retranchement naturel qui leur donnait tout le temps nécessaire, pour qu'ils puissent se recueillir un peu et se former à leur aise. Accouru du Mont-Espinguet à la première alarme, M. de Raymond avait pris avec lui, outre M. d'Amfreville, un bataillon de troupes régulières et huit autres de milices gardes-côtes, bref, presque tout ce qu'il avait sous la main dans son camp. Il avait donné les ordres les plus indispensables à Sainte-Anne et à Nacqueville, si bien que les ennemis « n'osèrent pas y tenter leur descente ». Quant à Urville, il y avait posté, dans les plis de terrain utilisables, la plus grande partie du régiment irlandais de « Clare ». Cette première ligne de combattants devait être soutenue par deux bataillons du régiment liégeois d'Horion, de nouvelle

formation, par dix compagnies de dragons tirés de « Languedoc », et par environ douze cents gardes-côtes dont la bonne volonté constituait le principal mérite. Pendant ces trois journées de préparatifs et de contre-préparatifs de nature défensive, l'amiral Howe n'avait cessé de manœuvrer et sans doute de procéder à des sondages du côté ouest de Cherbourg. Le dimanche 6, à quatre heures de l'après-midi, le comte de Raymond écrivit au maréchal de Belle-Isle pour l'informer des dispositions prises et de « ses espérances de faire bientôt repentir les ennemis ». — « L'essentiel, en effet », répondit le ministre, « est, comme vous le dites très bien, de faire l'impossible pour leur donner le coup de patte avant qu'ils puissent se rembarquer ». Le maréchal ne paraissait donc pas désapprouver les dispositions de son subordonné.

Vers dix heures du matin, le lundi 7, entre les deux criques de Nacqueville et d'Urville, à une portée de carabine du rivage, la mer étant calme « à souhait », une véritable nuée de bateaux plats se rangea autour du vaisseau amiral comme pour prendre les derniers ordres du commandant en chef. L'un d'entre eux finit par se détacher des autres et s'approcha de terre avec l'intention apparente d'effectuer un débarquement. Il fut salué par un feu très vif de mousqueterie, que dirigeait un lieutenant de « Clare » à la tête de trente hommes. Deux heures ensuite se passèrent dans un profond silence. M. de Raymond craignit que les Anglais n'eussent le dessein, après l'avoir attiré hors de Cherbourg, d'y retourner brusquement et d'y débarquer. Il y réexpédia donc en hâte le régiment de « Clare », dont il ne conserva qu'un piquet, avec un bataillon « d'Horion » et deux cents dragons. Cet excès de prévoyance devait contribuer à le perdre. A midi, un grand branle-bas s'opéra sur mer autour des vaisseaux de l'amiral Howe et on vit s'avancer, en plusieurs colonnes, soixante à soixante-dix bateaux plats qui portaient chacun à peu près autant d'hommes armés.

M. de Raymond ne perdit pas un instant pour rappeler à lui les troupes dont il venait de se priver afin de mieux couvrir Cherbourg. Mais il ne fut rejoint à temps que par le régiment de « Clare ». Aussitôt que les bateaux plats s'étaient mis en mouvement, les navires anglais avaient commencé un « feu d'enfer ». Six cents pièces de canon concentraient tous leurs projectiles sur un espace d'environ quatre cents toises. A vrai dire, et par grand bonheur, nos soldats se trouvaient en partie abrités par une petite dune, mais cette dune présentait une sorte d'interruption ou d'échancrure, si bien que, quand le deuxième bataillon « d'Horion » voulut rejoindre le premier, il ne réussit qu'assez mal, quoiqu'il se fût jeté dans un fossé creux et boueux. De là un retard des plus funestes.

Sur ces entrefaites, déjà trois à quatre mille Anglais avaient mis pied à terre. « Le fort de leur débarquement se fit de deux à quatre heures, à la faveur de leur artillerie ». Nos dragons avaient dû abandonner leurs montures. M. d'Amfreville, qui en avait pris le commandement, se proposait de les faire charger à la baïonnette, de manière à rejeter à l'eau les premiers débarqués. Malheureusement, il ne parvint pas à opérer ce mouvement, parce que les deux escadrons se trouvèrent séparés l'un de l'autre. D'ailleurs l'ennemi, de plus en plus nombreux, et qui ne cessait de descendre de ses gros navires pour occuper la plage, avait pu ouvrir depuis longtemps son propre feu de mousqueterie. D'Amfreville se replia alors sur Nacqueville, avec une poignée d'hommes et l'espoir éventuel d'un ralliement autour du cimetière. Déjà il avait frôlé au passage des avant-gardes d'Anglais. Faute de munitions, il dut se retirer bientôt dans le « fond » où se cache le château des Marais. De leur côté, et en dépit des gardes-côtes, les Anglais avaient rapidement escaladé les diverses hauteurs qui dominent le rivage et s'étendent jusqu'à Cherbourg. Bien qu'il n'eût que deux officiers tués et une vingtaine de sol-

dats hors de combat, la partie était perdue pour M. de Raymond. Après avoir de son mieux rassemblé ses bataillons d' « Horion » et de « Clare », il laissa au chevalier de Bore, lieutenant-colonel du premier des deux régiments, le soin de défendre le poste de Querqueville, en d'autres termes, de barrer aux envahisseurs la route de Cherbourg. Il fit ensuite couper trois ponts sur « la rivière de Sideville », afin de ne pas être enveloppé. Provisoirement, il ne dégarnit aucun des points stratégiques de la baie Sainte-Anne. Quant à lui-même, avant la nuit, il rentra à l'Abbaye, son quartier-général, où d'Amfreville le rejoignit avec sa petite cohorte de braves.

Nul engagement important n'ensanglanta les ténèbres. Mais, le 8, dès que le jour eut paru, les Anglais poursuivirent leur marche vers l'est, en partie sur les collines, en partie le long de la plage. A six heures, on les voyait apparaître au-dessus des hauteurs du sud, menaçant d'enfermer Cherbourg et ses défenseurs dans un mouvement tournant. Jusqu'à midi, M. de Raymond, dont la perplexité se comprend, ne s'arrêta à aucun parti. Vers dix heures, il avait fait battre la générale, afin de se rendre exactement compte de combien de combattants il disposait. Nous avons déjà indiqué ses ressources, en fait d'hommes, à Urville. Pour tout renfort, il n'avait trouvé dans la ville qu'un bataillon de « Lorraine ». Cherbourg, à cette époque ne possédait pas d'enceinte. Les ouvrages qui étaient commencés n'avaient été conçus que dans la prévision d'une attaque par mer. D'autre part, le pain et les munitions y manquaient. M. de Raymond, comme tous ceux qui l'entouraient, évaluait à douze ou quatorze mille hommes l'effectif des Anglais déposés sur le rivage. On l'a même porté à quinze mille. Les cent ou cent vingt navires composant leur flotte se rapprochaient de plus en plus. Ces citadelles mobiles, dégarnies de leurs fantassins et de leurs cavaliers, ne l'étaient nullement de leur artillerie et de

leurs artilleurs. Au jugement de M. d'Amfreville, réfugié de même dans Cherbourg, « la position n'était pas tenable avec le peu de troupes qu'on avait ». La promptitude de l'attaque avait retiré jusqu'à l'espérance d'être cette fois secouru en temps utile, c'est-à-dire sur l'heure même. Beaucoup de messages étaient partis, aucune réponse n'était encore arrivée. Le malheureux commandant en chef se résigna décidément, au moyen d'une « retraite honorable », à sauver du moins le Cotentin, puisqu'il ne pouvait pas sauver Cherbourg.

Le point de concentration le plus naturel lui parut être son camp du Mont-Espinguet, où il attendrait un supplément de forces, nécessairement amené par d'Harcourt. Il commença par rappeler à lui tous ceux de ses détachements qui gardaient les hauteurs ainsi que les postes placés en arrière des Anglais, du côté du nord-ouest. Vers les trois heures, il divisa sa petite troupe en deux colonnes, dont l'une passa la rivière d'Yvette sur le pont du port, et l'autre, sur le pont dit du Roule. La première colonne s'achemina dans la direction du Mont-Espinguet par la Glacerie et les bois, la seconde, par les chemins qui conduisent à Brix et au Mont-Akène. M. de Raymond emmenait avec lui, outre les « effets du roi, tous ses malades, hôpitaux et équipages, environ trois cents chariots, plus dix-huit cents bêtes, tant chevaux que bœufs ». M. de Chamousse, un des officiers qui s'étaient le plus brillamment comportés la veille, fut chargé du service d'arrière-garde avec deux pièces de canon seulement. Il ne quitta du reste le fort du Hommet que lorsqu'il vit M. de Raymond et ses gens tout à fait en sûreté. La retraite s'effectua en très bon ordre, et le soir même, les vaincus couchèrent sous leurs tentes. Les Anglais, de leur côté, avaient atteint l'Abbaye au moment juste où l'évacuation militaire s'achevait. Les magistrats de la cité, précédés du drapeau parlementaire, s'empressèrent de venir présenter leurs clés aux vainqueurs, c'est-

à-dire au général Thomas Blygh, en sollicitant toute son indulgence.

Nos ennemis se trouvèrent donc momentanément les maîtres dans Cherbourg. Ils y accomplirent aussitôt et impunément l'œuvre qui les y avait attirés : la destruction de tout ce que notre marine de guerre y avait construit depuis peu, de tout ce que notre marine marchande s'y était préparé d'utilisable. A l'aide d'une cinquantaine de mines, ils démolirent la jetée du port, le pont tournant de l'écluse, les fortifications qui regardaient la rade. Ils brûlèrent une partie des vaisseaux qu'ils trouvèrent et « brisèrent » les autres. De plus, ils firent main basse sur « les canons qui étaient dans les forts, ainsi que sur quelques pièces de vingt-quatre, » servant à la défense fixe. Ils exigèrent ensuite de la municipalité une contribution de quarante-quatre mille livres, soit une année entière de ses taxes ordinaires. Au dehors, ils extorquèrent aussi mille écus de la Verrerie, et dix ou douze mille livres de la Glacerie. Ils embarquèrent, en outre, toutes les provisions de guerre ou de bouche qu'ils parvinrent à découvrir. Au surplus, racontèrent leurs apologistes, ils « se comportèrent avec assez de modération ». La fortune privée fut en général respectée. On cita pourtant, au nombre des maisons pillées de fond en comble, celle de l'ingénieur, M. de Chaville, qui avait tout récemment déclaré la baie d'Urville inaccessible, et qui avait cru devoir chercher un refuge à Valognes. Mais la fureur des habitants n'y était-elle pour rien? Les hussards ou dragons britanniques, en se répandant dans les campagnes voisines, y causèrent plus de dégâts. Lorsqu'ils se décidèrent à déguerpir, le 15, l'amiral Howe et le général Blygh embarquèrent de force trois otages, à titre de garantie pour les vingt-deux mille livres que les habitants avaient eu, selon eux, la malhonnêteté de ne pas leur verser encore.

Prévenu un peu tardivement à Caen dans la nuit du 7

au 8, le duc d'Harcourt n'était parvenu à Valognes que ce jour-là dans la soirée, en un mot quand la retraite de nos troupes s'achevait. Chemin faisant, il avait été rejoint à Carentan, non seulement par M. de Rothe, mais aussi par M. de Coëtlogon, qui lui amenait son détachement, trop tard par malheur. D'Harcourt, tout d'abord, ne laissa pas de marquer un certain étonnement de ce qu'avait cru devoir faire à la dernière extrémité M. de Raymond. Toutefois, la situation bien examinée, il ne se jugea pas en état de reprendre l'offensive, même avec les nouvelles forces dont il disposait actuellement. Il n'espéra pas avoir concentré avant le 11 toutes celles dont il avait le commandement personnel. Et encore sa petite armée, au grand complet, ne se serait-elle élevée qu'à « environ dix mille hommes, dont quatre mille gardes-côtes ». C'était évidemment bien peu encore pour tenir tête à des ennemis que leur homogénéité rendait déjà plus redoutables que leur supériorité numérique. Aussi d'Harcourt réclama-t-il bien vite du maréchal de Belle-Isle l'appui de quelques régiments tirés des provinces de Picardie ou de Flandre, surtout de régiments écossais et irlandais. Le gouverneur, M. de Luxembourg-Montmorency, qui se trouvait à Saint-Lô, n'arriva à Valognes avec les forces qu'il avait sous la main, que le 14 août. Provisoirement, d'Harcourt avait prescrit au comte de Beaujeu et à M. de Brancas de lui expédier aussi rapidement que possible l'effectif de toutes les capitaineries de gardes-côtes sous leurs ordres, ainsi que leurs régiments disponibles : Poitou, Saint-Chamond, Bourbon et d'Escars. Il s'était, en attendant, et afin de contenir les coureurs ennemis, établi le plus fortement qu'il avait pu le long d'une ligne de défense improvisée qui passait par Nouainville, Octeville, Martinvaast, Tourlaville et la lande de Saint-Maur.

Il avait même été question d'un retour offensif immédiat. Dès l'arrivée au Mont-Espinguet du régiment de

« Limousin », M. de Raymond aurait bien voulu prendre autant que possible sa revanche en donnant subitement « l'alarme » aux Anglais. D'Harcourt ne lui avait pas refusé les quinze cents hommes qu'il demandait, tandis qu'un autre officier, M. Merlin, attaquerait, avec huit cents, les envahisseurs sur un point différent. Seulement, « quelques-uns des motifs, qui n'arrivent que trop souvent à la guerre, firent que le détachement qu'avait demandé M. de Raymond ne lui fut pas donné ». Pourtant, dès le 11, il fallut reprendre tant bien que mal une sorte d'offensive. La cavalerie de Blygh s'était avancée jusqu'à Martinvaast. On craignait, au camp français, d'être attaqué par Brix, c'est-à-dire par les hauteurs qui, dans la péninsule, séparent la partie volcanique et saillante de la région plus basse et d'origine sédimentaire. Le lieutenant-colonel de « Guyenne », M. de Montsaugeon, se porta à Martinvaast. Mais les gardes-côtes, qu'il avait emmenés avec ses grenadiers et ses dragons, furent saisis de panique et tirèrent sur leurs camarades, les prenant pour des ennemis. Le surlendemain, 13, d'Harcourt ne songeait plus qu'à reconnaître la droite de l'armée de Blygh afin de « l'entamer » du mieux possible au moment de son rembarquement. Il avait par conséquent constaté l'impossibilité évidente de la déloger de haute lutte d'autant plus que la dernière équipée des gardes-côtes avait mis beaucoup « d'éloignement » entre eux et les troupes régulières. Du reste, « il ne fallait pas trop s'y fier, et, même dans les anciens régiments, les recrues n'étaient pas beaucoup plus assurées ». Mais, en somme, les Anglais n'avaient eu pour but que d'annihiler le port naissant et la concurrence possible de Cherbourg. Dès le 14, « ils commencèrent à se rembarquer à la mielle de Tourlaville avec toute la tranquillité et sécurité qu'ils pouvaient désirer ». Le maréchal de Luxembourg n'hésita plus à s'avancer afin de reprendre possession de la cité et le Conseil municipal vint lui pré-

senter ses hommages. Cependant deux galiotes à bombes étaient demeurées embossées devant la ville annonçant l'intention de l'incendier, pour peu qu'on cherchât à troubler la retraite des forces britanniques.

Les Cherbourgeois n'ont jamais pardonné cette occupation au comte de Raymond. Un chanoine de l'Abbaye y a même perdu quelque chose de sa charité évangélique. Certains publicistes n'ont pas assez d'outrages contre ce vil courtisan de Louis XV. Il faut bien dire que Dumouriez a, par une parole écrite à la légère dans ses « Mémoires », singulièrement contribué à accréditer cette légende dans le livre d'or de la démagogie. Mais le pire défaut de M. de Raymond était certes son application au service du roi et le caractère méticuleux de cette application. A ce titre, il était déjà au plus mal avec le subdélégué de Valognes. Quand il fut de retour au camp du Mont-Espinguet, il y eut une scène avec l'intendant, M. de Fontette. Nul mieux que lui ne paraissait plus propre à jouer le rôle de bouc émissaire, c'est-à-dire à supporter seul la responsabilité des torts communs. On le lui fit voir fort vite et le bruit de cette disgrâce spontanée ne fut pas long à se répandre en basse Normandie, où servait alors Dumouriez. Il aurait été plus équitable de se mieux rappeler avec quelle vigilance il avait étudié et organisé cette défense même où le destin l'avait trahi. N'avait-il pas par surcroît occupé ses loisirs de 1756 et de 1757 à préparer notre prise de possession de Jersey et de Guernesey, en y développant nos relations secrètes et en intéressant à son projet le ministre, M. de Paulmy? Il avait été victime d'une nécessité inéluctable et de la force même des choses. Une armée navale quelconque est d'avance assurée d'une supériorité momentanée, mais en quelque sorte foudroyante, quand elle se jette à l'improviste sur un point inconnu d'une longue suite de côtes, où des troupes méthodiquement dispersées ne peuvent se réunir qu'au bout de quel-

ques journées de marche. A quoi eût-il servi que M. de Raymond eût fait détruire son petit noyau d'armée active en livrant les Cherbourgeois eux-mêmes aux pires horreurs de la guerre? La campagne navale au surplus ne paraissait pas finie. On redoutait une nouvelle agression du même genre, soit au Havre, soit à Dieppe, soit à Granville ou à Saint-Malo. Finalement, la conduite de M. de Raymond ne fut incriminée par aucun de ses chefs directs. Après avoir pris connaissance de ses rapports détaillés, le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, à la date du 24 août, se borna à lui mander : « Je suis bien persuadé que vous avez fait en cette occasion tout ce qui pouvait dépendre de vous ». Le comte de Raymond fut simplement déplacé et ne tarda pas à quitter Valognes, au grand bonheur du subdélégué.

Au printemps suivant, le chevalier ou bailli de Mirabeau procéda à une inspection très approfondie des milices qui gardaient nos côtes. Il ne se montra satisfait que de celles du pays de Caux. Le Cabinet de Versailles tenait cette année à venger le coup de main si audacieusement tenté et réussi contre Cherbourg. A son tour, il crut devoir préparer une descente en Angleterre. On y travailla avec la plus grande activité dans nos principaux ports, notamment à Brest, à Dunkerque, au Havre. Ce qu'on y construisit surtout, ce furent des bateaux plats pour le transport des troupes. Lesdits bateaux étaient armés de deux canons, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière, et, avec le concours de sept servants, tiraient vingt coups en une minute. En un clin d'œil, ils pouvaient être démontés et remontés. Comme les canons suédois, c'était une invention nouvelle. Un ingénieur de la marine, le sieur Grognard, vint en surveiller l'exécution au Havre. On se proposait d'en construire jusqu'à cent cinquante. En même temps, le gouvernement y fit l'achat de trois petites frégates qui venaient d'être achevées et qu'il envoya au célèbre cor-

saire dunkerquois Thurott. D'excellents réglements à observer en cas d'attaque ou de siège furent élaborés, puis publiés par les échevins et les notables. D'Harcourt, arrivé depuis le 18 juin, et entouré d'ouvriers des campagnes voisines, se hâtait de faire remanier certaines parties défectueuses des défenses de terre, lorsque le 3 juillet, dans la matinée, apparut la flotte de l'amiral Rodney, traînant ses galiotes à bombes.

Avec l'assistance du gouverneur, M. de Virieu-Beauvoir, et de l'intendant, M. de Brou, accouru au premier signal, d'Harcourt, se prépara à une défense énergique, en cas de nouveau débarquement. Les Anglais, reconnaissant la difficulté de l'entreprise dans le voisinage d'une aussi grande ville et eu égard à la hauteur des falaises les plus rapprochées, se contentèrent de la satisfaction de bombarder. Ils en voulaient surtout aux bateaux plats, mais ils ne réussirent guère à les atteindre. On les avait mis en lieu aussi sûr que possible. Rodney ne parvint pas davantage à entrer dans la Seine, la batterie de la Floride commandant cette passe avec plus d'autorité encore que la tour de François Ier. La fureur des agresseurs se concentra sur les toits des maisons et ils y firent pleuvoir une grêle de projectiles enflammés. Presque toute la population s'était réfugiée dans les environs. Les échevins étaient allés s'installer à l'abbaye de Graville. « Je me trouve sans ressource de la part de la Marine », écrivait d'Harcourt de la côte d'Ingouville au maréchal de Belle-Isle, « livré à la discrétion du feu des ennemis qui sont armés très supérieurement et sans moyens pour pouvoir seulement leur nuire ». L'amiral anglais ne s'éloigna que le 6. Il était loin d'avoir pu causer autant de dommages à la florissante cité que son collègue et prédécesseur de 1694. Seulement, il eut soin de laisser quelques navires de guerre pour bloquer le port, si bien que les bateaux plats, qui n'avaient pas été détruits, se trouvèrent doré-

navant inutiles. Les désastres réitérés de nos armées navales, notamment de celle que dirigeait le maréchal de Conflans, obligèrent de renoncer à toute idée de porter la guerre outre Manche.

Nos flottes étaient provisoirement détruites, la mer appartenait désormais aux Anglais. Ils ne le firent que trop bien sentir à la Normandie et purent, « l'insulter » impunément jusqu'à la fin de la guerre. Nos gardes-côtes, de plus en plus, se montraient fort au-dessous de leur mission. M. de Mirabeau en 1759, avait déjà eu le regret de constater, chez ces paysans arrachés inopinément à leurs moissons, des aptitudes militaires et surtout une discipline des plus insuffisantes. A Mathieu, près de Caen, il manquait soixante-trois hommes dans une compagnie qui en comptait, sur le papier, quatre-vingts. Il ne s'en était pas présenté un seul de la paroisse elle-même. Des désordres analogues avaient été remarqués sur bien d'autres points. On refondit en corps plus compacts les meilleurs éléments de ces milices, afin de les envoyer aux frontières, après les avoir encadrés dans des régiments bien organisés. Par contre, M. de Fontette chercha à attirer en Normandie quelques vieux cadres, en tout douze bataillons et deux escadrons qui furent ensuite répartis dans l'étendue entière de sa Généralité. Il est fort à craindre que ces troupes n'aient servi à autre chose qu'à aider les miliciens du pays à gêner la circulation des grains dans le royaume, comme en 1757, tout en laissant les Hollandais s'approvisionner copieusement à la Canardière, près de l'embouchure de la Risle. Les Anglais se contentaient de nous effrayer de leur mieux. C'est ainsi que le 11 juin 1762, leur flotte, sous prétexte de célébrer la naissance du roi Georges, vint inquiéter les Havrais des salves de son artillerie.

Jusqu'au terme de cette guerre, le marquis de Brassac, comme lieutenant-général, ne cessa pas de veiller, en compagnie de d'Harcourt, sur nos cent soixante-dix lieues

de côtes maritimes. Nous les y trouvons encore au début de l'hiver 1762-1763, assistés de trois maréchaux de camp, le marquis de Clermont-Tonnerre, le chevalier d'Aubigné et le marquis de Blangy. M. de Copley commandait à Cherbourg, M. d'Amfreville, à la Hogue, M. d'Aubigné, à Rouen, M. de Blangy, à Caen, et M. de Puiségur, à Dieppe. Les brigadiers alternaient ici avec les maréchaux de camp. Le prince de Croy avait été désigné pour le Havre, mais n'y vint pas. En définitive, les mesures prises en vue de la défense n'empêchèrent pas le blocus de nos côtes de se prolonger jusqu'à la paix. Au milieu de juillet 1760, l'amiral Rodney fit poursuivre par le capitaine Ogle (?), dix vaisseaux plats qui cherchaient à porter du Havre à Brest des bois de construction et des munitions de guerre. Ces bâtiments se virent obligés de chercher un refuge à Port-en-Bessin, où une chaloupe amena bientôt un officier anglais. Le survenant intima l'ordre de brûler au plus vite les bateaux plats et leur contenu, si l'on ne voulait pas que le bourg lui-même fût incendié. M. de Brassac n'arriva que pour prendre ou recevoir sa part d'une canonnade ennemie, qui dura deux heures et demie, jusqu'à six heures du soir. Néanmoins, après diverses péripéties assez étranges, il réussit tant bien que mal à sauver « les bois du roi ». On rechercha aussi les moyens d'organiser les milices sur de meilleurs principes et ce fut alors que d'Harcourt proposa de diviser en trois régions le littoral de la Normandie, la haute, la moyenne et la basse. Mais ce qui, en somme, servit le mieux notre province et la France, ce furent, comme à la fin de la guerre de Cent ans, les discordes intérieures du Parlement britannique et le remplacement de Georges II, décédé, par son petit-fils, Georges III. M. Pitt se vit obligé de modérer ses armements par raison d'économie, et, de fait, les bombardements avaient toujours coûté trois ou quatre fois plus cher aux incendiaires qu'aux incendiés.

Un trait d'héroïsme individuel vraiment digne de l'histoire a été conservé et servira de conclusion au récit de cette période belliqueuse. Il y avait à Ouistreham, auprès des bouches de l'Orne, un vieux soldat, nommé Cabieu, qu'on y avait aposté en qualité de garde-côtes et qui naguère avait servi dans le Cotentin sous les ordres de M. de Raymond. Dans la nuit du 12 au 13 juillet 1762, une colonne de cent cinquante Anglais débarqua à l'improviste pour enclouer les canons des trois batteries de Sallenelles, Colleville et Ouistreham. Eveillé par sa femme et ayant lui-même rencontré trois ou quatre autres gardes, il se porta dans les ténèbres à la rencontre des ennemis. Après les avoir découverts et leur avoir lancé le plus hardi de ses : Qui vive? il cria d'une voix forte à ses camarades de ne pas tirer avant son commandement exprès. Ses hommes n'en tirèrent pas moins, comme il avait été convenu et eurent la chance d'atteindre un des principaux sous-officiers de l'ennemi. Trompés par l'obscurité et ne doutant plus qu'ils ne se trouvassent en face de forces considérables, les Anglais se retirèrent précipitamment. Louis XV, mis au courant, envoya au garde-côtes une gratification, et le peuple ne l'appela plus que le général Cabieu. Ce modeste et ingénieux exploit est un bon exemple du sang-froid qui constitue le vrai courage, en laissant à l'esprit sa pleine liberté au milieu du péril.

ONZIÈME CAUSERIE

Que veulent et que valent au fond les Parlements? — Grâce au système des classes, il n'y en a plus qu'un en France. — Louis XV dans l'été de 1760 force la classe de Rouen à enregistrer. — Les magistrats rouennais prennent parti pour leurs collègues de Besançon. — Expulsion des Jésuites en 1762. — Le « cadastre » ou taxe réelle de la propriété foncière. — Opposition violente du Parlement à l'édit qui le prépare. — Il réclame le budget de la France. — Attitude séditieuse de Miromesnil. — Scènes inconvenantes avec d'Harcourt en 1763. — Une députation parlementaire mandée à la Cour y est retenue plusieurs semaines. — Entente des Parlements du royaume. — Démission en masse de celui de Normandie à la fin de novembre. — Le roi, en mars 1764, rend les démissions. — Le Parlement n'en persiste pas moins dans son hostilité au cadastre. — Maupeou supprime tous les Parlements en 1771. — Conspiration de la noblesse normande en 1772. — Jugement sur le règne de Louis XV.

Cette guerre, qui n'avait pas tourné à notre avantage, quoique notre nouveau renoncement à une partie de la Belgique restât une faute réparable et que nous n'eussions que peu de chose à regretter dans l'abandon de colonies où personne ne voulait aller, cette guerre, dis-je, n'avait pas même été une période d'accalmie entre le roi de France et ses Parlements. A côté de la lutte internationale, pendant sept années se poursuivit une autre lutte parallèle et purement intérieure. L'encre, il est vrai, y coula au lieu de sang, mais elle n'en fut pas moins aussi malfaisante pour la royauté que pour le royaume. Le duel était sérieux, et l'enjeu plus sérieux encore. Les officiers de justice de Sa

Majesté prétendaient se substituer, non pas seulement aux Etats provinciaux, mais bien aux Etats Généraux, et s'approprier la puissance législative en même temps que la puissance administrative, dont ils avaient déjà trouvé moyen d'usurper tant d'importantes parties.

Qu'avaient-ils pourtant de commun avec les anciens pairs de France, qui, au moyen âge, entouraient et assistaient les Capétiens ou les Carolingiens dans les circonstances solennelles? ou bien avec les membres des Etats Généraux qui provenaient d'une élection nationale? ou même avec les modestes élus des Etats provinciaux qui, eux aussi, tenaient leur mandat d'une délégation plus restreinte? A les bien considérer, ils n'étaient rien de plus qu'une corporation de mandataires du pouvoir royal, plus ou moins experts en matière juridique, mais n'ayant jamais reçu aucune autorité, si ce n'est du roi lui-même, et limitée à cette unique matière. En réalité, ils ne tenaient leurs charges que d'avances ou de prêts consentis par eux en faveur de l'Etat contre un remboursement dont l'époque restait indéterminée, mais que permettaient d'attendre indéfiniment des arrérages payés sous forme de gages ou de privilèges de diverse nature. Ils n'en devaient l'hérédité qu'à la nécessité d'un impôt supplémentaire, la *paulette*. Somme toute, ils ne représentaient qu'eux-mêmes, c'est-à-dire une caste de parvenus visant à la noblesse et n'ayant gardé des vertus de la bourgeoisie que celles qui n'exigeaient pas la modestie. Au point de vue historique, ces officiers de justice n'avaient aucun droit à reconstituer ou plutôt à constituer ce qu'ils dénommaient par avance « le Parlement de France », en souvenir sans doute et à l'imitation du Parlement britannique, issu, en partie, et presque spontanément, de la propriété du sol, tandis que la seconde moitié était née et renaissait sans cesse du suffrage libre de la nation. Assurément, ces familles enrichies et plus ou moins frottées de jurisprudence n'ont jamais rendu à la

monarchie, sous ce triste règne, voire sous les précédents, les services de cette aristocratie française, qui, malgré tous ses défauts, suppléait de son mieux à l'insuffisance du monarque et aux vices primordiaux du système politique, en tenant tête aux cinq ou six meutes de robins acharnés à aboyer après elle de tous les coins du royaume.

S'imaginer qu'ils représentaient le progrès, parce que sans cesse ils partaient en guerre contre toutes les autres autorités, y compris celle du souverain, serait se méprendre bien étrangement. Au XVI[e] siècle, à Rouen comme à Paris, ils avaient fait brûler vifs les premiers protestants, encore innocents de toute violence criminelle et uniquement indignés des abus scandaleux du clergé. Au XVII[e], poussés par les Jésuites, ils figurèrent en tête des plus fanatiques parmi les persécuteurs des huguenots, et devancèrent en Normandie la révocation de l'édit de Nantes au moyen de leurs arrêts. Au XVIII[e], on les trouve partout où il y a une cruauté à maintenir, sinon à aggraver, ou une de ces sottises traditionnelles que la Révolution jettera le plus vite à bas, quoique ses fauteurs crient « Hourrah ! » pour les Parlements qui lui auront frayé la route. Depuis un temps immémorial, ils n'avaient pas voulu renoncer à intenter et à juger des procès odieux ou grotesques contre des parents innocents, en raison de leur seule parenté, contre des morts ou des cadavres, contre de simples animaux. Maintenant, on va les voir, à Rouen, retrancher au roi le droit de faire grâce entière, en se hâtant eux-mêmes de marquer au fer rouge, aussitôt le jugement rendu, les misérables condamnés aux galères ; s'opposer à toutes les entreprises nécessaires pour constituer un cadastre et pour préparer une répartition plus équitable de l'impôt ; troubler, sans motif plausible, le fonctionnement naturel des rapports économiques au moyen de préjugés surannés et empiriques ; user et abuser de l'arbitraire en toutes circonstances et sous toutes les formes ; faire mettre systéma-

tiquement à genoux devant eux, les adeptes du principe sacré de l'égalité humaine et quiconque venait, non seulement réclamer leur protection officielle pour la sauvegarde de ses intérêts privés, mais leur prêter gratuitement un concours précieux pour la manifestation de la vérité, etc., etc.

Veut-on être mieux édifié encore sur l'esprit parlementaire et sur ses rapports avec l'instinct d'humanité au XVIIIe siècle? On n'a qu'à le voir à l'œuvre dans Paris, à la suite de l'attentat du demi-fou Damiens, qui, le 5 janvier 1757, avait frappé le roi d'un coup de canif. Le Parlement, j'entends toujours celui de Paris, avait déjà sur la conscience, ou allait s'y mettre de plus en plus, un nombre considérable de fortes peccadilles : la prohibition de découvertes thérapeutiques telles que l'inoculation, de monstrueuses erreurs judiciaires, la lacération et l'incinération de certains chefs-d'œuvre de notre littérature, etc. La tentative de Damiens les transforma en une corporation de tortionnaires et de bourreaux lâchement irresponsables. C'était peu d'avoir fait endurer au coupable la longue série des « questions » préalables, c'est-à-dire des supplices les plus raffinés et qui constituaient déjà autant de crimes de lèse-humanité. N'avaient-ils pas été jusqu'à faire venir d'Avignon une machine plus compliquée encore et plus féconde en souffrances que la leur? L'arrêt condamna l'homme « qui avait fait saigner » Sa Majesté à être tenaillé aux seins et aux quatre membres, à recevoir dans les blessures pratiquées du plomb fondu, de l'huile bouillante et de la poix-résine enflammée, à avoir la main droite brûlée à l'aide de soufre allumé et à être ensuite écartelé vivant. Un conseiller nommé Pasquier fut l'un des commissaires délégués officiellement pour présider à cette procédure infernale. Et, comme l'écartellement ne se produisait pas, les chevaux accomplissant mal leur besogne, la commission parlementaire envoya réquisitionner des che-

vaux de renfort afin d'amener la désarticulation ordonnée par la justice. Ces magistrats sans âme refusèrent aux bourreaux de profession, épouvantés du spectacle, l'autorisation « de donner un coup de tranchoir aux jointures, voulant faire souffrir davantage » le supplicié! En vérité, ce n'était guère là travailler au progrès de la civilisation contemporaine, ni même montrer grand respect pour la volonté du roi, dont le premier cri avait été qu'on ne fît pas de mal à l'assassin.

Satisfaite sans doute du succès obtenu en 1756 par son espèce de grève déguisée et de la nouvelle impunité accordée aux remontrances qu'à la fin de février 1757 elle avait adressées en faveur du Parlement de Paris, la haute magistrature rouennaise voulut bien, durant les premières années de la guerre, s'abstenir à peu près de troubler derechef la paix publique. Le premier président, M. de Pontcarré, se contenta de disputer au théâtre la « loge du roi » à un lieutenant-général. Survint l'attentat de Damiens. L'émotion du Parlement s'évapora assez vite. « Le premier vœu de la Compagnie », raconta M. de Pontcarré à l'intendant, « avait été de députer deux de ses membres pour lui rapporter des nouvelles de la santé de Sa Majesté, mais il leur avait représenté qu'il craignait que cette députation ne déplût, que la plus grande marque et la plus juste du zèle qu'ils devaient au roi dans ce moment-ci était que chacun d'eux se tînt à sa place pour y remplir ses fonctions, surtout dans un moment où elles pouvaient avoir des objets aussi importants. » La majorité au moins se rangea à son avis et envoya tout simplement son greffier, greffier en chef, il est vrai, le sieur Auzanet, pour le tenir au courant des progrès de la guérison, à laquelle certains conseillers ne s'intéressaient sans doute que très faiblement.

A M. de Pontcarré succéda, en juillet 1757, dans la dignité et les fonctions de premier président, M. Hue de

Miromesnil, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel et envoyé de Paris à Rouen à l'âge de trente-quatre ans seulement. Son premier soin, dans ces conditions, devait être et fut de contenir autour de lui le feu qui pouvait couver sous la cendre. Il réussit à éteindre peu à peu l'affaire de Bayeux, mais, à la fin de 1759, les magistrats de Besançon amenèrent une reprise d'armes générale. Ce Parlement, au début de l'année, avait prohibé, sous peine de mort, la perception d'un octroi nouvellement établi dans la Franche-Comté. Trente-deux lettres de cachet, immédiatement délivrées à Versailles, avaient amené l'arrestation de quatre des plus mutins parmi les conseillers et l'exil de vingt-huit autres. Au mois de juillet suivant, le Parlement de Paris, au nom du dogme posé par lui de l'indivisibilité et de l'ubiquité de la puissance parlementaire, adressa à la Cour des remontrances, où il le prenait de plus haut que jamais avec l'autorité royale. Les magistrats de Rouen ne s'enflammèrent pas si vite pour leurs congénères de Besançon. Leur indignation ne se manifesta clairement qu'à la suite d'un édit de février 1760, qui établissait diverses impositions supplémentaires, entre autres, un troisième vingtième, outre celui déjà payé pour la guerre, sur les revenus fonciers ou mobiliers, sans aucune exception de biens ou de personnes. Après avoir eu recours d'abord à des remontrances suffisamment respectueuses, le Parlement de Normandie se lança à corps perdu dans la mêlée. Déjà, du reste, il n'avait émis sa première protestation qu'au nom de cette solidarité, qu'on ne voulait pas admettre à Versailles. Quand le Parlement de Paris fut revenu à la charge, et de manière à irriter la Cour plus fortement que jamais, celui de Rouen, dans ses « secondes remontrances », ne craignit pas d'insérer cette phrase : « Ces magistrats, que la Franche-Comté regrette, sont les membres du corps entier qui les réclame ; les autres classes ne font avec eux qu'un seul et même Parlement ; un roi, une loi, un Parlement... dont

toutes les branches partent du même tronc, et ne sont, avec lui, qu'un seul et unique olivier de paix ». Il terminait en demandant à Sa Majesté « l'accomplissement de ses promesses », sans du reste indiquer lesquelles. « Au fond », écrivait l'avocat Barbier, « ce n'était qu'un pompeux et sublime galimatias sur le droit public », mais cette fois ils avaient dépassé « toutes les remontrances du Parlement de Paris sur l'unité de tous les Parlements du royaume ». Qui eût pu croire que de pareils sophismes historiques vinssent jamais de Rouen ! De plus, ces hardis pamphlets présentaient un danger évident en temps de guerre. « Quel parti prendra-t-on », continuait Barbier, « contre ce Parlement qui a la province de Normandie pour lui, pendant que les Anglais sont à la portée de faire des descentes sur les côtes de Normandie? » L'arrêt parlementaire du 19 juillet avait été cassé le 20 par le Conseil. Sous un prétexte quelconque le Parlement refusa d'ouvrir officiellement le paquet transmis par la Chancellerie, de manière à garder l'avantage d'une ignorance simulée. Mais dans la nuit du 25, un courrier vint ordonner au gouverneur, M. de Luxembourg, d'entrer en scène, accompagné de d'Harcourt.

Le même jour, à neuf heures et demie, tous deux étaient au Palais. Il s'y passa exactement ce qui se passait en pareil cas. Dès que le maréchal eut notifié aux Chambres rassemblées les ordres du roi, « tous ces messieurs se levèrent et se retirèrent ». Le maréchal présenta alors à Miromesnil, selon la méthode forcément adoptée, une lettre de cachet, et une pareille, au greffier, « pour les obliger de rester », ce qu'ils firent en effet. Seulement, M. de Miromesnil tira un livre de sa poche et se mit à le lire dans un coin, « négligemment assis ». Pendant ce temps, l'huissier amené par le gouverneur se fit apporter les registres, et, après avoir biffé l'arrêt incriminé écrivit à la marge celui du Conseil relatif au troisième vingtième, arrêt qui

servait de réponse. Lorsque tout fut visiblement terminé, Miromesnil demanda à Luxembourg s'il avait achevé sa besogne, et se borna à ajouter : « Je n'ai plus rien à faire ici », sur quoi il s'en alla. Dans le cours de l'après-midi, les Chambres se réunirent de nouveau et déclarèrent qu'elles ne tiendraient aucun compte des décisions du Conseil. Se trouvant par contre dans la fâcheuse nécessité de protester contre les voies et moyens mis en usage, elles se réservaient d'en faire porter la plainte au roi par la bouche de leurs députés. M. de Miromesnil et douze conseillers, répartis dans trois carrosses à six chevaux, se rendirent en effet à Saint-Germain le 29 juillet et obtinrent une audience pour le lendemain. Mais ils durent se borner, ce jour-là, à remettre simplement leurs doléances.

Le souverain tint à se faire renseigner, en quoi il fut fort sage. Son indignation n'éclata cependant pas. Il considéra qu'après tout la Compagnie « n'agissait que pour l'intérêt général de la Normandie », ce qui obligeait à de grands ménagements dans une province où les Anglais se tenaient si près de son rivage. Néanmoins, la réponse écrite qu'il leur fit le dimanche, 3 août, ne manqua pas de fermeté. « Je suis votre maître. Je devrais vous punir de la hardiesse de vos principes. Retournez à Rouen. Enregistrez mes édits sans délai. Je veux être obéi. Je suis plus occupé que vous ne le pensez du soulagement de mes peuples et de la manière d'y parvenir. Ils en sentiront les effets. Voilà ma réponse que j'ai écrite de ma main ».

Après que lecture leur eut été donnée de ces paroles plus que royales, les délégués revinrent convoquer le Parlement de Normandie. L'illustre assemblée se réunit le 7 août à quatre heures de relevée, et « délibéra sur le récit fait par M. le premier-président ». Naturellement, elle rédigea des remontrances de surcroît, prétendant que Sa Majesté, « n'avait pas le pouvoir d'anéantir les principes publiés par ses prédécesseurs ». Naturellement aussi, elle

omettait toute citation de textes précis. « Cette fermeté », poursuit l'historiographe Barbier, homme de bon sens et de bonne foi, « est fondée sur la faiblesse éprouvée depuis longtemps du gouvernement, ou sur la circonstance du voisinage des Anglais pendant cette guerre, car, enfin, cette réclamation si souvent répétée des ordonnances des rois prédécesseurs n'en peut imposer qu'à l'ignorance ». Mis au courant de leurs résolutions, Luxembourg et d'Harcourt se trouvaient le lendemain, à neuf heures, au Palais, pour y notifier les lettres de jussion dont ils étaient porteurs, et qui avaient été délivrées le 5 dudit mois. De nouveau, les scènes classiques de la comédie parlementaire furent rejouées consciencieusement : sommation aux gouverneurs de se retirer, refus de ceux-ci, évaporation instantanée de la gent délibérante, dialogue final entre les officiers généraux, le premier-président, le procureur du roi et le greffier. Tout ce qui devait être biffé comme tout ce qui devait être inscrit fut biffé et inscrit dans la meilleure forme.

N'espérant pas que le Parlement cèderait sans nouvelle résistance, les mandataires du gouvernement auraient, à ce qu'on raconta, employé aussi des moyens très humains. Lui-même, Luxembourg, prit la peine de faire dire en particulier à un conseiller clerc, l'un des plus entêtés, qu'il n'y avait pour lui que deux partis à prendre : une abbaye ou la Bastille. Le conseiller préféra l'abbaye. On se réserva cependant, avec le procureur du roi, de faire appel à d'autres mobiles, ne dussent-ils servir en réalité que de simples prétextes. La séance du 9 s'ouvrit en effet sous les plus fâcheux auspices. La nouvelle délibération proclama les actes accomplis la veille « comme des actes précipités et contraires aux lois du royaume, etc... » Par suite, elle déclarait nulles et de nul effet les radiations et inscriptions opérées, se réservant même de désigner d'autres commissaires pour préparer encore d'autres remontrances. Mais tout à coup, au grand étonnement du vulgaire, le procès-

verbal changeait de direction et révélait que, sur l'avis du procureur du roi, invoquant l'intérêt national, on avait tourné bride. « Attendu les pressants besoins de l'Etat et la nécessité de procurer au roi les secours indispensables que la présente guerre exige », la Compagnie « obtempérait aux lettres de jussion » et, en général, à toutes les volontés de Sa Majesté. Il reste bien douteux, par exemple, que le succès ait été obtenu autrement qu'à une très faible majorité. La Cour des comptes et la Cour des aides durent en passer par la même soumission à la royauté.

Cette soumission ne devait pas durer; l'incendie fut rallumé au sujet de la magistrature de Besançon. Juste à la veille de partir en vacances, celle de Rouen s'avisa de solliciter de nouveau en faveur des personnages frappés. C'était peut-être pour les mécontents du vote une manière détournée de chercher leur revanche. Le Chancelier, Lamoignon, leur répondit en novembre par une longue lettre, rédigée en termes extrêmement modérés, où il les rappelait au respect de l'histoire, des convenances et de l'autorité royale. Mais, en revanche, d'une main ferme, sans être rude, il y démasquait l'hypocrisie de leurs récriminations. Aussi la colère contagieuse des « chattemittes », dont les ruses étaient traînées au grand jour, dépassa-t-elle toutes les bornes. Suspendant de nouveau ses devoirs judiciaires, obligatoires au premier chef, le Parlement employa exclusivement ses séances, jusqu'au 8 janvier 1761, à distiller et à concentrer toute sa bile dans une diatribe injurieuse à l'adresse du Chancelier. Il ne craignit pas même de l'expédier en Cour sous le nom traditionnel de remontrances. On osait qualifier la lettre de Lamoignon de « récrimination contre les lois et la magistrature de la part de coupables que toutes les lois et la magistrature condamnent ». On y relevait « l'indécence du style, les réticences, les suppositions de faits faux, des dénégations de faits

avérés, des imputations odieuses, de perfides efforts pour envenimer ». C'était à croire que la lettre de Lamoignon avait été écrite au palais de Rouen. La diatribe se terminait par une sorte de mise en demeure de rappeler les magistrats de Besançon, internés plus ou moins loin de leur province. Le Chancelier manda à Versailles les principaux de ses accusateurs, qui refusèrent de s'y rendre, à moins d'une convocation du souverain. Ils ne l'attendirent pas longtemps. Dans son audience du 31 janvier 1761, Louis XV fit remettre devant lui à Miromesnil et à ses compagnons leurs remontrances sans daigner y répondre. Le parlement imagina alors de convenir avec Miromesnil de remontrances purement verbales que le premier-président retournerait débiter au roi. Il lui fut permis le 22 février de s'acquitter de cette tâche insolite. Le souverain ne pouvait pas répliquer sur-le-champ à une harangue qui ne lui avait pas été communiquée d'avance. Le 1er mars, il y fit une réponse aussi conciliante que possible. A Paris comme à Rouen, le Parlement n'en persista pas moins, durant toute l'année, à étendre sa sollicitude sur les exilés francs-comtois, et à en fatiguer irrévérencieusement les ministres du roi. De guerre lasse, ceux-ci, au mois de décembre, se décidèrent à révoquer leurs ordres d'exil et rappelèrent à Besançon les magistrats en disgrâce, qui n'omirent pas d'envoyer à Rouen leurs remerciements, avec leurs félicitations.

Bien d'autres orages grondèrent à cette époque entre la majesté toujours auguste de Zeus « le bien-aimé » et les diverses constellations qui répandaient leur lumière d'emprunt sur le firmament parlementaire. Nous n'avons un peu insisté sur le précédent épisode que parce que Miromesnil en 1757, pouvait passer encore pour une créature de Lamoignon, et qu'aucune affaire ne devait moins intéresser le Parlement normand que celle de Besançon. Mais les groupes parlementaires du royaume n'avaient plus à

compter leurs victoires sur les ministres. Le premier semestre de 1762 fut témoin d'un nouvel exploit de celui de Rouen aux dépens de ses vieux ennemis, les Jésuites. Dès novembre 1761, il avait commis le substitut Charles et l'avocat Ancel pour examiner de près les ouvrages composés par les membres de la Société. A la suite de leur rapport, la Compagnie s'était crue suffisamment édifiée. Pendant qu'on délibérait dans l'entourage du monarque sur le sort qu'il convenait de leur faire subir, et que la haute magistrature parisienne hésitait encore à les frapper définitivement, celle de Rouen prit hardiment les devants et précipita la crise, sans laisser au pouvoir royal le soin de la conduire. Depuis longtemps, notre Parlement ne guettait qu'une occasion favorable pour se débarrasser à tout jamais des bons Pères. Le 12 février 1762, sans avoir la moindre qualité à cet égard, toutes Chambres d'ailleurs assemblées sur « l'appel comme d'abus du procureur-général », ayant pris connaissance « de l'institut, constitutions, statuts et vœux des Jésuites », il leur enjoignit « de vider leurs maisons avant le 1er juillet prochain », pour se retirer où il leur plairait et « y vivre cléricalement sous l'autorité des ordinaires ». De plus une commission était délivrée à un conseiller et à un substitut, chargés de procéder immédiatement à un inventaire dans les trois maisons que l'Ordre possédait à Rouen. Des juges royaux étaient également désignés d'un bout à l'autre du ressort en vue de se livrer à une opération similaire, à la suite de laquelle maisons et meubles seraient vendus ou placés sous séquestre. Ce coup d'Etat ne constituait rien moins qu'un triple attentat contre l'autorité du roi, contre les justes droits du clergé et contre le principe fondamental du respect dû à la propriété privée. Aucun crime ni délit n'était d'ailleurs spécifié contre l'Ordre. Le Parlement semblait s'être inspiré de la formule royale : « Tel est mon bon plaisir ». A trois jours de distance, le 15, un autodafé

préparé au milieu de la cour du Palais fit disparaitre tout ce qu'on avait pu réunir de publications intéressant la Congrégation suspecte.

L'impulsion donnée fut suivie par les Parlements de Paris, de Bretagne, de Grenoble, de Besançon, par le Conseil supérieur de Roussillon. En revanche, celui d'Artois combattit l'entraînement général. Le gouvernement essaya d'abord de résister, mais il le fit avec mollesse. Il déclara nuls et non avenus les actes judiciaires concernant la sécularisation des Jésuites et la fermeture de leurs collèges. Toutefois, en même temps, il annonça qu'il exigerait désormais de leur part des garanties au triple point de vue de leur enseignement moral, des quatre articles de 1682, et de leurs rapports avec les évêques. Ces ménagements n'eurent aucun résultat. Le 27 mars, le Parlement de Rouen lança un nouvel arrêt au sujet du récent édit, et cet arrêt se vendait imprimé à Paris, dès le 30. Le Parlement y déclarait qu'il ne lui était pas possible de recevoir, ni à plus forte raison, d'enregistrer l'édit, pas même de concilier, en quelque forme que ce fût, les statuts de l'Ordre avec les maximes de l'Etat. Le ministère baissa encore la tête, peut-être au reste cette fois sans être au fond trop mécontent de l'excès de zèle de ses défenseurs indirects. Somme toute, il se résigna à prendre le parti de fermer les yeux sur cette expulsion en détail des Jésuites, expulsion qui s'accomplit presque simultanément, non pas seulement en France, mais aussi dans la plus grande partie de l'Europe. Toujours à l'avant-garde pour les poursuites, le Parlement s'acharna après les Jésuites comme il s'était acharné après les huguenots un siècle auparavant. Malgré son amour du progrès, il n'entrevoyait pas d'autre manière de prêcher la tolérance et d'appliquer l'égalité. Non seulement tout le mobilier des maisons appartenant à l'Ordre fut vendu à l'encan et le produit de la vente réparti entre les pauvres du Parlement, mais encore on fouilla avec soin

jusqu'au fond des malles emportées par les religieux. Personne n'eut souci du désordre apporté dans l'instruction de la jeunesse et de l'inconvénient de faire fermer du même coup autant d'établissements scolaires. Il est vrai que les persécutés, de leur côté, ne se soumettaient que le moins possible. Parfois même, ils affectaient de braver le Parlement, sinon le ministère. A Caen, ils avaient déchaîné contre lui la Faculté de théologie, ils persistaient à porter le costume qui leur avait été interdit, ils confessaient, enseignaient, se réunissaient entre eux et organisaient même des neuvaines pour le rétablissement de leur institution.

En 1764, un nouvel arrêt du Parlement enjoignit de sortir du royaume à tous les Jésuites qui n'avaient pas prêté le serment prescrit en 1762, et, par surcroît, fit défense à qui que ce fût de leur donner asile. C'était là, non seulement un prélude à la constitution civile du clergé, mais encore une seconde édition, en sens inverse, de la révocation de l'édit de Nantes. Les protestants, quoique champions attitrés de la liberté de conscience, n'ont jamais été frappés de ce rapprochement. Finalement, une ordonnance royale, de novembre 1764, prononça l'entière abolition des Jésuites en France. Le Parlement de Normandie crut devoir encore renchérir sur cet acte décisif. Il enregistra l'édit sans se faire prier, mais, le 27 mars 1765, il y adjoignit un arrêt dit de « précaution ». Cet arrêt interdisait aux ci-devant Jésuites, non assermentés, de demeurer sous le même toit, si leur nombre dépassait celui de « deux », de participer à la « direction des âmes », ainsi qu'à l'éducation de la jeunesse, fut-ce à titre particulier, d'exercer aucune espèce de fonctions publiques, de résider ailleurs que dans le lieu de leur naissance ou dans celui où résidait leur famille. Tous, au surplus, étaient tenus de se présenter deux fois par an devant le procureur du roi de leur bailliage. La Convention, on le voit, devait trouver

des formules de proscription toutes préparées d'avance. Les Jésuites, avec la douceur infinie qui leur était propre, mais qui avait pour égale leur obstination, non moins infinie, tinrent aussi peu de compte que possible de ces prohibitions surérogatoires. Plus tard, au printemps de 1767, le Parlement ordonnera une enquête sur les faits de désobéissance qu'il s'était fait signaler et conjurera officiellement le roi d'user de la puissance que Dieu lui a départie pour extirper du royaume les véritables ennemis de la religion.

Pour donner la chasse aux Jésuites, le Parlement n'avait pas suspendu sa lutte contre les ministres, disons mieux, contre la royauté elle-même. La guerre avait définitivement pris fin. Les projets préparés depuis longtemps pour la confection d'un « cadastre », c'est-à-dire pour la répartition plus équitable des charges de l'Etat entre les détenteurs réels du sol, étaient revenus d'eux-mêmes sur le tapis. L'édit préliminaire du 31 mai 1763 avait suffi pour produire dans le monde parlementaire l'effet d'un aérolithe tombant dans une grenouillère. Cette innovation, j'entends le cadastre, ne devait pas avoir d'autre base que la constatation absolument impersonnelle de la propriété immobilière. Inquiété plutôt que troublé dans ses intérêts les moins respectables, notre Parlement, après celui de Paris, n'hésita pas à rentrer en lice pour protester contre le nouvel édit. Par son arrêt du 5 août suivant, il demanda au roi de lui faire parvenir un état de ses revenus et des dettes du royaume, afin de pouvoir y apporter remède. Ce n'était pas non plus comme simple Parlement de Normandie qu'il réclamait le dépôt de ce compte-rendu financier, première base d'un bon budget, c'était en qualité de membre ou de « classe du Parlement général de France ». « Cette confiance », ajoutait-il dans un libelle officiel daté du même jour, « est due aux magistrats. Empressés d'y répondre, ils concourront à l'envi à poser les fondements de la féli-

cité publique, lorsque, munis d'instructions suffisantes et assurés d'être garantis des effets de la violence, substituée depuis longtemps à la liberté des suffrages et aux formes légales, ils pourront délibérer avec liberté sur les moyens de soulager le peuple, dont ils sont plus à portée de connaître l'épuisement que ceux qui environnent le trône. » Après un certain nombre de pierres ou de pavés lancés dans le jardin des Choiseul, ils faisaient au futur cadastre un procès sommaire et le rejetaient « à priori ». Puisqu'ils ne trouvaient à critiquer dans le projet que « sa forme indéterminée », que ne donnaient-ils leur avis pour en exclure ce qu'ils y dénonçaient à l'avance : « l'arbitraire, les vexations, l'iniquité? » C'était précisément à l'iniquité et au reste qu'il s'agissait de mettre, sinon un terme, du moins des limites. Après avoir achevé d'épuiser leur éloquence vitupérative dans quelques anathèmes de renfort à l'adresse des ministres et dans quelques sourdes menaces qui portaient plus haut, les magistrats rouennais prenaient soin de protester d'avance « contre tout ce qui pourrait être fait au contraire ». Ce libelle parlementaire, comme on pouvait s'y attendre et comme on l'avait bien espéré, fit du bruit dans Paris.

Le maréchal de Luxembourg venant de perdre toute descendance masculine et se préparant à déposer lui-même son titre de gouverneur, d'Harcourt, lieutenant-général de la province, fut envoyé à Rouen avec la mission de faire enregistrer l'édit, de gré ou de force. Aussitôt le Parlement d'organiser, le 17 et le 18, une double répétition de la scène à rejouer une fois de plus. Les plus insignifiants détails de cette tragi-bouffonnerie, même ceux qui concernaient certains manquements au cérémonial, avaient été concertés et réglés avec tous les raffinements imaginables. On renouvela le serment de tout tenir secret, de ne pas se porter à la rencontre du duc, de lui rappeler même, le cas échéant, son propre serment de duc et pair. Le manda-

taire du roi subit, sans s'intimider plus qu'il ne devait, le premier assaut des visages irrités et des inconvenances étudiées. Il commença par une assez longue harangue, à laquelle Miromesnil, ainsi qu'il était convenu, s'efforça de répliquer plus abondamment encore. D'Harcourt s'empressa ensuite de faire donner lecture d'une très belle lettre de Lamoignon. « Depuis quand », disait le Chancelier, « les magistrats se sont-ils crus en droit d'examiner la conduite du roi, de jeter des regards inquiets sur son administration et de s'expliquer de manière à faire entendre qu'à certains égards, et dans des circonstances délicates, il doit leur en rendre compte? » La lecture terminée, le programme s'exécuta à la lettre, presque machinalement. Le gouverneur ou vice-gouverneur fut averti fort loyalement par M. de Miromesnil de ce qui allait se passer. Son discours, digne à l'avance de ceux de Mirabeau, ne sembla tempéré que par un reste de peur de la Bastille à bref délai. De son côté, d'Harcourt suivit méthodiquement ses instructions. Demeuré seul avec Miromesnil, le procureur général et le greffier en chef, qui étaient retenus par l'exhibition du trio de billets magiques, il fit transcrire d'abord, puis lire « à huis ouverts » ce qu'il était chargé de faire transcrire et de faire lire.

A peine se fut-il éloigné que le flot montant des officiers de justice remplit instantanément la Grand'Chambre, avec la rapidité du mascaret. Le procureur général, Le Sens de Folleville, se vit invité à prendre ses conclusions. « L'homme du roi » préféra simplement « s'en rapporter au zèle de la Cour, à sa prudence, à sa fidélité ». Un arrêt, rendu séance tenante par la centaine de factieux qui se pressaient en robe dans la salle, déclara de toute nullité les transcriptions faites un instant auparavant et proclama par avance coupable de concussion quiconque voudrait tenir compte des édits et les regarderait comme enregistrés. Il ordonnait, non pas seulement l'impression de son

arrêt, mais encore le colportage et l'affichage. D'Harcourt avait prévu le cas et défendu, par anticipation, à tous imprimeurs de prêter leurs presses aux auteurs de cette pièce scandaleuse et provocatrice. Dès le 19, au matin, le Parlement s'assembla afin de remédier tant bien que mal à cette grève par contrainte des typographes. Bien vite, il eut mis à l'ouvrage l'armée entière de plumitifs qu'il avait sous la main et il les métamorphosa en autant de copistes. Son intention était de faire lire en séance publique ce séditieux pamphlet. Il comptait bien, en outre, en expédier au moins à tous les sièges du ressort des copies certifiées par le greffier en chef. Il réussit même à en faire apposer un certain nombre sur les murs de la ville. D'Harcourt, averti, les fit arracher par des soldats de la maréchaussée et accourut au Palais.

Avec moins de curiosité que d'insolence, Miromesnil lui demanda pour quelle raison et en quelle qualité il s'y présentait de nouveau. — « J'y viens », répliqua le duc, « comme pair, comme lieutenant-général de la province, et comme chargé des ordres du roi, pour voir s'il ne s'y fait rien de contraire aux ordres que Sa Majesté m'a donnés ». On lui demanda s'il en avait de nouveaux. D'Harcourt riposta que les anciens suffisaient. De tous les bancs, on lui cria qu'ils ne concernaient « qu'une commission maintenant consommée et qu'il se trouvait désormais sans pouvoirs ». Au lieu de tenir compte de ces subtilités, dont la mauvaise foi était évidente, d'Harcourt alla se placer dans l'embrasure d'une fenêtre et se mit à lire attentivement un papier qu'il venait de tirer de sa poche. Miromesnil, affectant de ne pas se préoccuper de sa présence, enjoignit à l'huissier de service de porter l'arrêt au parquet. — « Quel est cet arrêt », demanda le duc. Le premier-président lui expliqua alors sans sourciller que c'était un arrêt qui déclarait nulles les opérations pratiquées la veille sous l'empire de la contrainte, qui interdisait de nouveau, à

titre de concussion, toute exécution des nouvelles mesures fiscales, et qui décidait que des remontrances de supplément seraient faites à cet égard. Comme il avait été impossible de faire imprimer dans Rouen cette sentence judiciaire, on se préparait à la lire afin de lui donner du moins une partie de la publicité accoutumée. Le duc déclara qu'il lui était prescrit d'annuler ce nouvel arrêt et de le biffer aussi sur les registres. Il lut alors ses instructions à haute voix et les fit passer sous les yeux de Miromesnil. Celui-ci voulut bien reconnaître l'appareil de la signature royale, et, se découvrant aussitôt, il ajouta qu'il la « respectait ».

Les plus turbulents imaginèrent à ce moment de vociférer que ces ordres, n'étant point adressés à la Compagnie, ne devaient point avoir de valeur pour elle. Leur avis bruyant prévalut. Malgré l'opposition formelle du lieutenant-général, commissionné par Sa Majesté, l'huissier fut chargé de transmettre au parquet sans désemparer la décision prise. En parlant un peu fort au nom du roi, d'Harcourt parvint du moins à intimider le pauvre robin, qui se retira finalement, sans emporter aucune pièce. Cette sortie opérée, le duc se mit fort paisiblement, toujours dans l'embrasure d'une fenêtre, à faire sa correspondance, qu'emportaient au fur et à mesure des gens à lui. Les magistrats se lassèrent les premiers de ce sang-froid imperturbable. A la fin, Miromesnil lui demanda fort indiscrètement ce qu'il écrivait ainsi. Le duc répondit qu'il venait de rendre compte au roi de ce qui se passait au sein de la Compagnie. Sur quoi, il se retira, afin de ne pas aggraver encore la situation. Aussitôt, *ab irato*, l'assemblée flétrit « les violences multipliées commises par le duc d'Harcourt, dans le sanctuaire de la justice, contre l'honneur, la dignité et la liberté de la Cour, et les voies de fait par lui employées pour empêcher la pleine et entière exécution de l'arrêt de la veille ». Puis, elle ordonna d'ouvrir toutes grandes les portes et fit lire solennellement cet arrêt, rendu contre la

transcription, à son avis illégale, de la déclaration et de l'édit.

Il était impossible que le gouvernement se laissât braver de la sorte, d'autant plus que les copies manuscrites, destinées à tous les percepteurs de deniers publics, pouvaient, d'un moment à l'autre, arriver à destination. Le 24, le Conseil d'Etat cassa l'arrêt du 18, le procès-verbal du 19, et la publication dudit arrêt, comme attentatoires à l'autorité du roi. Le Conseil disait en outre, que Sa Majesté n'avait pas pu voir sans indignation le contenu et les termes indécents de l'arrêt du 18 août. Dès le 25, d'Harcourt revint au Palais et y exhiba ses nouveaux ordres. Le premier président, le procureur général et le greffier en chef assistèrent seuls encore ce jour-là à l'inscription sur les registres parlementaires de la décision du Conseil ainsi qu'à la radiation des deux arrêts annulés. Au milieu de tous ces incidents, le procureur général, Le Sens de Folleville, demeurait, en dépit de ses bonnes intentions, l'homme le plus embarrassé du monde, tiraillé, comme il l'était, entre les juges de profession et ses fonctions officielles. Sommé, dans la nuit du 19 au 20, par d'Harcourt en personne, de ne point expédier les copies de l'arrêt rendu le 18, Folleville avait répondu, d'une façon encore plus contradictoire qu'ambigüe, « qu'il obéirait au roi, dont il avait lu les lettres, mais aussi au Parlement, dans les arrêts duquel il était également obligé, et encore plus accoutumé de reconnaître la volonté du monarque ». Une nouvelle lettre close l'empêcha seule de s'avancer au delà de ces pronostics fâcheux.

En même temps, des mesures plus générales furent prises contre les imprimeurs et leurs divulgations, tant par le Conseil que par le Chancelier lui-même. Dans une réponse sévère aux dernières remontrances, « Sa Majesté », disait Lamoignon, « n'avait pu voir avec indifférence la licence et l'infidélité trahir le secret de cette précieuse cor-

respondance qui doit porter aux pieds du trône la voix libre du zèle de ses Parlements ». D'Harcourt avait, de plus, reçu un *veniat* adressé à dix des magistrats rouennais. On les attirait, en réalité, dans le plus anodin des pièges. Lorsque ces dix martyrs se furent présentés à Versailles avec tout le respect dont ils étaient capables, malgré l'insolence qui leur était coutumière, Sa Majesté se plut à leur faire attendre quelque peu son audience. Son unique rigueur fut de les priver un certain temps de sa vue. On leur assigna, en manière d'antichambre, les environs les plus riants de Versailles, Villepreux et Neauphle, où, dans un air plus pur, ils pourraient se déprendre facilement de leurs préventions rouennaises. Ils trouvèrent au reste moyen de s'y installer fort agréablement, en louant quelques châteaux du voisinage. Puis, quand la Cour eut passé à Fontainebleau, ils se transportèrent, les uns à Milly, les autres à Moret, aux abords de la forêt, et dans un paysage bien plus inédit que la vallée de la Mauldre. Au terme de cet exil, qui dura trois mois, et n'eut pour eux que l'inconvénient de les tenir éloignés de leurs terres à l'ouverture de la chasse, ils reçurent l'injonction de retourner à Rouen, pour y remonter sur leurs sièges. Ils y remontèrent, sans se faire prier, si courroucés qu'ils fussent que le souverain les eût tenus aussi longtemps hors de chez eux et de leur train de vie routinier.

Une juste expiation avait été préparée par les Parlementaires. Déjà la Chambre des vacations avait suspendu ses séances et mis en interdit les justiciables, afin de châtier les ministres par tous les moyens en son pouvoir. Mais cette suspension de la justice n'était rien auprès des résolutions analogues prises à Bordeaux, à Grenoble, à Toulouse, à Besançon et dont Paris ainsi que Rouen leur avaient fourni le modèle. Ces résolutions amenèrent l'intervention des gouverneurs, le duc de Richelieu, le marquis du Mesnil, le duc de Fitz-James et le duc de Randan. Les

vraies hostilités recommencèrent à Rouen, dès que la Saint-Martin d'automne y eut réuni l'assemblée plénière du Parlement. Sous prétexte de dresser le procès-verbal de sa dernière séance, il rétablit en minute sur ses registres tous les arrêts annulés par le Conseil et bâtonnés en croix par d'Harcourt. Après quoi, il renouvela ses menaces du 18 août contre les concussionnaires et recommença des remontrances en règle contre le duc-gouverneur, coupable, à ses yeux, du crime de lèse-Parlement. N'était-il pas cause que quelques-uns de ses membres avaient failli descendre à l'auberge de Villepreux? L'élaboration de ce réquisitoire eut lieu le 16 novembre. Le lendemain, le procureur général refusa d'expédier les « édits du Parlement » dans les bailliages et sièges du ressort. Miromesnil y suppléa avec ses aides. Le même jour 17, l'arrêt du 16 fut déféré au Conseil, qui le cassa, en le qualifiant comme il méritait d'être qualifié. D'Harcourt vint signifier cette cassation immédiatement, c'est-à-dire le 19. Toutes les éventualités de cette nouvelle entrevue avaient été réglées à l'avance, avec plus de minutie encore que la dernière fois, de façon à ce que le duc ne manquât pas de tomber dans quelque chausse-trappe imprévue. Que se passa-t-il? Nous n'en savons rien au juste, mais il faut croire que la scène ne tourna pas à l'honneur du Parlement puisqu'il n'en est resté aucune trace, et que d'Harcourt dut lui faire entendre d'assez dures vérités. Seulement, le soir même, quatre-vingt-dix magistrats, se considérant comme « dégradés », se démettaient de leurs offices. Les présidiaux de Caen et de Bayeux ne tardèrent pas à chômer à leur exemple.

Quelle admirable occasion pour se débarrasser de leur humeur tracassière et de leur opiniâtreté dans l'insoumission! Pouvait-on aussi en rencontrer une meilleure en vue de remédier à la détresse croissante de nos caisses publiques? Tant de menées séditieuses méritaient bien un châtiment, celui-là surtout au-devant duquel les coupables

avaient couru d'eux-mêmes. Accepter les démissions était un coup hardi, mais un coup de maître. On eût retrouvé aisément des jurisconsultes de valeur égale parmi la haute bourgeoisie, peut-être dans la petite noblesse vivant à la campagne, et on lui eût revendu les offices, en se réservant de rembourser la « finance » des démissionnaires, lorsque l'état du trésor le permettrait. On est même en droit de se demander si la confiscation pure et simple n'eût pas été justifiée, et s'il n'y avait pas lieu d'appliquer aux ex-magistrats l'adage : *Patere legem quam ipse fecisti*. Pourquoi d'ailleurs se seraient-ils plaints d'être spoliés à leur tour, eux qui avaient spolié récemment les Jésuites, après tout moins nuisibles à l'Etat. L'agitation et le désordre que les uns et les autres avaient à l'envi entretenus pendant la guerre n'avaient pas moins contribué à appauvrir la France que les prodigalités si justement reprochées à la Cour. Et, répétons-le, qu'on ne se méprenne pas sur les mobiles qui inspiraient le Parlement et sur le mince profit que la France aurait tiré de son triomphe final. Les hommes de loi qui trônaient au Palais de Rouen ne travaillaient nullement pour la liberté de la nation, mais pour l'accroissement de leurs propres privilèges. Ils cherchaient, poussés par le grand courant des idées nouvelles, à le détourner ou à l'accaparer à leur profit et à utiliser dans leur intérêt l'effervescence créée par les encyclopédistes et les économistes. Ils flattaient l'opinion publique pour fausser l'initiative populaire, en prendre la direction et s'en assurer par avance les conquêtes. S'ils fussent arrivés à leurs fins ils eussent noyé la Révolution, dès le règne de Louis XV, dans une simple extension de leur despotisme égoïste.

La démission en masse, par malheur, ne couvrait qu'une fausse sortie. Un seul magistrat s'était bien gardé de quitter son poste, c'était Miromesnil, le premier président. Le berger en chef suffisait pour ramener toutes les brebis au bercail ; il pouvait surtout empêcher que le ministère

ne fermât la porte du retour. Presqu'aussitôt après le suicide simulé du Parlement de Rouen, le gouvernement avait donné un nouveau gage de ses intentions ultra-conciliantes en l'autorisant, ainsi que tous les autres, à lui soumettre ses vues sur les diverses réformes à opérer en matière de finances. Miromesnil ne manqua guère de profiter de ces avances trop débonnaires. Trait d'union vivant entre le souverain et le corps de judicature qu'il présidait, il s'évertua à excuser d'abord un coup de tête qu'on eût pu assimiler à une velléité de coup d'Etat. Il adressa à Sa Majesté une lettre en termes encore plus obséquieux et surtout moins insidieux que ne l'étaient d'ordinaire les élucubrations du même genre. Ses collègues, assurait-il, n'avaient pu se dissimuler, après la lecture de l'arrêt du Conseil, « qu'ils étaient dans l'impuissance de remplir dignement leurs fonctions ». — « L'acte », ajoutait-il, « qui renferme le dernier effort de leur amour pour le meilleur des rois et le dernier gémissement de leur douleur est la vive expression des mouvements dont leurs âmes étaient agitées ». Miromesnil espérait, quant à son œuvre, que « Sa Majesté n'aurait pu la lire sans en être attendrie ». On cherchait simultanément à détourner un peu la portée du coup. Partout circulait sous le manteau une estampe gravée en cachette dans la ville, et portant en guise de légende : « Remontrances du Parlement de Rouen ». On y voyait Louis XV sur son trône entouré de ses secrétaires d'Etat ordinaires, personnifiés par l'Ambition, la Flatterie, la Fraude, la Cupidité et l'Envie. L'estampe complétait l'entourage du roi en représentant les membres du Parlement agenouillés, et recommandés tout spécialement à Sa Majesté par des agriculteurs (sans doute leurs propres fermiers), et par la Vérité elle-même. Avec la Vérité, on voyait apparaître la Religion, la Justice et la Prudence, réclamant leur place accoutumée autour du souverain.

En dépit de cette propagande semi-séditieuse « par l'image », Louis XV se laissa prendre au piège des paroles emmiellées de Miromesnil et consentit à un rapprochement. Huit membres du Parlement, parmi lesquels figurait naturellement le premier-président, furent finalement convoqués à Versailles pour le 10 mars 1764. Quoique Miromesnil eût déjà jugé à propos d'y remplacer l'obséquiosité par un ton voisin de l'insolence, le roi, qui n'excluait pas même la magistrature de ses instincts affectueux, le fit approcher, et, en lui remettant les quatre-vingt-dix démissions du 19 novembre, ajouta ces mots : « Monsieur le premier-président, j'ai été très satisfait de la dernière lettre que vous m'avez écrite ». C'était avouer que la royauté se payait de mots et qu'elle capitulait facilement. Aussi « le temple de la justice » se trouva-t-il bientôt rouvert par ses pontifes habituels et avec le plus grand fracas qu'il fut possible d'imaginer. Les « marchandes de marées », c'est-à-dire les harengères de Rouen, envahirent le prétoire, et, la dame Caillot en tête, embrassèrent le premier-président et quelques autres magistrats, parmi lesquels figurait le doyen, Guenet de Saint-Just, qui n'a guère que ces deux titres au souvenir de la postérité. Mais il y eut des triomphes plus sérieux. Lorsque, dans la séance même du 20, on énuméra par écrit les avantages obtenus, on constata tout d'abord « que le cadastre général n'aurait lieu dans cette province qu'après l'envoi, l'examen et la vérification à la Cour des règlements sur celui-ci ». Le Parlement, par conséquent, demeurait entièrement maître de la situation présente et future. Il se trouvait même avoir dérobé au pouvoir législatif une de ses prérogatives les plus importantes du moment. Il avait bien promis en revanche « l'établissement d'un fonds annuel de vingt millions pour l'extinction des dettes de l'Etat », mais cet expédient était déclaré essentiellement provisoire, et « en attendant un autre

plus fécond et plus sûr ». Le Parlement avait trouvé par avance moyen de lier les mains au chef de la maison de Bourbon et à ses ministres. Eux seuls avaient fait les frais de l'accommodement. Il n'en fut pas de plus longue durée pour cela.

Après avoir reçu, outre les félicitations des dames de la halle, l'encens moins populaire de leurs collègues de Grenoble, les magistrats rouennais repartirent en campagne contre la Cour, un peu à la manière de don Quichotte, ainsi qu'on le leur reprocha plus tard. Le souverain avait bien voulu leur dire qu'il recevrait avec plaisir leurs avis. Quand ils eurent enregistré d'assez mauvaise grâce les lettres-patentes du 8 mars qui leur avaient rendu leurs fonctions, ils s'empressèrent de s'autoriser de cette bonne parole de Louis XV pour lui envoyer à la fin d'avril une députation chargée de représentations énergiques à propos du « cadastre ». On avait beau à présent l'appeler « taille réelle et proportionnelle », il restait toujours la terreur du propriétaire foncier plus ou moins taillable, qui doublait le magistrat. Lorsque l'éditeur du Dictionnaire d'Expilly entreprit de compléter son œuvre à l'aide d'un manuel improvisé de statistique courante, le Parlement menaça d'une amende de cinq cents livres quiconque répondrait aux lettres par lesquelles l'éditeur avait sollicité des renseignements. De plus, afin de surveiller de près jusqu'à l'éventualité des premières opérations cadastrales, il créa, le 14 mai 1764, un « Bureau » ou « Commission », composé de treize membres, pour recevoir toutes les dénonciations, plaintes ou écrits qui pourraient toucher à la mauvaise conduite des agents du fisc, voire des officiers de police. Dissous sans retard par le Conseil le 12 août, ce « bureau » ne tarda pas cependant à être, sinon autorisé, du moins toléré par le pouvoir exécutif. Toutefois, la situation ne manqua guère de se gâter d'une manière plus générale à propos de l'appui accordé à Rouen (de même

qu'à Pau et à Paris), au Parlement de Bretagne, dans l'affaire de la Chalotais (1765). Puis, deux ans plus tard, la résistance s'accentua encore, lorsqu'on prétendit à Versailles faire enregistrer divers édits burseaux portant prolongation de certains impôts pour plusieurs années. Il fallut de nouveau que d'Harcourt, devenu gouverneur attitré depuis la mort de Luxembourg, vînt, le 10 et le 11 août 1769, reprendre avec les magistrats le vieux scenario de la transcription d'office, malgré les protestations anticipées et l'absence des conseillers abandonnant « indignés » le sanctuaire profané de la loi.

Le vieillard couronné, mais épuisé, qui avait déjà subi tant d'avanies sur le trône de son bisaïeul, était enfin à bout de patience. Depuis quelque temps, il s'était résigné à sacrifier Lamoignon, qui vivait confiné à Malesherbes. Le garde des sceaux, M. Feydeau de Brou, avait partagé sa disgrâce. M. de Maupeou, ancien premier-président du Parlement de Paris, devint à la fois vice-chancelier et garde des sceaux. Au bout de quelque attente, la simarre vint d'elle-même se placer tout à fait sur ses épaules, et, dans ce nouveau poste, il devait bientôt révéler tout ce dont son énergie était capable. Il y allait du reste de l'avenir de la monarchie; elle ne pouvait rester plus longtemps en présence d'une opposition séditieuse sans cesse renaissante. L'heure avait sonné d'en finir avec « ce pernicieux système d'unité » que préconisaient à l'envi tous les Parlements, quoique celui de Paris s'y réservât le rôle essentiel, comme il l'avait si bien montré à Toulouse au sujet du duc de Fitz-James. Après la chute de Choiseul, Maupeou, en février 1771, substitua en principe le Conseil d'Etat au Parlement de Paris. Toutefois, en vue d'assister le Conseil d'Etat dans son immense besogne, en vue aussi de rapprocher un peu les justiciables de leurs juges en dernier ressort, il créa sur toute l'étendue de son territoire six Conseils supérieurs, à Arras, à Blois, à Châlons, à Clermont-Ferrand, à Poitiers

et à Lyon. Cette innovation, que l'avenir a justifiée, avait au moins l'inappréciable mérite de ne plus laisser tout le centre, presque la moitié de la France, à la merci du despotisme d'un unique Parlement. En même temps, la réforme de Maupeou supprimait définitivement l'hérédité des offices et, de plus, les épices alloués au fonctionnaire. Voltaire applaudit, dans sa correspondance et dans ses œuvres historiques, à cet acte de sage vigueur, par lequel l'autorité royale essayait enfin de s'affranchir de la perspective d'une tutelle humiliante. Mais le Parlement de Normandie ne fut pas de l'avis de Voltaire. Sans attendre les événements, dès le 5 février, il avait eu l'audace de convoquer tous les ducs et pairs du royaume « pour délibérer au sujet de la situation actuelle du Parlement de Paris ». Ne s'était-il pas de lui-même déclaré de taille à jouer ce rôle, depuis que le 19 août 1765, il avait mis, l'histoire en mains, sa préséance de pair de plain-pied avec celle de la capitale? La réponse des intéressés avait été, en général, des plus vagues, et, sans doute, il n'en était venu qu'un petit nombre. Deux lettres inconvenantes, adressées au roi en personne par le Parlement, pendant le même mois, succédèrent à cette première provocation qui semblait viser à une insurrection aristocratique.

Lorsque ces « chefs-d'œuvre immortels » eurent fait leur chemin dans le monde, Maupeou, qui avait d'abord mis à la raison la « classe par excellence », s'occupa à leur tour des parlementaires de Normandie, qui s'étaient justement conquis le surnom de « grenadiers » dans l'armée des magistrats factieux. Ces « grenadiers », reprenant une de leurs plus dangereuses idées, exprimée dès 1759, venaient de demander tout simplement la convocation des Etats-Généraux. Que ne l'avaient-ils réclamée en toute franchise depuis la fin de la guerre, au lieu de prétendre se glisser subrepticement à la place des Etats-Généraux, seuls mandataires qualifiés et traditionnels de la volonté natio-

nale? Ils seraient au moins rentrés dans la division logique des pouvoirs publics. Mais cette hardiesse intempestive ne leur suffit pas. Le 22 mars, ils réclamèrent le rétablissement du Parlement de Paris, en vertu « de ces lois fondamentales que le roi était dans l'impuissance de changer ». Un pareil langage n'intimida pas Maupeou. Il se décida à mettre le pied, et un pied ferme, sur les divers foyers d'incendie qui couvaient en province. Le Parlement de Besançon fut supprimé le 5 août, et remplacé par un Conseil supérieur. La même exécution s'accomplit à Douai le 13 août, à Toulouse, le 31, à Bordeaux, le 4 septembre. A Rouen, Maupeou avait commencé par faire enlever l'imprimeur attitré du Parlement et trois de ses libraires habituels. Il avait, de plus, cherché à s'assurer le concours de Miromesnil et du premier président de la Cour des Comptes, M. Le Couteulx. Ses démarches étaient demeurées stériles. Prenant alors adroitement occasion d'un ancien arrêt absolument incorrect, qui avait déclaré « entaché » le duc d'Aiguillon, gouverneur de la Bretagne, il fit, le 14 septembre, signer au roi l'édit qui supprimait le Parlement de Normandie.

Une lettre double fut portée à chacun de ses membres, à la fois dans son domaine et dans son hôtel, lui commandant de se trouver le 26 au Palais. La veille, quatre-vingt-quatorze magistrats parvinrent à se réunir dans le logis de Miromesnil. Là, en manière de « chant des Girondins », ils lancèrent un appel désespéré à ce qui n'était plus qu'un vénérable souvenir historique : « la Charte aux Normands », protestant d'ailleurs et d'avance contre tout ce qu'ils pourraient faire eux-mêmes le lendemain. Sans se laisser troubler par ces indices de mauvais augure, d'Harcourt et l'intendant, M. Thiroux de Crosne, entrèrent bravement, à neuf heures du matin, dans la cage aux lions judiciaires, réhabilitèrent, en premier lieu, le duc d'Aiguillon, puis firent lire, publier et enregistrer l'édit qui supprimait à tout

jamais le Parlement de Normandie. Une lettre de cachet, la première de la journée, fut distribuée à chaque assistant. Elle l'astreignait à se taire pendant l'audience. Une seconde les fit tous sortir sur-le-champ du Palais. La troisième, portée à domicile, les invitait, en termes précis, à quitter la ville. On avait laissé en blanc le lieu de « l'exil ». Chacun, maudissant la destinée, rentra sans hésiter dans son château, comme une bête fauve au fond de sa tanière, et limita toutes ses préoccupations au recouvrement prochain et au remploi du prix de sa charge. La « finance », en effet, n'avait pas été confisquée. Ni Maupeou ni d'Harcourt n'avaient songé à châtier par le côté vraiment sensible ces incorrigibles rebelles. La Cour des Comptes, qui s'était crue obligée de protester pour sa part en termes violents, se vit également supprimée le 4 octobre avec le même cérémonial ; ses attributions furent partagées entre le Parlement de Paris et le Conseil supérieur de Bayeux.

La dissolution du Parlement rouennais avait eu en effet pour corollaire le morcellement provisoire de la province au point de vue judiciaire. Dorénavant, la haute Normandie devait relever, en matière d'appel, du Parlement reconstitué de Paris, celui que ses adversaires appelaient par dérision le Parlement Maupeou. Un Conseil supérieur, établi à Bayeux, remplirait les mêmes fonctions en basse Normandie. Si les Normands de la rive droite de la Seine perdaient à voir ainsi s'éloigner d'eux le centre et la source de la justice, ceux de la rive gauche gagnaient infiniment à la modification, pour la raison contraire. Toutefois, cette division n'était pas destinée à durer perpétuellement. Maupeou caressait sans doute, d'ores et déjà, l'intention de restituer à Rouen une justice souveraine, indépendante de Paris. Mais il se ménageait sagement l'à propos d'une sorte de consolation à placer au moment opportun. Nulle part l'opinion publique n'avait voulu tenir

compte au gouvernement du double progrès qui accompagnait le changement du personnel : la suppression de la vénalité des charges et l'interdiction des « épices ». Le coup avait paru aussi rude à Caen qu'à Rouen, tant les intérêts particuliers, cultivés dans des cerveaux très étroits, dirigeaient cette opposition systématique. Le présidial de Caen s'était estimé tout particulièrement lésé dans ses droits, ou plutôt dans ses espérances secrètes, en apprenant qu'on lui avait improvisé à Bayeux des supérieurs hiérarchiques. L'installation du nouveau Conseil, dont le ressort comprenait dix-sept villes, avait eu lieu le 2 octobre 1771, mais elle ne s'était pas achevée sans encombres, quoiqu'on eût pris la précaution de placer à sa tête un ancien lieutenant-général du pays, Tanneguy-Duchâtel. L'évêque, cependant, enchanté de posséder les justiciers du roi dans le chef-lieu de son diocèse, leur offrit, à la Saint-Martin, dans sa cathédrale, les solennités d'une belle messe « en robes rouges. » C'était, pour le Conseil, une sorte de sacre. Au 1er janvier, le Conseil reçut aussi les compliments de l'Université voisine, représentée par son recteur.

A Rouen, par contre, le mécontentement général paraît avoir été aussi ardent. La municipalité réclama au nom des intérêts gravement atteints de la ville, et le maire, M. Poerier d'Amfreville, ex-officier de marine, mais issu d'une vieille famille parlementaire, fit signer dès le soir une protestation véhémente à Sa Majesté. La Chambre de Commerce, de son côté, rédigea une supplique analogue. On ne sut même pas gré au ministre dirigeant de rétablir, dès le mois de décembre, l'autonomie judiciaire de la haute Normandie, en instituant à Rouen comme à Bayeux un Conseil supérieur destiné à juger en appel et avec une compétence des plus amples. Notons pourtant que, dans l'une aussi bien que dans l'autre de ces assemblées, et c'était là la différence essentielle entre un Parlement et

un Conseil supérieur, tous les édits déjà enregistrés au Parlement de Paris, devaient être réenregistrés immédiatement, sans qu'en aucun cas il put être délibéré à leur sujet. Par une attention bénévole du Chancelier, l'intendant en service dans la Généralité, M. Thiroux de Crosne, gendre de M. de la Michodière, ancien intendant lui-même, avait été nommé premier-président. Un cumul de ce genre n'était pas inusité. M. Lebret, jadis, était resté longtemps premier-président à Aix et intendant en Provence. M. de Boynes était encore premier-président à Besançon et intendant en Franche-Comté. Du reste, Maupeou s'était abstenu d'appeler des étrangers. Il avait réussi à recruter le nouveau personnel parmi les anciens officiers de justice du ressort, tels que lieutenants-généraux, procureurs du roi, membres des présidiaux, etc. Un des présidents récemment promus, Fiquet de Normanville, avait même naguère figuré parmi les plus exaltés des simples conseillers. Néanmoins, quand ces « intrus » se présentèrent à Rouen pour y prendre possession de leur siège, la légende prétend que diverses hôtelleries se fermèrent devant quelques-uns d'entre eux et qu'il fallut les « loger à la craie ». L'archevêque cardinal, M. de la Rochefoucauld, affecta, paraît-il, d'aller à Gaillon, afin de ne pas célébrer pontificalement la messe du Saint-Esprit. L'installation eut lieu, en somme, le 17 décembre. Les cinquante jurisconsultes désignés pour faire partie du Conseil montèrent dans leurs carrosses à l'intendance et s'acheminèrent en cortège, précédés des arquebusiers et autres troupes municipales, tambours battants. A son arrivée au Palais, l'aréopage, dit-on, se vit accueilli par « un silence morne ». On ajoute même que le prétoire fut envahi et que des huées furent proférées. L'unique gazette locale, les *Affiches de Normandie*, ne parlent que d'une « multitude prodigieuse », sans signaler aucun désordre. La séance levée, le cortège retourna à l'intendance.

Les mesures prises par Maupeou ne suffirent pas, en définitive, à rétablir le calme en Normandie. Plus que jamais, les pamphlets y pullulèrent. L'un d'entre eux, le « Manifeste aux Normands », montrait même des tendances, sinon séparatistes, du moins particularistes, et visait à faire éclore la semence qui avait été répandue par le récent appel aux principes de la « Charte aux Normands ». Le contrat international conclu et juré par Philippe-Auguste en 1204 se trouvant déchiré, les populations normandes récupéraient leur liberté et « revenaient à leur premier état ». Une satire dialoguée, en argot populaire, le « Coup-d'œil purin », obtint, à cette époque, une vogue aussi scandaleuse que peu justifiée. Les interlocuteurs étaient des Rouennais de la plus basse classe, des « soleils » du XVIIIe siècle, auxquels un lettré, assez pauvrement inspiré par la Muse, s'ingéniait à suggérer des critiques spirituelles et mordantes, sans arrêter l'audace de sa verve au pied du trône. On compta, paraît-il, quoique ce nombre paraisse vraiment exagéré, quatre cents morceaux de ce genre. Un document plus dangereux fut mis en circulation par la noblesse. Lorsque les nouveaux Conseils eurent enregistré sans fracas un édit prolongeant les vingtièmes supplémentaires et augmentant de deux sols par livre certains impôts, deux cent soixante-et-onze gentilshommes se rassemblèrent chez le marquis de Trie, près de Forges, et, à l'instar des officiers municipaux de Caen, déclarèrent qu'ils refusaient d'acquitter ce surcroît de contributions. Ils rédigèrent en outre une requête au roi, où, appelant l'histoire à leur aide, ils cherchaient à démontrer l'illégalité de la situation qui leur avait été imposée. Ils terminaient leur factum par la demande d'une convocation prochaine des Etats-Généraux. En même temps, ils s'efforcèrent de s'entendre avec la noblesse de Bretagne et de nouer avec elle des relations suivies. On se serait cru revenu aux beaux jours de 1658, avant la prise de Dunkerque. De leur côté, M. d'Amfreville et les

échevins de Rouen poursuivaient leur opposition acharnée, tâchant de multiplier les avanies au Conseil et à M. de Crosne. Voir le fils d'un simple perruquier président en chef de la haute magistrature, et le fils d'un garçon d'auberge, disait-on, procureur-général du roi auprès de la même Compagnie, leur semblait un spectacle plus odieux encore que bouffon. Les insignes, ou plutôt les instruments qui pouvaient servir d'armes parlantes aux deux professions, couvraient toutes les murailles de la cité. Il semblait que le choix de deux hommes d'élite dans la classe populaire eût à jamais fermé la carrière à l'ambition des familles de la riche bourgeoisie. Une « Requête du Tiers-Etat » avait suivi de très près celle de la noblesse.

Ces menées de l'automne 1772, dirigées par MM. de Trie, Montpinçon, de Briqueville, etc., ne furent pas sans donner quelque alarme à Versailles. On redoutait l'impression produite sur les princes du sang, l'adhésion d'un certain nombre d'officiers-généraux domiciliés dans leurs terres en Normandie, la propagande déjà commencée au *Sap :* une réunion y avait été tenue, et une autre préparée dans le Cotentin pour une brève échéance. Quoique Maupeou, s'il était ami de la décision, fût en même temps peu disposé aux violences, il prit le parti de limiter l'effervescence au pays de Caux. M. d'Amfreville se vit d'abord convié à Versailles, où on l'invita à aller passer quelques semaines à Haguenau. Un vieux conseiller, désigné comme l'auteur de la « Requête de la Noblesse » et appartenant à une famille janséniste, du Fossé, dut se retirer dans le bas Poitou. Tout perclus et impotent qu'il prétendait être, il trouva cependant moyen d'échapper à douze cavaliers de la maréchaussée qui cernaient son château de Bosmelet, près d'Auffay, et il gagna l'étranger. Sa fille, sous prétexte de venir solliciter le pardon de son père, entra dans Paris avec une véritable cargaison de brochures séditieuses, où l'œuvre paternelle était associée à beaucoup d'autres, écri-

tes dans le même esprit. On découvrit sa cachette aux barrières et, provisoirement, on la logea à la Bastille. Malgré toutes ses fautes, du Fossé fut bientôt autorisé à rentrer chez lui, après avoir fait à Noirmoutiers, pour la forme et à titre de pénitence anodine, un séjour de peu de durée. Les signataires de la fameuse « Requête », naturellement, s'en tirèrent à meilleur marché encore. D'Harcourt ne se portait-il pas fort pour sa province? Deux commissaires, institués par le Chancelier, parcoururent la Normandie, de château en château, et, à tous les gentilshommes qui avaient signé, ils présentèrent deux documents entre lesquels ils étaient priés de choisir. L'un était une rétractation, en bonne et due forme, de leur protestation politique et historique, l'autre, une lettre d'exil, dont le lieu restait indéterminé. Presque à l'unanimité, les intéressés signèrent la rétractation, ce qui semblait indiquer que la protestation avait été tant soit peu artificielle. On ne cita guère, parmi les récalcitrants, que Mme de Trie qui renchérit encore sur les méfaits de son mari. Cette héroïne, digne de la Fronde, avait même ordonné à ses gens de jeter les commissaires par les fenêtres. Heureusement, la maréchaussée veillait sur eux et prévint cette défénestration normande. On ne voit pas que Maupeou ait cherché à tirer une vengeance légale de cette fureur féminine.

Quoi qu'en aient pu dire les inspirateurs ordinaires des sarcasmes et des affronts dont on accablait le Conseil supérieur, l'autorité de ce Conseil ne faisait que grandir. La coterie parlementaire, à la ville ou à la campagne, avait beau clabauder, la vieille sapience neustrienne l'emportait quand même sur leurs calomnies. A force de rendre d'excellents jugements, les nouveaux magistrats avaient fini par obtenir la considération que des intérêts lésés ou des rancunes personnelles s'évertuaient à détourner d'eux. Sans retomber précisément dans la turbulence d'autrefois, ils surent fort bien, à l'occasion, défendre leur indépen-

dance. Ils firent respecter leurs droits, ou leurs prétentions, par le Parlement de Paris, qui voulait rabaisser leur procureur-général à la simple qualité de « procureur du roi ». Il se produisit même un fait imprévu et de nature à flatter l'amour-propre des Rouennais, sinon à les consoler entièrement de n'avoir plus de Parlement en titre. Celui de Paris voyait souvent casser ses arrêts par le Conseil du roi. Ces arrêts à réformer étaient presque toujours adressés à Rouen et livrés, pour être rectifiés, à nos magistrats. Désormais, notre Conseil supérieur allait donc de pair avec le Parlement de Paris, indigné d'une pareille assimilation. M. de Crosne s'était installé enfin dans l'hôtel de la première présidence, d'où M. de Miromesnil avait mis le plus de temps possible à retirer ses meubles. Là, il jouait avec un certain faste son double rôle d'ordre administratif et d'ordre judiciaire. Les mauvais plaisants commençaient à penser qu'ils pourraient en être pour leurs frais de raillerie. Quelques esprits sérieux avaient même estimé le moment venu de solliciter du ministre la fusion des deux Conseils à Rouen, et de restituer à cette assemblée unique, sinon le droit d'enregistrement, du moins le beau nom de Parlement de Normandie. M. de Crosne, à qui d'ailleurs on prêtait peut-être à tort une petite vanité de trop, n'aurait pas été fâché de présider un véritable Parlement. Il avait réussi, dit-on, à amener Maupeou à son idée, et peu importait en effet à Maupeou, pourvu que les nouveaux parlementaires demeurassent dans les voies de la sagesse. Il n'y aurait eu à plaindre que les justiciables de basse Normandie. La mort de Louis XV, survenue le 6 mai 1774, coupa court à ces espérances.

Ce règne, à tout bien considérer, a été moins lourd et moins dur pour notre province que ceux qui l'avaient précédé. Pourtant on ne lui a guère ménagé les inculpations les plus flétrissantes. N'eût-il pas d'abord été juste de reconnaître que le monarque, qui occupa chez nous

le trône de 1715 à 1774, avait été victime avant tout d'une éducation encore plus sénile que puérile, et aussi mal préparé que possible par un vieux prélat du Midi, à ses devoirs d'homme et de roi. Mais n'y a-t-il pas en vérité quelque déraison à lui reprocher comme un crime honteux et à mettre sur le compte d'une basse cupidité l'intérêt qu'il crut devoir prendre, pour le bon exemple, dans la Société Malisset, acte qu'on a flétri du nom de « Pacte de famine ». Qu'on n'oublie pas les émeutes agraires de 1725, 1737, 1739, 1752, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768, pendant l'une desquelles (en 1752), la populace resta trois jours maîtresse de Rouen et de sa banlieue. Dans ces conditions, il n'y avait rien de plus naturel que de s'associer, en partageant tous les risques à une entreprise dont le but était d'acheter et d'emmagasiner dans les années d'abondance, pour écouler dans les mauvaises? Ce qui a plus justement mérité à Louis XV le peu d'indulgence de la postérité, c'est l'impardonnable tort d'avoir transformé la Cour majestueuse de Louis XIV en je ne sais quelle Cythère aristocratique, théâtre mal famé de débauche élégante. Les sévères moralistes de nos jours qui écrivent l'histoire, ou, plus exactement, font métier de la défigurer, reconnaissent sans doute qu'ils ont assez vengé, en des temps probablement plus purs, la cause sainte de la pudeur outragée ; aussi, après avoir promené avec indignation leurs lecteurs à travers les mystères du Parc aux Cerfs, ils ont pris l'habitude, en escamotant la fin du règne, de ne plus insister que sur l'abandon du Canada et sur les généreuses aspirations des Parlements. Il convient, pour nous résumer, de nous placer en dehors de ce courant de bas dénigrement. Or, quand, sans prévention, on se contente de jeter un coup-d'œil sur les documents historiques où se reflète, durant cette période, notre vie provinciale, on est bien tenté, en réalité, de croire que le règne de Louis XV n'a été malfaisant ni pour

la France ni pour aucune de ses provinces. A coup sûr, s'il nous a valu la Lorraine et la Corse, momentanément même le comté de Nice, il est bien fâcheux qu'il ne nous ait pas également donné la partie de la Belgique vraiment utile pour nous, surtout qu'il ne nous ait pas fait rendre nos îles normandes ! Tout cela, le destin l'avait mis à sa portée. Mais on ne saurait nier, somme toute, que le royaume ne se trouvât alors dans une situation florissante et prospère, qu'on n'y travaillât partout en pleine sécurité sous la protection de lois de plus en plus équitables, et que le grand souffle libéral et humanitaire qui passait sur le monde entier, grâce à une légion d'ardents et généreux écrivains, n'y dirigeât plus invinciblement que jamais l'opinion publique vers un avenir meilleur. Si le monarque signait seul la nomination de ses ministres, c'était en définitive le chœur caché des philosophes qui les lui désignait du doigt parmi l'élite de la nation. Lorsque les d'Argenson, les Choiseul, les Machault, les Bernis, les Bellisle occupaient le pouvoir, on pouvait bien s'imaginer que Voltaire était aussi un peu du ministère et que, plus encore que le « Parc aux Cerfs », « *l'Esprit des Lois* » avait envahi Versailles.

DOUZIÈME CAUSERIE

Avènement de Louis XVI. — Ministère Maurepas. — Rappel des membres de l'ancien Parlement. — Fêtes dans la province. — Turgot, contrôleur-général. — Projets de réformes économiques, civiles, politiques. — Opposition du Parlement et de la Cour. — Renvoi de Turgot. — Retraite du Maréchal duc d'Harcourt. — Son fils aîné, François-Henri, prête serment comme Gouverneur de Normandie. — Fêtes solennelles à Rouen. — Nouvelles résistances du Parlement. — Députation chargée de porter au roi des remontrances. — Louis XVI refuse de la recevoir. — Démission en masse du Parlement, qui bientôt se ravise.

Le nouveau souverain, l'honnête et débonnaire Louis XVI, devait peut-être un peu sa naissance à la Normandie, car sa mère, après plus de deux années d'attente vaine, était venue demander aux eaux de Forges le même semi-miracle qui nous avait valu la naissance de Louis XIV. En tout cas, cette fois, le principe ferrugineux et fortifiant des célèbres fontaines ne produisit par malheur aucun résultat psychologique. L'enfant royal, l'autocrate bon par excellence, le martyr futur, était né avec un caractère débile, ou plutôt sans caractère. Il se trouvait prédestiné à subir toujours passivement soit la force des choses, soit l'influence des volontés extérieures, sans aucun effort pour agir ou réagir sur elles. Aucune secousse morale ne l'eût rendu

capable de parler pour une fois haut et ferme, comme son aïeul l'avait fait au Parlement de Normandie le 4 mars 1766. La reine, malgré sa grande origine et le charme irrésistible de sa grâce naturelle, n'apportait point un bien notable renfort intellectuel à un époux qui en aurait eu un si visible besoin. Quoique surveillée de près et avec infiniment de tact par un diplomate de haute valeur, M. de Mercy d'Argenteau, qu'assistait en sous-ordre l'abbé de Livry, elle eut le tort de commettre un certain nombre d'imprudences ou d'étourderies, que la bassesse jalouse des mécontents de la Cour transforma en aventures d'apparence parfois scandaleuse. Tout était à craindre des perfides échos de Versailles. Que pouvaient faire deux jeunes gens, aussi bien intentionnés que peu perspicaces, pour tenir victorieusement tête à la tourmente que leur insuffisance même allait tant contribuer à accroître ?

Quoi qu'il en soit, le nouveau règne débuta par un acte d'insigne faiblesse qui associait l'indifférence d'un septuagénaire tel que Maurepas à l'inexpérience d'un adolescent. Se préparer à renverser d'un trait de plume l'œuvre du clairvoyant et inébranlable Maupeou, œuvre grâce à laquelle les Parlements semblaient mis décidément à la raison, c'était fournir une preuve tangible de simplicité d'esprit. Transmettre, au mois d'août 1774, les sceaux à Miromesnil, qui avait charmé ses loisirs en jouant la comédie badine, notamment les « Crispins », à Pontchartrain, chez les Maurepas, c'était consacrer le principe de l'insubordination politique. Rétablir enfin, en novembre suivant, les anciens Parlements, c'était, de la part de Louis XVI, inaugurer son voyage à la dérive, jusqu'à l'échafaud. Les meneurs de l'opinion publique ne tinrent d'ailleurs aucun compte au jeune monarque de la promptitude de ses pardons. A Rouen, dès la rentrée, les clercs de la Bazoche, assurés à l'avance de l'impunité, et épris, comme M. de Miromesnil lui-même, de cabotinage satiri-

que, composèrent, puis représentèrent une sorte de vaudeville intitulé « l'In-promptu de la Saint-Martin ». Ce pamphlet en action était saturé d'injures contre les magistrats en fonctions, qu'on persistait à qualifier d' « intrus ». Malgré tout, les membres de l'ancien Parlement, sans distinction, avaient été, dès le 4 et le 5, rappelés de leurs divers châteaux où, à l'instar des autres, ils s'abandonnaient à la bouffonnerie aristophanesque. Ils venaient justement de monter, entre autres, le « Retour imprévu », chez l'ex-président à mortier de Becthomas, près d'Elbeuf. Le 12, à sept heures du matin, au nombre de cent huit, car la famille parlementaire, on ne sait comment, avait trouvé moyen de s'accroître dans l'intervalle, les assistants reconstituèrent officiellement le Parlement de Normandie tel qu'il avait existé, à cela près que M. de Montholon y remplaçait Miromesnil en qualité de premier président. L'édit, qui s'appliquait également à la Cour des Comptes, avait révoqué entièrement celui de septembre 1771, annulé les Conseils supérieurs, et, à titre de compensation pour les justiciables éloignés, étendu la compétence des présidiaux jusqu'à deux mille livres de principal et quatre-vingts livres de rente.

Le conseiller d'Etat, Le Pelletier de Beaupré, chargé, avec d'Harcourt, de présider à la cérémonie de réintégration ne craignit même pas de « joindre sa voix aux acclamations publiques qui saluaient le retour d'un Corps chéri et respecté de tous les Ordres de la province ». Ces paroles ne furent pas démenties par la réalité des faits. Le lundi suivant, l'évêque de Séez fit aux magistrats l'hommage d'une « messe rouge ». Le maire et les échevins de Rouen vinrent, pour leur part, féliciter les vainqueurs. Ils leur offrirent même le 17, au palais des Consuls, un banquet de cent vingt couverts, auquel assista d'Harcourt, mais non pas M. de Crosne. En revanche, M. et Mlle de Lillebonne, M. le marquis de Beuvron, les évêques de Séez et

de Coutances y furent également les hôtes de la municipalité rouennaise. Le Parlement, à son tour, quelques jours plus tard, donna en l'honneur du gouverneur et des siens un festin de gala, où « l'art de confire en sucre » atteignit son apogée. Le repas coûta vingt-trois mille six cents livres. De grandes fêtes du même genre eurent lieu à Caen, à Caudebec, à Pont-Audemer, à Alençon, dont le présidial obtint le privilège de porter la robe rouge. A Louviers, les officiers municipaux tinrent à payer les illuminations de leurs deniers privés. A Saint-Sauveur le Vicomte, « le peuple attacha à un mai haut de plus de quatre-vingts pieds, l'édit qui rendait à la Normandie l'auguste Sénat dont elle n'avait cessé de pleurer la perte ». Le particularisme provincial avait, en somme, tout autant de part à cette allégresse populaire que l'amour de la justice parlementaire.

Ces marques de sympathie respectueuse et confiante ne servirent pour les magistrats que d'encouragements à reprendre autour d'eux le rôle d'incorrigibles trouble-fêtes. Leur rentrée elle-même avait été déshonorée par des actes de basse vengeance. De leur côté il n'y avait pas eu d'amnistie. On trouva moyen d'éconduire ou d'omettre sur le tableau de l'Ordre, par les procédés les plus odieux, les avocats qui avaient persisté à plaider devant le Conseil supérieur. Ceux qui avaient été le plus souvent appelés devant ce Conseil et qu'on accusait, en outre, d'en avoir visité les membres, le sieur Roger des Ifs et son fils, plus six autres de leurs confrères, furent rayés de la « matricule », sans avoir pu présenter leur justification. Et lorsqu'ils protestèrent en audience du Parlement contre « ce jugement de mort », ils ne protestèrent que pour des sourds. Il leur fallut solliciter durant quatre années avant de voir le terme de cette interdiction illégale. Encore furent-ils censés devoir leur réintégration à la simple « indulgence » de leurs juges. Ils durent même subir une suspension de

fait sous forme de stage pénitentiaire, le père, pendant un trimestre, le fils, pendant une année entière. Bien entendu, Fiquet de Normanville, ainsi qu'un simple conseiller-clerc, avait été contraint, dès la première heure, de résigner son office. Les autres magistrats antérieurs à 1771, qui avaient demandé « leur liquidation », en d'autres termes, la restitution du prix de leur charge, attestant par là leur peu de confiance dans l'avenir, se virent soumis aux humiliations les plus inattendues et les moins correctes. L'un de ces prétendus « renégats » attendit jusqu'à trois ans son retour en grâce, quoiqu'il se fût mis depuis longtemps en règle. La générosité était absolument exclue de l'âme de ces magistrats envers qui pourtant, la royauté avait épuisé toute la sienne. Miromesnil, par contre, semblait passé à l'état de demi-dieu. Ne se trouvait-il pas garde des sceaux? On le traitait, je ne sais trop pourquoi, de second Sully. Son portrait, dans le palais, faisait pendant à celui de Sa Majesté. Les torts graves contre les personnes n'étaient d'ailleurs rien à côté du dommage, autrement sérieux et plus impardonnable, apporté aux choses publiques.

Mais laissons là notre Parlement et ses petitesses pour en revenir à l'excellent Louis XVI. Il ne s'était pas contenté de rendre à la France son ancien personnel et son ancienne organisation judiciaires, il avait aussi, sur l'impulsion de ses nouveaux ministres, modifié assez sensiblement l'orientation de sa politique. Le principal d'entre ces ministres était l'intendant du Limousin, Turgot, dont jadis la famille s'était établie pendant fort longtemps en Normandie. Destiné dès son jeune âge à l'Eglise, il ne renonça qu'en 1751 à cette fausse vocation, et se consacra tout entier, durant dix années, à un âpre travail intellectuel et à de laborieuses méditations. Seul ou en compagnie d'amis, il entreprit des voyages en pays étrangers et en rapporta la connaissance de plusieurs langues. Il était

polyglotte et il traduisit divers ouvrages. En 1761, il devint intendant de Limoges, et, dans cette immense région, qui comprenait jusqu'à des « causses », il trouva moyen de se signaler par les bienfaits de son administration. Assurément elle ne se montrait pas routinière. Mais s'il fut blâmé par quelques-uns de ses collègues, il lui échut le rare bonheur de se voir soutenu par des gens puissants, voire par le Parlement de Bordeaux. Aussi ne voulut-il pas déserter ce rude champ de bataille où il avait livré tant de luttes fécondes contre la misère et l'ignorance. Il refusa notamment son transfert dans des Généralités de premier rang : Lyon, Rouen, Bordeaux. Louis XVI ne l'avait à l'origine chargé que du portefeuille de la marine. Mais, après que Maupeou eut été rejoint dans sa disgrâce par l'impopulaire et malhonnête abbé Terray, qui n'avait su défendre nos finances qu'à l'aide d'une banqueroute, le roi n'hésita pas à appeler Turgot aux fonctions de contrôleur-général. Alors il put penser à la prochaine application de quelques-unes de ses théories. L'expérience, c'est la pierre de touche qui sépare les idées de Turgot des vagues et stériles utopies des philosophes, du *Contrat social* par exemple, écrit avec tout le génie du monde, mais conçu sans aucun rapport avec le réel et le possible.

Qu'on nous permette ici une courte digression sur les plans de politique générale qui furent projetés alors, et qui, s'ils avaient été réalisés, auraient eu certainement l'influence la plus heureuse sur les destinées de notre province comme du pays tout entier.

Remettre à flot nos finances semblait de beaucoup l'œuvre la plus urgente, car depuis longtemps il y avait véritablement naufrage. Au moment où Turgot prit en mains le gouvernail, les dépenses dépassaient les recettes de près de dix-neuf millions; il existait des anticipations à la charge de l'avenir, et la dette flottante montait à deux cent trente-cinq millions. Afin de parer à ces premiers besoins, le

ministre eut recours à des moyens très simples de trésorerie : réductions imposées sur chaque ministère, suppression impitoyable des dons bénévoles et des faveurs onéreuses, remplacement du système des fermes par celui de la régie, etc. Plus tard, il se préoccupa de rembourser d'anciens emprunts, conclus à un taux trop élevé, par d'autres à un intérêt moindre. Il avait fini par découvrir du 4°/ₒ en Hollande ! Mais, si son équilibre budgétaire se contentait tout d'abord d'expédients improvisés et de quelques « mâts de fortune », il comptait bien pour l'avenir faire marcher le navire à pleines voiles, en recourant à des procédés logiques et d'une envergure plus large, en premier lieu, à un impôt territorial, réglé à l'aide du fameux cadastre. Aux yeux de Turgot, en effet, le détenteur du sol est le seul contribuable et le seul maître. Etrange préjugé féodal qui a passé et s'est développé même dans un esprit essentiellement moderne. Bien d'autres innovations financières précédèrent celle-là. La réunion de divers offices, le rachat des voitures publiques, le retrécissement fort opportun des grandes routes, l'augmentation du nombre des ports dits américains, par dessus tout la liberté entière du commerce des grains devinrent les principaux auxiliaires de Turgot dans son entreprise de régénération. Il ne voulait plus d'impôts indirects, en haine sans doute de ceux qui avaient si longtemps accablé notre commerce. Peut-être n'était-ce pas assez tenir compte de la partie considérable de la fortune privée que ces impôts vont atteindre au delà de la propriété foncière, ainsi que des avantages de taxes fort lucratives, qui ne se payent que volontairement, parfois même sans que le contribuable s'en doute. Turgot y voyait une entrave au travail, et il n'en voulait aucune. Aussi toute facilité fut-elle accordée, tant pour la production que pour la circulation. L'abolition des bureaux de traite avait suffi pour ramener un mouvement régulier de va-et-vient entre nos provinces.

L'abolition des maîtrises et des jurandes servirait à garantir l'émancipation de l'industrie.

Dans la pensée de Turgot, l'Etat ne représentait pas seulement une association nécessaire d'intérêts financiers, ni même la sollicitude royale d'un prince très chrétien, il représentait de plus la solidarité humaine et la philanthropie. Aussi s'était-il préoccupé beaucoup de l'éducation civique des jeunes gens, c'est-à-dire de leur apprendre leurs devoirs envers la société et les droits qu'ils étaient appelés à retirer de la pratique ponctuelle et spontanée de ces devoirs. Ce n'est pas que Turgot contestât au clergé le zèle avec lequel il s'employait depuis des siècles à répandre autour de lui l'art élémentaire de lire et d'écrire. Seulement il aurait voulu qu'à côté du curé ou du vicaire, un maître d'école s'appliquât à tirer du jeune chrétien un concitoyen, aimant à la fois sa patrie et ses semblables. Il était à désirer que ces maximes fussent gravées dans l'âme avant le commencement de l'adolescence. Le premier devoir à pratiquer dans cet ordre d'idées, c'était, sous toutes les formes, le principe de l'assistance mutuelle, à l'extension de laquelle Turgot avait tant contribué dans son ancienne intendance. Il obligea pour sa part les propriétaires des domaines à conserver les colons et métayers jusqu'à la récolte prochaine. Sa Généralité ne s'en couvrit pas moins de « bureaux de pauvres ». Mais ce n'était pas uniquement au point de vue de la richesse que Turgot, avec son enseignement civique, essayait de diminuer un peu nos inégalités sociales. Il comptait s'en prendre aux préjugés de toute espèce, en particulier aux haines religieuses. Non content d'avoir jadis écrit sur la tolérance, il ne craignit pas de la recommander au roi à l'heure de son sacre. Son désir était d'éveiller chez le plus humble des citoyens l'idée qu'il était aussi bien Français qu'un autre et de relever dans les cœurs trop modestes le sentiment de la dignité person-

nelle. Cette considération figurait même presque au premier rang parmi celles qui avaient fait de lui un adversaire acharné de la corvée. Son rêve était d'arriver à un certain nivellement des intelligences dans un milieu élevé d'égalité morale. Si on prenait la peine, croyait-il, de faire composer quelques bons écrits pour vulgariser ces idées, avant vingt ans l'esprit public ne serait plus reconnaissable dans le royaume. La nation serait mûre pour aider la royauté à la gouverner.

Après avoir rétabli le bon fonctionnement de notre organisme financier, après avoir, grâce à l'éducation civique, préparé l'extinction du servage volontaire et inconscient, Turgot s'attachait à jeter les premières bases de notre autonomie nationale, à tous les degrés, avec la pensée de consolider ou d'élargir peu à peu son œuvre. Quoique partisan de Maupeou et membre de son Parlement, il rejetait absolument l'intervention brouillonne d'officiers dépositaires d'un pouvoir d'emprunt. L'ardent désir de Turgot était que ce fût bien la nation qui disposât d'elle-même. Si elle ne pouvait, dans tous les cas, en raison du chiffre élevé de sa population, se prononcer directement, elle se ferait du moins représenter par des mandataires qu'elle élirait en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Afin de réaliser cette vue, il avait fallu (vingt-cinq ans avant l'abbé Sièyes) imaginer une sorte de grande pyramide électorale et délibérante, dont les étages se rétrécissaient au fur et à mesure qu'ils s'élevaient. A la base de l'édifice, se trouvait l'assemblée de village. Tous les contribuables, si faibles que fussent leurs contributions, y prendraient séance avec un droit proportionnel. On y réglait la répartition des divers impôts, les travaux publics et les chemins vicinaux, le soulagement des pauvres et leur police, les rapports avec les paroisses voisines et les autorités royales. Le cadastre devait s'y improviser à peu près tout seul. Un maire et un greffier élus étaient les deux chefs de cette

municipalité. Dans les villes, les propriétaires de maisons étaient seuls appelés à voter, et élisaient divers officiers chargés des branches distinctes du service. Les octrois étaient partout supprimés, et une liquidation opérée entre l'Etat et la municipalité. Dans quelques grandes villes, il y avait des assemblées de quartier et un magistrat de police à la nomination du roi. Les assemblées du troisième degré avaient principalement pour objet de mettre plus d'accord dans les résolutions isolées des villes et des villages, et, en outre, de venir en aide aux paroisses frappées par des fléaux de la nature. Déjà ici ne figuraient que des députés. Il en était de même, cela va de soi, pour les assemblées provinciales et nationales, et ces délégués, comme jadis, avaient droit à une indemnité. Les uns et les autres, du reste, n'avaient plus qu'à reprendre le rôle des anciens membres de nos Etats provinciaux et des Etats-Généraux. Le monarque déclarerait, à l'ouverture des sessions, de quelle somme il avait besoin pendant le cours de l'exercice, et ses ministres, qui y auraient séance et voix, ne manqueraient pas de fournir toutes les justifications indispensables. Mais, au fond, rien n'autorise à supposer qu'on fût sorti, dans ces réformes, du régime simplement consultatif. La vieille couronne des Bourbon eût suffi pour décorer encore le sommet de ce monument rajeuni plutôt que neuf. Seulement, au XVIII[e] siècle, certains événements imprévus et l'exemple donné par l'Angleterre pouvaient faire tourner les choses autrement qu'en 1614. On ne tarda guère à le voir.

Tel était le plan général des améliorations sociales que méditait Turgot. Après avoir perdu un temps précieux contre Conti et le Parlement dans la « Guerre des farines », le courageux ministre, de son lit de douleur où le clouait la goutte, n'en avait pas moins préparé un ensemble de six édits qui, le 6 février 1776, obtinrent tous l'approbation royale, mais qui, dès le 9, n'encoururent, sauf un, le moins

important, que d'impitoyables censures parlementaires. Le roi ne refusa pas son appui à son ministre. Dès le 12 mars un lit de justice força la main au Parlement. Mais le coup des parlementaires n'en avait pas moins discrédité Turgot et ébranlé sa situation ministérielle. Désormais, il ne sembla plus qu'une proie assurée pour les courtisans, aussi jaloux de ses talents que de son influence. Une sorte de ligue secrète s'organisa contre lui, et il n'est pas certain que la reine n'y ait point pris part. A la fin d'avril, « les censeurs de l'administration de M. Turgot », mandait-on au château d'Harcourt, « ne cessent de publier des satires contre le contrôleur général ». Par son propre exemple, Malesherbes essaya de lui suggérer l'idée d'une démission. Mais, fort de sa conscience et de la valeur de ses conceptions, Turgot se refusa à abandonner son poste et resta sourd aux insinuations menaçantes. Sans beaucoup de reconnaissance et non sans brutalité, Louis XVI, le 12 mai 1776, lui signifia son congé. Dorénavant, beaucoup de chances avaient disparu de préserver la France d'une catastrophe sociale et politique, en y diluant à l'avance la Révolution dans une série d'expériences sagement conduites et par des progrès s'enchaînant les uns aux autres. Le bienfait que l'ex-intendant du Limousin nous avait offert avait été dédaigneusement rejeté.

A vrai dire, la résistance parlementaire contre le ministre réformateur ne se montra pas à Rouen aussi vive ni aussi intransigeante sur les principes qu'elle l'avait été à Paris. Le contrôleur-général, afin de réaliser son système de libre circulation des grains, avait bien été obligé de s'immiscer dans les droits exclusifs de police que le Parlement avait de tout temps accaparés en pareille matière. Miromesnil, garde des sceaux, était comme une compensation qui flattait l'amour-propre du Parlement. Du moins ne se montra-t-il pas défavorable pour le reste, quoiqu'il ne délibérât sur ces questions qu'après le renver-

sement de Turgot, c'est-à-dire en juin. A propos de la corvée, déjà abolie en fait dans la province, il voulait que la cote foncière qui devait y suppléer et qui demeurait exclusivement à la charge des propriétaires de biens-fonds voisins et intéressés, s'étendît également aux marchands, aux artisans, aux bourgeois, en un mot, aux habitants des villes. Mais les habitants des villes subvenaient seuls à l'entretien de leurs rues et n'y faisaient pas contribuer les gens de la campagne. Cette considération ne touchait que médiocrement les gros propriétaires fonciers qui rendaient la justice au nom du roi et qui auraient été très aises de voir leur fardeau réparti entre le plus grand nombre de têtes possible. Ils tenaient aussi à se montrer on ne peut plus circonspects, dans la crainte que la prestation pécuniaire, qui remplaçait la corvée, ne se trouvât un jour trop étroitement liée aux « vingtièmes ». A l'égard des jurandes, le Parlement de Rouen n'élevait contre leur interdiction aucune objection essentielle. Toutefois, il y entrevoyait « l'anéantissement d'une infinité d'édits et lettres-patentes, de la fortune d'une multitude de citoyens, la suppression de communautés sur l'utilité et les inconvénients desquelles il ne se croyait point être renseigné à suffire ». Il désirait donc que les notables fussent tout d'abord consultés. Rien ne paraissait plus judicieux.

Quelques semaines après ce bouleversement ministériel, qui devait être si gros de conséquences, il se produisit dans notre gouvernement provincial une substitution de personnes qui équivalait presque à un changement de règne. Nous avons déjà marqué qu'en 1764, à la dynastie des Montmorency-Luxembourg avait succédé celle des Harcourt-Thury dans le gouvernement de la Normandie. Le premier qui avait recueilli cette vice-royauté, légitime récompense de ses heureuses négociations en Espagne, avait été le duc-maréchal Anne-Pierre d'Harcourt, qui brilla aussi sur tant de champs de bataille. Dès le début du

règne de Louis XVI pour une raison qui nous est inconnue, le vieux maréchal prit la résolution de se retirer et de résigner ses fonctions entre les mains de son fils aîné, François-Henri, né en 1726. A cet effet, le nouveau gouverneur prêta le serment d'usage devant Sa Majesté le 19 septembre 1775. Mais la mutation effective se fit encore attendre neuf mois. Ce d'Harcourt était bien moins un guerrier de profession comme son père qu'un lettré délicat, doublé presque d'un artiste. Il avait composé « un excellent traité de la décoration des jardins et des parcs », où « l'art soumis et respectueux aurait appris à laisser agir la nature belle, infiniment belle, quand elle est infiniment libre ». Il rompait hardiment avec les antiques et rigides lois de la symétrie, et, « dans les bois paternels, il éclaira le goût français par la comparaison du goût chinois et du goût anglais ». Sa culture intellectuelle lui valut plus tard un honneur auquel il n'avait point dû songer et qui semblait en effet assez incompatible avec les devoirs ordinaires de sa famille : l'éducation du Dauphin.

Cette translation de l'autorité provinciale en 1776 donna lieu dans Rouen à des fêtes solennelles, qui nous montrent très exactement l'état des esprits dix ans avant la Révolution. Nous y voyons quelle affection dévouée, quelle confiance respectueuse persistaient entre le peuple et son roi, et s'y maintenaient par l'entremise de ses lieutenants perpétuels. Quelle gloire on ressentait alors d'être à la fois Normand et Français ! Assurément, ce n'était plus l'autonomie, l'indépendance de la province qui étaient symbolisées dans les cortèges de ces fêtes. C'était quelque chose de mieux, car c'était la conscience que la Normandie était restée bien intégralement aux Normands, mais qu'en même temps eux et leur pays étaient devenus membres actifs d'un grand royaume, la France, qui imposait souvent sa volonté en Europe, de sorte que, sans avoir rien sacrifié d'essentiel, ils avaient immensément acquis. De

là, l'allégresse générale et spontanée du peuple, quand, à défaut d'hérédité ducale, l'hérédité de nobles gouverneurs venait encore, et pour la dernière fois, abriter l'antique Neustrie sous son ombre.

Le samedi 20 juillet 1776, conformément au programme qui avait été déjà publié, Anne-Pierre d'Harcourt fit son entrée dans Rouen en qualité de gouverneur. Il était précédé de ses gardes, ainsi que des compagnies de la Cinquantaine et des Arquebusiers. Le régiment de Penthièvre formait une double haie sur son passage. En prévision de sa retraite, le duc, dès le mois d'octobre précédent, avait fait cadeau à l'hôtel de ville de son portrait, dû au pinceau d'un des meilleurs élèves de Descamps. Le lendemain, arriva le marquis de Beuvron, son second fils, lieutenant-général pour la haute et la basse Normandie. Les compagnies des gardes bourgeoises occupaient la droite de la porte de la ville, et les soldats de « Penthièvre », le côté gauche. L'audition d'un procès au Parlement, toutes Chambres réunies, aida un peu à tuer le temps ce jour-là. Le mardi, le duc d'Harcourt se trouvait à Eauplet, d'où il partit dans un carrosse à six chevaux. Devant lui marchaient, entre ses propres gardes, la Cinquantaine, les Arquebusiers et la maréchaussée. Un grand nombre de voitures, traînées par deux, quatre ou six chevaux, complétaient la suite du nouveau gouverneur. A la porte Grand-Pont, les bourgeois se tenaient sous les armes, toujours à droite, le régiment de Penthièvre, toujours à gauche. Le maire et les échevins offrirent les clés de la ville et complimentèrent. Après une réponse courte autant que courtoise, François-Henri poursuivit sa marche presque triomphale, au bruit du canon, des cloches et des acclamations du peuple. « Georges d'Amboise » s'était mis naturellement de la partie et semblait, sinon diriger, du moins dominer tout ce vacarme. Sur l'invitation de d'Harcourt, le cortège se rendit d'abord à l'église métropolitaine, d'où le clergé lui

amena processionnellement les assistants, ayant à sa tête, à défaut de l'archevêque de Rouen, le simple évêque d'Avranches. Peut-être la cérémonie n'avait-elle pas paru au primat de Normandie d'une nature telle qu'il pût s'y contenter du second rang. Au portail de la Calendre, le doyen du Chapitre offrit l'eau bénite à d'Harcourt II, lui présenta l'Evangile à baiser, puis finalement, le harangua. La harangue terminée, le récipiendaire répondit en termes très simples, mais excellents : « Je viens faire aimer et respecter le meilleur des rois dans sa province de Normandie. Sa Majesté a daigné me confier l'exercice d'une partie de sa puissance pour veiller au bien qu'elle veut faire. L'intérêt dont le Chapitre veut bien me donner des marques, me fait espérer de remplir dignement une place si importante. Vous aiderez mon zèle de vos prières comme de vos exemples et ne pourrez jamais douter, Messieurs, de ma reconnaissance et de mon attachement ». L'orgue couvrit majestueusement ces derniers mots, et le duc se vit conduit dans le chœur à la suite des chanoines. Son frère, Beuvron, tenait le pas derrière lui avec le capitaine de ses gardes et une aristocratique phalange de seigneurs ou d'officiers. Le grand chantre le mena jusqu'à son prie-Dieu, qu'on avait placé entre les degrés du sanctuaire et la tombe de Charles V. Il était recouvert d'un tapis de velours et muni de deux carreaux. D'Harcourt s'y agenouilla « pour faire sa prière », tandis que l'orgue se taisait. Quand il se releva au milieu de son brillant entourage, les musiciens exécutèrent un motet. Le motet achevé, le gouverneur se dirigea vers le grand portail, toujours guidé par les dignitaires ecclésiastiques, et accompagné par les flots d'harmonie que l'orgue répandait sous la voûte sonore. Après quoi, il s'achemina par la plus courte route vers l'hôtel du premier président où sa famille s'était déjà installée et où il devait loger lui-même.

Le jeudi il se rendit à pied au Parlement, escorté comme

à l'ordinaire et accompagné, non seulement de son frère, mais aussi de son père. Il assista avec eux à l'audience et y reçut les compliments d'usage. Cette satisfaction épuisée, il rentra à son hôtel, je veux dire à celui du premier président. Chacun des jours suivants il s'y donna des dîners ou des soupers de plus de cent couverts. Tout récemment on avait édifié dans le jardin une salle « la plus propre du monde » pour ces repas de gala. Outre l'affabilité des hommes, les assistants admirèrent et vantèrent fort les bonnes grâces de la gouvernante-duchesse, de Mme de Beuvron, de la Marquise de Beuvron et de la duchesse de Mortemart. Un avocat, M. de la Mouette, tourna même à cette occasion un petit hommage versifié qui obtint facilement la faveur d'une insertion dans les *Affiches*. Le corps municipal crut devoir à son tour témoigner à « l'illustre famille d'Harcourt » ses sentiments d'affection respectueuse et dévouée. Un bal paré fut donné le mercredi, dernier jour de juillet, dans la nouvelle salle de spectacle, par les soins du maire et des échevins. On y remarqua surtout la hauteur du panache des dames et la variété infinie de leurs couleurs, le luxe des innombrables bougies et la profusion des rafraichissements délicats que toute la nuit les officiers municipaux ne cessèrent de faire offrir à leurs invités.

En dépit de ces harangues et de ces agapes, les membres du Parlement, plus sensibles que les autres contribuables à la mauvaise foi des agents du fisc, qui, sous prétexte de cadastre et de péréquation, relevaient arbitrairement toutes les cotes, organisèrent de nouvelles résistances. Le 25 juin 1777, ils rendirent un arrêt portant que « des représentations allaient être adressées au roi, à l'effet d'obtenir la suppression des augmentations illégales faites aux vingtièmes ». Défense était intimée à tous de s'opposer, fût-ce d'une manière indirecte, à l'exécution de cet arrêt. L'affichage immédiat en fut opéré sur-le-champ

dans toute la province. C'était suspendre d'emblée la perception d'un des impôts de l'Etat et de l'un des plus légitimes, en principe. Devenu ministériel puisqu'il était ministre, Miromesnil blâma l'affichage et justifia le gouvernement. Ses anciens compagnons de guerre contre Lamoignon ne tinrent cependant aucun compte de son opinion comme garde des sceaux et récriminèrent plus violemment que jamais contre le « projet effrayant d'un cadastre ». Les suites de cet arrêt furent, sous le règne de Louis XVI et sous le ministère de Miromesnil, ce qu'elles avaient été du temps du dernier roi : cassation de l'arrêt par le grand Conseil, récidive du Parlement, intervention de d'Harcourt au palais, déguerpissement instantané et en masse du personnel judiciaire, et, comme conclusion, enregistrement forcé par le même greffier, en présence de Montholon substitué à Miromesnil. Il n'y avait de changé que le rôle de celui-ci.

Malgré tout, les magistrats rouennais se souvenaient admirablement des leçons que Miromesnil leur avait jadis prodiguées. Ils envoyèrent donc à Versailles, le 6 août 1778, avec une députation officielle, des remontrances calquées sur les anciens modèles. Le roi refusa de les écouter et les remit, sans les lire, à la députation, n'y répondant personnellement que par quelques brèves paroles. Il ne tarda guère, cependant, à renforcer ses paroles de lettres patentes, évidemment confectionnées par le garde des sceaux. D'Harcourt revint, le 3 septembre, afin de les faire transcrire d'autorité sur les registres parlementaires. Pendant la nuit, qui n'eut rien de semblable à la nuit du 4 août 1789, tous les membres de la Compagnie, encouragés par la faiblesse traditionnelle du pouvoir, résignèrent leurs offices. Le mot d'ordre avait été donné. A vrai dire, d'ailleurs, ils ne résignaient rien du tout, mais mettaient simplement Sa Majesté dans l'alternative d'accepter leur démission collective ou « de leur rendre sa confiance ».

A leur grande surprise, le roi accepta les démissions que Montholon et quatre présidents à mortier avaient pris la peine de lui apporter. Cet incident, tout à fait imprévu, changea les « courages », comme disait Corneille. Subitement, le Parlement se ravisa. Toute réflexion faite, il jugea plus sage de rester en fonctions, et il y resta. L'exercice du pouvoir avait, en peu de temps, mûri et transformé Miromesnil.

TREIZIÈME CAUSERIE

Guerre de l'indépendance des Etats-Unis. — Déclaration de guerre à l'Angleterre. — Concentration de troupes à Paramé et à Vaussieux. — Commandement du Maréchal de Broglie. — Dumouriez à Cherbourg. — Projet de débarquement aux Iles Normandes. — Le prince de Nassau tente vainement une descente à Jersey. — Autre projet de débarquement en Cornouailles. — Le Ministère renonce à l'expédition. — Accroissement de défense territoriale en Normandie. — Rôle des Corsaires. — Les « Volontaires » de Rullecourt. — Débarquement inopiné à Jersey. — Résistance des habitants. — Mort de Rullecourt. — Abandon de nos revendications. — Préliminaires de paix. — Fêtes à Rouen pour la naissance de la duchesse d'Angoulême. — Enthousiasme à la naissance du Dauphin (1781). — Collot d'Herbois fait jouer la « *Fête Dauphine* ». — Protestations réitérées du Parlement.

Sur ces entrefaites, la guerre avait derechef éclaté entre la France et la Grande-Bretagne, lutte toute de générosité, et non de conquêtes. Une guerre de revanche contre les Anglais semblait cependant la plus légitime du monde, surtout dans notre province. Il y importait plus qu'ailleurs de leur infliger une leçon salutaire, à présent que leurs exactions avaient fini par les mettre aux prises avec leurs propres colonies. Le moment paraissait bien choisi pour les dégoûter de venir bombarder ou détruire les villes normandes du littoral, dans un intérêt commercial s'ajoutant à un instinct malfaisant. Le meilleur moyen de les tenir à distance de nos côtes, c'était d'aller les combattre et les vaincre en Amérique, sinon même en

Angleterre. Cette lutte était par conséquent juste et utile. Elle avait, d'autre part, un caractère désintéressé et national, sans précédent dans le monde. La France de 1778, poussée en avant par les nobles idées de ses grands écrivains, allait se battre bien moins pour tirer vengeance d'une ennemie acharnée et prévenir les retours possibles de cet acharnement, que pour briser les fers d'un autre peuple, dont elle n'espérait rien, dont elle n'avait rien à attendre. Déjà Louis XIV avait imaginé la diplomatie prévoyante qui anticipe sur les événements afin de les résoudre à l'avance suivant les principes de la raison. Sous Louis XVI, le gouvernement royal entreprit une guerre destinée, non seulement à humilier et à affaiblir un ennemi héréditaire, mais surtout à délivrer une nation, encore inconnue, d'un joug intolérable ou réputé tel. Il est certain que cette politique, pratiquée depuis au profit d'Etats d'une civilisation inférieure, (tels que la Grèce et la Prusse), ne nous a valu que d'amers déboires. L'amitié de l'Amérique elle-même ne nous a rapporté en ce siècle qu'une imitation souvent peu heureuse de ses mœurs, et sa reconnaissance n'a valu d'autre remerciement à l'Espagne que le rapt de ses colonies. Il reste du moins à la France l'honneur d'avoir donné, il y a un siècle, un admirable exemple de solidarité humaine et d'enthousiasme international, dont aucun peuple ne pourrait découvrir le pendant d'un bout à l'autre de ses annales.

Depuis longtemps déjà, le cabinet de Versailles avait ostensiblement pris parti pour les Américains. Du temps même de Louis XV, le commandant de l'artillerie au Havre leur avait, par ordre, cédé douze mille fusils tirés de l'arsenal de la citadelle. Le 6 février 1778, Louis XVI reconnut la République transatlantique née de l'insurrection des colonies britanniques et, de plus, signa avec elle un traité d'alliance. La flotte anglaise s'étant emparée à l'improviste de deux de ses frégates, la France considéra cet attentat

au droit des gens comme une déclaration de guerre. Dès le commencement de l'été, nos troupes se concentrèrent en Normandie et en Bretagne, sous le commandement supérieur du maréchal de Broglie. Deux camps se formèrent pour les recevoir, l'un à Paramé, l'autre à Vaussieux, moins en vue d'assurer un point d'appui solide à la défense nationale qu'afin de préparer un centre de concentration à une expédition maritime et offensive. Le château de Vaussieux était situé dans la commune d'Esquay, sur la rive droite de la Seulles. Il servait de quartier général à ce grand rassemblement militaire, et le propriétaire, M. d'Héricy, l'avait mis à la disposition entière du maréchal. Le total de l'agglomération temporaire s'éleva jusqu'à trente-cinq mille hommes environ, soit quatre divisions d'infanterie, plus un corps considérable de dragons et de cavalerie. Les plus grands noms de l'aristocratie française s'y trouvaient confondus. MM. d'Egmont, de Rochambeau, le duc du Châtelet, le comte de Narbonne, le marquis de Saint-Simon, le comte de la Luzerne, le prince de Beauvau, le marquis de Seignelay, le marquis de Créquy, le duc de Coigny y figuraient pêle-mêle parmi les officiers généraux. M. de Gribeauval y commandait l'artillerie. Comme Vaussieux ne se trouve qu'à très peu de distance de Bayeux, le va et vient fut des plus animés entre le camp et la ville. Les dames arrivaient en foule pour entendre la musique des régiments et mêler quelques distractions mondaines aux rudes travaux de la guerre. L'évêque de Bayeux, M. de Cheylus, grand seigneur lui-même, agrémenta de plusieurs dîners épiscopaux les préparatifs de la campagne. Au fond, le problème du jour consistait à s'embarquer impromptu et à débarquer de même en Angleterre. Néanmoins, le maréchal de Broglie, provisoirement, se contenta d'expérimenter, au moyen d'une épreuve contradictoire, une de ses théories les plus chères : la valeur pratique et relative « de l'ordre profond contre l'ordre

mince ». Le baron de Luckner commandait la cavalerie et tenait pour l'ordre mince. Il reçut la plus petite moitié des troupes du camp et battit en toutes rencontres le maréchal qui pourtant disposait de forces supérieures. Tout l'art du vainqueur s'était réduit à ne pas exécuter la partie convenue du programme. Appelé au commandement de Cherbourg depuis le commencement de l'année, Dumouriez se montra indigné de ces jeux de salon pour lesquels on avait déplacé une véritable armée. « Il eût bien mieux fait », s'écriait-il en parlant de M. de Broglie, « de prendre Jersey et Guernesey ». Néanmoins l'aimable et judicieuse comtesse de Coislin écrivait encore au milieu de l'année suivante : « Je meurs de peur qu'on ne projette le siège de Guernesey ; on dit qu'il serait périlleux et cette conquête ne vaudrait pas ce qu'elle pourrait coûter ».

Heureusement, à côté de la noblesse qui ne savait que s'amuser sous le costume militaire, il en existait une autre, celle qui avait conclu une alliance étroite d'esprit et de cœur avec l'élite intellectuelle de la nation et où se recrutait alors la succession des ministres. Ces ministres, sous la suggestion patriotique de Dumouriez, ne tardèrent pas à se prononcer en effet pour une descente, non pas en Angleterre, ce qui eût été peut-être plus politique, quoique assez inutilement hardi, mais bien dans les îles normandes, ce qui était évidemment beaucoup plus aisé et plus profitable à la France. Si les Américains, à la fin de la guerre, étaient destinés à recouvrer leur indépendance, quoi de plus juste que la Normandie, pour sa part, recouvrât son intégrité? Le plus curieux en cette affaire, c'est que Dumouriez, qui en avait été jusqu'à un certain point le promoteur, n'en devint pas le confident. On estima sans doute que la tentative, entamée sans lui, n'en aurait que plus de chances de succès. Les marins de Saint-Malo, notamment, désiraient que tout l'honneur leur en fût réservé. Justement la Cour se trouvait alors avoir sous la main l'aven-

turier qu'il lui fallait pour risquer l'affaire, sans trop se compromettre elle-même. Il s'appelait, en vertu d'un arrêt du Parlement de Paris, le prince de Nassau, quoiqu'il fût simplement fils de Charlotte de Mailly, épouse divorcée, et ayant rôdé auprès de l'ancien sérail royal. Il se battait en ce moment pour la France en attendant qu'il dirigeât les Espagnols à Gibraltar ou qu'il se fût lancé avec les Moscovites contre les Turcs. Du reste, homme d'action et d'intelligence, et, assure Beaumarchais, qui s'y connaissait, « le plus panier percé de tous les héros ».

Au mois d'avril 1778, le prince de Nassau arriva d'abord à Cherbourg, d'où on le renvoya, puis, de là, à Saint-Malo, où il prit le commandement de sa bande dite « Volontaires de Nassau ». Le ministère de la marine fit mettre à sa disposition deux petites frégates, quatre corvettes, deux chaloupes canonnières, une gabare, plus quarante-deux bateaux de port pour les troupes et les munitions. On lui donna, en outre, pour le conduire, un capitaine de vaisseau, M. de Chambertrand. Retardé par les vents contraires, le départ eut lieu enfin le 30 avril. Malheureusement, vers minuit, à la hauteur des Minquiers, la brise tomba tout à coup. Il devenait impossible, dans ces conditions, d'aborder à Jersey pendant la nuit. Il était déjà jour, il était même sept heures du matin, quand l'escadre se rallia à l'entrée de la baie de Saint-Aubin, au sud de l'île. Le château put donner le signal d'alarme et avertir les troupes qu'on y avait jetées par précaution. Le prince de Nassau gagna alors la côte ouest, de manière à déposer ses combattants sur un point quelconque de la baie de Saint-Ouen. Mais les Anglais, tenus au courant de ses mouvements par de nombreuses vigies, avaient eu le temps de poster tout leur monde aux batteries préparées sur la plage. Un descendant d'émigrés, pasteur évangélique, Jean du Parc, organisa la résistance sur le point menacé. Jusqu'à une heure de l'après-midi, on se canonna de part et d'autre, sans grand résultat,

avec des pièces de faible calibre. A ce moment, Nassau ordonna « de mettre à terre » coûte que coûte. Malgré la précision de ses ordres, les patrons des barques, redoutant les effets prochains de la mer basse, prétextèrent le vent qui fraîchissait, refusèrent finalement d'obéir au commandant en chef et regagnèrent à qui mieux mieux Saint-Malo. On raconta aussi que le refus d'obéissance vint surtout des troupiers de hasard, la plupart déserteurs de profession, qu'avait embauchés le prince. Ces guerriers, presque tous Allemands ou Luxembourgeois, se trouvaient déjà trop « mouillés » par l'eau de mer. A neuf heures du soir, le 1er mai, toute l'expédition était rentrée au port, sauf la frégate la *Diane* et la corvette le *Pilote des Indes*, confiées à MM. de Chambertrand et le Tourneur.

Le prince de Nassau n'était pas homme à se décourager pour si peu, et le cabinet de Versailles eut tout au moins le mérite de reconnaître l'à-propos de son œuvre. Sans doute, il aurait fallu l'accomplir pendant l'automne dernier. Mais que seraient devenues les manœuvres savantes, à la fois théoriques et comparatives, du duc de Broglie et du baron de Luckner? Le ministre de la marine M. de Sartine autorisa Nassau à renouveler son attaque, en lui recommandant de mettre à profit les heures de nuit. Nassau, en outre, prit soin de faire ponter tant bien que mal ses bateaux de transport, afin que ses volontaires se trouvassent un peu plus à couvert. Mais, à l'instant même où, quoique « malade de chagrin » à cause de son insuccès, il se préparait à hisser de nouveau ses voiles, quatorze bâtiments de guerre anglais furent signalés, le 7 mai, du côté de Carteret, et le lendemain, neuf autres, au chenal de la Déroute. M. de Sartine dut retirer bien vite son agrément et fit avertir le chef de l'expédition par un exprès qui le joignit dans la nuit du 10 au 11 mai. Une bataille navale semblait imminente dans ces parages. On avait à craindre pour plusieurs de nos frégates parties des côtes de Bretagne dans la direction de

Cherbourg. Elles furent rappelées à grand renfort de coups de canon tirés de Granville et aussi à l'aide d'un petit corsaire expédié de Carteret. Poursuivies par la flotte de l'amiral Arbuthnoth, elles trouvèrent pourtant moyen de se réfugier dans la baie de Cancale. Les craintesqu'on avait d'abord eues d'un débarquement auprès de Granville ou de Saint-Pair ne se réalisèrent heureusement pas. Au mois d'août, Nassau, absolument découragé, se rembarqua derechef, mais, cette fois, pour une destination d'abord inconnue. Après avoir échoué dans l'attaque de Jersey, il essaya aussi vainement de rendre Gibraltar à la monarchie espagnole.

En même temps que Dumouriez avait indiqué la reprise des îles normandes comme le prélude le plus opportun et le plus facile de la guerre, il avait aussi indiqué l'occupation même momentanée de l'île de Wight, comme devant donner à réfléchir tant à la nation anglaise qu'à son roi. L'expédition manquée du prince de Nassau ramena à Versailles toutes les idées sur cette vague conception. On hésitait seulement entre l'île elle-même et diverses places de la côte comprises entre Plymouth et Portsmouth. Quelques-uns penchaient aussi pour l'Irlande. Aucune décision toutefois ne fut prise. En attendant l'heure de réaliser les projets à venir, on prépara une armée d'invasion. Le commandement suprême en fut cette fois réservé au marquis de Vaux, qui, tout récemment, avait trouvé moyen de conquérir la Corse en quelques semaines. Cette armée, dans laquelle furent réparties les troupes disloquées du camp de Vaussieux, s'organisa en partie en Bretagne, à Saint-Brieuc ou à Saint-Malo, où M. de Vaux s'installa, en partie au Havre. Le fils du gouverneur-général, lui-même plus tard gouverneur-général, le jeune d'Harcourt, fut chargé de présider à toutes les opérations du départ futur. Au Havre et à Honfleur se trouvaient la plupart des bâtiments de transport, avec l'artillerie et les provisions de toute

espèce. Au total, ces bâtiments s'élevaient au nombre de deux cent trente, destinés à emmener vingt-deux bataillons. Les chantiers havrais venaient de fournir à la marine royale deux frégates et deux « flûtes ». Le prince de Nassau, avec les débris de sa troupe et les quatre canons qui composaient toute son artillerie, avait été admis à se joindre à la descente projetée. M. de Montbarey, ministre de la guerre, vint exprès au Havre pour se rendre compte par lui-même de tous ces préparatifs, qui inspiraient à la fois les plus vives espérances et les plus légitimes incertitudes. Des instructions définitives contresignées par le même ministre, le 6 août 1779, enjoignaient au comte de Vaux de débarquer dans le pays de Cornouailles, autant que possible à Falmouth, puis de marcher sur Londres, et au besoin, d'hiverner au bord de la Tamise. Tôt ou tard, d'Harcourt viendrait l'y rejoindre.

Malheureusement, tout le succès de l'expédition dépendait de la supériorité bien constatée de notre flotte sur la flotte anglaise demeurée dans la Manche. Or, quoique le combat d'Ouessant, l'année précédente, se fût terminé presque à notre avantage; quoique d'Orvilliers, cette même année, eût réussi à rallier une partie des navires de l'Espagne, il ne parvint pas à déblayer le détroit des forces navales de l'amiral Hardy. Tout en se tenant sans cesse de plus en plus près du littoral de l'Angleterre, Hardy fut assez heureux, ou assez fort, pour ne pas livrer la Manche avant l'arrivée des mauvais temps de l'équinoxe. A la fin de juillet, l'amiral anglais vint menacer le Havre. Mais il se contenta de louvoyer indéfiniment à la hauteur de Fécamp. De cette façon, il bloquait à la fois l'entrée de la Seine et coupait à notre marine la route des côtes britanniques. Les tergiversations de la Cour ne provenaient, à tout bien considérer, que d'une prudence nécessaire. Il eût été plus simple, plus utile surtout pour la France, et tout aussi efficace pour les Américains, de porter et de

concentrer l'effort de notre diversion sur les îles normandes, à la possession desquelles les Anglais, en définitive, n'avaient aucune raison sérieuse de s'obstiner, et dont le recouvrement, au contraire, n'intéressait pas notre seule vanité.

Au moment de l'équinoxe, l'amiral Hardy se tenait bien abrité à Portsmouth, ce qui ne l'empêchait pas de faire surveiller à distance nos moindres mouvements. D'Orvilliers n'osait s'avancer à sa rencontre pour couvrir le passage et protéger le débarquement éventuel des troupes cantonnées aux bouches de la Seine. Il craignait que l'arrivée subite de l'amiral Byron ne le plaçât entre deux ennemis à la fois. D'autre part, sur notre littoral, on commençait à redouter quelque retour imprévu de la flotte de Portsmouth sur le Havre, Cherbourg ou Granville, dont les défenses étaient en mauvais état. On prit même toutes les précautions possibles pour empêcher l'incendie des navires de transport qui s'entassaient dans la rade du Havre. Les matières combustibles furent déposées à terre. Le mieux était de renoncer, pour cette campagne, à toute offensive contre l'Angleterre. Mais le cabinet de Versailles s'était formellement engagé envers celui de Madrid à lancer une expédition sur un point quelconque des côtes de la Grande-Bretagne. L'ambassadeur espagnol à Paris, le comte d'Aranda, ne cessait de rappeler cette promesse. L'amiral Cordova, à Brest, se tenait, dans ce but, à la disposition de la France. On confia à M. du Chaffaut la flotte de d'Orvilliers, accusé de mollesse. Des ordres de départ arrivèrent ou furent du moins annoncés, le 18 octobre 1779. Le maréchal de Broglie, qui ne jouait cette année aucun rôle de premier plan et passait ses loisirs dans son château de Chamboy, « riait un peu de tout cela ». En effet, l'armée navale ne bougea pas de Brest. Finalement, la saison devenant de moins en moins propice, le ministère recula devant les dangers d'une descente, fût-ce dans l'île de Wight, et se

résigna à donner l'ordre de désarmer au commencement de novembre.

Le projet de porter la guerre outre Manche ne fut pas repris en 1780 ni en 1781. Pendant ces deux années, le gros de l'orage passa sur les côtes d'Espagne, sur les Antilles, sur l'Amérique du nord et sur le Canada. Pour la Normandie l'action se borna à des accroissements de défense territoriale. L'institution des gardes-côtes canonniers venait d'être définitivement réglementée. Une grande partie des troupes régulières, au lieu d'être concentrée, fut distribuée entre les plus petites anses ou ports, de l'est à l'ouest, Tatihou, Barfleur, Carteret, Portbail, Agon, à l'embouchure de la Soulle, et Saint-Pair, auprès de Granville. Indépendamment de ces petits corps isolés et répartis çà et là, dans des vues strictement défensives, on rassembla en un noyau plus compact les anciennes troupes de M. de Vaux, non pas aux environs de Valognes, comme on en avait eu tout d'abord la pensée, mais bien à la lande de Rauville, auprès de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Le jeune duc d'Harcourt, le marquis de Lambert et Dumouriez furent mis à la tête de ce camp. Mais il n'en sortit aucun combattant à destination de la Grande-Bretagne.

Nos innombrables corsaires, qui n'étaient pas tous guidés par le plus pur désintéressement, rendirent infiniment plus de services à notre pays, grâce aussi au concours de leurs camarades de Dunkerque et de Bretagne, non moins zélés qu'eux-mêmes pour enlever à la marine anglaise le monopole des mers. On eut, il est vrai, longtemps à subir les invraisemblables exploits d'une sorte de barque jersiaise, ne tirant que très peu d'eau, montée par vingt hommes seulement, armée de six pierriers et marchant à la rame aussi bien qu'à la voile, qui, en se dissimulant dans la moindre anfractuosité de nos falaises, était devenue la terreur de nos pêcheurs ou de nos caboteurs à l'ouest de Cherbourg. Mais ces actes de piraterie toute

locale se trouvèrent singulièrement compensés par de vrais faits d'armes. Le brave capitaine Ducasson fit merveille avec son petit navire de vingt canons « le Duguay-Trouin », à côté des capitaines normands Malleville, Buste, Favre, Harel, Courtin, et du célèbre forban américain, Paul Jones, attiré dans nos mers par l'appât d'une riche proie. Certaines maisons d'armateurs du Havre durent le commencement de leur fortune à ces singulières opérations de commerce, dont les Anglais et les Hollandais avaient perpétué la déplorable tradition. Il y eut des entreprises de ce genre organisées par actions, ou « parts ». Il existait des coupures, à partir de cent vingt livres, dans celle qu'on appela « l'armement de Tonnerre », et qui avait à sa tête MM. de Viard et de Larminat; elle fit construire à Dieppe une frégate, « le maréchal de Tonnerre », plus une autre à Cherbourg, « la Parisienne ». Le corps de troupes, destiné à l'embarquement, devait aller jusqu'à treize cents hommes, y compris les matelots de profession. A Granville, en 1781, le chevalier d'Eon, grâce aux capitaux de la veuve Teurterie des Cérisiers et Cie, négociants de la ville, mit sur les chantiers un vaisseau de soixante dix canons, dont il fut le propre parrain et auquel il ajouta une frégate de trente, « le zélé militaire ».

Au milieu de toutes ces tentatives, d'ordre et d'intérêt privé, il s'en était produit une qui se distinguait par un caractère plus politique que mercantile. Elle n'était, pour ainsi dire, que semi-officielle, puisqu'elle avait été organisée, conçue même probablement dès l'origine par le colonel baron de Rullecourt. Cet aventurier, jadis commandant de troupes au service de la Pologne, s'entendit avec le chevalier de Luxembourg, propriétaire d'une légion qui portait son nom, et qui, en raison du passé et des pratiques ordinaires de ses recrues, le compromettait trop souvent. Ces bandes, tant bien que mal enrégimentées, et prêtées par le chevalier au baron, traversèrent le Havre,

sans y inspirer l'admiration ni la terreur ; puis, au mois de décembre 1780, la Seine, puis Dives, Caen, Villers-Bocage, Vire, d'où on les achemina finalement vers Granville. Rullecourt, depuis la veille de leur arrivée, le 26 décembre, y attendait « son ramassis de volontaires », pour emprunter une expression de Dumouriez. Par ordre du commandant en chef, un détachement de deux cents hommes, avec le major du régiment et les quatre canons qui composaient son artillerie, alla occuper les îles Chausey, qu'il se proposait de prendre pour base de ses opérations. Un brave marin de Granville, le capitaine Regnier, venait de lui en céder la propriété. Toutefois, les vents contraires empêchèrent Rullecourt de mettre à la voile avant le 5 janvier 1781.

Il put alors s'élancer en dehors de son labyrinthe d'îlots et tomber à l'improviste sur la vieille île normande. Grâce à la lumière complaisante de la lune et à l'expérience d'un pilote de Jersey, il atterrit et débarqua son monde sans coup férir sur une plage de sable voisine de la pointe sud-est, dite la Roque. Les Jersiais, qui avaient veillé depuis Noël, et même auparavant, se reposaient cette nuit-là, fatigués qu'ils étaient. A peine le jour naissait-il que l'étrange troupe de mercenaires exotiques, de matelots empruntés à la marine royale et de gardes-côtes bas normands entra dans Saint-Hélier, toujours sous la conduite d'indigènes. Les notables de la ville furent convoqués à la « cohue », le forum des Normands. Là, Rullecourt, se décernant à lui-même le titre de général, lut à l'assemblée un acte prétendu de Louis XVI, qui l'investissait du gouvernement de l'île. Le gouverneur anglais, Corbett, et le commandant du château Sainte-Elisabeth, Hogges, signèrent une capitulation. Rullecourt convia tous les assistants à un dîner de gala pour le soir même et annonça que, dans quelques heures, il serait rejoint par quatorze mille hommes. Cependant, le premier moment de surprise passé,

les Anglais, ainsi que la plupart des Jersiais, reprirent leur sang-froid. L'officier, qui, en second, mais en fait, commandait à Sainte-Elisabeth, reçut à coups de canon les porteurs de la capitulation. Un patriote du pays alla lui-même prévenir à Gorey le commandant du fort Montorgueil. Un autre officier britannique, le capitaine Campbell, à la Roque, se mit à couper notre ligne de retraite. Puis, à la tête des détachements anglais et des miliciens accourus des points les plus rapprochés, le major Pierson prit la direction d'une vigoureuse attaque. En peu de temps, Rullecourt et Corbett se virent cernés au centre de Saint-Hélier. Une mêlée furieuse s'engagea dans les rues, et le gouverneur anglais aussi bien que l'aventurier français y perdirent la vie. Le règne de Louis XVI ne dura pas une demi-journée à Jersey.

Le fait le plus saillant peut-être de cette échauffourée à la fois sanglante et carnavalesque, c'était la résistance énergique de la population elle-même, insouciante de son origine. Non seulement elle s'était présentée, avec une spontanéité voisine de l'enthousiasme, afin de jeter à la mer Rullecourt et sa soldatesque bigarrée, si bigarrée qu'il y figurait un Turc, mais elle avait prévenu et entraîné les Anglais épars dans le pays. La leçon avait été trop rude pour qu'il pût être question dorénavant de la réintégration de Jersey et des autres îles dans le royaume. D'où venait cet instinct de répulsion ? Il se peut que le protestantisme y ait eu une bonne part, et ait singulièrement contribué à rompre toutes les attaches, nouées, sinon par un patriotisme relativement moderne, tout au moins par l'affinité ethnographique. Toutefois nous inclinons à croire que les habitants de Jersey, ci-devant Normands, le point n'est pas contestable, mais à la fois Normands et Anglais, c'est-à-dire deux fois pratiques, avaient surtout tenu compte de leurs intérêts personnels. Pour eux la comparaison entre les deux régimes, anglais et français, ne devait guère leur

laisser de doute, puisque la destinée avait mis d'elle-même à leur portée, grâce à une autonomie exceptionnelle, la liberté politique et religieuse. Ils ne devaient pas être insensibles non plus à une espèce de tolérance internationale qui, à titre d'ex-Français, en situation alors de le redevenir un jour ou l'autre, les laissait libres de frauder sur terre et sur mer, soit comme pêcheurs, soit comme contrebandiers, tout le long des côtes occidentales de la Normandie.

L'épreuve était peu encourageante pour la France. Aussi, ne prit-on pas en considération le projet que le comte de Maillebois, en 1782, soumit au gouvernement. Ce projet de descente ne visait du reste que le comté de Kent, et non plus Jersey ou toute autre des îles normandes. Quatre colonnes navales, qui auraient embarqué leurs troupes au Tréport, à Dieppe, à Saint-Aubin et à Saint-Valery, se seraient peu à peu rejointes, chemin faisant, en suivant une ligne légèrement oblique. La pire conséquence de ce désastre presque ridicule, mais à peine officiel, fut l'abandon spontané de toutes nos prétentions légitimes sur ces îles, qui formaient une partie intégrante de notre sol. Dans les négociations qui s'ouvrirent au mois de mars 1782 en vue du rétablissement de la paix, aucune réclamation ne fut élevée malheureusement au sujet de ces annexes naturelles, qui n'étaient devenues maritimes et n'avaient cessé d'être françaises que par suite de quelques caprices des tempêtes équinoxiales. Un « Mémoire », dû sans doute à l'abbé Colbert et présenté par lui à M. de Vergennes en mai 1782, concluait nettement à cette revendication, dût-on offrir en échange quelqu'une de nos Antilles. Plus tard, en juillet, dans un autre « Mémoire », un autre patriote proclamait le même principe : « La France doit demander pour son dédommagement les îles de Guernesey et de Jersey pour se mettre à couvert des pirateries anglaises, au moyen de ces deux îles, qui sont dépendantes de notre

royaume. » Du vivant de Louis XIV, peut-être ne se fût-on pas trop soucié de voir rattacher à la Normandie deux sortes de brûlots protestants égarés en pleine mer. A l'époque de Louis XV, cette raison n'en était plus une, et l'antipathie bien constatée des habitants n'eût pas été décisive. Malheureusement, le 12 avril précédent, l'amiral de Grasse s'était laissé battre aux Antilles par les amiraux Hood et Rodney. Il était grand temps de nous retirer de cette guerre. Il ne fut donc pas question des îles normandes dans les préliminaires soumis au gouvernement anglais le 21 juin de la même année, préliminaires qui servirent de base à la paix de Versailles et qui étaient eux-mêmes copiés sur le traité de Paris. Il n'en fut pas parlé davantage dans l'Instruction dressée le 15 novembre suivant pour M. Gérard de Rayneval. Tout l'effort de notre diplomatie se restreignit à redemander Gibraltar pour les Espagnols, qui récupérèrent du moins Port-Mahon. Nous nous contentâmes de régler certaines affaires litigieuses relatives à Terre-Neuve, au Sénégal, à Pondichéry, etc. En vérité, c'était nous imposer en faveur des Espagnols un bien grand désintéressement, et une occasion aussi belle ne s'est plus offerte pour rattacher Jersey avec ses dépendances naturelles à sa véritable mère-patrie.

Pendant que la guerre se poursuivait, et antérieurement à cette cruelle déconvenue, les populations de la Normandie avaient eu plus d'une occasion de manifester leur respectueux attachement au mieux intentionné, sinon au plus intelligent des monarques qu'ait jamais eus la France. Elles ne pouvaient lui savoir aucun mauvais gré du tort qu'il avait eu de sacrifier le plus visible de leurs intérêts au besoin de mettre fin à une guerre entreprise en faveur d'étrangers. La délivrance de la reine Marie-Antoinette, en 1779, donna lieu à des fêtes hautement significatives. Le marquis de Beuvron, après les cérémonies religieuses de la cathédrale, alla allumer un feu de joie gigantesque, pré-

paré d'avance et béni par l'archevêque. Le bûcher lumineux qui servait d'interprète à l'allégresse publique était entouré de toute la haute noblesse régionale et de toute l'aristocratie militaire de la ville, sans parler du peuple, accouru en masse et intarissable en fait d'acclamations. Le lendemain, le directeur du nouveau théâtre donna une représentation gratuite et populaire d'une tragédie de du Belloy, *Gaston et Bayard,* et d'un opéra en un acte. Il s'y entassa, dit-on, huit mille spectateurs. Cette fois, pourtant, il ne s'agissait encore que de la venue au monde de la duchesse d'Angoulême. Ce n'était pas une héritière pour le trône de France. Lorsque la naissance d'un Dauphin fut annoncée vers la fin de 1781, l'enthousiasme public et officiel ne connut plus de bornes.

Dès le 25 octobre, le président Bigot, demeuré seul à Rouen pour diriger les travaux de la Chambre des vacations, fit chanter un *Te Deum* dans la salle du palais dite des procureurs et transformée en chapelle. Néanmoins la grande cérémonie religieuse n'eut lieu que le 9 novembre, naturellement à la cathédrale. L'archevêque, M. de la Rochefoucauld, venu exprès, présidait l'imposante assemblée. On y remarquait tous les membres du Parlement et de la Cour des comptes, le « Corps de ville », c'est-à-dire la municipalité rouennaise, la noblesse du pays de Caux et les officiers du régiment de Boulonnais, alors en garnison à Rouen. Un nouveau feu de joie fut embrasé sur la place du parvis par le président Bigot, le maire, M. de Sommesnil, et le premier échevin, M. Méry. Le soir, une multitude radieuse se pressa dans les rues. « Des fontaines de vin coulèrent aux hôtels de l'archevêché, du premier-président, de l'intendant », ainsi qu'à l'hôtel de ville. Des distributions de pain et de viande avaient précédé la mise en train de ces fontaines de Jouvence. Les magistrats de la cité avaient du reste mis à la disposition des indigents, et spécialement des familles de matelots tués depuis le

début de la guerre, « telles sommes que MM. du bureau des pauvres croiraient proportionnées et relatives aux facultés de la ville ». Le président Bigot se distingua par la magnificence avec laquelle il avait décoré sa demeure, non moins que par la fête somptueuse qu'il y donna. Le peuple dansait au milieu de la cour illuminée, en criant : Vive le Roi! Vive la Reine! « Dans un des appartements, on voyait une grotte d'où sortait une déesse, portant dans ses bras Mgr le Dauphin, qu'elle présentait au peuple ». Le futur conventionnel et régicide Collot d'Herbois, à ce moment simple cabotin de province, composa une pièce de circonstance, la *Fête Dauphine,* qui fut jouée plusieurs fois. A Caen, le Chapitre et le présidial firent célébrer également une messe d'actions de grâces, en présence du duc d'Harcourt, de l'intendant et des officiers du régiment du Roi. L'engouement dynastique était si général à cette époque que, quand la comtesse d'Albon eut à son tour donné, en janvier 1783, un petit souverain aux habitants de la principauté d'Yvetot, ses vassaux affluèrent au *Te Deum* d'usage, qui fut chanté dans la nouvelle église, ainsi qu'autour du banquet de cent cinquante couverts qui réunit le soir les notables de ce « royaume » imaginaire.

Le premier Dauphin mourut en juin 1789. Mais la soumission du Parlement ne dura même pas aussi longtemps que son existence éphémère. Pourtant, les marques d'attachement qui avaient salué la naissance de l'héritier du trône paraissent bien avoir été sincères. La facilité avec laquelle les démissions collectives avaient été acceptées en septembre 1778 avait servi de leçon aux intéressés et les avait fait réfléchir. Au fond, c'était, avant tout, la présence de Miromesnil à la Chancellerie qui les maintenait dans la bonne voie en flattant leur amour-propre. Il suffisait qu'un des leurs fût devenu garde des sceaux et résidât, pour ainsi dire, à la source des faveurs royales, pour que leur intransigeance se trouvât subitement assoupie. Toutefois, on

aurait tort d'en conclure que cette somnolence eût tourné à la résipiscence définitive. En 1777 et 1778, ils n'avaient pas manqué de protester contre « la prorogation du second vingtième, des droits réservés et du sol pour livre », puis, contre l'augmentation ou l'établissement de différents droits, que le Parlement de Paris, cependant, avait bien voulu enregistrer, comme à vue. A Rouen au contraire, l'édit ne passa qu'à la condition qu'un tarif officiel serait affiché chez tous les percepteurs de Normandie. Ceux-ci tinrent d'abord cette injonction comme non avenue. Un second arrêt, lu et placardé en tout lieu, ordonna derechef qu'on affichât le tarif, et surtout que, préalablement, on s'abstînt de toute perception. Les choses s'aggravèrent, lorsqu'en juillet 1782 un troisième vingtième se superposa aux deux autres et frappa d'un nouveau coup la richesse mobilière, arbitrairement présumée. Les magistrats de Rouen, néanmoins, n'avaient pas plus osé résister que n'avaient osé ceux de Paris. Seulement, ils avaient agrémenté leur arrêt d'enregistrement de remontrances, assez judicieuses, du reste, et surtout fort respectueuses, qu'ils eurent soin de faire imprimer à un grand nombre d'exemplaires, destinés à orner les murailles de la province. Que n'avaient-ils gardé la même demi-réserve pendant la guerre de Sept Ans? Elle eût été probablement moins stérile, surtout au point de vue normand, s'ils eussent bien voulu renoncer à jeter sans cesse leur simarre dans les jambes des ministres de Louis XV.

QUATORZIÈME CAUSERIE

Naissance du duc de Normandie. — Voyage du roi à Cherbourg. — Fêtes et ovations sur tout le parcours. — Retour par Caen, Lisieux, Honfleur, le Havre. — A Rouen, accueil enthousiaste. — Etat général de la France à cette époque. — Prospérité intérieure. — Développement du commerce et de la navigation. — Améliorations administratives. Mais les embarras financiers s'accroissent et sont aggravés par les résistances des Parlements. — Louis XVI cherche à y remédier en convoquant l'assemblée des Notables (décembre 1786). — Fin de la Monarchie absolue.

Un dernier rayon de soleil brilla encore sur la Normandie, avant que la Révolution, j'entends la Révolution inutile et violente, n'eût commencé à tout surexciter et à tout assombrir en France. Au second fils qui lui était né en avril 1785, et qui devait être l'infortuné Louis XVII, Louis XVI avait conféré le titre de duc de Normandie, titre qu'aucun enfant de France n'avait porté depuis le quatrième fils de Charles VII. En juin 1786, le roi donna à la province un autre témoignage de son intérêt en se rendant à Cherbourg. Il s'agissait, pour le pieux et honnête souverain, non pas, comme pour Louis XV, d'entrevoir un moment la mer, mais de témoigner officiellement, de personnifier en quelque sorte l'intérêt de la nation entière pour l'œuvre gigantesque dont le capitaine de vaisseau la Bretonnière avait eu la première idée en 1777. Dumouriez, assisté de l'ingénieur de Cessart, était en train d'y présider,

sur d'autres plans, il est vrai. Dès le mois de mai, le comte d'Artois, après avoir traversé Harcourt et Caen, était venu rendre visite aux travaux qui étaient en cours d'exécution. De Versailles, Louis XVI, le 21 juin, s'achemina vers Houdan, puis à Verneuil, où à dix heures du matin il passa devant la bourgeoisie sous les armes, au vacarme des cloches de six paroisses sonnant à toute volée. Lors de cette entrée en Normandie, dans une auberge dont nous ne pouvons pas déterminer l'exacte situation, un épisode naïf et touchant égaya le début du voyage. Une femme du pays, enhardie par l'air de bonté du roi, se permit de l'embrasser « comme un frère » dans un excès de transport, et sollicita son assistance pour une de ses voisines, mère de douze enfants. A Falaise, cinquante jeunes filles, en rose et en blanc, lui offrirent des fleurs, en jonchèrent même la route devant lui et surtout en couvrirent sa voiture. Le soir, autour du château des d'Harcourt, la population s'était agglomérée en masse, venue de dix lieues à la ronde. Sa Majesté coucha au château, et, pendant le souper, prit grand plaisir à raconter l'anecdote qui avait constitué l'événement le plus imprévu de la journée.

Le lendemain, 22, Louis XVI était attendu à Caen, et dès neuf heures, la foule avait les yeux fixés sur le pont de Vaucelles. Le retard ne fut que d'une heure. Annoncé par un coup de canon, le carrosse s'arrêta sur la place devant les nouvelles casernes. Le souverain était accompagné de d'Harcourt, du prince de Poix, capitaine des gardes, des deux ducs de Villequier, premier gentilhomme de la Chambre, et de Coigny, premier écuyer du Roi et grand-bailli de Caen. — Le Maire, M. de Vendeuvre, à la tête des échevins, lui présenta sur un plateau de vermeil les clefs de la cité, l'une d'argent, l'autre d'or, réunies par une chaînette. Outre une fleur de lys et les armes municipales, elles portaient cette inscription : *Cordibus apertis.*

Pendant le relais, le Souverain agréa la demande du Maire et des échevins qui désiraient lui élever une statue, et reçut les placets de différentes personnes « avec un visage riant et de l'air le plus affable ». Les rues étaient sablées, et « ornées de guirlandes de fleurs et de verdure ». L'excellent monarque avait interdit d'avance des préparatifs plus somptueux. Le cortège avança au petit pas, entouré d'une foule immense, au milieu d'acclamations générales, qu'accompagnaient le son des cloches et le canon du château. « Laissez-les approcher », dit-il à un des rares soldats apostés pour contenir l'empressement du peuple, « ce sont mes enfants ». Une femme n'en faillit pas moins être écrasée, ce qui donna lieu à une nouvelle manifestation de la sollicitude royale. Le cortège, en somme, ne fit que traverser la ville, où il devait revenir. A Sainte-Croix, à quatre lieues plus loin, le chef de la monarchie française arriva à temps pour marier et doter une fille séduite, au bonheur de laquelle sa propre mère s'opposait, en raison du manque réciproque de ressources. A Bayeux, un vieil officier, presque aveugle, M. de Saint-Vaast, était venu des environs pour avoir l'honneur de saluer le roi, qui, ayant causé avec lui de ses campagnes sous Louis XV, le fit reconduire par un détachement de son escorte. Afin d'éviter le passage difficile des Weys, on se résigna à un détour considérable et on prit le chemin de Saint-Lô, où un bon pont permettait de franchir le principal des trois fleuves. A Valognes, où le roi fit approcher de son équipage la foule contenue jusque là, le curé, Breton, usurpa avec son clergé la place réservée aux officiers royaux de toute espèce, et se fit menacer par eux d'un procès. Le même soir, à onze heures, malgré ce long circuit, Louis XVI entrait dans Cherbourg.

Il y passa les journées du 23, du 24 et du 25. Après s'être levée à trois heures du matin et avoir entendu à l'Abbaye une messe dite par l'évêque de Coutances, Sa

Majesté, revêtue d'un habit rouge de lieutenant-général, s'embarqua dans un magnifique canot qui portait une tente somptueuse. Vingt rameurs, habillés de blanc, avec une écharpe pourpre, faisaient avancer cette sorte de pavillon flottant. Le héros du jour, M. de la Bretonnière, y jouait le rôle de patron. Le duc d'Harcourt et les principaux personnages suivaient dans un second canot, dont les matelots avaient des vestes écarlates. On conduisit le roi sur le sommet du huitième cône, immergé depuis dix jours et sur lequel on avait improvisé un kiosque. De là, le souverain assista à l'immersion du neuvième cône. Par malheur, un cabestan cassa. Il y eut un homme tué et quatre blessés. La veuve reçut immédiatement une pension de six cents livres, une fortune pour l'époque. Louis XVI dîna dans le kiosque, tandis que les artilleurs l'assourdissaient de leur mieux. De cet îlot minuscule et artificiel, il se rendit à l'Ile Pelée, dont il baptisa la citadelle : Fort-Royal. Il en examina tous les coins et recoins avec la plus vive curiosité et termina sa visite en tirant lui-même un coup de canon. Rentré à l'Abbaye à cinq heures, au milieu des acclamations populaires, il s'y reposa avant de consacrer sa soirée au souper de gala.

Le lendemain, 24, au sortir de la messe et au milieu du fracas épouvantable de l'artillerie mêlé à de bruyantes fanfares, il monta sur le vaisseau « le Patriote », et passa en revue la flotte postée dans la rade sous les ordres du lieutenant-général de Rioms. Il dîna ensuite à bord, puis, le dîner fini, on appareilla. Après avoir fait voile jusqu'à trois lieues en pleine mer, on simula l'abordage et la capture d'un navire de guerre. Des milliers de grandes et de petites barques fourmillaient sur l'immense étendue des flots. Le retour eut lieu par le large d'Urville, où le roi se fit expliquer en détail les opérations militaires des Anglais en 1758. Afin de compléter cette fête navale, on avait préparé l'embrasement, au moyen de boulets rougis au feu, d'un vieux

vaisseau qui était retenu à l'ancre. Le roi préféra s'en rapporter à l'expérience consommée de ses marins de tout grade, et supprima cette partie du programme, en faisant judicieusement remarquer qu'il valait mieux vendre ou démolir la future victime des projectiles incendiaires, afin d'en distribuer le produit aux pauvres. Un brillant feu d'artifice égaya le repas du soir, repas auquel, selon l'usage, le public fut admis.

Le surlendemain 25, aussitôt après avoir entendu la messe du curé de Cherbourg, Louis XVI se rendit en voiture à la seconde citadelle, dite alors le fort d'Artois, et établie à la pointe du Hommet. Il l'examina aussi consciencieusement que celle de l'île Pelée, puis se remit en mer dans son canot pour gagner Querqueville, et décider s'il y avait lieu d'y établir aussi un ouvrage défensif important. Sur les conseils de Dumouriez, Sa Majesté se prononça pour l'affirmative. Après avoir visité tous les navires de l'escadre et « même de petits bricks marchands », elle alla dîner avec son cortège sur le « Patriote », mouillé dans l'anse Sainte-Anne. Elle regagna ensuite le rivage, parcourut à pied les chantiers de Chantereyne où se confectionnaient les cages des cônes, exprima son étonnement à la vue de ces « énormes colosses » qui gisaient à terre, puis, l'inspection terminée, remontant dans sa barque de cérémonie, entra dans le port destiné au commerce, vit manœuvrer le pont tournant et termina sa journée par une apparition au Becquet, à la hauteur de l'île Pelée, où l'on exploitait une carrière de grosses pierres. Un grand dîner de trente-cinq couverts occupa la soirée à l'Abbaye. Dès le lever du soleil, à cinq heures du matin, le monarque quitta la « ville de César » qui assurément lui était plus redevable qu'au vainqueur de Vercingétorix.

Le curé de Valognes renouvela, sur le passage du roi, sa précédente incartade et s'attira pour de bon le procès dont il avait été menacé. Louis XVI arriva à Caen vers six

heures du soir. La journée avait été des plus belles. Le régiment d'Artois avait envoyé en avant ses chasseurs pour escorter le carrosse. Le maire et les échevins attendaient à l'entrée de la cité. Derrière eux, on remarquait cinquante jeunes gens placés sur deux lignes et habillés de blanc, avec parements, revers et écharpe de taffetas bleu, chapeau orné d'un panache, chacun une branche de laurier à la main. L'un d'eux offrit au roi, au lieu d'une simple branche, une couronne « dans laquelle serpentait l'immortelle ». Au présent s'ajoutaient quelques vers. Sa Majesté, dans son équipage, traversa ensuite au pas la ville, décorée de guirlandes, et descendit d'abord aux casernes. Elle y fit lever les punitions, « examina les plans de la nouvelle construction, posa une pierre et récompensa les ouvriers ». De là, elle « passa au cours la reine, où elle observa les différents sites des lieux qui l'entouraient et les projets d'embellissement ». Mais les préoccupations des ponts et chaussées étaient alors tournées d'un autre coté. Aussi, le roi fut-il bientôt conduit par « le pont de Vaucelles, puis, parcourut la prairie et partie des bords du nouveau canal. Il rentra à pied par la rue des Carmes » à l'hôtel d'Harcourt. Il y trouva réunis tous les corps de judicature, sans parler de l'Université, qui, en ce moment, attendait beaucoup de lui. Il avait exprimé par avance le désir qu'on ne lui fît point « d'éloges ». Le duc de Coigny, en sa qualité de bailli et de gouverneur de la ville, lui présenta les officiers du bailliage, et le duc d'Harcourt, le Bureau des finances. Pendant le souper royal, l'hôtel fut illuminé. Le roi « avait voulu que ses sujets jouissent de sa présence pendant son souper, mais il ne fut pas possible de les satisfaire tous, à cause de la multitude ». Les soldats du régiment d'Artois furent les seuls à n'éprouver aucune déconvenue.

A quatre heures du matin, le 27, Louis XVI était levé. Il entendit, dans la chapelle de l'Intendance, une messe

dite par le curé de Saint-Jean. Cinquante jeunes gens l'entourèrent encore respectueusement dans les jardins de l'hôtel d'Harcourt. A cinq heures, le signal du départ fut donné. « O mon roi ! » s'écria le gazetier de Caen dans son compte-rendu, « tu nous as fait trop envier la destinée des habitants de Versailles ! » La destinée du monarque lui-même était moins enviable. Ses forces étaient à bout, ce qui se comprend. A Lisieux, entre autres magnificences, on avait édifié un arc de triomphe monumental. Quatre jeunes filles, juchées dans des niches entre des pilastres, personnifiaient la Bienfaisance, la Navigation, la Justice et la Paix, tandis que quatorze autres, perchées sur deux rangs de gradins, avaient pour mission de couvrir le prince de fleurs ou de brûler des parfums à son passage. Mais Louis XVI était décidément fourbu de fatigue, et le cortège royal, qui d'ailleurs apparut à une heure encore matinale, se contenta de relayer simplement, après avoir traversé au pas l'enfilade des arcs de triomphe. Faute de mieux, la municipalité dut se résigner à manger seule, avec adjonction de la noblesse du voisinage, le somptueux dîner qu'elle avait fait préparer. Vers midi, on atteignit Honfleur, dont le port était encombré de navires français et étrangers. Le carrosse royal, pour recevoir l'hommage des autorités municipales, s'arrêta sous un portique en verdure qu'on avait dressé en face de l'hôtel d'Orléans. Un pilote honfleurais, Jean Lecoq, s'était fait fort à l'avance d'amener une véritable frégate dans l'intérieur du grand bassin, et l'expérience lui avait réussi. Néanmoins, en raison de l'état de la mer, il avait été résolu que Louis XVI, pour passer au Havre, monterait sur la corvette de commerce « l'Anonyme », surveillée par la frégate de guerre « le Prosélyte », que surveillait elle-même, de loin, l'escadre de M. de Rioms. La traversée fut difficile, car elle dura trois heures et demie. Il fallut courir des bordées, si bien que Sa Majesté, arrivant à marée basse, ne put être déposée que

sur la rive droite du fleuve. Elle descendit gaiement dans un canot, et grimpa l'escalier de pierre, d'usage commun quand on avait manqué la marée. Décidément, elle avait le pied marin.

Les Havrais avaient fait préparer, devant l'hôtel de ville, un ponton orné d'un double escalier, mais qui ne put servir. Pendant que tous les canons en bon état tonnaient en son honneur, le roi reçut de son lieutenant-général dans la ville, le comte de Virieu, les clés en vermeil que la municipalité avait fait fabriquer pour ce jour solennel. Chacune d'elles pouvait passer à juste titre pour un chef-d'œuvre de serrurerie ou d'orfèvrerie artistique. Les « dames de la Halle », en riches atours du pays de Caux, s'approchèrent ensuite du bienveillant monarque, mais s'abstinrent de l'embrasser. Il entra par la porte dite du Perray, suivi des seigneurs qui l'accompagnaient depuis Cherbourg et de quelques autres. On remarqua, parmi les grands personnages de la province, le duc d'Harcourt, son frère le marquis de Beuvron, le maréchal de Castries, ministre de la marine, le maréchal de Ségur, ministre de la guerre, le prince de Poix, le duc de Villequier, le duc de Coigny, le duc de Liancourt, le duc de Polignac, le marquis de la Fayette, les derniers presque tous titulaires des plus hautes charges de la Cour. Le royal visiteur fut conduit directement à l'hôtel de ville, qu'on avait remis en état de justifier son ancienne dénomination de « logis du roi » et en même temps de témoigner aussi de la prospérité des habitants. Deux pyramides de soixante-quinze pieds de hauteur semblaient porter aux nues, grâce à des inscriptions, les mérites principaux du règne et du roi : la « servitude abolie », la « marine relevée », le « commerce protégé », et l' « indépendance américaine ». C'était une allusion toute naturelle du temps, et qui devait plaire d'autant plus au Havre que l'Angleterre allait cesser de tenir fermés les ports de

l'Amérique septentrionale. Dans un temple élevé sur la jetée du sud, un tableau allégorique représentait Louis XVI relevant la ville du Havre, sous la forme d'une jolie femme que menaçait la faux du Temps. Des ifs artificiels, de quinze pieds de haut, portant des écussons, et reliés par des guirlandes semblaient une double haie de géants, se donnant la main depuis la place Saint-Michel, c'est-à-dire depuis le « logis du roi », jusqu'à la porte d'Ingouville, en d'autres termes, jusqu'au bout du Havre. Le roi eut encore le temps, avant de souper, de visiter le « bassin », les ateliers, la citadelle, les remparts et les bastions. Il se faisait rendre compte de tout par les ingénieurs, et discutait avec eux. Il termina par la prison, où la femme du geôlier sollicita et obtint la grâce de quatre déserteurs. Pourtant, il fallut encore lui montrer la corderie, où les ouvriers confectionnèrent sous ses yeux un cable de vingt-et-un pouces. Le souper fut public, et chacun put défiler devant le souverain.

Le Havre se trouvait alors en pleine transformation. Les premiers plans avaient été préparés du vivant de Louis XV. Les négociants et les armateurs avaient adressé en 1773 à M. de Boynes, secrétaire d'Etat pour la marine, une pétition des plus pressantes, où ils lui dépeignaient sous de très sombres couleurs le présent et l'avenir de leur cité, surtout de leur port. Un commissaire ordonnateur de la marine, M. Mistral, qui avait longtemps résidé au Havre, appuya fortement les vœux exprimés par l'élite de la population, qui demandait surtout à respirer à l'aise dans une enceinte agrandie. Au premier moment, il avait été question de supprimer entièrement la citadelle. Mais les officiers du génie représentèrent qu'il n'en existait pas d'autre sur les côtes de la Normandie, et on se borna à abattre la partie des remparts qui regardaient l'ouest et le nord, c'est-à-dire l'intérieur de la cité elle-même. Il s'agissait, cette année, de tracer le contour définitif, et la

de garde d'honneur. De même, pendant la traversée de Honfleur au Havre, des officiers de la marine marchande avaient tenu à jouer le rôle de simples matelots. La vulgaire Cinquantaine avait pareillement été dépossédée ici de son emploi habituel. A l'approche du cortège, les canons du Vieux-Palais tonnèrent à l'envi. Les cloches de la cathédrale sonnèrent avec un tel élan que celle qui portait le nom de Georges d'Amboise en demeura félée. Vers six heures, le roi entra dans l'antique édifice, y fit sa prière et pénétra dans le palais archiépiscopal par la porte de communication intérieure. Il prit ensuite place à une table de vingt couverts, à laquelle le marquis de Belbeuf remplit son office héréditaire de grand panetier, dans une salle encombrée par « une multitude de bourgeois ». Aussitôt après le repas, Sa Majesté se rendit à pied par la rue Grand-Pont à la tente qu'on avait dressée à son intention sur le port. Elle y reçut la Chambre de Commerce de Normandie, vit manœuvrer le pont de bateaux, et, à huit heures et demie, remonta en carrosse pour aller coucher à Gaillon, d'où elle regagna Versailles.

Ce voyage triomphal, qui n'avait été qu'une longue suite d'ovations populaires, laissa bien des traces dans le cœur du souverain et dans celui de son peuple. Un flatteur d'occasion écrivit et édita une brochure sous ce titre : « *La semaine de Titus*, ou *le voyage de Louis XVI dans sa province de Normandie* ». Le prince surtout tint à manifester sa reconnaissance sous forme de libéralités. A Caen, il remit à l'intendant vingt mille livres destinées à indemniser les agriculteurs que venait d'éprouver, le 14 juin, un fort orage accompagné de grêle. De cette façon indirecte, il se trouva stimuler le zèle des officiers de la ville, du bailliage et du bureau des finances, qui tâchèrent de lui faire leur cour en l'imitant de leur mieux. Au Havre, les pauvres de l'hôpital reçurent neuf mille livres, en plus de six mille, laissées en faveur des victimes d'un

incendie qui avait eu lieu au commencement de l'année. Un peu plus tard, il envoya son portrait au bailliage de Caen. L'impression qu'il avait produite, surtout en basse Normandie, était d'autant plus profonde qu'avant son départ il s'était fait mettre au courant, sur la carte, des lieux qu'il allait parcourir, et, grâce à des renseignements détaillés, de certaines mœurs locales. Aussi n'avait-il cessé d'enchanter les habitants et d'étonner les courtisans par l'à-propos de sa conversation. Il semblait parfois avoir vécu dans l'intimité des vieilles familles nobles, et ses louis d'or achevaient, sur les paysans, la conquête morale commencée à distance par son air d'affabilité naturelle. Les Havrais, toujours désireux de « faire grand », annoncèrent bientôt l'intention de lui ériger une statue en bronze, qui aurait décoré leur principale place, et aurait coûté trois cent mille livres. Le roi refusa modestement un honneur aussi coûteux pour quelques-uns de ses sujets. Il se contenta de la promesse d'une simple pyramide, lorsque la place destinée à recevoir son nom « aurait été formée ». Toutes les marques d'affection reçues l'enchantaient encore longtemps après son retour. « Viens, mon petit Normand », disait-il parfois à son second fils, le duc de Normandie, en le pressant dans ses bras : « ton nom te portera bonheur ».

Le bonheur du père et du fils ne devait plus être de longue durée. A le considérer dans le présent et en dehors des préoccupations légitimes de l'avenir, l'état de la France, vers la fin du règne de Louis XVI, était beaucoup plus satisfaisant et plus enviable qu'il n'avait été à bien des époques plus illustres. Ce n'était pas uniquement à l'extérieur, que la nation venait de montrer sa vitalité, et la monarchie sa puissance. Le royaume tout entier prenait en ce moment conscience que ce règne devenait un grand règne. Partout le territoire se couvrait de monuments d'utilité publique, partout on méditait des projets de canalisation intérieure, partout les entreprises et les œuvres

philanthropiques étaient à l'ordre du jour. Depuis la guerre, le commerce et la navigation achevaient de prendre en tout lieu leur essor définitif. Cette prospérité intérieure avait à peine eu son pendant aux plus beaux jours de notre histoire. Quant à notre organisation administrative dans ce qu'elle a de simple, de pratique et d'efficace, elle date de la fin du XVIIIe siècle et ne doit pas être attribuée à Napoléon.

Malheureusement, les embarras financiers s'aggravaient d'année en année, et les ministres chargés de les conjurer se succédaient en vain les uns aux autres. Toujours ils trouvaient devant eux, sorte de muraille infranchissable, l'hostilité des Parlements, systématiquement opposés à toutes les mesures capables de ramener l'équilibre du budget. Grâce à leur mauvaise volonté, le vide du trésor était tel que le spectre de la banqueroute apparaissait déjà à l'horizon. Jadis, il est vrai, Colbert n'avait pas craint de faire appel à son concours, et bientôt la Convention allait lui confier le soin de liquider la dette publique d'un trait de plume. Mais Louis XVI était plus honnête que le ministre de son grand aïeul et que ses futurs assassins. Quand M. de Calonne eut fini par lui rendre compte de la détresse urgente où il se trouvait, et qu'il lui eut proposé une « Assemblée de Notables » comme le meilleur des remèdes possibles, Louis XVI n'hésita pas. En décembre 1786, les notables étaient convoqués. Il était dit en propres termes dans l'édit de convocation : « La succession des temps et la révolution des événements semblent avoir amené le moment où la monarchie, longtemps agitée, est enfin parvenue au point de tranquillité et de maturité qui permet de perfectionner sa constitution ». Le lendemain du jour où il avait signé cet édit, le confiant monarque écrivit à son ministre : « Je n'ai pas dormi la nuit, mais c'était de plaisir ».

L'acte que venait d'accomplir Louis XVI équivalait à une

répudiation du régime de Louis XIV et mettait fin à la monarchie absolue. Cette monarchie était née en quelque sorte au jour le jour, non pas d'un système préconçu, mais du hasard des circonstances et de la force même des choses. Le fanatisme des huguenots, l'ambition de l'aristocratie, la témérité peu patriotique de quelques personnages de haut rang, depuis le duc de Guise jusqu'au cardinal de Retz, avaient jeté le ministre Richelieu d'abord, puis le roi Louis XIV dans la voie du despotisme, au point de laisser le roi perdre peu à peu tout contact avec le peuple. La nuit du 5 au 6 janvier 1649, Louis XIV l'avait passée avec sa mère Anne d'Autriche et son frère, au château de Saint-Germain, dans trois petits lits de camp, expédiés par la prévoyance de Mazarin, au milieu d'une pièce nue, tandis que « tout le reste de la Cour couchait sur la paille », sans meubles et sans linge, dit Mme de Motteville. Cette nuit d'angoisse avait laissé dans l'esprit du jeune souverain une impression ineffaçable, et implanté l'idée qu'entre le pouvoir royal et ses ennemis de toute espèce il s'agissait d'un duel à mort. Cela avait tué ceci. La ville de Paris s'était mise en vain aux pieds du roi, qui se contenta de lui tourner le dos, tant qu'il régna. Notre province était moins coupable. Mais elle avait le malheur d'être trop rapprochée de Paris pour ne pas inspirer des inquiétudes. Toute autonomie normande disparut. Ce demi-asservissement fut du moins utile à l'unité et à l'agrandissement de la France. Si la main ferme d'un grand homme n'eût dirigé avec un esprit de suite imperturbable toutes nos forces énergiquement concentrées, nous n'aurions jamais réussi à pousser nos frontières au delà des Vosges, au sommet de l'Aisne et de l'Oise, au milieu des vallées de la Moselle, de la Meuse, de l'Escaut et de la Lys. Du reste, la nation n'était pas morte pour avoir traversé une longue période d'abdication et de silence. Elle n'avait plus, il est vrai, de mandataires attitrés. Les protestants,

les Jansénistes, les Jésuites, pas plus que les parlementaires, ne pouvaient être considérés comme des représentants de l'opinion publique. Ils ne songeaient qu'à faire triompher leurs passions religieuses ou leurs intérêts privés, mal déguisés du beau mot d'intérêt public. Les grands écrivains du siècle avaient entrevu un autre idéal, et la contagieuse impulsion de leurs principes avait amené au pouvoir ceux d'entre eux, ou ceux de leurs disciples, d'une plus haute origine, qui partageaient leurs aspirations vers un avenir meilleur. Leurs premières tentatives, j'entends celles de Turgot, de Maurepas, de Necker, n'avaient pas réussi. Ces hommes d'Etat auraient dû commencer par où le dernier avait fini, en conseillant à Louis XVI de rendre au pays lui-même, dans une mesure proportionnée à sa propre capacité, la direction de ses destinées nationales. Par malheur, il était déjà bien tard, et trop tard d'un demi-siècle. La monarchie absolue n'aurait dû désarmer que dans la plénitude de sa force, et, sa bourse pleine à la main, ne relâcher les rênes que petit à petit. La pente sur laquelle on se trouvait lancé n'était cependant encore ni bien abrupte ni bien glissante. Mais les dangereuses chimères et les passions mauvaises, mêlées aux pensées généreuses de 1789, allaient bien vite amener le royaume au bord de l'abîme où devaient être englouties tant d'institutions de l'ancienne France. Notre PROVINCE de Normandie disparut avec les autres dans cet ouragan.

FIN.

NOTES

PREMIÈRE CAUSERIE

Page 6, ligne 31 : ***ordonna de fermer les portes***... Voir « **Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement** », par **Borély**. Le Havre, 1880, Tome II, pages 301-302.

Page 7, l. 16 : ***le cantique de Saint-Siméon***... Voir « **Journal de J. Héroard** ». Paris, Didot, 1868, T. I, p. 74 (27 juin 1604).

— l. 16 : ***députés des Etats***... **Idem**, T. I, pp. 108, 109 (29 décembre 1604).

— l. 19 : ***l'archevêque de Rouen***... **Idem**, T. I, p. 154 (9 octobre 1605).

— l. 20 : ***le président de Ris***... **Idem**, T. I, p. 369 (6 novembre 1608).

— l. 20 : ***le baron de Courtomer***... **Idem**, T. I, p. 150 (24 août 1605).

— l. 25 : ***fauteurs de troubles***... Voir « **Histoire du Parlement de Normandie** », par **Floquet**, T. IV, pp. 270-278.

Page 8, l. 11 : ***Conti s'y était pris trop tard***... Voir « **Histoire de France sous Louis XIII** », par M. A. **Bazin**. 2ᵉ édition, 1846, T. I, p. 55.

— l. 18 : ***l'ambition n'a point de bornes***... Voir « **Mémoires de Messire du Val, Marquis de Fontenay-Mareuil** » (Collection Petitot), pp. 142-144.

Page 9, l. 2 : ***la reine-régente lui refusa***... Voir **Bazin**, T. I, pp. 19-20.

— l. 9 : ***faire ni dire.*** »... Voir **Fontenay-Mareuil**, p. 123.

— l. 15 : ***pour elle-même***... Voir « **Mémoires du Cardinal de Richelieu** » (Collection Petitot), T. I, pp. 117-118.

Page 10, l. 4 : ***souvent vanté***... Voir **Fontenay-Mareuil**, pp. 143-144.

— l. 16 : ***rejeta sa demande***... Voir **Richelieu**, T. I, pp. 134, 136, 139, 141, 143-144; — Cf. « **Mémoires du Maréchal d'Estrées** » (Collection Petitot), pp. 254, 255.

— l. 33 : ***satisfaction illusoire***... Voir **Fontenay-Mareuil**, pp. 195-196.

Page 11, l. 2 : ***Etats de la province***... Voir « **Mémoires de Bassompierre** » (Collection Petitot), T. XIX, p. 469.

— l. 6 : ***comte de Soissons***... Voir **Richelieu**, T. I, p. 144.

— l. 20 : ***jusqu'à Quillebeuf***... **Idem**, T. I, p. 296; et **Fontenay-Mareuil**, p. 374.

— l. 23 : ***de Villers-Houdan***... Voir **Fontenay-Mareuil**, p. 136.

— l. 26 : ***sa sœur était abbesse***... **Idem**, p. 291.

Page 11, l. 30 : *cent hommes chacune*... Voir « HISTOIRE DE FLERS », par le COMTE HECTOR DE LA FERRIÈRE. Paris, 1855, p. 85.

Page 12, l. 1 : *prendre possession effective*... Voir D'ESTRÉES, pp. 310-311.

— l. 2 : *gagner clandestinement l'Italie*... Voir RICHELIEU, T. I, p. 330.

— l. 5 : *sauvant lui-même*... IDEM, T. I, p. 454.

— l. 23 : *rien ne justifiait*... Voir « DOCUMENTS CONCERNANT LA NORMANDIE », extraits du *Mercure français*, 1605-1644, publiés par A. HÉRON. Rouen, Métérie, 1883, pp. 38-40.

— l. 27 : *il revenait de Normandie*... Voir FONTENAY-MAREUIL, T. I, pp. 374-377.

— l. 30 : *de notre province*... Voir RICHELIEU, T. I, p. 479.

Page 13, l. 4 : *voir avant 1787*... Voir dans les « DOCUMENTS » extraits du *Mercure Français*, par HÉRON, pp. 40 et suivantes (Assemblée des Notables, 1617).

Page 14, l. 5 : *le sieur de Frasque*... Voir HÉROARD, T. II, p. 218 (3 novembre 1617).

— l. 13 : *falaises de Puys*... Voir « LES ANTIQUITÉZ ET CHRONIQUES DE LA VILLE DE DIEPPE », par DAVID ASSELINE, 1682. Dieppe, Marais, 1874, T. II, pp. 195-198.

— l. 16 : *jusqu'à Quillebeuf*... Voir « ASSEMBLÉE DES NOTABLES TENUE A ROUEN », en 1617, par DE BOUIS. Rouen, Cagniard, 1867, pp. 17-18.

— l. 29 : *assassinat politique*... Voir RICHELIEU, T. I, p. 485.

— l. 31 : *la France entière*... IDEM, T. I, pp. 503-504. Voir aussi sur ce voyage : FONTENAY-MAREUIL, pp. 405-409 ; et HÉROARD, T. II, pp. 217 à 220.

Page 15, l. 35 : *lieutenance-générale de Normandie*... Voir « CAHIERS DES ETATS DE NORMANDIE, SOUS LES RÈGNES DE LOUIS XIII ET DE LOUIS XIV », recueillis et annotés par CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE. Rouen, Métérie, 1876-1878, T. I, p. 335, note.

Page 16, l. 9 : *Luynes en Normandie*... D'après FONTENAY-MAREUIL (pp. 419-420), Ornano, en 1618, reçut seulement « la lieutenance de Roi en Normandie, avec le Pont de l'Arche ». Luynes n'était aussi que lieutenant de Roi. Il aurait voulu être gouverneur.

— l. 13 : *son propre titre*... Voir FONTENAY-MAREUIL, pp. 443-444.

— l. 17 : *de son arrestation*... Voir RICHELIEU, T. III, p. 72.

— l. 21 : *le traité de Loudun*... Voir BASSOMPIERRE, T. 20, pp. 158-159 ; — BAZIN, T. I, p. 352 ; RICHELIEU, T. I, pp. 545-546.

— l. 24 : *la fille de « M. le Comte »*... Voir FONTENAY-MAREUIL, pp. 384-385.

— l. 28 : *résidence à Trie*... Voir RICHELIEU, T. I, p. 307.

— l. 34 : *la lui abandonner*... Voir « DIAIRE OU JOURNAL DU VOYAGE DU CHANCELIER SÉGUIER EN NORMANDIE », après la sédition des Nu-pieds (1639-1640), par A. FLOQUET. Rouen, Ed. Frère, 1842, pp. 66-67, note.

Page 19, l. 1 : *serait tenté le 9*... Voir RICHELIEU, T. II, pp. 67-68.

— l. 4 : *sur les maisons*... Voir FLOQUET, T. IV, pp. 337-345.

— l. 19 : *six cents chevaux*... IDEM, T. IV, p. 367.

Page 20, l. 12 : *conclusion du voyage*... Voir GOSSELIN, « REVUE DE NORMANDIE », T. VIII (1868) : « LIT DE JUSTICE TENU PAR LOUIS XIII EN SON PARLEMENT DE ROUEN » (juillet 1620). Rouen, Cagniard, 1868, pp. 347-357.

Page 21, l. 25 : *intérim dans la province*... Voir FONTENAY-MAREUIL, p. 472.

Page 21, l. 29 : *prenait la route de Caen*... Voir BASSOMPIERRE, T. XX, pp. 183 et suivantes.

Page 22, l. 6 : *traite de « pédant »*... Voir RICHELIEU, T. II, p. 68.

Page 24, l. 7 : *dans une « souricière »*... IDEM, T. II p. 72.

Page 25, l. 9 : *la première fois*... Voir HÉROARD, T. II, p. 247.

— l. 23 : *« être tous pendus »*... Voir FONTENAY-MAREUIL, p. 472.

Page 26, l. 32 : *de M. de Vendôme*... Voir BASSOMPIERRE, T. XX, p. 186.

Page 27, l. 10 : *fonctions de gouverneur*... Voir FLOQUET, T. IV, p. 368, note; voir sur toute cette expédition du Roi : RICHELIEU, T. II, pp. 64 à 73, 78 à 81; — Cf. HÉROARD, T. II, pp. 246-247; — et FONTENAY-MAREUIL, pp. 469 à 475.

Page 28, l. 25 : *en huit synodes*... Voir BAZIN, T. I, p. 387.

— l. 28 : *le Maine et l'Anjou*... Voir « MERCURE FRANÇAIS », par HÉRON, pp. 158-159.

Page 29, l. 9 : *au gouverneur, M. de Montigny*... Voir VITET, « HISTOIRE DE DIEPPE ». Paris, Charles Gosselin, 1844, pp. 147-149.

Page 30, l. 5 : *remplaça de Paris*... IDEM, pp. 147-149.

— l. 7 : *Cette mesure*... Voir BORÉLY, T. II, pp. 320-321.

— l. 23 : *pendant un trimestre*... Voir FLOQUET, T. IV, pp. 389-390.

Page 31, l. 4 : *un inventaire*... Voir « MERCURE FRANÇAIS », par HÉRON, p. 174.

— l. 11 : *quelque temps*... Voir FLOQUET, T. IV, p. 392.

— l. 25 : *un gentilhomme catholique*... Voir « MERCURE FRANÇAIS », p. 174.

Page 33, l. 13 : *préparé en Normandie*... IDEM, pp. 175 à 189.

DEUXIÈME CAUSERIE

Page 36, ligne 12 : *de tout éloge*... Voir « CAHIERS DES ETATS DE NORMANDIE », par CH. DE BEAUREPAIRE, T. II, p. 262, note.

Page 37, l. 23 : *belle barge d'argent »*... Voir « DIEPPE », ASSELINE, T. II, pp. 233-234.

— l. 31 : *de ses habitants*... Voir « CHERBOURG, LA VILLE, SON PORT ET SON COMMERCE », par EUGÈNE LIAIS. Cherbourg, Mouchel, 1871, pp. 33-34.

— l. 34 : *çà et là*... Voir « TINCHEBRAY ET SA RÉGION AU BOCAGE NORMAND », par l'ABBÉ L.-V. DUMAINE. Paris, H. Champion, 1883, T. I, p. 328.

Page 38, l. 2 : *que la France*... Voir RICHELIEU, T. II, p. 498.

— l. 6 : *un million de victimes*... Voir BEAUREPAIRE, T. I, p. 202.

— l. 9 : *rigueurs impitoyables*... IDEM, T. II, p. 4 ; T. III, p. 32.

— l. 13 : *plus féconde d'ordinaire*... Voir « HISTOIRE DE LA VILLE D'AUMALE ET DE SES INSTITUTIONS », par ERNEST SEMICHON. Paris, Aubry, 1862, T. II, p. 323.

— l. 15 : *des agriculteurs*... Voir BEAUREPAIRE, T. II, p. 372.

Page 39, l. 12 : *les autres coupables*... Voir FLOQUET, T. IV, pp. 447-456.

— l. 30 : *de leurs facultés*... Voir BEAUREPAIRE, T. II. p. 110.

Page 40, l. 1 : *provenance française*... IDEM, T. I, pp. 36-37 ; T. II, pp. 206-207.

— l. 9 : *frauder les droits*... IDEM, T. II, p. 166 ; T. III, p. 194.

— l. 13 : *exempts de visitation*... IDEM, T. II, p. 11.

Page 40, l. 21 : *marine marchande*... Voir Beaurepaire, T. II, pp. 424-425.

— l. 24 : *leurs propres transports*... Idem, T. II, p. 40.

Page 41, l. 1 : *dans le fleuve*... Idem, T. II, pp. 419-420.

— l. 8 : *la Cinquantaine*... Voir « la Muse Normande », de David Ferrand, publiée d'après les livrets originaux 1625 à 1653 et « l'Inventaire général de 1655 », par A. Héron. Rouen, Lestringant, 1891, T. II, pp. 30 à 32.

— l. 19 : *et combattre la faim*... Voir Beaurepaire, T. I, p. 173; et pour la suite : T. I, p. 207 ; T. II, pp. 53, 55, 75, 89, 195.

Page 43, l. 5 : *tout autre aliment* »... Voir « Lemoyne, maire de Dieppe, » *Idées préliminaires*. Imprimerie royale, 1777, p. 18.

— l. 33 : *trente-huit bouchers*... Pour les besoins de la ville, il fallait chaque semaine : 240 bœufs ou vaches, 4.000 moutons, plus les veaux et les pourceaux. Voir « Inventaire-Sommaire des Archives Communales de Rouen antérieures a 1790 », par Ch. de Beaurepaire. Rouen, Julien Lecerf, 1887, p. 122.

Page 44, l. 22 : *vivre si misérablement?*... « Tous les cabaretiers des routes passagères avaient des cuillères et fourchettes d'argent et quelques-uns un bassin avec une aiguière ; dans les plus petites villes, le grand nombre des bourgeois avaient des cuillères et des fourchettes. » Voir Gourville. (Édit. 1782, in-12), T. II, p. 268.

Page 45, l. 2 : *provinces de France*... Voir « Histoire générale de Normandie », par Gabriel du Moulin, Curé de Maneval. Rouen, Osmont, 1631, p. 6; et plus loin : pp. 21-22.

Page 46, l. 31 : « Almanach de Machuel », pour 1788, p. 215.

Page 48, l. 10 : *de sa personne*... Voir Richelieu, T. VIII, p. 359.

— l. 20 : *arrière-ban de la région*... Voir « Gazette de France », 11 août 1635, p. 450.

— l. 27 : *de l'Ile de France* »... « Idem », 18 août 1635, p. 474.

Page 49, l. 3 : *franchir le Rhin*... Voir Richelieu, T. VIII, pp. 370-371 et 424-425.

— l. 5 : *dans le fourreau*... Voir Bassompierre, T. XXI, pp. 322-323; — Voir aussi : « Histoire sommaire de Normandie », par le sieur de Masseville. Rouen, Ferrand et Maury, 1698, T. VI, pp. 126-127.

— l. 10 : *la phalange armée*... Voir Richelieu, T. VIII, p. 418; et T. IX, p. 214.

— l. 21 : *en trois journées*... Voir « Gazette de France », avril 1637, pp. 253, 268.

Page 50, l. 2 : *longs ressentiments*... Voir Beaurepaire, « États de Normandie », T. III, pp. 58 et suivantes.

— l. 20 : *lecture des gazettes* »... Idem, T. III, pp. 60-61.

— l. 24 : *l'Epargne royale* »... Idem, T. III, pp. 44-45.

Page 51, l. 13 : *à ses fonctions*... Voir Floquet, T. IV, pp. 484 à 495.

— l. 17 : *M. Turgot de Saint-Clair*... Idem, T. IV, pp. 495, 496 et 497.

Page 54, l. 16 : *allait gagner Dangu*... Voir Bassompierre, p. 342 ; — et « Gazette de France », mars 1637, pp. 166 et 208.

Page 55, l. 32 : *s'y faire aimer*... « Idem », 1637, pp. 798 et 828.

Page 56, l. 30 : *à la nouvelle de la naissance du prince*... « Idem », 1638, pp. 597 à 601.

TROISIÈME CAUSERIE

Page 58, l. 6 : *des taxes arbitraires*... Voir « Mémoires du président Bigot de Monville » sur la sédition des nu-pieds en 1639. (Société de l'Histoire de Normandie.) Rouen, Métérie, 1876, pp. 3 à 5.

— l. 11 : *le second en mai*... Voir Beaurepaire, T. III, pp. 270-280.

Page 59, l. 5 : *guerroyait également en Flandre*... Voir Bigot de Monville, p. 2.

— l. 8 : *sa rivale de Caen*... Voir Beaurepaire, T. III, pp. 264-270.

— l. 23 : *par un commissaire*... Idem, T. III, pp. 280-284.

Page 61, l. 5 : *trois heures après*... Voir Séguier, Diaire..., p. 423.

— l. 32 : *des quatrièmes du sel*... Idem, pp. 423-424 ; — et Floquet.

Page 62, l. 33 : *Turgot, Champmartin*... Idem, p. 425.

Page 63, l. 18 : *une profusion de placards*... L'un des plus célèbres débutait ainsi :

« Mon cher païs, tu n'en peux plus,
» Que t'a servi d'être fidelle ?
» Pour tant de services rendus
» On te veut bailler la gabelle, » etc...

Page 64, l. 3 : *le sieur de Ruffeville*... Voir Séguier, p. 412.

— l. 15 : *n'en pas payer du tout*... Voir « Tinchebray et sa région au bocage normand », par l'abbé Dumaine. T. I, p. 332.

Page 65, l. 2 : *c'était le cuir*... Voir Séguier, pp. 438-440.

Page 66, l. 26 : *Matignon en personne*... Idem, pp. 435-436.

Page 67, l. 2 : *ordre à ses affaires*... Idem, p. 306.

— l. 2 : *près de Cancale*... Idem, p. 442.

— l. 28 : *préludes parlementaires de l'insurrection*... Voir Floquet, T. IV, pp. 597 à 600.

Page 71, l. 14 : *qu'en argent*... Voir Séguier, p. 221.

Page 72, l. 32 : *fomenteraient la rébellion*... Voir « Mercure » de Héron, pp. 318-319.

— l. 34 : *désarmait les habitants*... Voir « Gazette de France » (23 octobre 1639), pp. 817 à 820.

Page 73, l. 12 : *à la bruyère Aulboin*... Voir Séguier, pp. 431-433.

— l. 21 : *à les envelopper*... Voir « Mercure » de Héron, pp. 319-322.

Page 74, l. 27 : *une querelle particulière*... Voir Séguier, pp. 24-25, note.

— l. 32 : *désordres à l'avenir*... Idem, p. 55.

Page 78, l. 14 : *du Parlement interdit*... Idem, pp. 78-86.

— l. 28 : *dispense générale de logement*... Idem, pp. 44-48.

Page 79, l. 16 : *qualifier d'exceptions*... Idem, p. 77, pp. 96-97, en note, pp. 128 et 150.

Page 80, l. 17 : *généraux des finances*... Voir « Gazette de France », 1640, p. 110.

Page 83, l. 28 : *au domaine royal*... Voir Séguier, pp. 138-140.

— l. 29 : *droits des rentiers*... Idem, p. 387.

Page 83, l. 33 : *la rigueur aussi loin*... Voir Séguier, p. 385.

Page 84, l. 13 : *maison de ville* »... Idem, pp. 147-148, et pp. 154-155, en note.

Page 85, l. 18 : *aurait pu suffire*... Idem, p. 175.

— l. 32 : *reconnu par Tourneville*... Idem, pp. 211-212, note.

Page 86, l. 5 : *et du duché*... Idem, pp. 179-181.

— l. 19 : *noms très obscurs*... Idem, pp. 198-199.

— l. 27 : *restitution elle-même*... Idem, pp. 222-223.

Page 88, l. 7 : *des dédommagements* »... Idem, pp. 216-217.

— l. 18 : *deux cent vingt-six mille livres*... Idem, p. 182.

— l. 28 : *leur souverain seigneur*... Idem, pp. 189-191.

— l. 34 : *durée de trois ans*... Voir « Gazette de France », 1640, pp. 111-112.

Page 89, l. 3 : *dans la haute*... Voir Séguier, pp. 250-251.

Page 90, l. 1 : *déjà défloré à Rouen*... A Rouen, Pouchet en avait tiré un rapprochement avec les armes de la ville. Un Jésuite de Caen, qui pratiquait l'anagramme et autres jeux de société, découvrit dans le nom : Pierre Séguier : J'espère guérir.

Page 91, l. 16 : *nom de « Commissaires* »... Voir Séguier, pp. 279-280.

— l. 28 : *compagnie d'un autre*... Idem, pp. 284-285.

Page 93, l. 19 : *pillage chez Nicole*... Idem, p. 313.

Page 94, l. 1 : *suffisante décharge.* »... Idem, p. 319.

— l. 6 : *à Coutances*... Idem, p. 278.

— l. 24 : *par les soldats*... Idem, pp. 316-317.

Page 95, l. 6 : *et de tout âge*... Idem, pp. 326-332.

— l. 14 : *la basse Normandie*... Idem, pp. 446-448.

— l. 28 : *de son maître*... Idem, pp. 448-449.

Page 97, l. 16 : *dès la rentrée de 1641*... Voir Floquet, T. V, pp. 89-101.

— l. 19 : *à imiter leurs collègues*... Voir Floquet, T. V, p. 105.

— l. 26 : *avant leur interdiction*... Voir Périaux, « Histoire sommaire et chronologique de la Ville de Rouen ». Rouen, Métérie, 1874, p. 458.

Page 98, l. 11 : *Vive le Roi* » ... Voir Périaux, pp. 458-459.

— l. 18 : *venu de Dieppe*... Voir Héroard, T. I, p. 357 ; T. II, p. 218.

— l. 20 : *armurier de renom*... Idem, T. I, p. 99 ; T. II, p. 83.

— l. 23 : *Gouville*... Idem, T. II, p. 387.

— l. 24 : *prédilection pour le cidre*... Voir Bassompierre, T. XXI, pp. 186-187 ; — Cf. Héroard, T. II, pp. 117-118.

— l. 34 : *frère de du Perron*... Voir d'Estrées, p. 387.

Page 99, l. 1 : *pas des plus savants*... Voir Héroard, T. II, p. 57.

— l. 8 : *en sa croyance*... Voir Richelieu, T. I, p. 115 ; — et « Les historiettes de Tallemant des Réaux ». Paris, Garnier frères, 1861, T. II, pp. 9 à 22.

— l. 19 : *en boire à la source*... Voir « Gazette de France », 4 juin 1633.

— l. 22 : *s'y rendit par Marines*... Idem, 18 juin 1633.

— l. 24 : *commença le 20 juin*... Idem, 22 juin 1633.

Page 100, l. 9 : *quatre ou cinq ans*... Voir « MERCURE » de HÉRON, pp. 275-276 ; — BOUQUET : « LOUIS XIII ET LA COUR AUX EAUX DE FORGES ». Rouen, Périaux, 1870, pp. 606 à 611 ; — « MERCURE de GAILLON ». Rouen, Périaux, 1876. Note préliminaire, p. V ; pièce relative au VŒU DE LA REINE.

— l. 21 : *de Saint-Sever*... Voir « GAZETTE DE FRANCE », 1639, p. 48.

QUATRIÈME CAUSERIE

Page 103, ligne 13 : *Le fisc s'était dédommagé*... Voir BEAUREPAIRE, p. 115.

Page 105, l. 29 : *présidents du Parlement*... Voir BEAUREPAIRE, T. III, p. 317.

Page 106, l. 10 : *préjudiciables qu'ennuyeuses* »... Voir FLOQUET, T. V, p. 182.

— l. 12 : *divers incidents*... Voir BIGOT DE MONVILLE, p. 372.

Page 108, l. 10 : *de sa bâtardise*... Voir FLOQUET, T. V, pp. 172 et suivantes.

— l. 16 : *de convenance et d'adresse*... IDEM, T. V, p. 181.

Page 109, l. 9 : *tranquillité publique*... IDEM, T. V, pp. 185-187.

— l. 17 : *ses amis du Cotentin*... Voir la lettre de la Cour à Bellefont, dans MASSEVILLE, T. VI, p. 159.

— l. 26 : *la survivance de son père*... Voir « MÉMOIRES DE Mme DE MOTTEVILLE » (Collection Petitot), p. 166.

Page 112, l. 7 : *Suivant le mot de Saint-Evremond*... Voir SAINT-EVREMOND (Edit. de 1707), T. I, pp. 31-42 ; — RETZ. Paris, Ledoux, 1820, T. I, pp. 496-500.

— l. 32 : *obligé de capituler*... Voir MASSEVILLE, T. VI, pp. 167 à 170 (texte de la capitulation).

Page 113, l. 4 : *la moitié*... Voir RETZ, T. I, pp. 433, 474 et 497.

Page 114, l. 2 : *de sa poche*... Voir FLOQUET, T. V, pp. 372 à 374.

— l. 29 : *la duchesse d'Aiguillon*... Voir « MÉMOIRES DE MONTGLAT » (Collection Petitot), pp. 203-204.

— l. 33 : *si dangereux ennemi*... Voir GUY JOLY, pp. 89-91.

Page 115, l. 5 : *« en rougissant » à la Cour*... Voir MOTTEVILLE, pp. 273 à 274.

— l. 10 : *de la capitale*... Voir « GAZETTE DE FRANCE », 1650, p. 159.

— l. 18 : *protester de sa soumission*... IDEM, pp. 147-148.

— l. 18 : *fidélité générale*... Voir BORÉLY, T. II, p. 481.

Page 116, l. 11 : *voyait trop pressée*... Voir « LETTRES DE MAZARIN » (Edit. Chéruel), 8 février 1650, T. III, p. 476.

— l. 16 : *la rivière de Seine*... Voir « GAZETTE DE FRANCE », p. 162.

— l. 35 : *dit gravement la Gazette*... » Voir « RELATION DU VOYAGE DU ROI EN NORMANDIE », par SAINCTOT ; — Cf. « LETTRES DE MAZARIN », T. III, pp. 456-491.

Page 119, l. 5 : *la débarquèrent à Rotterdam*... Voir « HISTOIRE DE FRANCE PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XIV », par CHÉRUEL. Paris, Hachette, 1880, T. IV, pp. 11 à 18.

Page 121, l. 15 : *amnistie générale*... Voir « INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DE ROUEN », T. I, pp. 334-335.

Page 122, l. 14 : *transporter les hostilités*... Voir « Histoire de France », par Henri Martin, 4e édition. Furne, 1878, T. XII, p. 422.

Page 124, l. 11 : *raison sur leurs plaintes*... Voir « Archives des Affaires Etrangères » (Fonds France), T. CMVII, fol. 37-41.

— l. 15 : *et de Gratot*... Idem, T. CMV, *passim*.

Page 125, l. 1 : *de quelques hobereaux*... Idem, T. CMVII, fol. 88.

— l. 30 : *du Tiers-Etat en 1615*... Voir Bazin, T. I, pp. 183-185.

Page 126, l. 9 : *de l'intérêt national*... Voir Augustin Thierry : « Le Tiers-Etat ». Paris, Furne, 1868, p. 167.

Page 130, l. 20 : *j'en suis charmée*... Voir « Lettres de Mme de Sévigné », 2, 3 et 9 mai 1689.

Page 131, l. 32 : *que celui proposé*... Voir « Inventaire-Sommaire des Archives de Rouen, T. I, p. 354 (22 avril 1682).

CINQUIÈME CAUSERIE

Page 133, ligne 29 : *trois ou quatre mille*... Voir Floquet, T. VI, p. 10 ; — et Borély, T. III, p. 121.

Page 134, l. 13 : *vingt-cinq étaient nobles*... Voir « Elie Benoist et l'Eglise réformée d'Alençon », par Paul Pascal. Paris, Fischbacher, 1892, p. 32.

Page 135, *en matière criminelle*... Voir Floquet, T. VI, p. 39.

Page 136, l. 34 : *du Mont Saint-Michel*... Voir « Mémoires de l'Académie de Caen », année 1877, p. 599.

Page 137, l. 8 : *jubilé de 1653*... Voir Duval, T. II, pp. 177-180.

— l. 15 : *procession du Saint-Sacrement*... Voir Floquet, T. VI, pp. 32-33.

— l. 19 : *enseignement secondaire*... Idem, T. VI, pp. 26-29.

Page 138, l. 12 : *censures à eux faites*... Voir Pascal, pp. 41-42.

Page 139, l. 6 : *dans la bagarre*.... Voir « Mémoires pour servir a l'Histoire de Dieppe », par Michel Claude Guibert. Rouen, Métérie, 1878, T. II, pp. 218-221.

— l. 7 : *brûlé les lieux saints*... Voir Floquet, T. VI, p. 60.

Page 141, l. 5 : *quelques-uns manuels*... Idem, T. VI, pp. 49-50.

Page 142, l. 24 : *leurs pénates sacrés*... Voir Pascal, pp. 65-66.

Page 143, l. 6 : *assister aux prêches* »... Voir Floquet, T. VI, pp. 66-67.

— l. 33 : *en mer à Jersey*... Idem, T. VI, p. 62.

Page 146, l. 28 : *temple de Quevilly*... Idem, T. VI, pp. 126-128.

— l. 33 : *fort expert en son art*... Idem, pp. 104-105.

Page 148, l. 23 : *en avoir justice*... Idem, pp. 113-114.

Page 149, l. 26 : *église réformée de Caen*... Voir « Nouveaux Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement », par l'abbé de la Rue. Caen, Mancel, 1842, T. II, pp. 415-417.

Page 151, l. 1 : *en décembre 1684*... Voir Boislisle, « Correspondance des Contrôleurs généraux avec les Intendants des provinces ». Paris, 1874, T. I, p. 42, n° 156.

Page 151, l. 26 : ***avant Noël 1684.*** Voir « ESSAI SUR L'EGLISE RÉFORMÉE DE CAEN », par S. BEAUJOUR. Caen, Le Gost-Clérisse, 1877, pp. 462 et 314.

Page 152, l. 17 : ***l'hospice du Havre...*** Voir « NOTICE HISTORIQUE SUR SANVIC ET LE PROTESTANTISME » (XVIe et XVIIe siècle), par A. MARTIN. Le Havre, Bourdignon, 1877 ; pp. 356, 403, 406.

Page 154, l. 34 : ***M. de Marillac...*** Voir BOISLISLE, « CORRESPONDANCE DES CONTRÔLEURS GÉNÉRAUX », T. I, pp. 54, 55 et 56.

Page 155, l. 14 : ***un même but...*** » Voir « INVENTAIRE DES ARCHIVES COMMUNALES DE ROUEN », T. I, pp. 355-356 ; — Cf. BOISLISLE, T. I, pp. 55-56, nos 206, 210 et 211.

Page 157, l. 10 : ***troupes chez eux...*** Bibliothèque Nationale, « MANUSCRITS RULHIÈRE » (supplément français, n° 4026), cités par WADDINGTON.

Page 159, l. 27 : ***un exode douloureux...*** Voir BEAUJOUR, pp. 314, 348, 349.

Page 160, l. 15 : ***cette lâcheté populaire...*** Voir BOISLISLE, T. I, p. 104, n° 410.

Page 161, l. 3 : ***quartier de Spitalfields...*** Voir « LE PROTESTANTISME EN NORMANDIE », 1685 à 1797, par FRANCIS WADDINGTON. Paris, Dumoulin, 1862, p. 17.

— l. 12 : ***suivi son exemple...*** Voir BOISLISLE, T. I, pp. 104-105.

— l. 19 : ***évangélisait jadis à Caen...*** Voir WADDINGTON, p. 17.

Page 163, l. 4 : ***notamment à Bolbec...*** IDEM, pp. 22, 23.

— l. 15 : ***de la Bonnière...*** IDEM, p. 30, note.

Page 164, l. 12 : ***Coreligionnaires en Normandie...*** IDEM, p. 21.

— l. 14 : ***surtout à Rouen...*** IDEM, p. 21.

— l. 15 : ***Jean Tirel de Chefresne...*** IDEM, p. 23.

— l. 23 : ***qu'à Bolbec...*** IDEM, p. 31.

— l. 35 : ***avertissement pastoral...*** Voir « MÉMOIRES DE FOUCAULT » (Collection des Documents inédits), Discours de décembre 1700 et janvier 1701, pp. 337-342.

Page 165, l. 9 : ***se virent arrêtés...*** IDEM, p. 249 ; — Cf. Lettres de Louis XIV et de ses ministres à Daniel Huet, évêque d'Avranches. « MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE CAEN », année 1881, pp. 307 et suivantes.

— l. 19 : ***étaient gentilshommes...*** Voir FOUCAULT, pp. 326, 329-331.

SIXIÈME CAUSERIE

Page 168, ligne 27 : ***le signal de la peur...*** Voir FOUCAULT, p. 258.

Page 169, l. 15 : ***des travaux complémentaires...*** Voir BOISLISLE, T. I, p. 92, n° 362.

— l. 20 : ***faire une bonne place...*** Voir « MÉMOIRES DU MARQUIS DE SOURCHES ». Paris, 1884, T. II, p. 287.

Page 170, l. 1 : ***de murailles renversées...*** Voir FOUCAULT, pp. 257-258.

— l. 14 : ***présenta dans Caen...*** IDEM, pp. 250-251.

— l. 31 : ***pour couvrir le Cotentin...*** Voir « MÉMOIRES DE DANGEAU ». Paris, Hachette, 1868, T. II, p. 181.

Page 171, l. 33 : ***Jean Bart, avec Forbin...*** IDEM, T. II, p. 404.

Page 172, l. 9 : ***rallier les galères royales...*** Voir SOURCHES, T. III, p. 271 ; — Cf. DANGEAU.

— l. 13 : ***du prince hollandais...*** Voir SOURCHES, T. III, pp. 273-274.

Page 173, l. 35 : *chaise roulante*... Voir FOUCAULT, pp. 265-268.

Page 174, l. 8 : *monarques de passage*... Voir PÉRIAUX, p. 504.

— l. 14 : *seconde quinzaine d'août*... Voir SOURCHES, T. III, p. 286.

— l. 20 : *jusqu'à Rouen*... Voir BORÉLY, T. III, p. 164.

— l. 23 : *comme gouverneur*... Voir DANGEAU, T. III, p. 130.

— l. 28 : *sur la Moselle*... IDEM, T. III, p. 194.

Page 175, l. 3 : *à usage de boutiques*... Voir PÉRIAUX, p. 504.

— l. 9 : *ou les maladies*... Voir FOUCAULT, p. 272.

— l. 14 : *de la province*... Voir DANGEAU, T. III, p. 336.

— l. 15 : *quatre mille hommes*... Voir FOUCAULT, p. 275.

Page 176, l. 30 : *pour gagner le Cotentin*... Voir « JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE CAEN », 1652-1733, par G. MANCEL. Caen, Paris, 1848, p. 65.

Page 177, l. 6 : *la veuve de Charles II*... Voir DANGEAU, T. IV, pp. 53 et 58; — Cf. PÉRIAUX, p. 506.

— l. 18 : *au bord de la mer*... Voir FOUCAULT, p. 281.

— l. 21 : *embarquée au Havre*... Voir DANGEAU, T. IV, pp. 64, 80 et 81.

Page 179, l. 26 : *au hasard leurs boulets*... Voir FOUCAULT, pp. 282, 293; — Cf. DANGEAU, T. IV, pp. 97, 98 et 101.

Page 180, l. 14 : *à M. de Matignon*... Voir DANGEAU, T. IV, p. 133.

— l. 19 : *s'établit au Havre*...IDEM, T. IV, p. 177.

— l. 24 : *tel que l'était Ruvigny*... IDEM, T. IV, pp. 151, 154 et 155.

— l. 30 : *à la Cour*... IDEM, p. 180.

Page 181, l. 5 : *ordres positifs*... IDEM, pp. 259, 267, 272, 275.

— l. 23 : *jusqu'à Pontorson*... IDEM, p. 323.

— l. 34 : *au cap Saint-Vincent*... IDEM, p. 309.

Page 182, l. 8 : *notre armée de Flandre*... IDEM, pp. 344, et 357.

— l. 13 : *en l'absence de Luxembourg*... IDEM, T. V, p. 13.

— l. 14 : *du mois de mai*... Voir FOUCAULT, p. 305.

— l. 26 : *contre les Corsaires*... IDEM, p. 307.

Page 184, l. 32 : *l'imminence du danger*... Voir DANGEAU, T. V, pp. 49-50.

Page 185, l. 21 : *avait sonné pour eux*... Voir SOURCHES, T. IV, p. 359.

Page 187, l. 2 : *dans leur défense*... Voir « LETTRE DE BARBEZIEUX AU MARQUIS DE BEUVRON, 24 juillet 1694, dans HIPPEAU. (LE GOUVERNEMENT DE NORMANDIE AU XVII° ET XVIII° SIÈCLE. Caen, 1863). T. IX, pp. 197 et suivantes.

Page 189, l. 35 : *perpétrés à Dieppe*... Voir DANGEAU, T. V, pp. 50 à 54.

Page 190, l. 3 : *le quart de la cité*... Voir BORÉLY, T. III, pp. 170 à 185; — Cf. BOISLISLE, p. 372 (Lettre de M. d'Ormesson).

— l. 17 : *la rade de Cherbourg*... Voir DANGEAU, T. V, pp. 54 et 55.

Page 192, l. 3 : *une barque suspecte*... Voir « LETTRE DE PONTCHARTRAIN A BEUVRON, 2 mai 1693 et 1er décembre 1694 », dans HIPPEAU, T. I, pp. 5 à 7.

— l. 6 : *eut lieu en février*... Voir DANGEAU, T. V, p. 57.

— l. 15 : *à son tour Granville*... IDEM, p. 244; — et SOURCHES, T. V, pp. 12-13.

Page 193, l. 7 : *dans une boulangerie*... Voir MÉNIGER, pp. 272-273.

Page 193, l. 28 : *du même procédé*... Masseville (T. VI, p. 290), dit que le dommage fut nul à Granville comme à Saint-Malo. D'après Sourches (T. V, p. 12), on avait tiré sept cents bombes et brûlé huit ou neuf maisons. Quelques ennemis mirent pied à terre et brûlèrent dans le faubourg deux maisons couvertes en paille.

Page 194, l. 3 : *avec le maréchal de Joyeuse*... Voir Dangeau, T. V, p. 388.

— l. 12 : *avant le dix*... Voir Mancel, p. 35.

— l. 29 : *du Dauphiné*... Voir Foucault, p. 319.

— l. 35 : *pendant cette campagne*... Idem, p. 320.

SEPTIÈME CAUSERIE

Page 195, ligne 4 : *notamment à Rouen*... Voir Périaux, p. 509.

— l. 6 : *que militaires*... Voir Mancel, pp. 37 à 39.

Page 196, l. 9 : *à haute et intelligible voix*... Voir Borély, T. III, p. 221.

Page 197, l. 22 : *de la plus grande partie de la ville*... Voir Hippeau, p. 201. (Lettre du Marquis de Beuvron à M. de Pontchartrain.)

— l. 31 : *et à la fois leurs espérances*... Voir Dangeau, T. V, p. 54 (3 août 1694).

Page 198, l. 23 : *d'ordinaire à leur compte*... Voir Guibert, T. I, pp. 98, 99 et 100.

Page 199, l. 4 : *architecte, M. de Ventabren*... Voir Boislisle, T. II, p. 58, n° 205.

— l. 19 : *et les deux faubourgs*... Idem, T. I, n° 1355.

Page 200, l. 27 : *le 18 avril 1693*... Idem, T. I, n° 1182.

Page 201, l. 28 : *au palais de justice*... Idem, T. I, nos 1310-1311.

Page 203, l. 5 : *A Saint-Valery*... Idem, T. I, n° 1553.

— l. 8 : *à Cherbourg*... Idem, T. I, n° 1781.

— l. 30 : *de meubles et d'immeubles*... Idem, T. II, nos 205-207-221.

Page 206, l. 2 : *équipés de cette ville*... Voir Mancel, p. 65 (20, 24 juillet 1702).

— l. 22 : *sieur de Digulleville*... Voir Masseville, T. VI, p. 530.

— l. 29 : *en apparence négative*... Voir Mancel, p. 65 (22 septembre 1702).

— l. 30 : *Toute l'année 1703*... Voir Foucault, p. 352.

Page 207, l. 27 : *dans son refuge*... Idem, pp. 353-354.

Page 208, l. 29 : *cap sur l'Angleterre*... Voir Masseville, T. VI, pp. 522-523.

— l. 30 : *Les corsaires de Jersey*... Voir Boislisle, T. III, n° 725.

Page 209, l. 3 : *chaleur excessive*... Voir Guibert, T. I, p. 104, note.

— l. 5 : *le jour des Rois*... Voir Mancel, p. 125.

— l. 35 : *dans la boue*... Idem, p. 126, note.

Page 210, l. 6 : *la plus directe du fléau*... Voir Boislisle, T. II, n° 517.

— l. 15 : *de même à Rouen*... Voir Périaux, pp. 518-519.

Page 211, l. 8 : *acheva de tout briser*... Voir Boislisle, T. III, n° 475 ; cf. 375 et 435.

— l. 27 : *attroupés et menaçants*... Voir Mancel, pp. 129-130.

— l. 32 : *dépourvus de gagne-pain*... Voir Boislisle, T. III, nos 395, 396, 499.

de la journée, se disposait à en faire de nouvelles, et, loin de vouloir attaquer, ne songeait qu'à se sauver, et pas même à se défendre. » Pages 150-151.

Page 279, l. 17 : *M. de Fontette*... Au sujet de ce dissentiment, voir la lettre de M. de Fontette à Belle-Isle, 10 septembre 1757, « Archives du Calvados », liasse 1795 ; — et « Dépôt de la Guerre, » T. MMMCCCCXCV, pièce 142.

— l. 27 : *Jersey et Guernesey*... Voir Lettre de M. de Raymond à Crémilles, Valognes, 5 juillet 1756, « Dépôt de la Guerre », T. MMMCCCCX, pièce 6 ; — Cf. Lettre du même, 24 juillet 1757, « Dépôt de la Guerre », T. MMMCCCCL, pièce 65.

Page 280, l. 10 : *ses rapports détaillés*... Voir « Dépôt de la Guerre », T. MMMCCCCXCV, pièce 67 et pièce 119.

— l. 13 : *dépendre de vous* »... « Dépôt de la Guerre », T. MMMCCCCXCV, pièce 204.

Page 281, l. 16 : *aux bateaux plats*... Voir Borély, T. III, pp. 381 et suivantes.

Page 282, l. 10 : *M. de Mirabeau*... Voir Hippeau, T. I, p. 27 et suivantes.

ONZIÈME CAUSERIE

Page 288, ligne 11 : *coup de canif* »... Voir Barbier, T. VI, p. 534. « Ce sont les déclamations des parlementaires qui ont suggéré à Damiens, laquais chez l'un d'eux, son crime et qui ont armé son bras d'une arme toute parlementaire : un canif. »

Page 289, l. 28 : *des objets aussi importants*... « Dépôt de la Guerre », T. MMMCCCCLXIX, pièce 100.

Page 290, l. 21 : *un troisième vingtième*... Voir Barbier, T. VII, p. 258 ; — Cf. Floquet, T. VI, pp. 373-374.

Page 291, l. 2 : *olivier de paix*... Voir Floquet, T. VI, pp. 501-502.

— l. 6 : *un sublime galimatias*... Voir Barbier, T. VII, p. 269.

— l. 15 : *Côtes de Normandie*... Idem, p. 263-264.

— l. 30 : *obliger de rester* »... Idem, p. 272.

Page 292, l. 22 : « *Je suis votre maître* »... Idem, T. VII, p. 274.

Page 294, l. 19 : *une longue lettre* »... Idem, T. VII, pp. 316-321 ; — Cf. Floquet, T. VI, pp. 507 et suivantes.

Page 296, l. 20 : *de vider leurs maisons* »... Voir Périaux, pp. 564-565.

Page 300, l. 32 : *les raffinements imaginables*... Voir Barbier, T. VIII, p. 96.

Page 304, l. 31 : *contre les imprimeurs*... Idem, T. VIII, pp. 98 à 100.

Page 309, l. 15 : *le temple de la justice*... Voir Floquet, T. VI, pp. 585 et suivantes.

DOUZIÈME CAUSERIE

Page 336, ligne 5 : *Le samedi 20 juillet*... Tout ce récit est emprunté aux *Affiches de Normandie*.

TREIZIÈME CAUSERIE

Page 342, l. 34 : *un traité d'alliance*... Voir Borély, T. III, pp. 497 et suivantes.

Page 343, l. 5 : *l'autre à Vaussieux*... Voir « Histoire de la ville de Bayeux », par F. Pluquet. Caen, 1829, pp. 351-352.

Page 345, l. 3 : *le prince de Nassau...* Voir PEGOT-OGIER, « HISTOIRE DES ILES DE LA MANCHE ». Plon, 1881, pp. 491-493.

Page 348, l. 11 : *Des instructions définitives...* Voir HIPPEAU, T. II, p. 167.

Page 351, l. 29 : *le colonel baron de Rullecourt...* Voir PEGOT-OGIER, pp. 495 et suivantes.

Page 354, l. 12 : *le Comte de Maillebois...* Voir « ARCHIVES DES AFFAIRES ETRANGÈRES » (Angleterre), T. DXXXVII, fol. 250.

— l. 27 : *Un « Mémoire »...* IDEM, T. DXXXVII, fol. 120.

— l. 31 : *Un autre « Mémoire »...* IDEM, T. DXXXVII, fol. 262.

QUATORZIÈME CAUSERIE

Page 359, ligne 34 : *la première idée en 1777...* Voir HENRI MARTIN, T. XVI, p. 544.

Page 361, l. 32 : *Louis XVI entrait dans Cherbourg...* Voir « CHERBOURG, LA VILLE, SON PORT ET SON COMMERCE », pp. 72 et suivantes.

Page 365, l. 21 : *on atteignit Honfleur...* Voir « HISTOIRE DE LA VILLE D'HONFLEUR », par U. THOMAS. Honfleur, 1840, pp. 139-142.

Page 367, l. 18 : *en pleine transformation...* Voir BORÉLY, T. III, pp. 561 et suivantes.

Page 373, l. 17 : *dit Mme de Motteville...* Voir « MÉMOIRES », p. 141.

FIN.